

Synthèse

Historique

Archéologique

& Monumentale

n°19

VER-SUR-LAUNETTE

(Oise, Hauts-de-France)



Morgan HINARD (dir.)

Maxime CHARTIER

Marie RAIMOND

Aquilon

Mai 2023



Carte de la forest d'Ermenonville, 1743

B.N.F., GE C-6600

S y n t h è s e

n°19

H i s t o r i q u e

A r c h é o l o g i q u e

& M o n u m e n t a l e

VER-SUR-LAUNETTE

(Oise, Hauts-de-France)

Auteur

Sous la direction de **Morgan HINARD**, historien

Maxime CHARTIER, archéologue

Marie RAIMOND, archéologue

Édition et conception graphique

Marie RAIMOND

Coordination

Nicolas BILOT, historien et archéologue

Conditions de consultation et d'utilisation

L'utilisation des données du rapport est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schéma, n'est possible que dans le cadre de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage, sauf autorisation écrite d'Aquilon.

Toute utilisation des données du rapport à des fins lucratives est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal¹.

En cas de courte citation, celle-ci doit mentionner ce rapport de façon claire et lisible :

HINARD Morgan (dir.), *Ver-sur-Launette (Oise, Hauts-de-France) : Synthèse historique, archéologique et monumentale*, n°19, rapport d'étude préalable pour le Parc Naturel Régional Oise – Pays-de-France et la commune de Ver-sur-Launette, Aquilon, mai 2023, 247 p.

¹ Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, article 10 « les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de propriété littéraire et artistique. L'exercice du droit à la communication (...) exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués ».

Pour contacter les auteurs

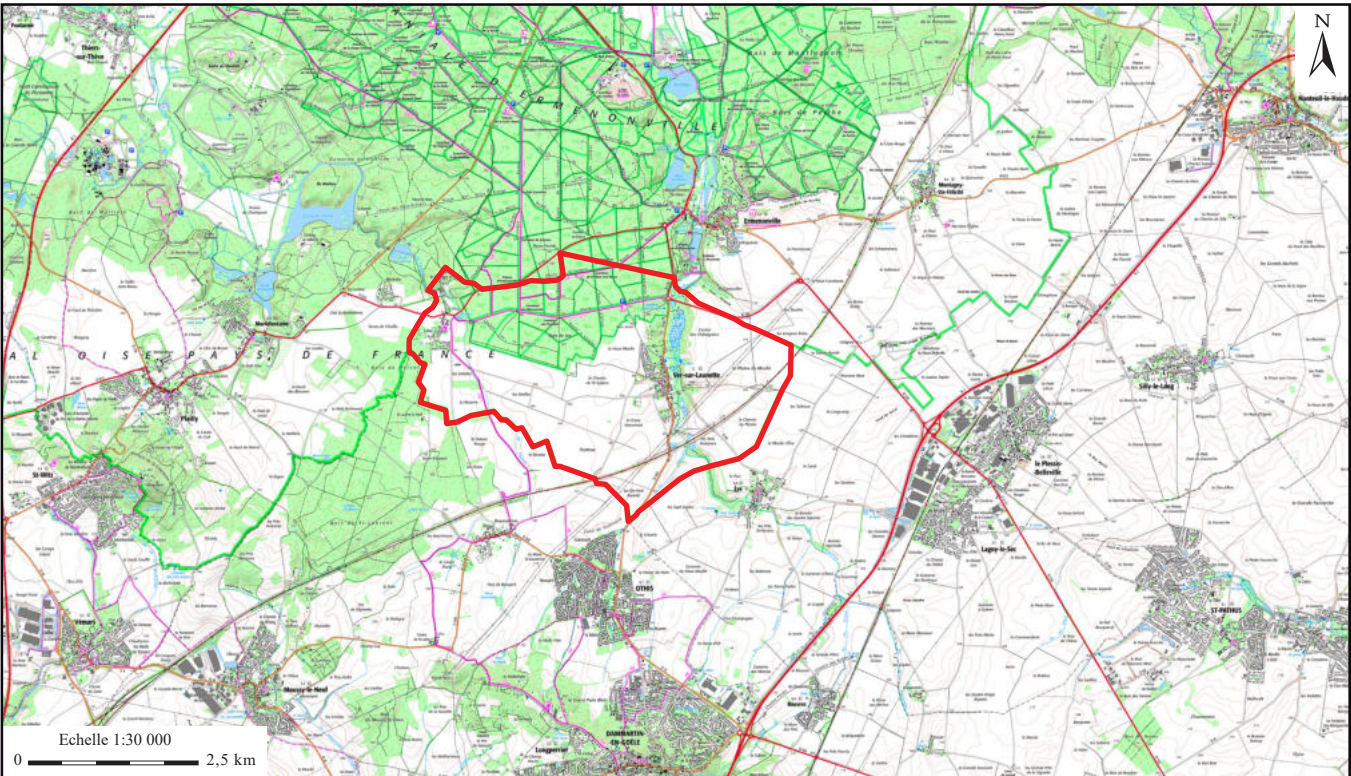
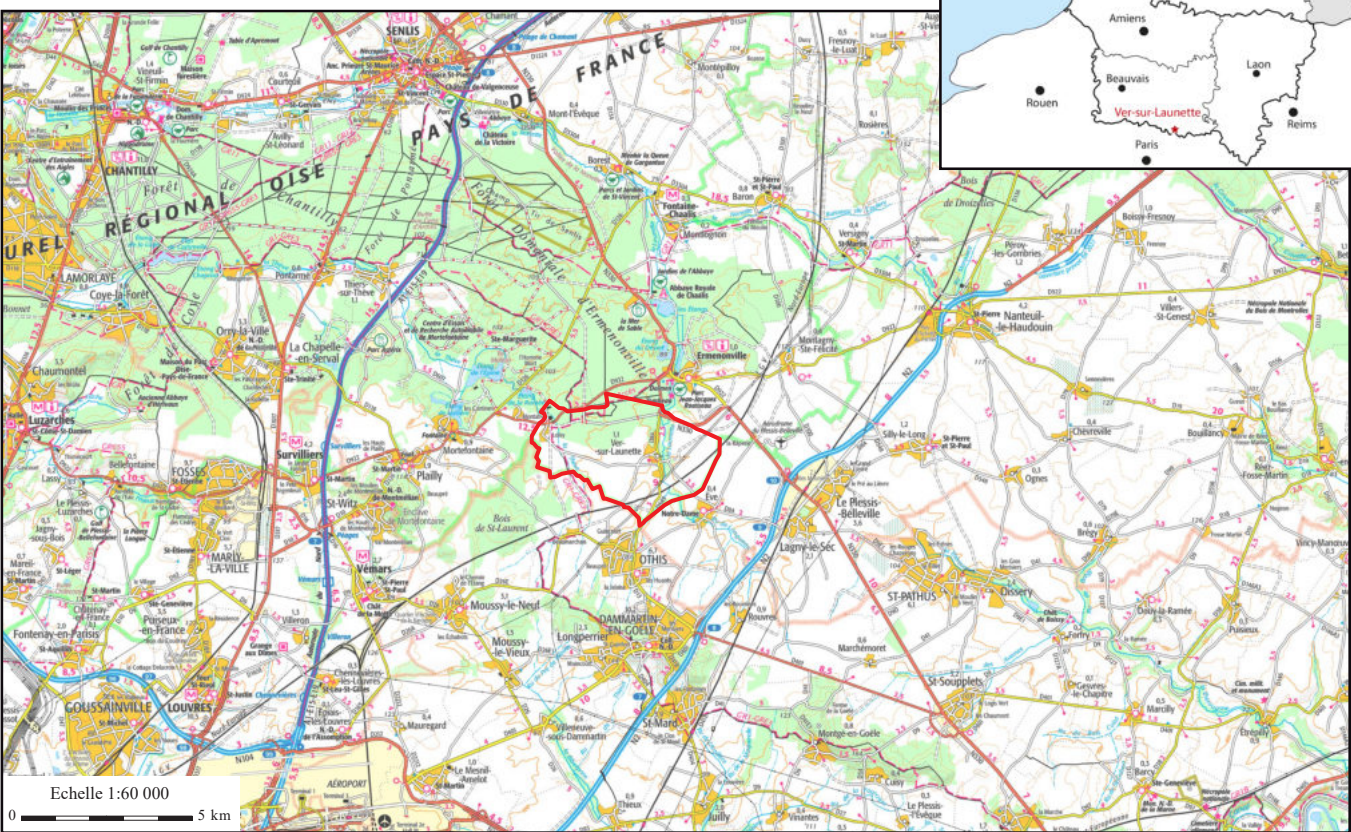
Maxime Chartier mc@aquilon-patrimoine.com

Morgan Hinard mh@aquilon-patrimoine.com

Marie Raimond mr@aquilon-patrimoine.com

Sommaire

Fiche signalétique	5
Avant-propos	7
Le Valois : éléments de définition	11
La Goële : éléments de définition	15
Site et situation.....	19
Étude archéogéographique du territoire de Ver	25
Cartographie ancienne du territoire de Ver-sur-Launette	67
Ver-sur-Launette : du territoire seigneurial à la commune contemporaine, XII ^e -XX ^e siècles.....	87
Paysage urbain de la commune de Ver-sur-Launette	127
Portfolio iconographique.....	163
Conclusion & perspectives	177
Sources & travaux.....	181
Annexes.....	197



DAO : M. RAIMOND / AQUILON

Localisation de la commune de Ver-sur-Launette (cartes IGN © Géoportail)

Fiche signalétique

SITE

Région : Hauts-de-France

Département : Oise

Commune : Ver-sur-Launette

Code INSEE : 60666

Lieu-dit ou adresse : NA

Coordonnées géographiques (WGS84) : 49.104318, 2.685288

Altitude (m NGF) : NA

Propriétaire du site : NA

Statut du site : NA

OPÉRATION

Dates d'intervention sur site : octobre 2022 - janvier 2023

Responsable scientifique : Morgan HINARD

Organisme de rattachement : Aquilon

Code interne de l'opération : VER

Nature de l'intervention : Étude historique et archéogéographique de la commune de Ver-sur-Launette

Commanditaire : Parc naturel régional Oise - Pays de France

INTERVENANTS

Terrain : Maxime CHARTIER

Études archéogéographique et architecturale : Maxime CHARTIER

Étude historique : Morgan HINARD

Cartographie et iconographie ancienne : Marie RAIMOND

Rédaction du rapport : Maxime CHARTIER, Morgan HINARD, Marie RAIMOND

Relecture : Marie RAIMOND

Mise en page : Marie RAIMOND

Avant-propos

Ce document présente les résultats d'une recherche inédite conduite sur la commune de Ver-sur-Launette (dénommée ci-après Ver). Commandée par le Parc naturel régional Oise - Pays de France (PNR), cette étude vise à approfondir la connaissance historique, archéologique et architecturale du village et de son territoire, en privilégiant des observations et des thématiques ciblées.

Débutons par signaler que la localité a déjà bénéficié d'une étude urbaine réalisée en 2008, également commandée par le PNR. On trouve dans ce dossier plusieurs phases (Compréhension du paysage d'inscription du village ; Analyse des évolutions du tissu et lecture des paysages bâtis), un certain nombre d'analyses du territoire communal à différentes échelles : topographie, hydrographie, entités paysagères, « trames » viaire et végétale, paysage perçu, tissu urbain, évolution du parcellaire, paysage bâti, communications, etc. Ces documents sont riches d'informations et très complets selon les thèmes abordés. En revanche, on ne trouvera rien ou presque concernant l'archéologie et l'histoire. En effet, la partie intitulée « Analyse historique » se limite à l'étude de l'évolution des paysages, des voies et du bâti à partir d'un échantillon restreint de cartes anciennes.

Notons également que depuis plusieurs années, les services du Parc naturel régional ont constitué des dossiers documentaires relatifs à divers thèmes (iconographie, articles, publications scientifiques, etc.), qui comprennent aussi des notices sur divers objets patrimoniaux notables.

En connaissance de ces travaux, les sujets que nous traitons habituellement dans le cadre de nos études *Synthèse historique, archéologique et monumentale*, notamment ceux en lien avec le paysage urbain et l'architecture, ne sont que partiellement abordés lorsque des apports ou un point de vue différent doivent être présentés.

Afin de poser les bases du territoire au sein duquel vont s'inscrire toutes les parties à suivre de ce travail, celui-ci débute par une étude archéogéographique de Ver. Cette démarche consiste à analyser les composantes naturelles d'un territoire, c'est-à-dire sa topographie, sa géologie, son hydrographie, sa couverture forestière, mais aussi la présence et l'impact de l'humain sur ce territoire (réseau viaire, toponymie, occupation du sol, cultures, urbanisation, etc.). Son objectif est de définir le territoire naturel d'implantation ainsi que l'occupation ancienne de celui-ci, en croisant plusieurs disciplines afin de mieux appréhender le cadre paysager et anthropique.

Les données archéologiques proviennent du dépouillement de la bibliographie existante et de la collecte des ressources disponibles auprès des différents services archéologiques. Concernant la localisation des sites archéologiques, nous ne fournissons pas d'information autre que le lieu-dit, et ce dans le but de protéger les sites des intrusions illégales des pilleurs. Pour les mêmes raisons, la représentation cartographique des sites reste imprécise.

Le travail se poursuit avec la présentation d'un portrait historique du territoire du XII^e au XX^e siècle, c'est-à-dire des premières mentions textuelles médiévales jusqu'au conflit de la Seconde Guerre mondiale. Elle associe une relecture historiographique à une consultation de sources d'archives ciblées.

Ce portrait historique, scindé de manière chronologique en quatre grandes parties, aborde des thématiques diverses comme les pouvoirs seigneuriaux locaux ou l'impact des conflits majeurs comme la Guerre de Cent Ans ou la Grande Guerre. Il s'attarde plus longuement sur les villageois et villageoises de Ver-sur-Launette et de Loisy en proposant des informations sur leur évolution démographique ou encore leurs catégories socio-professionnelles entre l'Ancien Régime et la période contemporaine.

Il est nécessaire de préciser que toutes les archives disponibles n'ont pas été acquises et traitées de manière exhaustive. Une telle démarche est bien évidemment impossible à mener dans le temps imparti de la présente étude. Cette masse documentaire a considérablement augmenté avec la découverte aux Archives nationales d'une documentation inédite majeure sur Ver-sur-Launette. Elle est conservée dans les fonds de l'abbaye parisienne Sainte-Geneviève qui devient, comme nous le verrons, seigneur de notre village à partir de la fin du XVII^e siècle.

Le nombre de documents s'accroît à chaque période historique et le simple exemple des archives communales de Ver-sur-Launette, déposées aux Archives départementales de l'Oise, suffit à se rendre compte de la situation. La sélection des archives résulte de notre volonté de ne laisser aucune période historique non renseignée. Chaque siècle est donc présenté avec des exemples précis selon des entités humaines, comme les seigneurs, ou bâties telles que les domaines de Chaversy ou de Pomponne. Nous avons dû aussi faire des choix pour la période contemporaine et, en conséquence, la connaissance des deux conflits mondiaux a été priorisée au détriment de la transformation progressive du paysage urbain et de l'évolution technologique du village.

L'essentiel des sources archivistiques, en relation avec Ver-sur-Launette, est conservé aux Archives nationales et aux Archives départementales de l'Oise. Nous avons réalisé quelques sondages ponctuels dans les archives du Musée Condé. À la fin de ce rapport, le lecteur peut consulter un état des sources manuscrites qui ont été étudiées pour la synthèse historique. Cet état comporte aussi la totalité des documents que nous avons inventoriés, et ce afin de renseigner les potentiels futurs chercheurs et démontrer toute la richesse archivistique liée à notre commune.

La partie intitulée *Paysage urbain* fournit un contenu varié abordant un certain nombre de grands thèmes (réseau viaire, morphologie des agglomérations, maillage de l'espace, habitat, patrimoine, etc.) et de réflexions sur ceux-ci. L'objectif de cette démarche est d'apporter des clefs de compréhension du territoire ancien, de sa formation, de son originalité, de son évolution. Les problématiques principales qui guident cette réflexion peuvent être définies par la compréhension de l'aménagement du territoire et des entités qui l'ont structuré.

Toutefois, comme évoqué précédemment, compte-tenu des thèmes déjà abordés par les documents d'étude urbaine et autres, nous considérerons des objets différents qui pourront être traités d'une manière plus poussée. De fait, nous adopterons pour nos prospections et notre dénombrement des objectifs différents du simple inventaire.

À propos de l'architecture et du patrimoine bâti, les observations de terrain ont été établies depuis les espaces publics et les lieux que la commune, les professionnels et les particuliers ont accepté de nous faire découvrir. L'inventaire n'est donc pas exhaustif mais nous avons tendu vers cet objectif. Signalons à ce propos que toutes les prospections sont loin d'être égales entre les communes, du simple fait du niveau d'implication des habitants et donc des possibilités de visite, mais aussi en raison de la pertinence des découvertes.

Complément essentiel des études historique et archéologique, un dossier cartographique vient compléter ce travail. Il permet au lecteur de disposer de cartes et plans anciens pour qu'il puisse se représenter le territoire de Ver-sur-Launette et suivre son évolution à différentes périodes.

Enfin, un portfolio de cartes postales anciennes (cartes postales et photographies) agrmente cette étude. Au même titre que les cartes et plans, ces documents iconographiques nous renseignent sur le territoire de Ver et de Loisy mais aussi sur la physionomie des lieux dans les premières décennies du XX^e siècle.

Toutes les hypothèses et conclusions formulées dans le texte sont le résultat d'observations et de réflexions, menées avec rigueur et un souci d'exhaustivité en s'appuyant sur des données et une documentation scientifique ; elles représentent un état de la connaissance.

Le Valois : éléments de définition

Le Valois n'est pas une entité bien définie. Selon qu'on le considère du point de vue de la géographie physique, historique ou culturelle, le terme s'applique à des espaces différents dont les limites ne coïncident pas toujours. D'abord héritage d'une sous-division d'une cité gauloise puis romaine, les contours du territoire se dévoilent plus précisément au travers des mentions manuscrites à l'époque médiévale. Au regard des circonscriptions administratives actuelles, le Valois occupe le sud-est du département de l'Oise, le sud-ouest de l'Aisne et le nord-est de la Seine-et-Marne.

Du point de vue du géographe, l'étendue du Valois est limitée au nord par l'Automne, au sud par la Marne, à l'est par l'Ourcq et à l'ouest par le cours de l'Oise. Le territoire est caractérisé par un relief de plaine ponctué de buttes-témoins, de grands massifs forestiers et de vallées profondes. La plaine recouverte de loess est dédiée à l'agriculture tandis que les zones moins riches en limons fertiles ont été dévolues aux habitats et à la forêt. Le substrat calcaire et sableux du pays a favorisé les mouvements géologiques à l'origine de plusieurs accidents au gré du plissement des couches, comme l'inclinaison générale du nord vers le sud et le relief abrupt de la rive gauche de l'Oise en raison de la *cuesta*¹ de l'Île-de-France. Les collines, même modestes, ne sont pas rares et dominent la plaine de plusieurs dizaines de mètres : Mont Cornon, Butte de Montépilloy, Mont Pagnotte, Côte de Retz, Montagne de Beaulieu, Butte de Montigny, etc.

L'ensemble de ces caractéristiques contribue à offrir un panel de ressources diverses pour l'habitat, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat. Indirectement, cette richesse du territoire a favorisé l'émergence de grandes puissances aristocratiques, familles ou abbayes par exemple, ayant disposé d'un pouvoir politique fort et réel. Ajoutons à cela la proximité des centres de pouvoirs gallo-romains puis mérovingiens et carolingiens tels que Soissons, Senlis, Compiègne et ensuite Paris à partir du milieu du Moyen Âge.

Du point de vue de l'historien, le *pagus Vadensis*, qui se traduit par le pays de Valois, n'était à l'époque gauloise qu'une simple composante de la cité des Suessions². Il était en contact avec les tribus bellovaque³ et melde⁴ avant la conquête romaine en 52 avant J.-C. Les Suessions deviennent voisins des Sulbanectes à la création de leur cité⁵ au I^{er} siècle ap. J.-C.⁶. Détaché de la cité suessionne, le Valois devient une part de la cité sulbanecte, qui évoluera ensuite en comté durant le Haut Moyen Âge.

Un comté est alors une entité administrative placée sous la juridiction d'un agent du pouvoir royal, le comte. Sous les Carolingiens, à partir du IX^e siècle, le comte représente la plus haute aristocratie et détient le ban. Ce droit recouvre des aspects militaire et judiciaire. Il confère le pouvoir d'ordonner, de punir et de contraindre. Le comte est donc initialement un représentant local de l'autorité centrale ; rapidement cependant, il va tenter de s'émanciper et le Moyen Âge Central est marqué par l'histoire de la lutte de pouvoirs entre le roi d'une part et les comtes et ducs d'autre part.

1. Une *cuesta* désigne une côte formée par l'inclinaison d'une couche géologique résistante. Elle présente un revers en pente plus ou moins prononcée selon son recouvrement, et un front abrupt.

2. La capitale était Soissons.

3. Leur capitale était Beauvais.

4. Leur capitale était Meaux.

5. Leur capitale était Senlis.

6. Les territoires des différentes tribus correspondent globalement aux diocèses de Soissons, Beauvais, Meaux et Senlis.

La première mention du Valois se rencontre dans l'*Historia ecclesiae Remensis*, écrite entre 948 et 952 par le chanoine Flodoard. Le chroniqueur rapporte qu'en 795, Vulfaire, nommé *missus* c'est-à-dire inspecteur par Charlemagne, est envoyé dans les différents pays de la Champagne dont le *pagus Vadensis* qui correspond au pays de Valois⁷. Le Valois est cité ici en tant que pays, en latin *pagus*, et non en tant que comté, *comitatus* en latin. Ceci est encore le cas dans un acte rédigé par Charles le Simple en 920, venant confirmer les donations faites à l'abbaye de Morienval par Charles le Chauve entre 842 et 869.

Le premier comte connu pour le Valois est Thierry, investi de fonction militaire en 882 dans ce territoire. L'étude de ses possessions et de son action auprès de l'abbaye de Morienval, a conduit les historiens à lui reconnaître ce titre⁸. Toutefois, ce n'est qu'au X^e siècle que nous trouvons les premières mentions du Valois en tant que comté. Vers 992-995, deux localités sont dites *in comitatu Vadensi*, c'est-à-dire dans le comté de Valois. Celui-ci est contigu aux comtés de Vermandois, de Soissons, de Senlis et de Champagne. Son centre politique originel se trouvait peut-être à Vez avant d'être déplacé à Crépy-en-Valois, mais le débat entre spécialistes reste ouvert. Le transfert des reliques de Saint-Arnoul à Crépy⁹ par le comte Raoul I^{er} dans la seconde moitié du X^e siècle, est l'indice de l'élection de la ville comme chef-lieu du comté. D'après les limites des circonscriptions religieuses, le territoire est partagé entre les évêchés de Senlis, Soissons et Meaux. Cependant le comté ne possède en théorie aucune existence ou autorité dans la sphère religieuse même si son chef-lieu, Crépy, est le centre d'un doyenné du diocèse de Senlis.

Au XI^e siècle, une partie du comté de Dammartin passe au Valois lors du mariage de Raoul II de Crépy avec Adèle de Breteuil, fille de Guilduin/Hilduin ou Haudou(u)in, comte de Breteuil, Clermont-en-Beauvaisis, Dammartin et autres terres. Elle apporte en dot la terre de Nanteuil-le-Haudouin¹⁰. Vers 1139, c'est la châellenie de La Ferté-Milon qui est réunie au comté par Raoul IV de Crépy¹¹.

Date charnière, en 1213, la dernière comtesse du Valois, Aliénor de Vermandois, décède sans héritier. En vertu d'un accord passé avec le roi Philippe Auguste en 1191, le comté est rattaché au domaine royal. Alors, le comté de Valois devient une terre attribuée en apanage¹² aux membres de la famille royale. En 1328, le comte Philippe de Valois devient roi sous le nom de Philippe VI et inaugure la dynastie des Valois ; à cette date, selon Louis Carolus-Barré, le comté regroupe 156 localités. Durant ce siècle, le comté voit ses frontières plusieurs fois modifiées.

En 1406, le roi de France Charles VI (1380-1422) érige le Valois en duché pour son frère Louis d'Orléans. L'ancien comté, constitué autour des châellenies de Crépy et de La Ferté-Milon, est complété définitivement par les quatre châellenies de Pierrefonds, Béthisy-Verberie, Oulchy-le-Château et Neuilly-Saint-Front. Le duché de Valois

7. Ce passage est contenu dans le livre II au chapitre 18.

8. CHAFFENET 2017, p. 168-169.

9. Les reliques du saint avaient été volées par le prêtre Constance, originaire du Valois, aux chanoines de Saint-Arnoul-des-Yvelines, puis transportées dans plusieurs localités proches de Crépy : VERGNOLLE 1983, p. 16 et note 4.

10. CAROLUS-BARRÉ 1998, p. 22 et 40-41.

11. BRUNEL 2017, p. 147.

12. L'apanage est une donation faite sur le domaine par le roi à ses enfants puînés, l'aîné héritant de la fonction royale. L'octroi n'est en rien définitif, le contenu de l'apanage pouvant être modifié à tout moment par le souverain.

conserve cette assise jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, avant sa dislocation à la période révolutionnaire.

Le Valois est donc tout à la fois un territoire dont la géographie, la géologie, les paysages sont cohérents et une entité administrative historique ayant une réalité territoriale mouvante. Conséquence de ces deux points, le Valois est devenu progressivement, durant près de deux millénaires, un espace culturel construit dont les limites sont discutables et toujours discutées.



Carte des cités de Gaule belge au I^{er} siècle de notre ère © POPINEAU 2016

La Goële : éléments de définition

La Goële est une entité géographiquement bien définie. Elle est limitée au nord/nord-ouest par la *cuesta* d'Île-de-France et les massifs forestiers d'Ermenonville, de Chantilly et de Coye-la-Forêt ; au sud-est par la Marne ; à l'est par la plaine du Multien et le cours de la Thérouranne ; à l'ouest par le vallon de la Biberonne et la plaine agricole du Pays de France. Au regard des circonscriptions administratives actuelles, la Goële occupe la partie occidentale du quart sud-est du département de l'Oise et le nord-ouest de la Seine-et-Marne.

Le territoire, d'une surface contenue, est caractérisé par une ligne de buttes-témoins de près de 30 km axée nord-ouest/sud-est, depuis Survilliers jusqu'à Penchard. Ces formations du Rupélien, entre 27,8 et 33,9 millions d'années, sont apparues suite à l'érosion du plateau gypseux. Les buttes sont couronnées de sables de Fontainebleau d'une puissance pouvant atteindre 30 m. Leurs versants sont recouverts d'argile verte de Romainville et de glaise à Cyrènes. Les contreforts des buttes sont recouverts d'un dépôt de colluvionnement dit polygénique, de nature sableuse ou argilo-marneuse. Le substrat de marnes et masses de gypse de la plaine, recouvert de limons des plateaux, est dédié à l'agriculture, tandis que les zones moins fertiles et les buttes ont été dévolues aux habitats et à la forêt. Le gypse et les marnes gypseuses étaient exploitées dans les carrières de Montcrépin, Montmélian, Montgé et Monthyon.

L'ensemble de ces caractéristiques contribue à offrir un panel de ressources diverses pour l'habitat, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat. En revanche, certaines ressources sont limitées comme l'eau ou de vastes surfaces agricoles.

Du point de vue historique, la Goële faisait partie du *pagus Meldicus*, qui se traduit par le pays de Meaux. Nous manquons à ce jour de données, mais elle était probablement à l'époque gauloise une simple composante de la cité des Meldes, dont la capitale était Meaux. Les Meldes étaient en contact avec les tribus suessions (capitale Soissons), parisis (capitale Paris ou Nanterre), sénones (capitale Sens) et tricasses (capitale Troyes) avant la conquête romaine en 52 avant J.-C. Ils deviennent ensuite voisins des Sulbanectes à la création de leur cité, Senlis, au 1^{er} siècle ap. J.-C., après leur détachement des Suessions **(voir carte p. 13)**.

L'archéologie a mis en évidence l'existence d'une occupation protohistorique à proximité de la butte de Montcrépin. Pour la période gallo-romaine, ce sont plusieurs découvertes archéologiques qui ont été faites, non seulement proches de la butte de Montcrépin, mais aussi sur la butte de Dammartin, à proximité du château, et dans la plaine environnante.

Une ancienne voie romaine reliant Louvres à Soissons passait dans la partie septentrionale des buttes, par Longpérier et Othis.

Une nouvelle fois les données historiques, mais aussi archéologiques sont lacunaires, et ne permettent pas d'appréhender de manière satisfaisante les évolutions de l'occupation sur les buttes, et particulièrement sur celle de Dammartin, chef-lieu en devenir du territoire.

Toutefois, la mise au jour d'une nécropole du Haut Moyen Âge à proximité du château, révèle une certaine pérennité de l'occupation entre l'Antiquité et le début du Moyen Âge ; la continuité est assurée à partir de cette dernière période. Le nom même du chef-lieu, Dammartin, est une référence directe au saint évangéliste Martin, qui intervient dans notre territoire au IV^e siècle.

La situation politique aux périodes mérovingienne et carolingienne est très mal documentée. Entre le X^e et le XI^e siècle, le territoire de la Goële s'intègre progressivement au sein d'un comté, dont le chef-lieu se situe à Dammartin, qui lui donne son nom ; on parle ainsi du comté de Dammartin et non pas du comté de Goële. Rappelons qu'un comté est initialement une entité administrative qui est placée sous la juridiction d'un agent du pouvoir royal, le comte ; avec le temps cette fonction est devenue héréditaire et son importance grandit jusqu'au XII^e siècle. Notons que les limites géographiques et culturelles de la Goële n'épousent pas parfaitement les limites politiques du comté de Dammartin. C'est ce qu'illustre un plan ancien du XVII^e siècle, intitulé *Plan du Comté et Capitainerie de Dammartin*.



Plan du Comté et Capitainerie de Dammartin © A.M.C.

Le processus d'érection de la Goële en comté semble différent de celui de ses voisins, les comtés de Senlis et de Crépy. Cette originalité vient du fait qu'elle diffère du schéma traditionnel observé dans le nord de la Gaule, c'est-à-dire une mutation des anciens pays (*pagus*) constitutifs des cités gauloises vers les entités comtales. Le comté de Dammartin, quant à lui, présente les caractéristiques d'une création *ex nihilo*, comme peut-être le comté de Clermont par exemple.

Le premier comte de Dammartin connu au XI^e siècle est Manassès¹³. Contemporain du roi de France Robert II (996-1031), il épouse la fille du souverain, Constance et devient ainsi un des fidèles du capétien.

Selon l'historien Jean-Noël Mathieu, c'est probablement en 1023 que le château de Dammartin serait entré dans la mouvance directe du roi et que le comté serait officialisé. Ces changements de statuts résultent d'une crise survenue entre le roi de France et Eudes II

13. BOTTINEAU 2014, p. 121 ; en 1037, Manassès est tué à la bataille de Bar-le-Duc (55000), dép. Meuse.

de Blois, comte de Troyes et de Meaux. Le roi de France crée ainsi « une zone tampon entre la France, le Valois et la Champagne »¹⁴.

La famille de Manassès est proche des comtes de Montdidier, de la puissante lignée des Vermandois ou encore des comtes de Blois et des comtes de Meaux¹⁵. Hilduin II, frère de Manassès et comte de Ramerupt¹⁶, est certainement le père d'Adèle qui épouse entre 1020-1025 le comte de Crépy Raoul II. C'est grâce à cette union que la seigneurie de Nanteuil-le-Haudouin, terre issue du comté de Dammartin, intègre le patrimoine des comtes de Crépy¹⁷.

La zone d'influence des comtes de Dammartin est relativement étendue et déborde des frontières *stricto sensu* du comté. Par exemple, en 1081, le successeur de Manassès, Hugues, fonde avec l'évêque Guy de Beauvais le prieuré clunisien de Saint-Leu-d'Esserent, sur la rive droite de l'Oise à 26 km de la capitale du comté¹⁸.

Enfin, la localité de Dammartin est également le siège du doyenné du même nom, dépendant du diocèse de Meaux, province ecclésiastique de Sens. Cette circonscription religieuse tout comme la circonscription laïque qu'est le comté survivent jusqu'à la Révolution en perdant progressivement en importance.

Culturellement il ne semble pas y avoir de mode de vie spécifiquement « goëlien », ce qui contribue encore à la difficulté que nous avons encore aujourd'hui à définir concrètement ce pays.

14. CIVEL 2006, p. 73.

15. MATHIEU 1996, p. 15-17.

16. Ramerupt (10240), arr. Troyes, dép. Aube.

17. CAROLUS-BARRÉ 1998, p. 22 et p. 40-41.

18. POUPEAU 2002.

Site et situation

M. CHARTIER, archéologue

La commune de Ver-sur-Launette est localisée dans le sud-est du département de l'Oise, arrondissement de Senlis, à environ 13,5 km de cette localité, 21 km de Meaux et 37 km de Paris. La commune est voisine de celles d'Ermenonville au nord/nord-est, Ève au sud-est, Othis au sud, Mortefontaine à l'ouest et Fontaine-Chalais au nord-ouest.

Le territoire communal s'étend sur environ 13,2 km², soit une taille moyenne au regard de l'ensemble des communes de l'Oise dont les superficies sont principalement comprises entre 0,94 km² (Janville) et 33,31 km² (Beauvais) ; la surface extrême de 53,10 km² de Compiègne l'isole du reste.

En plus du village, la commune comprend le hameau de Loisy à l'ouest, distant d'environ 3,4 km, ainsi que le domaine de Saint-Sulpice-la-Ramée à 3,6 km du village de Ver, mais au voisinage direct de Loisy.

Protections des milieux naturels

Le territoire, qui comprend de vastes surfaces agricoles exploitées, des aires boisées et la vallée de la Launette, bénéficie de plusieurs protections des espaces naturels dans le but d'en préserver la biodiversité.

Le massif des Trois Forêts, comprenant les forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville, dont fait partie le Bois de Ver, est une zone spéciale de conservation Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS). Le Bois de Ver est, avec la portion de la Launette en aval du village, une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1¹⁹. Ce même espace est aussi reconnu comme Zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Le milieu physique : un paysage de plateau découpé par la vallée de la Launette

La superficie de la commune de Ver est majoritairement composée de plateaux agricoles (environ 60%), recouverts au nord par des aires boisées (environ 30%), interrompus par la vallée de la Launette. Le finage actuel est fortement marqué par l'agriculture céréalière et la culture de la pomme de terre. L'élevage, dont l'importance ancienne se manifestait également dans le paysage avec les pâtures, a été abandonné vers la fin du XX^e siècle.

Le climat actuel, modéré, de type océanique avec une légère influence continentale et une amplitude thermique annuelle moyenne autour de 15°C, a varié dans l'histoire.

19. Une ZNIEFF de type 1 est un secteur de superficie en général limitée, défini par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional : <https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>

Globalement, la paléoclimatologie nous apprend que, dans le nord de la France²⁰, à l'époque gauloise, l'on constate une crise climatique – donc paysagère – caractérisée par une période très pluvieuse entre 750 et 300 av. J.-C. à une période beaucoup plus sèche jusqu'au début du I^{er} siècle ap. J.-C. Au Haut Empire et au Bas Empire, le climat redevient plus humide. Évidemment, une période humide implique une plus forte activité des fleuves, une érosion intense, un alluvionnement plus important et par conséquent des remblaiements limoneux lors des crues, l'extension des zones marécageuses, l'envasement, et donc la destruction, l'abandon ou la modification des structures anthropiques des abords des cours d'eaux de la période précédente (gués, ponts, ports, etc.). Le VI^e siècle est plus chaud, mais les VII^e-IX^e siècles sont froids et humides. Le climat se réchauffe ensuite jusqu'au début du XIII^e siècle puis se dégrade lentement jusqu'au XVIII^e siècle, avec cependant quelques épisodes de remontées des températures au milieu du XIII^e siècle, au milieu du XIV^e siècle et à la fin du siècle suivant. Depuis le XIX^e siècle, nous bénéficions globalement d'un climat chaud et sec. Ces variations climatiques, mises en parallèle de l'histoire nationale, sont éloquentes.

La couverture forestière était largement plus importante durant l'Ancien Régime, et certainement durant la période médiévale, lorsque le territoire de Ver était en partie encerclé sur ses fronts sud, ouest et nord par des aires boisées, dont seule l'extrémité sud de la forêt d'Ermenonville subsiste aujourd'hui. La forêt de Ver est mentionnée dès le XIII^e siècle dans un acte de l'abbaye de Saint-Denis, *de nemore de Ver*²¹. Dès le XIV^e siècle, le sud de la forêt d'Ermenonville, donc le Bois de Ver, appartenait aux seigneurs de Ver²². À partir de la fin du XVIII^e siècle, entre 1781 et 1813, le Bois des Uselles a été entièrement défriché. Le Bois de Ponteux est ensuite défriché au cours de la première moitié du XIX^e siècle ; il est annoté « arraché » sur la *Carte d'État-major* de 1820-1866 (**voir Plan 1820-1866 p. 86**). Sur le cadastre ancien, on peut observer les formes laniérées du parcellaire à l'endroit où s'étendait les bois, révélatrices d'une mise en culture suite à un défrichement.

Les toponymes relevés sur le cadastre de 1813 indiquent également plusieurs espaces boisés dont un grand nombre ont disparu : « le Bois de Ver », « les grands aunes », « le bosquet Vert », « canton des châtaigniers », « la grande garenne », « le bois Canbot », « Fond du Bois cambos », « rue du Bois », « le Bois Bochéron », « le Buisson à Loup », « le petit Bois », « Signal du Bois de Pontheux » ou encore « l'Orme de St Sulpice » et « Lépine ».

Le réseau de voies qui parcourt le Bois de Ver et plus globalement le massif forestier d'Ermenonville, est constitué d'un ensemble de chemins, de sentes et de laies, dont certains sont très anciens, tandis que d'autres sont les conséquences de projets d'aménagement de plus grande envergure à l'Époque moderne. Ces derniers, hormis les routes les plus récentes, sont certainement ceux qui se distinguent le plus au sein de la forêt, avec de longues allées rectilignes se rejoignant à des carrefours. Le plan le plus ancien que nous possédons pour les bois localisés à Ver, daté de 1646, ne figure malheureusement pas le réseau viaire²³ (**fig. 1**). Par la suite, ce sont les plans du début du XVIII^e siècle relatifs à la capitainerie d'Halatte dont ressort le bois de Ver, qui nous renseignent le plus précisément sur ces chemins. Il faut toutefois savoir que la plupart des aménagements modernes ont déjà été réalisés à cette période.

20. POPINEAU 2007, p. 27-28.

21. LAMBERT 1982, p. 592.

22. GUILLEMOT 1905, p. 142.

23. A.N., S 1599.



Fig. 1 : Figure, mesurage et arpentage des bois et Boquestz [...] dépendant de Leuville, seigneur de Ver ; plan de 1646 © A.N.

La rivière de la Launette, très souvent renseignée fautivement comme étant la Nonette sur les cartes anciennes, constitue le principal cours d'eau du territoire. Il a été largement aménagé, notamment par la création de nombreux « fossés » ou canaux, permettant d'irriguer la plaine alluviale dans le but d'entretenir un fond de vallée humide propre à être exploité. On y trouvait notamment de la culture maraîchère, des pâtures, des étangs à poissons, de la sylviculture, particulièrement du saule et de l'aulne pour les activités artisanales telles que la vannerie.

Le second cours d'eau, la Thève, traverse plus discrètement la partie occidentale de la commune, longeant Loisy, avant de sourdre plus franchement au proche de Saint-Sulpice, là où la topographie est plus marquée par le vallon ainsi formé. Plus en aval, dans la commune de Mortefontaine, au nord du hameau de Montaby, la Thève alimente les étangs de la Ramée, puis ceux du parc du domaine de Vallière. Ces derniers sont d'anciens viviers aménagés par les moines de l'abbaye de Chaalis au début du XII^e siècle à Charlepont.

Une nouvelle fois, le cadastre de 1813 comporte plusieurs toponymes faisant référence à l'eau, aux sources, aux zones humides et leur exploitation : « la mare commune », « le Pré Piot », « les Trois fontaines », « Grenouillère », « les grands aunes », « le marais », « cul de sac de la fontaine du Brichet », « la Fosse Veauoist (?) », « Pontheux », « le Grand Marais », « Pré de l'Étang ».

Les altitudes extrêmes mesurées dans le territoire communal s'étendent de 69 à 116 m NGF, soit une différence de moins de 50 m. À hauteur du village, la Launette coule dans le fond de la vallée à environ 81 m NGF. De part et d'autre de celle-ci, les plateaux agricoles culminent aux environs de 100 m NGF à l'ouest et entre 110-115 m NGF à l'est. Le versant occidental est d'un profil plutôt doux, à l'opposé du versant oriental qui accuse une pente assez abrupte pour la portion d'interfluve entre les lieux-dits les Trois Fontaines au sud et le Trou Jacquin au nord. Ce dernier lieu a notamment servi à l'exploitation du grès, ce qui a évidemment entraîné une modification de la pente avec l'avancée du front de taille que l'on devine encore sous la végétation actuelle. De l'autre côté de la vallée, au rebord

du plateau, le lieu-dit les Caillois fait référence à un sol pierreux ou à la roche sous-jacente, ici calcaire²⁴.

Les plateaux agricoles sont principalement recouverts de limons loessiques, dont la couverture s'étend assez loin au nord sous la forêt d'Ermenonville. Ils disparaissent au profit des niveaux sableux et calcaires, à proximité de l'ouverture de la vallée de la Thève, vers Loisy et Saint-Sulpice.

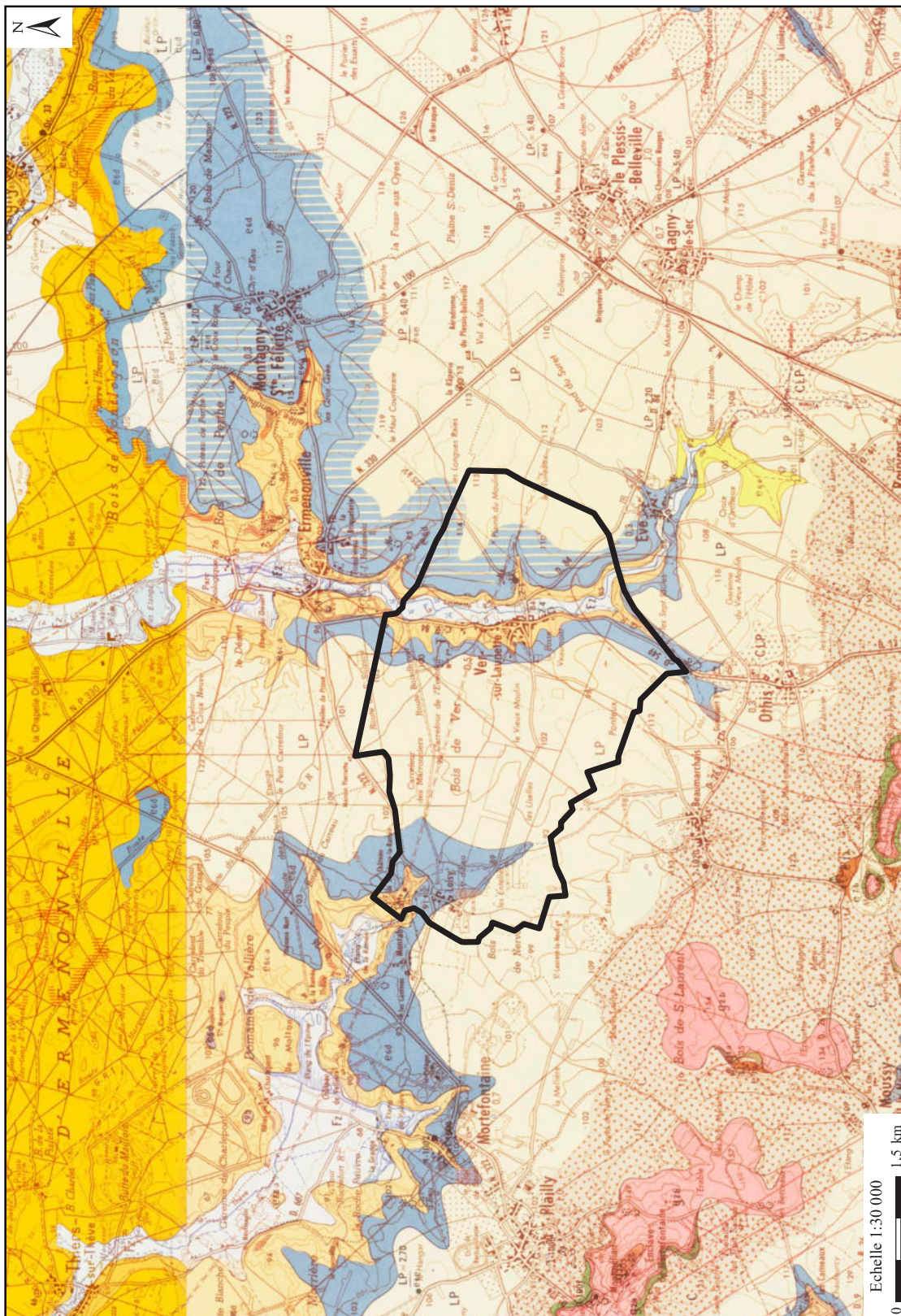
Le village en lui-même est implanté sur la rive gauche de la Launette, à mi-pente du versant et sur les basses terrasses, entre 85 et 100 m NGF. L'église paroissiale est située à 93 m NGF. Si les calcaires (de Ducy, Horizon de Mortefontaine et de Saint-Ouen de faciès marinésien) se trouvent en affleurement dans la partie haute des coteaux de la vallée de la Launette, le village est assis sur les sables d'Auvers et de Beauchamps, contenant des grès. La zone humide occupe tout le fond de la vallée de la Launette à partir de 85 m NGF. Celui-ci est colmaté par des alluvions récentes composées d'argiles et de limons, parfois tourbeux ; on ne connaît pas de témoignages de l'exploitation de cette dernière ressource à Ver.











À l'instar du plateau oriental, le plateau occidental est une vaste étendue quasi plane, mais dont l'espace apparaît plus enfermé. En effet, la vue est limitée au nord par le Bois de Ver et la forêt d'Ermenonville, à l'ouest par le Bois de Saint-Laurent et à l'est par le vallon de la Launette. Vers le sud, le regard porte plus loin en direction d'Othis, jusqu'aux reliefs de la Goële qui ferment le paysage, là où a été édifiée la ville de Dammartin (environ 180 m NGF). Vers l'ouest, les hauteurs du Bois de Saint-Laurent (environ 154 m NGF au plus haut) sont dominées par celle de la Butte de Montmélian qui culmine à 202 m NGF.

Le territoire naturel de Ver offre donc une bonne diversité d'environnements et de ressources exploitables par l'Homme. Ils ont été le prérequis pour une implantation humaine favorable, puis son développement jusqu'à sa pérennisation.

24. LAMBERT 1963, p. 110.

DAO : M. RAIMOND / AQUILON



- | | | | |
|---|--|---|--|
|  | Alluvions actuelles |  | Stampien : marnes à Huitres |
|  | Colluvions polygéniques des versants |  | Stampien inférieur (Sannoisien) : marnes vertes et glaises à Cyrènes |
|  | Limon des plateaux |  | Bartonien moyen (Marinésien) : calcaire de Saint-Ouen |
|  | Stampien supérieur : meulière de Montmorency |  | Bartonien inférieur (Auversien) : sables et grès de Beauchamp, |
|  | Stampien : sables de Fontainebleau |  | sables d'Auvers, indifférenciés |

Extrait de la carte géologique de l'Oise ; notice des cartes de Senlis et Dammartin-en-Goële (infoterre.brgm.fr)

Étude archéogéographique du territoire de Ver

Comme énoncé dans l'avant-propos de cette étude, nous allons, pour cette section consacrée en partie à l'archéogéographie, recourir à plusieurs disciplines afin de dresser un portrait du territoire ancien de Ver. L'archéologie est évidemment une source de données majeure mais l'importance ou le nombre de découvertes sont souvent inégaux d'une commune à l'autre. Ainsi, la description du milieu physique de la partie précédente, permet de mieux appréhender le territoire en apportant des clefs de compréhension des implantations.

La section dédiée à l'organisation du territoire fait suite à la sous-partie consacrée à l'occupation ancienne. Celle-ci est une analyse de l'aménagement du territoire, c'est-à-dire la configuration du réseau viaire, la localisation des entités construites structurantes, les limites communales, mais aussi la toponymie, afin de mieux comprendre l'implantation villageoise.

Étymologie

L'origine étymologique du nom de la localité, *Verno*, comme nous le font connaître les mentions du VII^e siècle, est à chercher dans la langue gauloise. Il s'agit toutefois d'un emprunt, qui porte la marque d'une latinisation. Selon l'historien et linguiste Émile Lambert, *Verno* a donné en latin *vernum* qui signifie l'aulne²⁵. On le trouve également dans le radical de Verneuil, *Vernolio* en 1107. L'auteur ajoute toutefois que le terme à l'époque gauloise désignait certainement aussi un marécage ou un lieu humide, les aulnes croissant dans ces espaces. Notons que les noms « verne » et « vergne » désignent l'aulne dans certaines régions.

On retiendra donc que le nom est une référence directe ou indirecte à un paysage dont le caractère principal est d'être humide. Ceci apparaît tout à fait en adéquation avec le site sinon d'implantation, du moins de développement, de ce qui deviendra le village de Ver, sur le versant dominant la vallée de la rivière Launette.

Il nous faut également évoquer la proposition de l'abbé Lebeuf, selon laquelle *Ver* ou *Vern*, serait une forme abrégée de *Vernemptoe*, *Vernimptoe* ou *Vernemetoe*, semblables à *Vernemetis*, terme celte dont la signification serait « grand temple »²⁶. On retrouve cette forme dans un acte de Charles le Chauve daté de 842, *Actum Vernemptoe villa*, mais celle-ci est unique et sujette à caution²⁷. Ajoutons qu'à ce jour, aucun témoignage écrit ni aucune découverte archéologique ne permet d'attester d'un lieu de culte antique à Ver.

Concernant l'évolution du nom de la localité, Émile Lambert a dressé une liste non exhaustive d'occurrences dans les documents anciens, depuis le Haut Moyen Âge jusqu'à la période contemporaine²⁸ :

- *Verno regali palato* (654 ; diplôme de Clovis II)
- *Facta autem Verno regali palatio* (656 ; lettre de Clotaire III)

25. LAMBERT 1963, p. 17.

26. GRENIER 1856, p. 218.

27. LAMBERT 1982, p. 592.

28. *Idem*.

- *Verno vico* (VII^e s. ; monnaie mérovingienne)
- *A villa sua Verno fuissit aspectus* (710 ; Mabillon, *De Re Diplomatica*, 1632-1707)
- *Infra terminum Vernense* (710 ; cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis, charte de Childebart III)
- *Palatium vernum* (754 ; bulle ?), (1182 ; pape Luce III)
- *ad concilium vernis palatium publicum* (755 ; concile ?)
- *Ad Vern villam nostram* (817 ; diplôme de Louis I^{er} dit le Pieux ou le Débonnaire)
- *Actum Vernemptoe villa* (842 ; *Gallia Christiana*, charte de Charles le Chauve)
- *In Verno palatio* (844 ; concile, capitulaire de Charles le Chauve)
- *Actum Verno palatio regio* (846 ; cartulaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, acte de Charles le Chauve), (853 ; ?)
- *Actum Verno palatio* (846 ; *preceptum* de Charles le Chauve)
- *In Verno* (IX^e s. ; Annales de Saint-Bertin et Annales Vedastini)
- *Vernum villam* (865 ; Annales de Saint-Bertin et Annales Vedastini)
- *Ad palatium Vernis* (884 ; *Historiens des Gaules et de la France*, A.N., capitulaire de Carloman)
- *Ver* (1180 ; *Gallia Christiana*), (1258 ; charte de Notre-Dame de Senlis)
- *Palato vernum* (1182 ; bulle, pape Luce III)²⁹
- *Ecclesiam de Veri* (1182 ; pas de source)
- *Vernum* (1230 ; pas de source)
- *Simon de Ver* (1259 ; charte de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs)
- *Milo de ver* (1275 ; cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis)
- *De nemore de Ver* (XIII^e s. ; cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis)
- *Vern* (1310 ; pas de source)
- *Ver prez dampmartin* (1387 ; aveux. Pas de précision supplémentaire)
- *Vers soubz dampmartin* (1393 ; aveux. Pas de précision supplémentaire)
- *Super terram de Vere* (XV^e s. ; pas de source)
- *Ver soubz Dampmartin* (1524 ; A.N. Sans précision supplémentaire)
- *Ver sous Dammartin* (1539 ; pas de source)
- *Ver* (1667 ; carte de Samson d'Abbeville)
- *Vair* (1711 ; carte des archives du musée Condé)
- *Ver en Goële* (XVIII^e s. ; pas de source)
- *Ver de Galye* (XVIII^e s. ; pas de source), (1687 ; pas de source)
- *Ver de Gallye* (1687 ; pas de source)
- *Ver les Galie* (1728 ; carte de la capitainerie royale d'Halatte)
- *Ver les Gailly* (XVIII^e s. ; pas de source)
- *Ver de Galie* (1738 ; pas de source), (1753 ; A.N. Sans précision supplémentaire)
- *Ver Gallie* (XVIII^e s. ; pas de source)
- *Ver-sur-Launette* (conforme au décret du 27 décembre 1935)

29. Cette occurrence pose problème puisqu'elle n'a pas été retrouvée dans la bulle papale.

À cette liste, l'auteur indique en note « autrefois, prévôté, gruerie et seigneurie », que l'abbaye Sainte-Geneviève-au-Mont de Paris y avait des biens ainsi que le chapitre Notre-Dame de Paris. Plusieurs conciles se sont tenus à Ver « *ad concilium vernis palatium publicum* » en 755 notamment³⁰.

Tout comme l'origine étymologique de Ver, celle de Loisy est à chercher dans les racines de la langue celtique marquée par le latin³¹. Les mentions connues les plus anciennes datent du XII^e siècle. Émile Lambert a ainsi recensé les occurrences *apud Loisiacum* en 1132, *Loisiacum* en 1139, puis *Loisi* en 1208, de nouveau *apud Losiacum* au XIII^e siècle et *Loysiacum* en 1304³².

Le nom est ainsi composé du radical Loisi, peut-être un nom commun ou un nom d'homme (Loisus ou Loisius ?), et du suffixe *-acum*. Ce dernier est une latinisation du gaulois *-acos*, qui exprime la propriété. Par la suite, le *-acum* s'est changé en *-y*. Les toponymes formés sur cette combinaison sont très nombreux dans le département de l'Oise³³.

Selon Michel Roblin, également historien et linguiste, le radical de Loisy dans sa forme ancienne ne fait pas référence à une personne, mais au substantif latin *lutum* qui signifie la boue³⁴. D'après le dictionnaire Gaffiot, *lutum* peut se traduire par boue, limon, fange, vase, mais aussi argile, qui est la terre du potier³⁵. Compte-tenu de la localisation actuelle du hameau de Loisy, la définition de boue argileuse, fangeuse ou vaseuse ne correspond pas, sinon à considérer le fond de vallée humide de la Thève à proximité. Le plateau agricole semble plutôt justifier le terme de limon, mais il peut aussi s'agir d'une référence à une activité d'extraction de cette matière dans un lieu proche.

On conclura simplement sur le fait que le nom est d'origine latine et fait référence à une possession. Il est ainsi très probable que le lieu ait été le site d'une *villa* gallo-romaine, ce que semble attester une implantation géographique privilégiée à la limite des terres agricoles, vers le rebord du plateau, là où les lourdes terres sont les plus faciles à cultiver.

Au village de Ver, une rue a conservé le nom d'un habitat disparu, celui d'Ancy ou Dancy. Au XII^e siècle, on trouve mention dans un acte d'un *Guidonis de Danciaco*. La forme ancienne atteste le suffixe gaulois latinisé *-iaco* de *-iacus*. On ne se prononcera pas davantage sur la signification du radical, à savoir s'il s'agit d'un nom commun ou d'un nom propre.

Concernant la localisation de ce lieu, nous n'avons pas de réponse univoque. En effet, hormis un odonyme visible sur le cadastre ancien et une mention médiévale, nous ne disposons pas d'autres informations sur Dancy ou Ancy. On peut cependant observer sur quelques plans anciens du XVII^e siècle, une localité nommée « Sancy », proche Dammartin, à l'ouest d'Orcheux (**voir plan 1615 p. 69, plan 1620a p. 70, plan 1640a p. 72**). Sa représentation n'est toutefois pas systématique et ces cartes semblent toutes être basées sur un même modèle. Notons que sur d'autres cartes plus récentes, le nom d'Othis est orthographié Antiz. De même, sur les cartes du XVII^e siècle citées précédemment, Othis n'y figure pas. Il est ainsi très probable qu'il s'agisse d'une confusion ou d'une erreur de retranscription. Toutefois, ceci ne remet pas en question l'existence de la localité disparue, dont la mention ancienne est sans équivoque.

Selon nous, il est très probable que Dancy ait été un hameau ou un écart, assez tôt disparu, peut-être au cours des épisodes guerriers de la Guerre de Cent Ans, puisque

30. LAMBERT 1982, p. 592.

31. ROBLIN 1978, p. 106.

32. LAMBERT 1982, p. 313.

33. LAMBERT 1963, p. 18 ; ROBLIN 1978, p. 106-124.

34. ROBLIN 1978, p. 115.

35. GAFFIOT 1934, p. 929.

l'on n'en trouve plus mention après le XIII^e siècle en l'état de la recherche. On se demande même si Dancy ne pourrait pas avoir été le nom des quelques habitations isolées au sud du village de Ver, sur la route de Dammartin. Cependant, si cela était le cas, nous pensons qu'un toponyme évocateur aurait survécu, comme c'est assez fréquemment le cas.

Concernant les hydronymes, deux cours d'eau traversent la commune : la Launette et la Thève. La première trouve son origine dans la langue gauloise, basée sur le radical *ona* ou *onna*, qui désigne une source ou un cours d'eau³⁶. Affluents de la Nonette, avec l'Aunette à Senlis, on ne connaît qu'une mention écrite incomplète du nom datant de la fin du IX^e siècle³⁷. Pour le linguiste Michel Lebègue, l'agglutination de l'article au nom paraît récente. Par la suite, à la période médiévale et peut-être dès le Haut Moyen Âge, la terminaison mutera en *-ette*, formant le nom actuel.

Tout comme Launette, l'origine étymologique de la Thève, *Tuva*, est gauloise³⁸. L'hydronyme est mentionné dès 798, *super fluvium Tuvā*³⁹. Sa signification, à l'instar de nombreux autres noms gaulois, reste mal connue. Émile Lambert, comme Michel Roblin, évoque toutefois que le nom puisse avoir pour racine le celtique *tav*, signifiant tranquille⁴⁰.

En plus de ces rivières, il nous faut signaler un nom ancien qui apparaît dans les actes médiévaux. Il s'agit du fief de « Savateronne » ou « Saveteronne », qui deviendra le lieu-dit la Savate Ronde durant l'Ancien Régime, et encore actuellement conservé dans la commune d'Ève, à proximité de la limite entre cette commune et celles de Ver et d'Ermenonville. Le lieu marquait d'ailleurs anciennement l'emplacement d'une borne de délimitation entre ces seigneuries, comme figuré sur un plan estimé dater de 1725⁴¹ (**fig. 2**). En considérant la proximité du vallon du Trou Jacquin à Ermenonville, l'on se demande si la forme ancienne de « Savateronne » ne désignait pas le ru affluent de la Launette qui a façonné le thalweg. Comme nous l'avons vu précédemment, le suffixe en *-onne*, apparaît être un indice confortant cette hypothèse.

Occupation ancienne

Débutons en signalant que plusieurs découvertes archéologiques, rapportées dans la bibliographie ou par des témoignages oraux, souffrent d'un défaut de précision pour ce qui concerne leur localisation, l'estimation de leur datation ou même leur identification :

- [Découverte non localisée]

Une monnaie mérovingienne portant l'inscription *Verno vico* est mentionnée par plusieurs historiens⁴². Michel Roblin précise qu'il s'agit d'un tiers de sou frappé par le monétaire Aiulfus⁴³.

36. ROBLIN 1978, p. 88.

37. LEBÈGUE 1994, p. 217 ; ROBLIN 1978, p. 88.

38. ROBLIN 1978, p. 88.

39. LAMBERT 1963, p. 259.

40. LAMBERT 1963, p. 259 ; ROBLIN 2008, p. 482.

41. A.N., S 1599.

42. LAMBERT 1982, p. 592 ; ROBLIN 1978, p. 265, note 13.

43. ROBLIN 1966, p. 235, note 1.

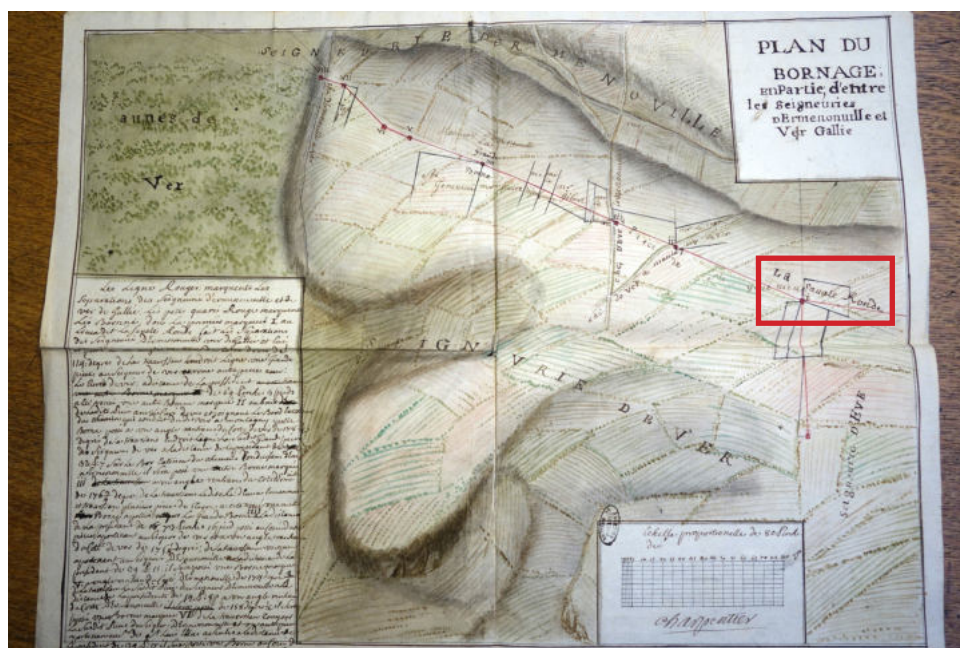


Fig. 2 : Localisation d'une borne au lieu-dit la Savate Ronde sur le *Plan de bornage en partie d'entre les seigneuries d'Ermenonville et Ver Gallie* ; plan de 1725 © A.N.

- [Découverte mal localisée, mal datée et mal identifiée]
Louis Graves rapporte la découverte en 1694, entre le village et le chemin de Compiègne, d'un « petit caveau dans lequel était déposé un squelette entouré de grandes lampes de verre »⁴⁴.
- [Découverte mal localisée]
En 1869, le bulletin du Comité archéologique de Senlis rapporte le don par M. Alexis Moreau « d'une pierre de moulin portatif » trouvée à Ver⁴⁵. Il est précisé plus loin qu'il s'agit d'un moulin romain.
- [Découverte mal identifiée et non datée]
Lors d'une prospection pédestre en forêt d'Ermenonville, Philippe Ringeval a observé dans les parcelles 230 et 26, des blocs de grès orientés nord/sud dont l'un présente deux traits gravés. Pourrait-il s'agir de bornes ?⁴⁶
- [Découverte mal localisée et mal identifiée]
À proximité du Bois de Saint-Laurent, au lieu-dit les Entelles, tuiles dans les champs et prospections illégales⁴⁷.
- [Découverte mal localisée et mal identifiée]
Sur la parcelle de la Folie, au sud de Loisy et entre les lieux-dits les Entelles et la Réserve, prospections illégales et découvertes de monnaies anciennes et d'objets, sans plus de détails⁴⁸.

44. GRAVES 1991, p. 65.

45. SÉANCE 1869, p. XXX.

46. Dossier SRA n° 606660009.

47. Nous remercions M. Chéron pour ces informations.

48. Nous remercions M. Chéron pour ces informations.

- [Signalement]

Lors de nos prospections, des travaux de terrassements étaient en cours dans la parcelle AD 0784, donnant sur la rue des Bons voisins. D'après le professionnel employé à la tâche, aucun mobilier particulier ni ossements ou constructions n'ont été observés lors du déplacement des terres. Seul le fond de la parcelle à l'ouest présentait un mur de soutènement des terres en moellons. Dans le cas d'une découverte, nous avons demandé à la personne de bien vouloir faire un signalement à la mairie.

- **Préhistoire**

La Préhistoire en France correspond à la période marquée par l'apparition de l'*homo erectus* dans l'espace du futur territoire national, environ 1,4 million d'années avant notre ère, jusqu'à environ 2300 av. J.-C. et le début de l'Âge des métaux. Ce long intervalle de l'Âge de la pierre est divisé en plusieurs autres de moindre durée : Paléolithique, subdivisé en Paléolithique inférieur (1,4 Ma av. J.-C./300 000 av. J.-C.), Paléolithique moyen (300 000 av. J.-C./40 000 av. J.-C.) et Paléolithique supérieur (40000 av. J.-C./9600 av. J.-C.), Mésolithique (9600 av. J.-C./6000 av. J.-C.) et Néolithique (6000 av. J.-C./2300 av. J.-C.).

Les témoignages de ces périodes sont majoritairement du mobilier lithique tel que des outils en silex taillés (haches polies, lames, nucleus, déchets de taille, etc.) dont les datations estimées concernent le plus souvent la période néolithique. Cette dernière période marque les débuts de la sédentarisation des groupes humains, notamment par la mise en place d'une pratique agricole.

LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Aucune découverte archéologique n'a été faite sur le territoire de Ver pour la période préhistorique. Ceci est en partie dû à l'absence de prospection à pied dans les parcelles cultivées. En effet, ces dernières pratiquées de manière systématique depuis les années 1990 dans plusieurs communes de l'Oise ont permis de mettre au jour de très nombreux vestiges archéologiques⁴⁹.

Toutefois, des découvertes fortuites lors des labours ont été portées à notre connaissance. C'est notamment le cas au lieu-dit les Entelles, à proximité du Bois de Saint-Laurent, où des fragments de haches polies ont été mis au jour⁵⁰ (**fig. 3**).

Dans des notes issues des archives de Maurice Catuffe, instituteur à Ver des années 1930 jusqu'à 1965 environ, il est fait mention : « [en labourant, des] outils et des armes en pierre éclatée ou en pierre polie : coup de poing, haches, pointes de flèche en silex »⁵¹.

Ces indices matériels, bien que ténus, témoignent d'une présence humaine indéterminée à cette période, ainsi que la probable pratique du défrichage, attestée par les haches polies. Ajoutons que la proximité de l'eau, grâce à la rivière Launette, est un atout supplémentaire propice à l'occupation.

49. Nous pensons ici aux prospections de Jean-Pierre Tymciow, Jean-Marc Popineau ou encore Philippe Ringeval.

50. Nous remercions monsieur Chéron pour cette information.

51. Fonds d'archives privé de Maurice Catuffe.

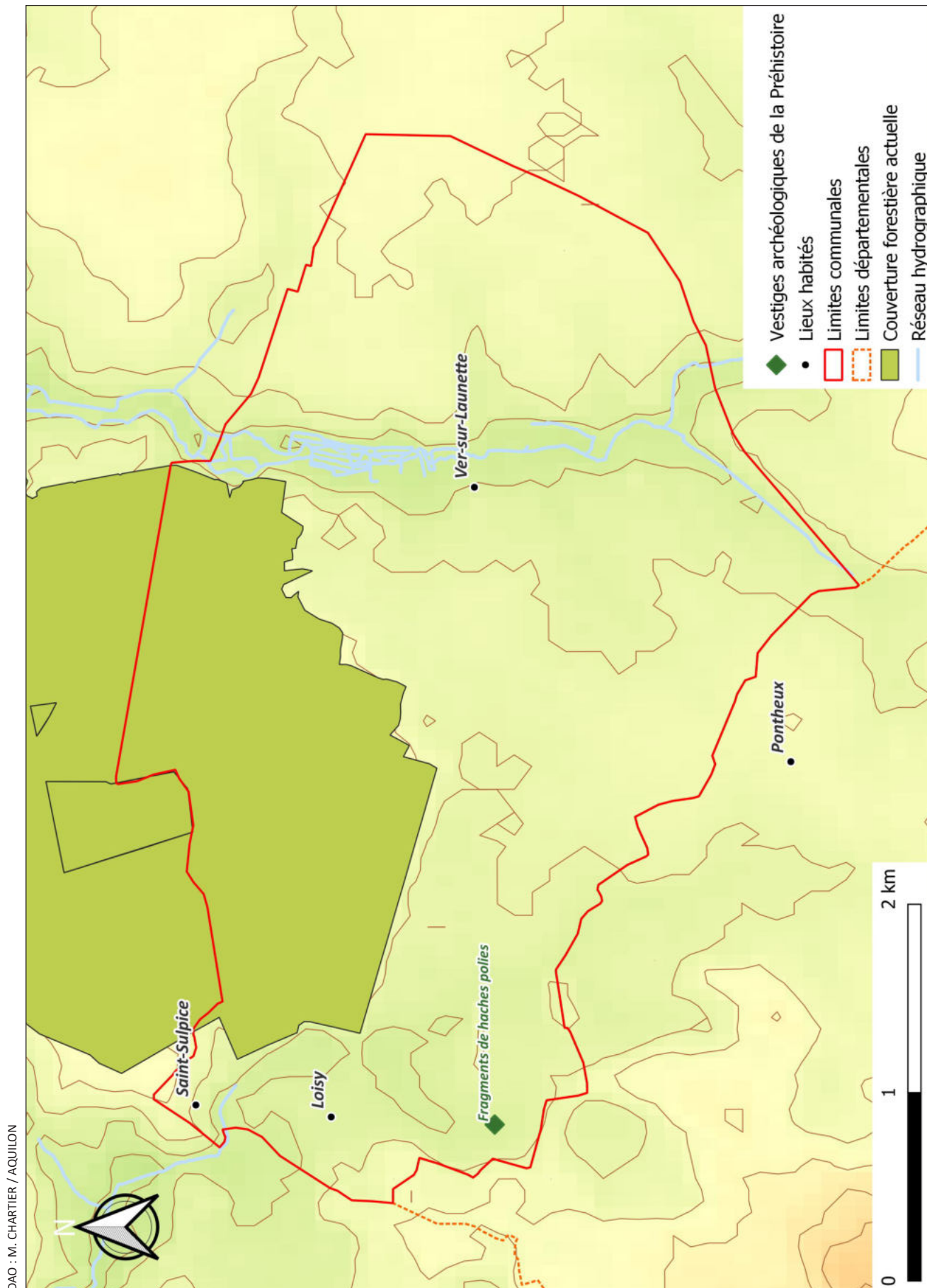


Fig. 3 : Cartographie des découvertes archéologiques de la Préhistoire dans la commune de Ver-sur-Launette

- **Protohistoire**

La Protohistoire se définit comme une période durant laquelle les civilisations du territoire ne produisent pas d'écrits sur elles-mêmes, mais sont en revanche documentées par les civilisations voisines, dans notre cas, les Grecs et les Romains. Elle correspond à l'Âge des métaux, divisée entre l'Âge du Bronze (2300 av. J.-C./800 av. J.-C.) et l'Âge du Fer (800 av. J.-C./50 av. J.-C.). Ces grandes périodes se divisent en plusieurs chronologies restreintes basées sur les découvertes archéologiques réalisées sur des sites emblématiques servant d'étalon pour la chronologie : Hallstatt en Autriche et La Tène en Suisse. La civilisation du Hallstatt correspond à l'intervalle entre 1200 et 500 av. J.-C. soit à cheval sur les deux âges des métaux. La période est également connue comme étant le Premier Âge du Fer. Le Second Âge du Fer correspond à la période dite de La Tène qui s'étend du V^e siècle av. J.-C. à la conquête romaine de la Gaule vers 50 av. J.-C. Les découvertes archéologiques pour ces périodes sont souvent les plus rares et, hormis dans le cadre d'une fouille archéologique, sont constituées par des fragments de productions céramiques (assiette, gobelet, récipients, etc.) ou par des monnaies, notamment les potins.

PEUPLES GAULOIS ET TERRITOIRES

Avant la Conquête de César en 52 av. J.-C., le territoire de Ver est inclus dans la vaste *civitas* de la tribu des Suessions. L'étendue de cette dernière vers le nord dépassait la rivière d'Aisne, au contact de la tribu des Rèmes, ainsi qu'à l'est, où l'on trouvait la tribu des Meldes ; nous reviendrons sur cette dernière tribu. À l'ouest, l'Oise marquait la limite avec les Viromandeuens au nord et les Bellovaques plus au sud. Au sud, l'extrémité occidentale des buttes de la Goële marque la zone d'interface avec les Parisis (**voir carte p. 13**). La butte de Montmélian constitue une hauteur stratégique dominant la plaine, contrôlée par les Suessions.

Concernant les Meldes, dont le chef-lieu de cité est Meaux, des débats existent encore au sujet du statut de ce peuple, que nous allons brièvement résumer ici. On trouve d'un côté les tenants d'un peuple gaulois indépendant, d'égal statut avec leurs voisins les Suessions, les Rèmes, les Parisis ou les Senons, et de l'autre côté, ceux qui estiment que le territoire des Meldes n'était qu'un *pagus*, c'est-à-dire un pays, dépendant de la cité des Suessions. Les divergences concernent le statut du peuple, *liberi*, c'est-à-dire non soumis à un traité avec Rome à la suite de la Conquête, contrairement aux peuples dits *foederati* (fédérés) et *stipendiarii* (tributaires), ainsi que la question de l'existence d'un monnayage propre aux Meldes, notamment par rapport aux Suessions. Dans tous les cas, cela ne change pas qu'indépendant ou non, un peuple melde existait bien, tout comme leurs voisins les Sulbanectes. À la fin du I^{er} siècle av. J.-C., la cité des Meldes se trouve dans la province de la Gaule Belgique. Au I^{er} siècle ap. J.-C., elle passe en Gaule Lyonnaise, qui devient la Lyonnaise quatrième ou Sénonie, *Lugdunensis Senonia*, à la fin du III^e siècle suite aux réformes de Dioclétien⁵².

Suite à la conquête romaine, un démembrement du territoire suession s'opère, avec la création, ou la prise d'indépendance, des cités des Sulbanectes de Senlis et très certainement des Meldes de Meaux. Le territoire de Ver, jusqu'à présent inclus au sein d'une grande cité, se trouve intégré à la partie sud du territoire des Sulbanectes, au proche d'une zone d'interface avec le peuple melde. La limite entre ces deux tribus s'étend des buttes de la Goële jusqu'à la Butte de Montigny proche Crépy, en passant par la zone de confins de la Gombrie – de Nanteuil-le-Haudouin à Lévignen.

52. MAGNAN 2012, p. 112.

Dans un récent article d'archéogéographie portant sur les Sulbanectes, Jean-Marc Popineau réalise une synthèse des connaissances historiques et archéologiques⁵³. Le chercheur propose une réflexion actualisée sur l'émergence de la tribu, ses potentielles limites, ainsi qu'un aperçu de l'occupation du territoire avant et après la Conquête de César. Il fait le constat de l'inégale répartition des lieux habités dans l'étendue de la cité des Sulbanectes, d'après les découvertes archéologiques⁵⁴.

La capitale pourrait avoir été localisée sur la Butte de Montépilloy lors des fouilles du château de 2015 à 2017 conduites par Nicolas Bilot⁵⁵. Le site aurait eu une position centrale dans le territoire, dont les limites sont marquées par les hauteurs du relief du Valois (Mont Cornon, Butte de Montigny, Butte de Montmélian, Plémont), ainsi que par le cours de l'Automne. L'Oise n'est pas en soi une limite, le territoire de la tribu voisine des Bellovaques contrôlait ses deux rives.

Pour la période de La Tène, la quasi-totalité des sites archéologiques se trouvent dans la partie nord du territoire et plus l'on se rapproche du I^{er} siècle av. J.-C., plus le nombre de sites augmente. Toutefois, le territoire semble assez peu peuplé par rapport aux cités voisines. Le paysage est largement déboisé, de type bocager avec des prés entourés de fossés et de haies, à destination de l'élevage ovin et caprin. Vers le sud, les terres semblent plutôt exploitées pour la culture des céréales. Suite à la Guerre des Gaules, l'on note une reconquête partielle de la forêt mais la romanisation du territoire n'a pas entraîné de changements particuliers dans l'exploitation du sol, sinon l'apparition de chènevières. Nous verrons dans la partie dédiée à l'Antiquité que le paysage dans la partie sud du territoire était vraisemblablement similaire.

LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Les découvertes archéologiques attribuables à la Protohistoire sont rares dans le territoire (**fig. 4**).

À la fin des années 1980, des prospections à pied ont été réalisées préalablement aux travaux de construction de la ligne du TGV Nord. Celles-ci ont conduit en 1989 à des sondages de diagnostic archéologique au lieu-dit la Plaine du Moulin. Ont été mis au jour un mur parementé associé à une monnaie gauloise et un vase intact des I^{er}-II^e siècles ap. J.-C. Dans les labours à proximité, l'extrémité d'une pointe de lance en bronze de l'Âge du Bronze a été ramassée⁵⁶.

Des découvertes archéologiques dans les communes limitrophes permettent de renseigner indirectement l'organisation du territoire à plus petite échelle. La plus importante se trouve dans la partie nord de la commune d'Othis, à proximité de la limite avec Ver et se prolongeant dans cette commune, au lieu-dit Saint-Nicolas. Sur le tracé d'une voie romaine, l'archéologue Jean-Pierre de Régibus a constaté la présence de tuiles et a recueilli de la céramique gauloise et gallo-romaine (commune, plombifère, sigillée de Lezoux et d'Argonne à décor, estampille *Tocca Fecit*). Il s'agit peut-être de l'emplacement

53. POPINEAU 2020, *passim*.

54. Signalons toutefois que la partie sud du territoire, particulièrement entre les sources de la Thève et le sud de la Nonette, certes largement recouvert par le massif forestier d'Ermenonville, n'a pas toujours bénéficié de prospections pédestres extensives. Toutefois, celles conduites dans les communes limitrophes du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne permettent de renseigner indirectement cette partie du territoire.

55. BILOT 2015 ; BILOT 2016 ; BILOT 2017.

56. Dossier SRA n° 604256660005. Contrairement au dossier précédant, le rapport de prospection/sondage n'est pas présent dans le dossier. WOIMANT 1995, p. 487, n°7541.

d'un relais routier⁵⁷. On se demandera si le lieu de Pontheux ne serait pas une sorte de survivance de ce site, du fait de son nom et de sa localisation, nous y reviendrons.

Au regard de la pauvreté des découvertes archéologiques à proprement parler, l'on comprend qu'il est délicat de proposer un portrait détaillé du territoire à cette période. En revanche, la présence probable d'une voie de communication d'une certaine importance, mise en évidence par l'existence d'un possible relais routier, ainsi que l'origine étymologique gauloise du nom de la localité, nous incitent à penser que l'espace peuplé est assez développé. On trouve un pôle d'habitat, peut-être même une potentielle exploitation agricole dite « ferme indigène » sur le plateau oriental, qui sera par la suite occupé durant l'Antiquité. Il est probable qu'un autre pôle d'habitat ou d'exploitation se trouvait à proximité de l'emplacement du village actuel. Évidemment, l'aspect très ponctuel des découvertes archéologiques, les réoccupations des sites voire leur disparition, nous privent certainement d'un grand nombre d'informations.

- **Antiquité**

La période antique, dite aussi gallo-romaine dans notre zone géographique, correspond à l'intervalle chronologique entre la conquête romaine de la Gaule vers 50 av. J.-C., jusqu'au début de la période médiévale vers la fin du V^e siècle, en 476 avec le déclin de l'empire romain d'Occident. La période est divisée entre Haut Empire et Bas Empire. Ce temps est caractérisé dans les grandes lignes par une acculturation des populations gauloises, une forte structuration administrative du territoire, le développement et la création de cités avec leur ensemble monumental, l'apparition de nouvelles cultures (froment, seigle, légumineuses) et de productions spécifiques (vin, huile). On signalera cependant que la présence romaine n'est à l'origine ni d'un réseau viaire structuré et fonctionnel, ni de l'implantation des *villae* sur les riches plateaux agricoles, ni d'une révolution agricole.

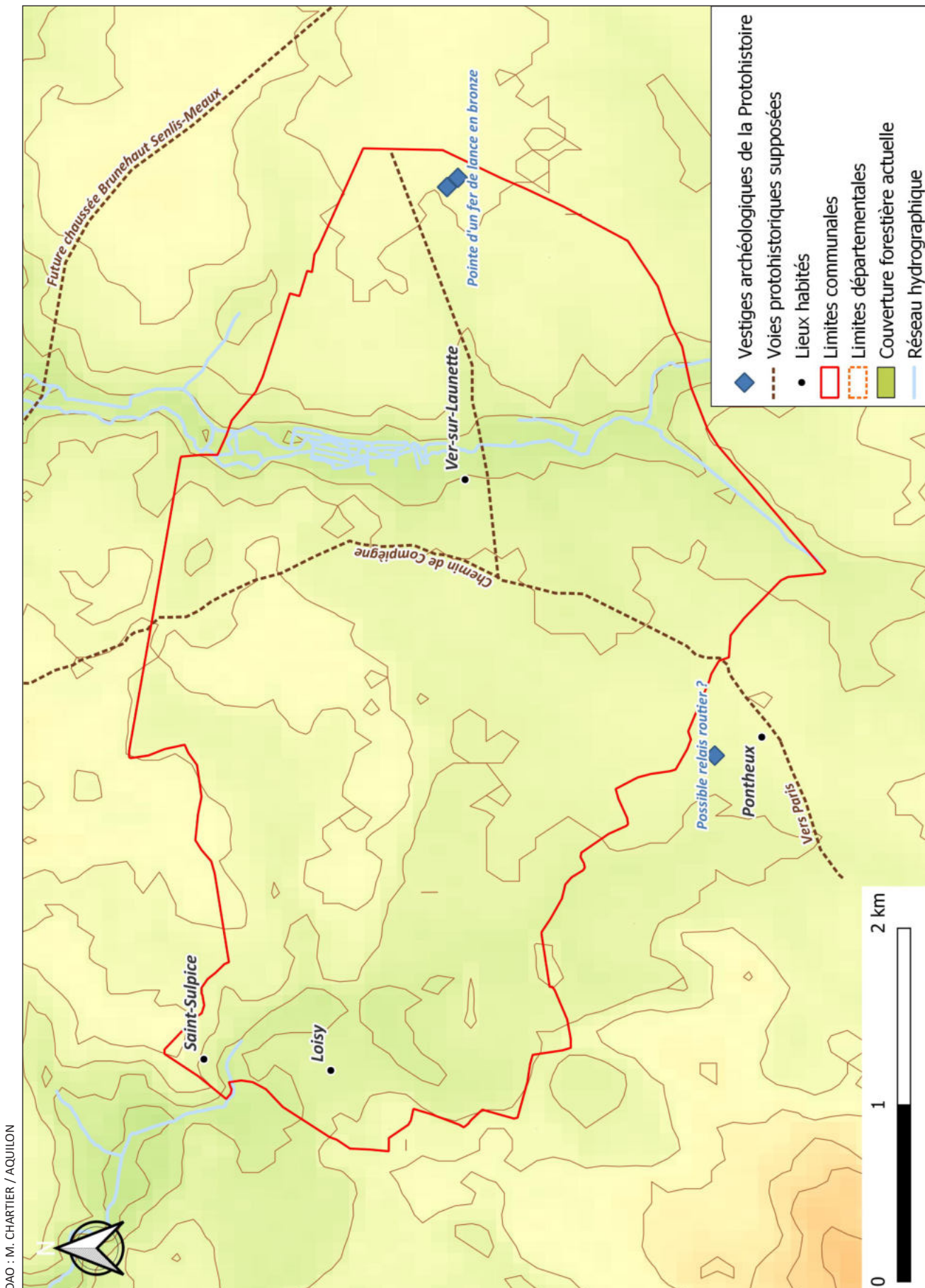
Comme nous l'avons déjà évoqué dans la partie dédiée à la période protohistorique, après la Conquête de César en 52 av. J.-C., une partie de la *civitas* des Suessions est soustraite au profit des Sulbanectes. Le territoire de Ver dépend désormais de cette dernière tribu. Du fait de la localisation du lieu, celui-ci se trouve au proche d'un espace d'interface avec le territoire du peuple melde.

Concernant le paysage ancien, lors des opérations archéologiques conduites à Saint-Pathus⁵⁸ en 2005, 2007 puis 2010, divers prélèvements de matières organiques ont été effectués afin de réaliser une étude paléo-environnementale⁵⁹. L'analyse des pollens retrouvés dans les comblements des fosses, puits et mares révèlent, dès le I^{er} siècle ap. J.-C., un milieu très ouvert, adapté aux activités agro-pastorales. Les prairies et les cultures céréalières priment, même si l'on note une certaine diversité avec la présence de fèves. Les arbres d'essences forestière (chêne, hêtre, pin) ou ripicole (aulne, saule, viorne) sont

57. GRIFFISCH *et alii* 2008, p. 953.

58. Saint-Pathus (77178), arr. Meaux, dép. Seine-et-Marne.

59. DESRAYAUD 2010. Les études palynologiques ont été réalisées par Gisèle Allenet de Ribemont (p. 191-204) ; l'étude phytolithique par Pascal Verdin (p. 205-208) ; l'étude xylologique des puits par Blandine Lecomte-Schmitt (p. 209-219) ; l'étude carpologique par Ingrid Girrès (p. 220- 222).



DAO : M. CHARTIER / AQUILON

Fig. 4 : Cartographie des découvertes archéologiques de la Protohistoire dans la commune de Ver-sur-Launette

rare et éloignées. Cependant, l'utilisation de prunellier, pomoidés⁶⁰ et noisetier, suggère l'existence de haies. Le paysage évolue dans la seconde moitié du III^e siècle avec un petit développement d'arbres forestiers sur les coteaux et d'une ripisylve dans la vallée. Dans un même temps, on note un recul de la prairie et une diminution de l'activité céréalière. Vers la moitié du IV^e siècle, l'environnement paraît plus pastoral, avec une hypothétique culture du chanvre. Les données récoltées ne permettent pas de documenter au-delà de la fin du Bas Empire. Ce constat d'un environnement ouvert, aux espaces dédiés aux activités agro-pastorales, probablement délimités par des haies, pour le début de la période gallo-romaine voire avant, est globalement le même que celui mis en évidence plus au nord, entre le massif forestier d'Ermenonville et l'Oise.

LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Pour l'Antiquité, les découvertes archéologiques sont plus nombreuses que pour la période précédente, et surtout plus éloquents (**fig. 5**).

- En forêt d'Ermenonville, lors d'une prospection à pied conduite en 1985, Hervé Margot a mis en évidence un ensemble de « remblais d'écroulement » dont l'un est coupé par la route du Boisdyver⁶¹. Il a été trouvé à proximité ce que le prospecteur signale comme des « extractions anciennes ». Des fragments de tuiles à rebord (*tegulae*) et des tessons de céramique ont été observés. Si l'existence d'un habitat est proposée, la nature de la construction reste indéterminée. Signalons que le site se trouve à proximité de la voie ancienne dite « chemin de Ver à Senlis » sur lequel se raccorde le « chemin de Compiègne ».
- Lors d'une autre prospection en forêt d'Ermenonville conduite par le même prospecteur, un autre site consistant en une large dépression de près de 20 m de diamètre avec des traces de constructions vers l'est a été repéré⁶². Quelques fragments de *tegulae* et des tessons de céramique, ainsi que des clous et une monnaie (as) très usée, ont été collectés. L'hypothèse d'un habitat est formulée mais la construction repérée reste indéterminée. Le site se trouve à proximité d'une voie ancienne qui reliait Saint-Sulpice et Loisy à Ermenonville.
- Au lieu-dit les Uselles, le prospecteur Hervé Margot a découvert un vaste site de part et d'autre d'un chemin rectiligne d'aspect récent⁶³. Celui-ci a collecté sur place des fragments de *tegulae*, des tessons de céramique, des pierres de constructions en grand nombre « sur un sol de couleur noire ». Deux hypothèses sont avancées par le prospecteur : celle d'un *vicus*, c'est-à-dire une petite agglomération rurale, car le site apparaît trop vaste pour être une *villa*, qui s'apparente à un centre d'exploitation agricole. Le prospecteur émet aussi la possibilité qu'il puisse s'agir du palais royal de Ver ; nous y reviendrons dans la partie suivante.
- À la fin des années 1980, des prospections à pied ont été conduites préalablement aux travaux de construction de la ligne du TGV Nord. Au lieu-dit

60. Les pomoidés sont une sous-famille des Rosacées comprenant notamment pommier, poirier, sorbier et cognassier : PREISS 2012, p. 235.

61. Dossier SRA n° 604256660001 ; WOIMANT 1995, p. 487, n°7537.

62. Dossier SRA n° 604256660002 ; WOIMANT 1995, p. 487, n°7538.

63. Dossier SRA n° 60425003 ; WOIMANT 1995, p. 487, n°7539. Ce chemin est une rectification du « chemin du petit musque » qui figure sur le cadastre de 1813.

DAO : M. CHARTIER / AQUILON

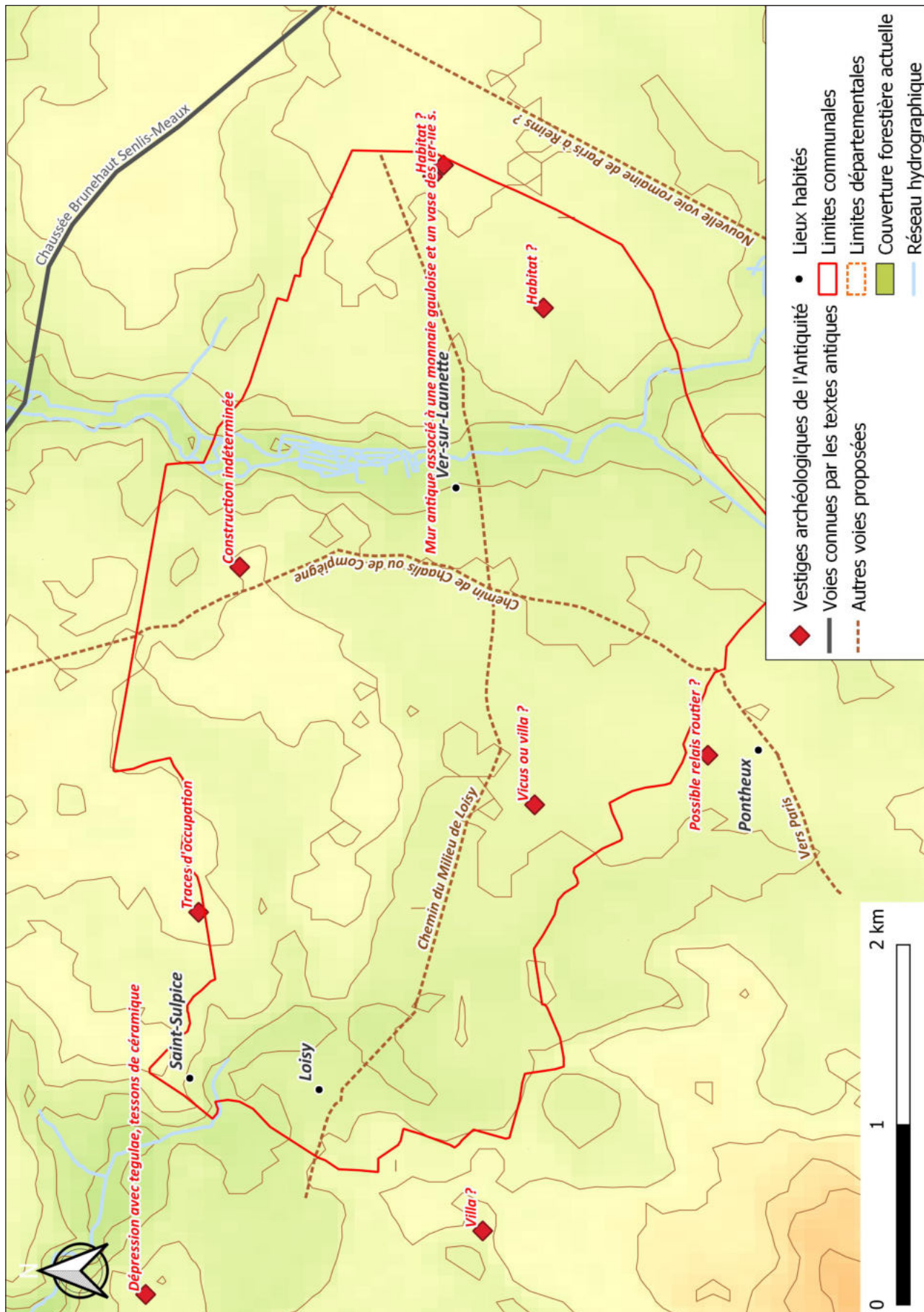


Fig. 5 : Cartographie des découvertes archéologiques de l'Antiquité dans la commune de Ver-sur-Launette

la Plaine du Moulin, Jean-Marc Fémolant et Patrick Pion ont pu observer de nombreux matériaux de constructions d'époque romaine sur environ 3 ha⁶⁴. En 1989, des sondages de diagnostic archéologique ont mis au jour une construction antique. Une couche contenait des pierres brûlées, des fragments de tuiles et de la céramique romaine. Déjà évoqué, le site a aussi livré un mur parementé, associé à une monnaie gauloise, et un vase intact des I^{er}-II^e siècles ap. J.-C.

- Durant cette même campagne, un possible habitat d'époque gallo-romaine a été détecté au lieu-dit le Chemin du Plessis⁶⁵.

Malgré l'imprécision de leur localisation, il nous faut aussi mentionner les découvertes réalisées par le docteur Alexis Moreau, présentées lors des séances du Comité archéologique de Senlis, notamment celle faite en 1869 « d'une pierre de moulin portatif », estimée être d'époque romaine⁶⁶. Ainsi qu'en 1872, dans une de ces « vieilles voies, dont les talus sont à pic » où il a localisé un site recelant un « magma » d'os de cheval, de chien et autres, avec du charbon et quelques poteries, notamment une panse d'amphore « d'une terre différente et plus molle que celles des autres vases »⁶⁷.

En 1876, le docteur Moreau fait don d'un « petit christ en bronze plein et d'une monnaie romaine trouvés à Ver, au lieu-dit : le Vieux Château, dans un jardin situé entre l'église et la maison d'école »⁶⁸. La monnaie présente sur une face une louve allaitant Romulus et Rémus et sur l'autre une tête casquée. Ces pièces proviennent de la même parcelle que la « meule de moulin romain » donnée en 1869, évoquée précédemment. Il signale que l'on y trouve aussi des débris de murs. Notons que des monnaies similaires ont été trouvées à Lagny-le-Sec⁶⁹. Concernant la monnaie, il pourrait s'agir d'un *nummus* au type *Urbs Roma*, frappée dans les années 330 ap. J.-C., sans précision de l'atelier (**fig. 6**). Deux monnaies similaires ont été découvertes lors des fouilles du site antique d'Estrées-Saint-Denis en 1996 : l'une a été frappée à Lyon en 333 et l'autre à Trèves en 334⁷⁰. L'avvers figure l'inscription URBS ROMA et un buste casqué à gauche, et le revers une louve allaitant deux jumeaux.



Fig. 6 : Monnaie romaine *nummus* au type *Urbs Roma*
© Wikimedia

64. Dossier SRA n° 604256660004 ; WOIMANT 1995, p. 487, n°7540.

65. Dossier SRA n° 604256660005. Contrairement au dossier précédent, le rapport de prospection/sondage n'est pas présent dans le dossier. WOIMANT 1995, p. 487, n°7541.

66. SÉANCE 1869, p. XXX.

67. SÉANCE 1872, p. XXXIX.

68. SÉANCE 1876b, p. LIX.

69. HINARD 2020, p. 26.

70. BERDEAUX-LE BRAZIDEC et FOUCRAY 2002, p. 337 et 339.

LES VOIES DE COMMUNICATION

Dans sa notice sur la voie Senlis/Meaux, Louis Graves pose la question du point de franchissement de la rivière Launette⁷¹. Il s'agit notamment de savoir si la voie descendait dans le village d'Ermenonville ou passait à un autre endroit. Il rapporte qu'un habitant, M. Lucy, a repéré une petite chaussée au sud de l'île des Peupliers qui sépare les aulnaies d'Ermenonville et de Ver. Selon Louis Graves, celle-ci pourrait être un possible franchissement. Le même auteur signale la proximité des lieux mentionnés dès l'époque mérovingienne avec celle des voies antiques, qu'il nomme chaussées Brunehaut, comme c'est le cas pour Ver ou Lagny-le-Sec avec la voie Senlis/Meaux⁷².

Suite à la conquête romaine, le développement et la romanisation du réseau de communication dans les Gaules voient le renforcement d'un axe nord/sud avec la *Via Agrippa*. Le tracé de la grande voie de *Lugdunum* à *Gesoriacum*, soit de Lyon à Boulogne-sur-Mer, passait à l'est de notre territoire sur son segment entre Meaux et Beauvais⁷³.

Dans une synthèse des connaissances sur la voie antique, Jean-Marc Popineau propose une possible origine protohistorique au tracé nord/sud passant par Meaux. Cependant les indices archéologiques antérieurs au 1^{er} siècle ap. J.-C. étant inexistantes à Senlis, la portion de voie passant par la capitale de la tribu gauloise des Sulbanectes, *Augustomagus* devenue Senlis, date certainement de cette même période⁷⁴. Le tracé du potentiel chemin protohistorique suivait une direction plein nord, à partir de Lagny-le-Sec – ou peut-être avant – en passant à l'est des Bois de Montlognon et de Perthes, vers Montagny-Sainte-Félicité, Baron et Montépilloy, où les découvertes archéologiques d'époque celtique ont été nombreuses⁷⁵.

La *Carte archéologique de Seine-et-Marne* référence une voie romaine qui, se détachant à Louvres (Val-d'Oise) de la voie Paris/Senlis (RN17), passait à Chennevières-lès-Louvres (Val-d'Oise), Moussy-le-Neuf et le hameau de Beaumarchais (commune d'Othis). Elle se poursuivait ensuite dans l'Oise par Ver-sur-Launette, Montagny-Sainte-Félicité et Nanteuil-le-Haudouin, jusqu'à Reims. Elle semble avoir été rapidement remplacée par la voie passant par Dammartin-en-Goële⁷⁶.

INDICE TOPONYMIQUE

En plus de ces découvertes archéologiques, on signalera l'existence du toponyme ancien « Lépine » (**fig. 7**).

D'après Jean-Marc Popineau, les toponymes formés sur épine comme « Épinette » ou « Repine » sont à mettre en lien avec la présence de ruines qui ont longtemps empêché la remise en culture des parcelles. Dans la commune de Roberval au lieu-dit « L'Épinette », le site d'une *villa* a été découvert⁷⁷. Il est marqué par une forte concentration de tuiles de type *tegulae* et de mobilier gallo-romain.

71. GRAVES 1839, p. 94.

72. *Idem*, p. 119.

73. Louis Graves fait référence à cette voie dans ses *Notices archéologiques de l'Oise* en 1856 : « la voie antique du Plessis-Belleville à Pont-Sainte-Maxence traverse la commune » : GRAVES 1856, p. 328.

74. POPINEAU 2018, p. 17.

75. HINARD 2021a, p. 22-25.

76. GRIFFISCH *et alii* 2008, p. 953.

77. Roberval (60410), arr. Senlis, dép. Oise ; POPINEAU 2007, p. 43.

Signalons qu'à May-en-Multien au lieu-dit L'Épinette, les prospecteurs A. Gavari et Jean-Pierre de Régibus ont mis au jour en 1999 une occupation antique qui s'est prolongée jusqu'à la période médiévale (mobilier d'époques antique, mérovingienne, carolingienne et des X^e-XII^e siècles)⁷⁸.

Dans la commune de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne), au lieu-dit L'Épinette, les prospecteurs E. Krimbarg et Jean-Pierre de Régibus ont mis au jour en 1990 un gisement gallo-romain⁷⁹. Celui-ci comprenait de la céramique commune, des fragments de cruches variées dont des cruches fines du II^e siècle, et des morceaux d'amphores.

Même si aucune découverte archéologique n'a été faite en ce lieu dans la commune de Ver, compte-tenu de la localisation du toponyme sur le plateau agricole, au proche de la forêt et à proximité d'au moins une voie ancienne, le « chemin de Ver à Senlis », et peut-être aussi le « chemin de Loisy à Ver », il est possible que des ruines s'y trouvaient. En effet, l'implantation assez proche du rebord du plateau agricole, à la limite des terres lœssiques, a souvent été privilégiée par les établissements agricoles de la période gallo-romaine voire protohistorique⁸⁰. Ce choix s'explique par plusieurs facteurs : un accès facilité à l'eau ainsi qu'à la roche calcaire pour la construction et des terres agricoles plus aisées à travailler avec les outils de l'époque car moins épaisses qu'au centre du plateau.

Comme nous l'avons dit au début de cette sous-partie, les indices archéologiques d'occupation du territoire à l'époque gallo-romaine sont à la fois plus nombreux et plus parlants. Signalons tout d'abord que durant une partie de l'Antiquité, la voie antique et le possible relais routier existants à l'époque gauloise restent actifs.

Ensuite, la vaste aire prospectée qui a fourni du mobilier antique, est intéressante à plusieurs titres. Tout d'abord, il ne semble pas s'agir d'une petite construction isolée dans la plaine agricole, mais bien d'un lieu où se trouvait soit un *vicus*, sorte de hameau, soit une *villa*, c'est-à-dire une grande exploitation agricole. Toutefois, concernant cette dernière construction, signalons que le mobilier mis au jour ne présente aucun caractère artisanal particulier ni aucun luxe, tel que l'on pourrait en attendre de la partie résidentielle d'une *villa* de grande taille. Le mobilier consiste principalement en éléments architecturaux très génériques, peut-être plus représentatif d'une agglomération de diverses constructions. Sans fouilles archéologiques du lieu, il est difficile de déterminer la nature des constructions. Notons cependant que dans le cas d'un *vicus*, celui-ci pourrait être en lien avec la voie antique déjà évoquée, mais peut-être aussi avec un autre axe parcourant le territoire selon une orientation différente.

Enfin, ce sont au total une demi-douzaine de sites d'habitation, d'occupation ou d'exploitation ponctuant le territoire qui ont été mis en évidence dans le territoire communal, révélant un maillage de l'espace, particulièrement au niveau des terres agricoles. En effet, la découverte de sites en milieu forestier, existants ou disparus, indiquent l'absence de boisements importants à cette période. La couverture forestière avait largement été entamée par les Gaulois, mais si un regain de celle-ci à l'époque de la Conquête a pu être constaté grâce aux prélèvements de pollens lors des fouilles archéologiques, la reprise de l'exploitation des territoires a entraîné de suite un nouveau recul des forêts.

78. GRIFFISCH *et alii* 2008, p. 707.

79. *Idem*, p. 928.

80. POPINEAU 2007, p. 58.

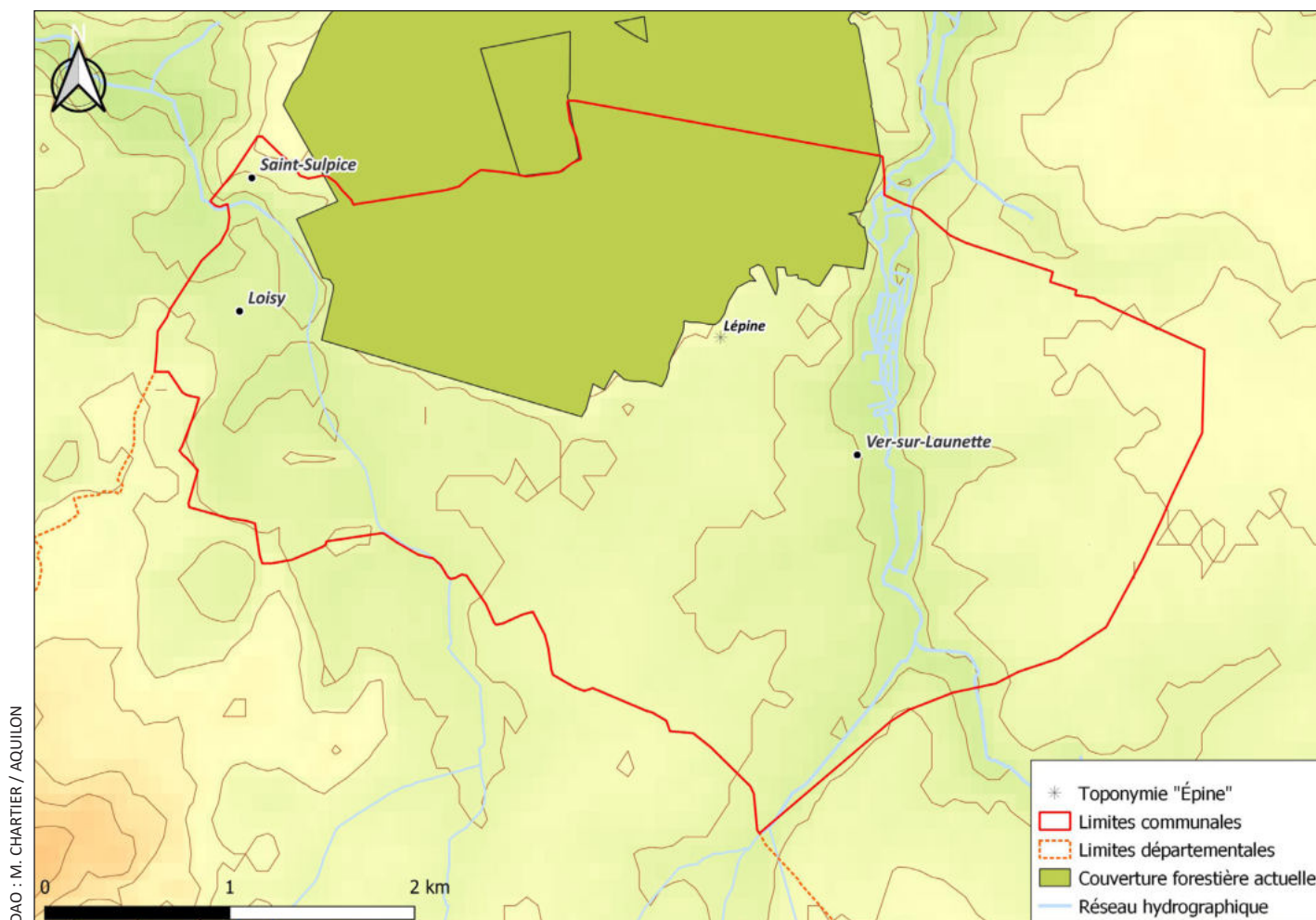


Fig. 7 : Localisation du microtoponyme Lépine dans le territoire de Ver-sur-Launette

- **Haut Moyen Âge**

Le début des mille ans de la période médiévale (Ve-XVe siècles) est nommé Haut Moyen Âge. Les historiens le font débuter en 476 avec le déclin de l'empire romain d'Occident et s'achever en 987 avec l'élection d'Hugues Capet, premier roi de la dynastie capétienne. Archéologiquement en revanche, la période se caractérise par une continuité à la suite des changements observés aux alentours du III^e siècle ouvrant la période du Bas Empire, plutôt que par une rupture brutale. La progressive installation des peuples germaniques, notamment les Francs, a permis une certaine assimilation à la population romanisée. Le christianisme se fait de plus en plus prégnant sur le territoire. De nouvelles cultures apparaissent, notamment le seigle et l'avoine, de même qu'un développement de l'élevage ovin. Il a été noté ponctuellement des prémices d'implantations villageoises, ainsi qu'une diminution importante de la densité des *villae* rurales au profit d'une concentration des terres dans un moins grand nombre de mains.

Concernant les découvertes archéologiques pour cette période, celles-ci sont peu nombreuses ce qui est un trait commun à une grande partie du territoire du Valois. Les raisons de cette lacune archéologique sont multiples mais l'on retiendra que le type de mobilier, principalement de la céramique, est difficile à dater en raison d'une certaine proximité de forme ou de décor avec le mobilier de la fin de la période antique, d'où de

possibles attributions à cette dernière période plutôt qu'au Haut Moyen Âge. Ensuite, la pérennité des implantations villageoises où les vestiges archéologiques se trouvent vraisemblablement toujours sous les agglomérations actuelles. L'absence de fouilles ne permet pas de mettre au jour les occupations anciennes.

Malgré l'existence connue d'un palais royal aux époques mérovingienne et carolingienne, les découvertes archéologiques dans le territoire de Ver pour le début du Moyen Âge sont plus que rares en l'état de nos connaissances. Ajoutons qu'il s'agit le plus souvent de découvertes fortuites du XIX^e siècle, dont les localisations sont floues et les descriptions du mobilier succinctes. Quoi qu'il en soit, la grande question demeure celle du palais royal, que nous allons maintenant aborder.

LE PALAIS ROYAL DE VER

Les connaissances historiques

Le palais de Ver-sur-Launette est seulement connu grâce aux mentions d'actes anciens depuis l'époque mérovingienne. En effet, en 654, selon l'érudite Émile Lambert, le palais, « *Verno regali palato* », serait explicitement cité dans un diplôme non référencé de Clovis II (635-639/657) ou de la régente Bathilde (630-680)⁸¹. Toujours selon le même érudit, l'ensemble palatial apparaît de nouveau en 656 dans une copie d'un acte de Clotaire III (652-657/673)⁸². Cette copie est issue d'une vie de saint Babolin, premier abbé de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés⁸³, rédigée dans la seconde moitié du XI^e siècle⁸⁴.

Le palais de Ver-sur-Launette apparaît plus fréquemment sous la dynastie des Pippinides et des rois carolingiens. Par exemple, Pépin le Bref (714-751/768) y séjourne dès 747⁸⁵. Émile Lambert propose de nouvelles mentions en 754, 755, 844, 846, 864 et 884⁸⁶, bien qu'aucune d'entre elles ne soit suffisamment renseignée. Toutefois, dans le cadre d'une mission pour la commune réalisée en 2018, nous avons repéré cinq documents carolingiens originaux émis du palais de Ver-sur-Launette⁸⁷. Ils sont respectivement datés de 833, 846, 852, 854 et 861 et nous renvoyons le lecteur à notre étude qui est reproduite en annexe⁸⁸. Il peut ainsi en apprendre davantage sur les actes concernés.

Deux conciles sont tenus à Ver, l'un en 755, « *ad concilium vernis palatium publicum* »⁸⁹, et l'autre en 844 « *In Verno palatio* »⁹⁰, ce qui prouve l'importance du lieu sous les souverains carolingiens. Rappelons qu'un concile est une assemblée d'ecclésiastiques, principalement des évêques et des abbés, souvent convoqués par le roi ou par le prince, dans le but d'édicter des canons statuant sur des questions religieuses⁹¹. Un autre document cité par l'historienne Josiane Barbier renforce l'importance du palais sous les souverains

81. LAMBERT 1982, p. 592, n° 3716. Pour ce même acte, l'historien Michel Roblin indique la date de 658 : ROBILIN 1978, p. 265, note 13, mais, comme Émile Lambert, il ne précise toutefois la source utilisée.

82. LAMBERT 1982, p. 592, n° 3716.

83. Saint-Maur-des-Fossés (94100), arr. Nogent-sur-Marne, dép. Val-de-Marne.

84. RECUEIL 1741, p. 571.

85. ROBILIN 1966, p. 235, note 1 d'après *Diplomata regum francorum e stirpe merowingica*, n° 78.

86. LAMBERT 1963, p. 17, n° 21 et LAMBERT 1982, p. 592, n° 3716.

87. HINARD 2018.

88. Le lecteur peut se reporter à l'annexe I en fin de rapport, p. 198.

89. Le lecteur peut se reporter à l'annexe I pour consulter la référence choisie, p. 199, note 1.

90. DAVY 2005, § 2.

91. LAMBERT 1982, p. 592. Concernant ces conciles, nous ne rentrerons pas dans leur détail. Nous invitons pour cela le lecteur à se référer à l'article d'Amédée Vattier : VATTIER 1885.

carolingiens. Daté de 829, il précise que l'abbé de Saint-Denis est contraint de livrer annuellement 200 muids de vin au palais de Ver-sur-Launette⁹². Bien qu'il soit impossible d'apprécier la valeur exacte d'un muid sous l'époque carolingienne, il s'agit d'une quantité importante pour l'année retenue.

À partir de la fin du IX^e siècle, le palais de Ver disparaît progressivement des sources manuscrites. Il est encore mentionné en 884 à la suite d'un capitulaire édicté par le roi Carloman II (879-884)⁹³. La mention suivante, beaucoup plus tardive, date de la fin du XII^e siècle comme nous le verrons dans la partie historique de ce rapport⁹⁴.

La question du palais de Ver est abordée par l'abbé Lebeuf au XVIII^e siècle, en réaction aux écrits de dom Jean Mabillon, mais surtout ceux de dom Michel Germain, dans le Livre IV du *De re diplomatica*⁹⁵. Toutefois, il s'agit principalement d'un argumentaire concernant la localisation du *Latiniacum* (Lagny-le-Sec) mentionné dans la charte de Childebert III de 710.

Plusieurs auteurs du Comité archéologique de Senlis ont également travaillé sur la question de manière plus ou moins directe, notamment Alexis Moreau (1869, 1872, 1876)⁹⁶, Amédée de Caix de Saint-Aymour (1872)⁹⁷, Léon Caudel (1877)⁹⁸ puis Amédée Vattier (1885)⁹⁹.

Hormis les mentions précitées, on ne sait rien du palais dans sa matérialité et l'archéologie n'a pas encore permis d'apporter de nouveaux éléments de connaissances. On se gardera bien de considérer comme une description exacte l'évocation qu'en fait Léon Caudel dans sa notice sur l'ancien chemin de Compiègne¹⁰⁰. Aussi, quelle définition est-il possible de proposer au regard des connaissances actuelles ?

En 1982, l'historienne Josiane Barbier publie une partie de ses recherches sur les domaines carolingiens dans un article intitulé « Palais et fisc à l'époque carolingienne : Attigny »¹⁰¹. Ce travail constitue un exemple parfait pour documenter les spécificités de Ver au Haut Moyen Âge. En effet, le palais carolingien d'Attigny, un des mieux connus de la dynastie carolingienne, est similaire à notre résidence palatiale. Mentionné une première fois en 651, Attigny est associé à un palais en 749, lorsque Pépin prononce une sentence judiciaire en faveur de l'abbaye bénédictine de Saint-Denis « *in Attiniaco villa, in palatio nostro* »¹⁰².

Selon l'auteure, à cette époque, le palais désigne à la fois une résidence royale dans laquelle sont signés les « actes de gouvernement »¹⁰³, et le lieu où siège le souverain. Aussi, les palais, lorsqu'ils sont ruraux, « étaient liés à un ensemble agricole qui fournissait une partie au moins de la subsistance des souverains et de la cour. Cet ensemble pouvait

92. BARBIER 1998, p. 39 d'après *Recueil des Historiens de la France*, t. VI, p. 541, n° 128.

93. BARBIER 1998, p. 35, note 40 d'après *Monumenta Germaniae Historica, Capitularia regum Francorum II*, p. 371-375, n° 287.

94. Le lecteur peut se reporter à la page 88 de ce rapport.

95. LEBEUF 1738, p. 88-126.

96. SÉANCE 1869, p. XXX-XXXII ; SÉANCE 1872, p. XXXIX ; SÉANCE 1876a, p. XLV ; SÉANCE 1876b, p. LIX.

97. CAIX DE SAINT-AYMOUR 1872, p. 58.

98. SÉANCE 1877 p. CXIX.

99. VATTIER 1885, p. 1-23.

100. CAUDEL 1877, p. 19-22.

101. BARBIER 1982 ; Attigny (08130), arr. Vouziers, dép. Ardennes.

102. BARBIER 1982, p. 136 d'après M.G.H.D., Mer., n° 21, p. 106-107.

103. BARBIER 1982, p. 133.

être un *fiscus*, terme qui paraît avoir désigné une unité d'administration groupant une ou plusieurs unités économiques (*villae*) »¹⁰⁴.

Plus récemment, Geneviève Bühner-Thierry et Charles Mériaux ont défini le fisc comme « un ensemble de biens (...) appartenant au roi ainsi que ses revenus. Ce terme désigne cependant souvent les biens fonciers, en particulier les domaines et les palais »¹⁰⁵.

Josiane Barbier, dans le cadre d'une autre contribution scientifique, apporte quelques précisions supplémentaires sur les composantes d'un palais carolingien¹⁰⁶. L'élément majeur de ces résidences « en était l'*aula*, salle du trône. Les palais comprenaient aussi les bâtiments d'habitations du roi et de sa famille, un oratoire, et sans doute d'autres bâtiments destinés à abriter de hauts dignitaires ». Malheureusement, « on ignore tout de l'agencement des édifices, de la conception monumentale, des matériaux et des décors »¹⁰⁷. Le palais de Ver était probablement constitué de ces différents éléments. Toujours selon l'auteure, Pépin le Bref initie une « géographie palatiale » entre les VIII^e et X^e siècles avec des palais carolingiens implantés dans les vallées de l'Oise, comme ceux de Verberie, Compiègne ou Ver-sur-Launette, et de l'Aisne, tels que Servais et Quierzy¹⁰⁸.

Au long des VII^e-IX^e siècles, d'autres mentions textuelles font référence à Ver, mais pas directement au palais. Ainsi en 710 dans un diplôme de Childebart III (683-694/711) conservé dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis, apparaît la mention *infra terminum Vernense*, qui peut être traduite par « au sein du territoire de Ver », où le territoire doit être compris dans le sens d'espace fiscal, comme nous l'avons évoqué précédemment¹⁰⁹.

Dans ce même document on trouve la mention *a villa sua Verno fuissit aspectus*, c'est-à-dire qu'il « fut considéré loin de sa *villa* de Ver », qui indique l'existence d'une *villa*, qui correspond à un domaine d'exploitation¹¹⁰. Le diplôme a pour objet la confirmation par le roi du jugement du maire du palais Grimoald, concernant l'appartenance du moulin de *Latiniaco* (a priori Lagny-le-Sec) situé à *Cadolaico* (Chalais) à l'abbaye de Saint-Denis. C'est grâce à cette mention que l'historien Michel Roblin affirme que le doute n'est plus permis quant à la localisation du palais royal à Ver-sur-Launette, et non à Verneuil-en-Halatte, Vernon ou autres localités¹¹¹.

Au IX^e siècle, plusieurs actes royaux mentionnent la *villa* de Ver : en 817, dans un diplôme de Louis I^{er} dit le Pieux ou le Débonnaire (778-814/840), *ad Vern villam nostram*, et en 865, *Vernum villam*¹¹². Compte-tenu de la période, il est très probable qu'il s'agisse ici d'une mention du « village » de Ver, et non simplement du lieu d'exploitation agricole et de la résidence royale, nous y reviendrons.

En somme, nous ne pouvons préciser l'aspect du palais royal, son étendue, son architecture et sa monumentalité, puisque sa matérialité nous échappe totalement en raison de l'absence d'éléments conservés. Ainsi l'appellation de palais tient-elle simplement

104. BARBIER 1982, p. 134.

105. BÜHRER-THIERRY et MÉRIAUX 2010, p. 641

106. BARBIER 1993, p. 42.

107. *Idem*.

108. Servais (02700), arr. Laon, dép. Aisne ; Quierzy (02300), arr. Laon, dép. Aisne.

109. D'après Michel Roblin, le diplôme se trouve également dans le recueil d'actes royaux *Diplomata regnum francorum e stirpe merovingica*, n° 78) : ROBILIN 1966, p. 235, note 1.

110. LAMBERT 1982, p. 592 ; <http://telma.irht.cnrs.fr/outils/originaux/charte4482/>

111. ROBILIN 1978, p. 265, note 13. C'est déjà l'hypothèse que soutenait l'abbé Lebeuf au XVIII^e siècle : LEBEUF 1738, p. 88-120.

112. LAMBERT 1982, p. 592. Nous ne prenons pas en compte la mention de 842, *actum Vernemptoe villa*, en raison du doute légitime quant à son identification avec Ver-sur-Launette.

au fait qu'une partie de l'administration royale s'y trouve ou peut s'y pratiquer, ou encore parce qu'il s'agit d'un lieu de résidence même temporaire des rois, complètement détaché de toute notion architecturale ? Ou alors le terme de palais implique-t-il une architecture particulière ? On peut concevoir le palais comme une sorte de *villa* à l'antique, combinant espaces agricoles, de gestion, d'administration et de résidence, dont la monumentalité est bien réelle, mais sans comparaison toutefois avec celles des palais et châteaux que l'on connaîtra par la suite au cours du Moyen Âge.

Les données archéologiques

Michel Roblin et Émile Lambert mentionnent une monnaie mérovingienne portant l'inscription *Verno vico*¹¹³. Il s'agit d'un tiers de sou d'or d'1,10 g avec au droit un buste diadémé à droite, et la mention du lieu Verno vico I. Le revers figure une croix potencée au pied pommeté et le nom du monétaire X AIVLFVS MI.¹¹⁴ (**fig. 8**) ; nous reviendrons plus longuement sur cet élément de première importance pour l'histoire de Ver.



Fig. 6 : Tiers de sou mérovingien frappé de *Verno vico* (PROU 1892)

La plupart des découvertes ont été relatées au XIX^e siècle par Louis Graves¹¹⁵, puis le docteur Alexis Moreau, résidant à Ver et membre du Comité archéologique de Senlis.

Louis Graves rapporte qu'en 1694, entre le village et le chemin de Compiègne, a été découvert un « petit caveau dans lequel était déposé un squelette entouré de grandes lampes de verre »¹¹⁶. Il s'agit peut-être ici d'une inhumation particulière, isolée et certainement réservée à une personne ayant eu un statut social élevé. Signalons que des grandes lampes de verre ont également été mises au jour lors des fouilles conduites à Villiers-le-Sec¹¹⁷ (**fig. 9-10**). Leur découverte dans un niveau de remblai n'autorise qu'une datation large entre les VII^e-IX^e siècles, mais les caractéristiques du luminaire incitent à proposer une datation basse. Sans certitude, ces objets pourraient être en lien avec une résidence noble ou une chapelle cémétériale, du fait de la proximité avec un cimetière (environ 250 sépultures).

Dans le bulletin du Comité archéologique de Senlis de 1869, le docteur Alexis Moreau relate une découverte ancienne sur le plateau à l'ouest du village qui porte le toponyme de « Pièce du Vieux-Château », à proximité de plusieurs « chemins creux »

113. LAMBERT 1982, p. 592 ; ROBLIN 1978, p. 265, note 13.

114. PROU 1892, p. 242, n° 1103 et pl. XVIII, n° 22.

115. GRAVES 1839 et 1991 ; SÉANCE 1869, 1872 et 1876.

116. GRAVES 1991, p. 65.

117. CUISENIER *et alii* 1988, p. 167 et 271-272.

c'est-à-dire des cavées, de « nombreux squelettes indiquant la présence d'un ancien cimetière »¹¹⁸. La description étant plus que sommaire, on ne pourra guère conjecturer davantage sur la nature de la découverte. Il ajoute toutefois que cette même année, un cercueil en pierre contenant un squelette a été mis au jour¹¹⁹. Cette précision nous incite à penser qu'il s'agit probablement d'un cimetière médiéval, et que la présence d'un sarcophage peut indiquer l'appartenance à une couche sociale favorisée. Notons que si la localisation de ces découvertes reste vague, elles sont toutes concentrées entre l'ancien chemin de Compiègne et le village. Une meilleure précision géographique nous permettrait d'estimer s'il peut s'agir du lieu d'inhumation en lien direct avec l'église paroissiale Saint-Denis, ou bien si la distance avec l'église est trop grande, un témoignage d'un ancien cimetière, peut-être associé à un édifice cultuel comme suggéré auparavant.

Toujours dans ce bulletin de 1869, il est aussi question de proposer une localisation plus précise de l'emplacement du palais royal dans le territoire de Ver¹²⁰. Celui-ci pourrait avoir été implanté sur le plateau à l'ouest du village, à proximité de la « Pièce du Vieux-Château ». L'auteur évoque la topographie particulière du lieu en notant l'absence de « saillie » ou de « dépression » indiquant d'anciennes substructions. Néanmoins, l'observation de la végétation montre des différences dans sa pousse et révèle des « dessins d'une régularité mathématique ». On peut notamment observer de « larges circonférences qui semblent indiquer la présence de tours massives, dont l'une, tout à fait séparée des autres, mesure environ 24 m de diamètre ». Nous avons aussi remarqué grâce aux photographies aériennes que des anomalies apparaissent dans les parcelles cultivées situées à l'ancien emplacement du Bois de Pontheux (**fig. 11**). Toutefois, il est plus probable qu'il s'agisse d'anciennes mares figurées sur la *Carte de la forest d'Ermenonville* de 1743 (**voir Plan 1743 p. 81**).



Fig. 11 : Vue aérienne des anomalies dans les champs à l'ouest de Ver
© Géoportail

Plus récemment, nous avons découvert au Service régional d'archéologie d'Amiens, des documents envoyés en 1949 par M. Maurice Catuffe, instituteur à Ver, demandant l'autorisation de réaliser des fouilles archéologiques dans des parcelles agricoles au lieu-dit le Vieux château. Une partie du fonds d'archives de M. Catuffe conserve une correspondance

118. SÉANCE 1869, p. XXX-XXXII.

119. *Idem*.

120. *Idem*.



Fig. 9 : Lampe de verre découverte lors des fouilles archéologiques à Villiers-le-Sec (CUISENIER *et alii* 1988)

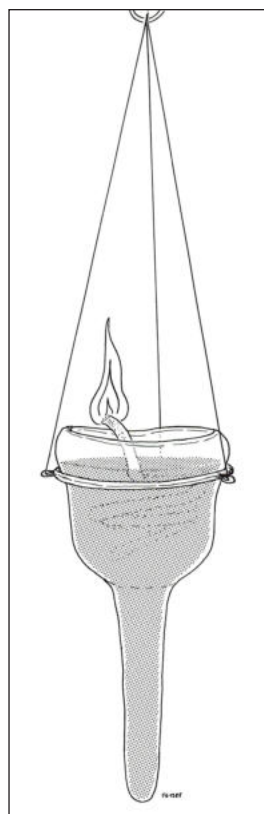


Fig. 10 : Restitution d'une lampe de verre fonctionnelle (CUISENIER *et alii* 1988)

avec les autorités compétentes quant à la question de ces fouilles¹²¹. Pour résumer l'affaire, au travers de cette correspondance passive il est finalement assez compliqué de déterminer si des fouilles ont bien été réalisées à Ver par Maurice Catuffe. On ne connaît pas de suite à ce dossier et aucun rapport n'a été déposé. Pourtant, une remarque de Michel Roblin concernant le palais de Ver pose question : « [...] il est probable que peu de restes aient pu subsister longtemps d'une construction rustique, et des fouilles pratiquées au lieu-dit Le Vieux Château ne méritent sans doute pas la peine d'être reprises »¹²². Est-ce à dire que des fouilles archéologiques ont bien été conduites sur la parcelle ? Dans ce cas, il n'en existe aucun rapport connu ni de mobilier archéologique conservé.

AVANT LE VILLAGE DE VER

Pour revenir à la question du *vicus* de Ver, attesté par une monnaie d'époque mérovingienne, le terme désigne à l'origine un bourg rural mais, à partir du VII^e siècle c'est aussi une place de commerce, le plus souvent établie à proximité des côtes ou des fleuves¹²³. Si ces dernières précisions ne correspondent pas à l'environnement d'implantation de Ver, rappelons que le site se trouve à proximité de deux axes routiers antiques de grand parcours, l'un allant de Paris à Reims par Soissons et l'autre de Meaux à Senlis. Ajoutons aussi, au moins dès l'époque antique mais plus certainement à l'époque médiévale, l'existence d'une route permettant de relier différentes résidences royales, notamment celles de Ver, Verberie et Compiègne. Ce tracé s'inscrit vraisemblablement dans un itinéraire plus long,

121. Pour connaître les détails de celle-ci, nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe II, p. 209.

122. ROBLIN 1978, p. 265-266, note 13

123. BÜHRER-THIERRY et MÉRIAUX 2010, p. 644.

rejoignant d'autres lieux du pouvoir royal tels que Paris, Saint-Denis, Lagny-sur-Marne, ou encore Chelles.

En plus de cette question liée aux communications, il faut également prendre en compte la proximité d'une vaste étendue forestière, lieu privilégié des rois pour la pratique de la chasse. À ce propos, signalons le toponyme « la Vollière » qui pourrait être une référence ancienne au lieu où étaient gardés les oiseaux employés en fauconnerie (faucons, éperviers notamment). Cela était notamment le cas au village d'Haramont, proche Villers-Cotterêts, et peut-être aussi à proximité de Béthisy-Saint-Pierre, en forêt de Compiègne, où une carte de 1673 mentionne « Garde des Vollière »¹²⁴.

Concernant « l'agglomération » vraisemblablement associée au domaine royal qui est, rappelons-le, un centre d'exploitation agricole, de gestion, d'exercice du pouvoir et de résidence temporaire, il n'est pas possible d'en proposer un portrait net pour Ver en l'absence de données matérielles concrètes. Toutefois, les fouilles archéologiques réalisées depuis les années 1980 à l'occasion des grands chantiers d'aménagement du territoire, particulièrement en Île-de-France et dans les territoires limitrophes, ont permis d'augmenter significativement les connaissances relatives à l'organisation de ces sites ruraux d'habitats groupés¹²⁵.

Ainsi, les habitats ruraux groupés sont constitués d'un ensemble d'unités agricoles, composées de constructions de formes et de tailles diverses, édifiées en matériaux périssables (bois, torchis, chaume notamment). Leur mise en évidence lors des fouilles se fait principalement grâce aux « trous de poteaux », c'est-à-dire aux trous creusés pour recevoir les abouts des poteaux en bois formant la structure du bâtiment. À partir de ces indices il est possible d'en restituer le plan, et la présence ponctuelle de mobilier (céramique, monnaies) dans les trous permettent de proposer un phasage de l'occupation ainsi qu'une datation relative. On trouve également des traces archéologiques liées à l'occupation et aux activités pratiquées dans les bâtiments, mais aussi en extérieur. Ainsi, les unités d'habitations sont le plus souvent délimitées par des fossés que l'on qualifie de « parcellaires ». En plus d'un long fossé entourant les habitats, l'on trouve d'autres fossés correspondant à des enclos destinés à parquer les animaux d'élevage (bœufs, moutons, chèvres, porcs). Ceux-ci constituent la majeure partie de l'alimentation carnée, à laquelle s'ajoutent des poissons et des volatiles, mais l'on ne connaît pas la part de cette alimentation au quotidien, qui devait être principalement végétarienne (céréales, légumes, légumineuses, fruits). Hormis le porc, tous ces animaux fournissent d'autres ressources, notamment du travail, de la laine, du lait, du cuir, etc. La culture de la vigne était également pratiquée, de manière plus ou moins importante, mais il apparaît qu'une consommation domestique était au moins assurée¹²⁶.

Des silos pour la conservation des grains, des puits pour l'approvisionnement en eau, des « fosses-dépotoirs » faisant office de poubelles et des fours artisanaux sont également mis au jour de manière quasi systématique. Concernant les activités domestiques et artisanales, celles-ci restent mal connues mais sont dominées par l'exploitation agricole, l'élevage, le maraîchage, l'artisanat du bois, la production de terres cuites et le travail du textile. La découverte d'outils en bois, en fer, en os et en verre atteste de ces activités.

Un réseau de chemins et de routes structure l'espace en lien avec les constructions. Une partie de ce réseau peut avoir été conservée et constituer encore de nos jours des voies usitées. À Ver, ce pourrait être notamment le cas du « chemin de Compiègne ».

124. CHARTIER 2020a, p. 46 ; CHARTIER 2021, tome 1, p. 20.

125. Citons à titre d'exemples les fouilles conduites dans le Val-d'Oise à Villers-le-Sec et Bailleul-en-France (95), Serris en Seine-et-Marne, ainsi que les fouilles programmées de Goudelancourt-lès-Pierrepont (02).

126. Voir à ce propos l'annexe III consacrée à la vigne, p. 215.

Concernant les pratiques funéraire et religieuse, il est fréquent de découvrir des lieux d'inhumations groupées, témoignant d'un espace spécifique, le cimetière. L'association du cimetière et de l'église apparaît à partir de la fin du VII^e siècle et se développe au cours des VII^e-VIII^e siècles¹²⁷. Ce n'est toutefois qu'au XII^e siècle que les autorités religieuses imposent concrètement l'inhumation dans le cimetière, ce qui indique une certaine persistance des usages anciens, notamment les sépultures isolées, hors des nécropoles¹²⁸. Dans le Nord de la France, il est considéré que le réseau paroissial est achevé avant le IX^e siècle, ce qui tend à indiquer que toutes les communautés rurales disposent d'une église ou d'une chapelle, ces dernières étant le plus souvent ajoutées à des ensembles d'habitations préexistants. En même temps, ce phénomène a entraîné une restructuration de ces ensembles, dont des abandons de certains¹²⁹.

À Ver, seule l'église paroissiale actuelle est connue, anciennement entourée par son cimetière avant qu'il ne soit déplacé à son emplacement actuel à une date indéterminée, avant 1813 d'après le cadastre ancien. On ne connaît aucune découverte d'ossements ou de sarcophages en lien avec l'espace d'inhumation à proximité directe du lieu de culte, découvertes pourtant fréquentes lors de travaux de voirie ou d'intervention sur les réseaux enterrés. En revanche, nous avons déjà évoqué les découvertes anciennes de sépultures, plutôt situées entre le village et l'ancien « chemin de Compiègne », qui pourraient témoigner d'un ancien cimetière¹³⁰.

Le début du Moyen Âge est une période charnière pour le territoire de Ver. Si celui-ci est déjà habité et exploité depuis longtemps, la présence d'un *vicus*, d'un domaine royal et même d'un palais, mettent en évidence une certaine importance du territoire. Ceci s'explique notamment par la richesse de ses terres agricoles, sa vaste étendue forestière ainsi que l'existence d'un réseau viaire de grand parcours au carrefour de plusieurs autres lieux où la présence royale est fréquente.

Organisation du territoire

Dans cette partie, après avoir abordé l'occupation ancienne, nous allons étudier l'organisation du territoire, au travers de quelques éléments caractéristiques tels que les limites communales, la toponymie, les voies de communication et les marqueurs territoriaux.

- **Toponymie**

Plusieurs toponymes anciens témoignent des activités humaines, qu'il s'agisse de l'exploitation du sol, de l'artisanat, d'aménagement ou encore de loisirs. On trouve ainsi « le four à chaux », « la Vollière » peut-être en lien avec la pratique de la fauconnerie pour la chasse, le « chemin du Jeu d'arc » qui menait au jeu d'arc beursault de Ver, « la Charbonnière », « le chemin des Vaches » et « la cavée des Vaches », la « Place des Veaux »

127. CHAPELOT 2010, p. 120.

128. *Idem*, p. 119.

129. *Idem*, p. 124.

130. Voir les données archéologiques du Haut Moyen Âge, p. 45.

dans le Bois de Ver indique peut-être un ancien lieu de pâture. Les lieux-dits « les friches de St Sulpice » et le « signal du Larry », peut-être une mauvaise orthographe pour larris, désignant des coteaux en friches, témoignent de la nature des sols.

Le « Moulin de Ver » et « Au moulin de Ver » se trouvent au lieu du moulin installé sur le plateau à l'est de Ver, tandis que le « Signal du Vieux moulin » se situe sur le plateau occidental, au proche de l'ancien moulin. Celui-ci est notamment indiqué comme « moulin de Ver ruiné » sur la *Carte de la forest d'Ermenonville* de 1743 (**voir Plan 1743 p. 81**).

Le lieu-dit « les Tuileaux » fait peut-être référence à une activité d'extraction d'argile, utile à la production artisanale d'objets en terre cuite, tels les tuiles, les briques, les contenants, la vaisselle, etc. ou bien à un lieu recelant de nombreuses tuiles, notamment antiques, les *tegulae*. C'est en tout cas dans les environs que des vestiges de constructions d'époque gallo-romaine ont été découverts en prospection pedestre¹³¹.

Les toponymes « Barrière » et « la Barrière » peuvent être une référence à une clôture, un enclos ou à la fermeture d'un chemin, un péage¹³². Les deux lieux-dits se trouvent à proximité directe d'un bois, respectivement entre Loisy et le Bois de Saint-Laurent pour le premier, et à la limite sud-est du Bois de Ver pour le second.

Dans ces bois, parmi les laies forestières et les carrefours se trouvent : la « Route de Saint Sulpice », le « Signal du Poteau d'Ermenonville », la « Route des Soldats », la « Route des Usages de Ver », le « Chemin de la route de Saint Sulpice », la « Route de Saint Sulpice », le « Chemin des Uselles », la « Route de L'Evantail », le « Poteau de L'Evantail », la « Route d'Olivet », la « Route du terrier Bourguignon » et le « Chemin du Milieu ».

La « Route des Usages de Ver », le « Chemin des Uselles » et « les Uselles » font référence aux usages des bois concédés par le seigneur du lieu aux habitants. Ceux-ci pouvaient par exemple emmener paître le bétail ou pratiquer la glandée, ramasser le bois mort ou le bois vif, selon les droits accordés. Concernant les droits seigneuriaux et la propriété, le lieu-dit « la Réserve » du côté de Loisy indique certainement une réserve seigneuriale, c'est-à-dire des parcelles agricoles exploitées en faire-valoir direct.

Le lieu-dit « la Justice » au contact des communes d'Ève et d'Othis, parfois figuré sur les plans par des fourches patibulaires, indique la limite de l'étendue du pouvoir de justice du seigneur de Ver (**voir Plan 1709 p. 76, 1723a p. 79, 1743 p. 81**). « La haute borne » et « Borne des 3 seigneurs », aux confins de Ver, Ève et Ermenonville, font référence à des bornes matérialisant les limites territoriales des seigneuries. Enfin, le toponyme « le Vieux château », pourrait faire référence à une ancienne résidence seigneuriale voire au palais royal mérovingien puis carolingien, connu par les sources manuscrites, mais non reconnu par l'archéologie.

Concernant le nom évocateur de la voie du chemin de la Messe, qui relie Loisy à Ver par le Bois de Ver, il indique l'ancien chemin principal entre les deux localités, que les habitants de Loisy empruntaient notamment pour se rendre à l'église paroissiale Saint-Denis. En revanche, signalons que cette appellation, si ancienne dans l'usage oral courant, ne l'était a priori pas d'un point de vue administratif, puisque ce chemin portait en 1813 le nom de « Chemin de Loisy à Ver », prolongé sur le plateau par le « Grand chemin de Ver à Saint-Sulpice », qui devient la rue du Bois en entrant dans le village.

Enfin, quelques toponymes restent inexplicables tels que « les entelles » et « les petites entelles », le « chemin du petit musque », la « Route du Terrier Bourguignon » et le « Canton du Terrier Bourguignon », « la Sente Générice », « le Bricchet », la « Sabotrie », etc. Le lieu-dit « la Place Brulée » fait peut-être référence à un fermier du nom de Bullé,

131. Voir la sous-partie consacrée à l'Antiquité, p. 36-38.

132. LAMBERT 1963, p. 173.

mentionné dans des actes d'Ancien Régime. De même, « le bois Canbot » et le « Fond du Bois cambos » peuvent indiquer que le lieu appartenait à un dénommé Cambos, forme que l'on rencontre le plus souvent dans les archives.

Signalons aussi les quelques toponymes portés sur le plan d'Intendance de 1781, bien moins nombreux que sur le cadastre. On trouve « la Fosse aux Cheveaux » et la « Mare Commune », qui ne figurent pas sur le cadastre de 1813, ainsi que plusieurs oronymes : « le chemin du petit Chaalis appelé le chemin de Compiègne » ou la « Voirie des Noyers ». D'après ce plan, tous les chemins parcourant les plateaux sont entièrement ou partiellement bordés d'arbres.

On trouve nombre de toponymes anciens dans les sources manuscrites, dont certains ont totalement disparu. Citons par exemple les lieux-dits « le Parc », mentionné en 1253 (« *quod vocatur Le Parc* »), ou « Herlies » en 1269 (« *ad locum qui dicitur Herlies* »). Mentionné en 1280, le lieu signalé comme « *ad Furcas de Ver* » peut se traduire par fourche, comme pour le toponyme « chemin des Fourches » (1813) dans les bois de Ver, à moins qu'il ne s'agisse d'une référence aux fourches patibulaires symbole de la justice seigneuriale.

La mention de 1355 « *in loco dicto ad haias de Ponte* », qui signifie « au lieu-dit à la haie de Ponte », indique non pas le bois de Pontheux, mais une haie. S'agit-il d'une ancienne *haia* du Haut Moyen Âge, dont l'étendue boisée servait à délimiter un territoire ? On peut voir sur certaines cartes anciennes qu'une longue haie s'étend vers le sud depuis la forêt d'Ermenonville, incluant le bois de Ver, celui de Pontheux et celui dit de Saint-Laurent ou de Dammartin, jusqu'au pied de la butte de Dammartin, avec seulement un couloir entre Ver et Mortefontaine ; ce dernier pourrait d'ailleurs n'être dû qu'au besoin de place pour écrire le nom de la localité (**voir Plan 1630a p. 71**). Une représentation assez similaire est visible sur la *Carte topographique du diocèse de Senlis* de 1709, ainsi que sur quelques autres mais l'on note surtout un morcellement des bois. Peut-être que par la suite, en raison de la réduction des étendues boisées et de l'ouverture des paysages, la haie est devenue le Bois de Pontheux. Toutefois, la raison d'être de cette potentielle haie comme marqueur territorial invite à s'interroger, particulièrement sur la nature de l'espace à circonscrire, nous y reviendrons dans une partie consacrée aux limites du territoire et leurs marqueurs¹³³.

- **Hagiotoponymie et titulaires des lieux de cultes**

L'église paroissiale de Ver est dédiée à saint Denis. Cette titulature est un choix fréquent pour les édifices religieux des territoires relevant des fiefs royaux à l'époque mérovingienne. Pour l'Oise, ce sont 35 titulaires recensées, dont la chapelle du palais royal de Senlis et les églises paroissiales des fiefs de Morienvall et Fresnoy-la-Rivière (**fig. 12**).

La dévotion autour du tombeau du martyr romain Denis pourrait remonter au IV^e siècle¹³⁴. Ce n'est qu'au siècle suivant que sainte Geneviève fit réédifier la basilique protégeant le tombeau, peut-être dans les années 460-480¹³⁵. Au VI^e siècle, le culte de saint Denis bénéficiait déjà d'un rayonnement important. Le nom du saint se rencontre dans des textes de la fin du VI^e siècle, et la reine Arégonde (morte vers 580) fut enterrée

133. Voir la partie *Un territoire de limites*, p. 54.

134. BÜHRER-THIERRY et MÉRIAUX 2010, p. 183-188.

135. CUISENIER et *alii* 1988, p. 50-53.

dans un agrandissement de la basilique de cette même période (vers 540-550). Dagobert fut le premier roi à y être inhumé en 639. L'origine de l'abbaye carolingienne de Saint-Denis remonte vraisemblablement au VII^e siècle, alors que la basilique était déjà desservie par une communauté de moines¹³⁶.

Le culte de saint Denis se diffuse d'abord dans le diocèse de Paris, puis plus largement dans des territoires en lien avec les possessions de l'abbaye, ainsi qu'avec les fisco royaux. Selon Michel Roblin, les créations des premières églises dans les fisco mérovingiens étaient déjà accomplies au VI^e siècle. Ainsi les édifices dédiés à saint Denis sont-ils vraisemblablement issus de démembrement d'églises-mères, plutôt que de changements de titulatures, pratique peu courante. L'historien tend donc à attribuer ces fondations aux VIII^e, IX^e et X^e siècles¹³⁷.

Dans le cas de Ver, on ne trouve aucune mention de l'église avant 1182 – date à laquelle correspondent les vestiges architecturaux les plus anciens, à savoir le bas-côté sud, estimé des années 1160-1170 par le spécialiste de l'architecture religieuse Dominique Vermand¹³⁸. La localité de Ver étant connue depuis le VII^e siècle, il est très probable qu'un édifice antérieur ait existé, à l'emplacement même de l'église actuelle ou ailleurs voire sous une autre forme, telle une chapelle cémétériale, comme évoqué précédemment.

L'autre édifice religieux de la commune, est la chapelle Saint-Sulpice de l'ancien ermitage de Loisy, dont la première mention connue remonte à 1444¹³⁹. Selon Michel Roblin, Sulpice fut archevêque de Bourges et conseiller du roi Clotaire II (584- 613/629), décédé en 644¹⁴⁰. Le saint fait partie des confesseurs des temps mérovingiens, comme saint Vaast, saint Médard ou encore sainte Geneviève. Les dédicaces qui lui sont consacrées sont donc toutes postérieures à la seconde moitié du VII^e siècle. Dans l'Oise, on compte quinze églises dédiées à saint Sulpice, Loisy comprise¹⁴¹. La chapelle actuelle est une construction de la fin du XIX^e siècle.

• Habitats disparus

En plus de Ver et de Loisy, qui constituaient anciennement deux entités « administratives » bien distinctes, les sources manuscrites et planimétriques portent à notre connaissance des noms de lieux habités disparus. Si nous avons déjà abordé en partie la localité de Dancy, il reste à traiter les cas de Pontheux et de la Folie.

Pontheux est mentionné en 1575 dans un document conservé aux archives de Chantilly, cité dans le *Dictionnaire topographique de Seine-et-Marne*, « la ferme de Pontheux sous Dammartin »¹⁴². Le site figure sur les cartes du XVII^e siècle telles que *l'Ager Parisiensis vulgo l'Isle de France* par François de la Guillotière datée de 1640 ou le *Plan du comté et capitainerie de Dammartin* par Adolph Auguste d'Hofen[illisible]¹⁴³

136. CUISENIER et alii 1988, p. 41.

137. ROBLIN 1978, p. 197-198.

138. VERMAND 2017.

139. DUPUIS et MARGRY 1907a, p. 161.

140. ROBLIN 1978, p. 195-196.

141. Il s'agit de Chambors, Montiers, Saint-Sulpice, Béthancourt-en-Valois, Roy-Boissy, Rothois, Pierrefonds, Nampcel, Machemont, Hannaches, Évricourt, Écuville, Bitry, Bachivillers, ainsi que l'ancienne église paroissiale du Plessis-Brion : ROBLIN 1978, p. 195-196.

142. STEIN 1954, p. 460.

143. La fin du nom du dessinateur n'est pas lisible (A.M.C., CP-C-0010).

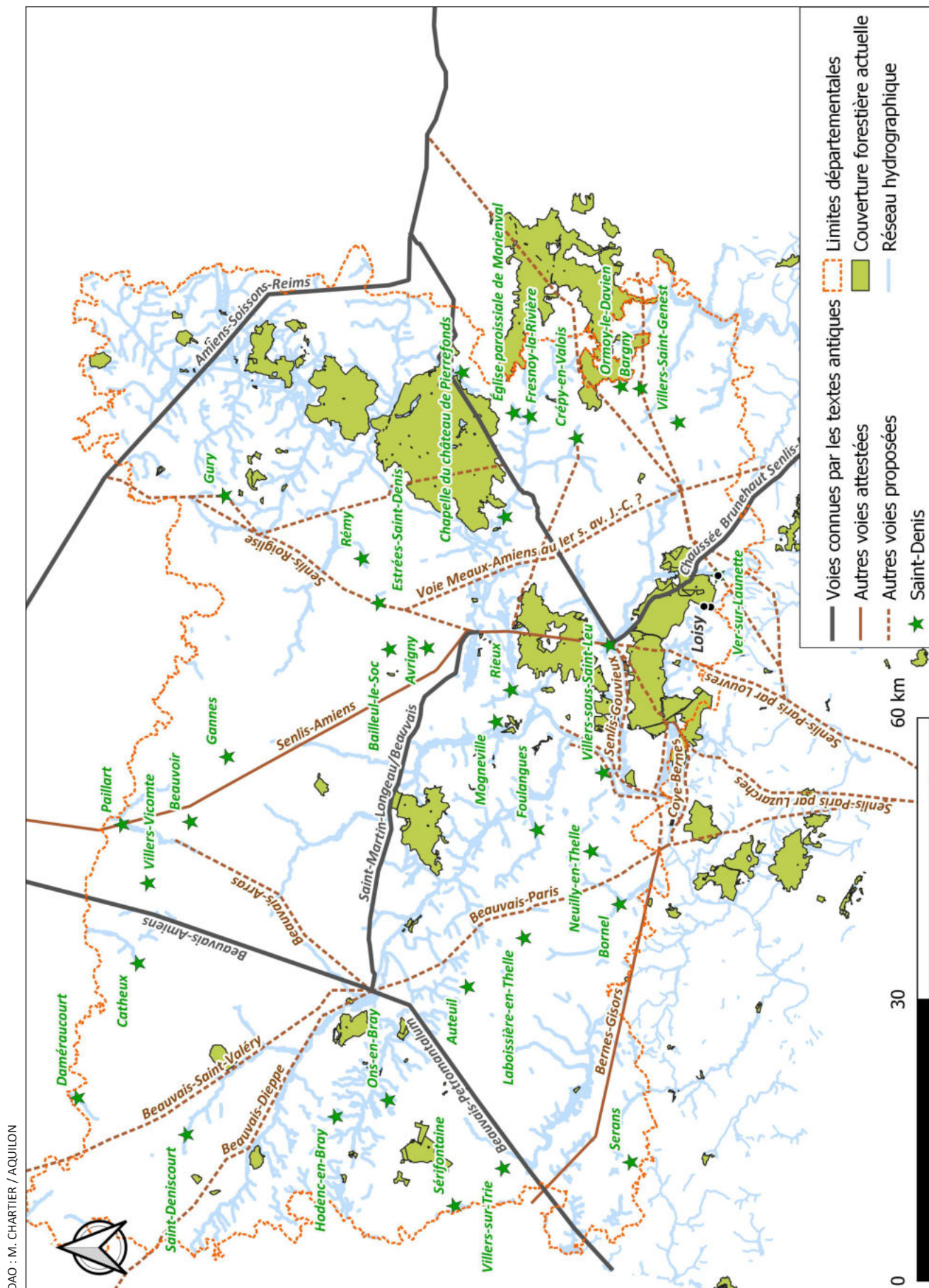


Fig. 12 : Cartographie des édifices culturels dédiés à saint Denis dans l'Oise

(voir Plan 1640b p. 72, Plan s.d. XVII^e s. p. 76). La légende de ce dernier plan indique que Pontheux est une ferme en ruine. Celle-ci apparaît sur les documents jusqu'au XVIII^e siècle mais la *Carte topographique de la capitainerie royale d'Halatte* de 1723 signale « mesure ». Le lieu, peut-être plus proche de l'écart que du hameau, est donc déjà en ruine au début de ce siècle. Sur le plan d'Intendance de la commune d'Othis en 1781, apparaît le lieu-dit « Mesure de Pontheux » sans qu'aucune construction n'y figure¹⁴⁴. Notons que le pouillé de 1362 pour le diocèse de Senlis fait mention d'un « *domo de Ponceux* » tenu en bénéfice par le prieur de Dammartin-en-Goële ; il s'agit vraisemblablement du même Pontheux¹⁴⁵.

Selon l'historien Michel Roblin, le site de Pontheux est un habitat ancien, en raison notamment de la conservation du nom dans la toponymie environnante avec pas moins de six occurrences : à Ver, *Pontheux* et *Le Bois de Pontheux*, à Othis, *Pontheux*, *La Plaine de Pontheux*, *Le Marais de Pontheux*, à Ève, *La Sente de Pontheux*. Le radical du nom indique sans équivoque qu'il y avait là un pont qui permettait peut-être à un chemin en provenance de Dammartin de franchir un vallon humide¹⁴⁶.

Du fait de sa localisation et de son nom, l'on se demande si le site n'est pas une sorte de survivance de l'établissement routier des époques gauloise et gallo-romaine, positionné sur le tracé d'une voie ancienne d'importance, pérennisée par le « chemin de Compiègne ».

On trouve aussi un écart nommé « La Folie » au sud de Loisy. Celui-ci est construit entre 1813 et 1818-1824, et ne comprend qu'un bâtiment. Louis Graves n'en fait pas mention en 1829¹⁴⁷. Par la suite, le lieu ne figure pas sur plusieurs autres cartes du XIX^e siècle, sauf sur celle de Réthoré réalisée en 1861 et révisée en 1881, mais la construction figurée n'a plus la même orientation (voir Plan 1881 p. 86). Aujourd'hui la ferme de M. Chéron occupe l'emplacement.

- **Un territoire de limites**

Un territoire donné est le plus souvent délimité, non pas par une clôture physique mais par un ensemble de repères, construits ou non (bornes, arbres, cours d'eau, bois, etc.), destinés à matérialiser une limite. Cette limite est en réalité multiple puisque l'on trouve au sein d'un même territoire plusieurs entités administrative, judiciaire, politique et religieuse (paroisse, seigneurie, bailliage, gruerie, etc.). Néanmoins, comme nous allons le voir ici, toutes ces entités ne se représentent pas de la même manière dans l'espace.

Limite communale

La limite administrative de la commune de Ver est matérialisée sur les cartes par une forme irrégulière et barlongue. Le point le plus au sud est marqué par une saillie pointue en direction d'Othis, au niveau de la vallée du ru de Longeau. Toutefois, il ne s'agit pas du lieu d'une source, celle-ci se trouvant plus en amont vers le sud, mais le toponyme ancien est révélateur : « le fond de la Greurie »¹⁴⁸. On peut aussi noter sur la *Carte topographique*

144. A.D. 77, 1C43/16.

145. LONGNON 1908, p. 455.

146. ROBLIN 1966, p. 234.

147. GRAVES 1991, p. 65-66.

148. Toponyme visible sur le *Carte d'état-major des environs de Paris* de 1818-1824.

de la capitainerie royale d'Halatte de 1723 que figurent à proximité de ce lieu des fourches patibulaires avec l'annotation « Justice de Ver ».

En remontant vers le nord-ouest, le tracé suit l'orée de l'ancien Bois de Ponteux, anciennement marqué par des bornes visibles sur le *Plan du comté et capitainerie de Dammartin* (voir Plan s.d. XVII^e s. p. 76). À la limite occidentale de ces bois, le tracé coupe artificiellement la plaine en direction des bois qui abritait la vieille ferme de Saint-Laurent. Dans la plaine, le tracé suit la limite sud d'une parcelle anciennement nommée « la Réserve » qui, comme nous l'avons déjà exposé est certainement une référence à l'ancienne réserve seigneuriale, c'est-à-dire les terres possédées en propre par le seigneur d'un domaine, exploitées par corvée.

La délimitation remonte ensuite vers l'extrémité nord de l'espace boisé jusqu'au Bois de Nerval, avant de s'appuyer sur une ancienne route menant à Saint-Sulpice en longeant le hameau de Loisy par l'ouest. De là, le tracé suit sur quelques mètres le ruisseau de la Thève vers l'aval, avant de remonter abruptement sur le plateau en coupant en son milieu un interfluve marqué par une butte avancée sur la vallée.

Aujourd'hui intégré à la forêt, le tracé de la limite du territoire longeait la lisière de la forêt à la limite des « friches de Saint-Sulpice ». Il suivait ensuite très approximativement la route forestière rectiligne dite « route de Saint-Sulpice », avant de remonter au nord le long de la route de l'Éventail jusqu'à un ancien carrefour de routes sinueuses aujourd'hui presque toutes disparues des cartes.

De ce point la limite trace une droite légèrement orientée vers le sud-est en direction de la vallée de la Launette jusqu'à rattraper la route de Ver à Ermenonville. Elle traverse la vallée à la limite sud de l'actuel parc Jean-Jacques Rousseau, puis elle remonte sur le plateau oriental en un point sans repère apparent mais au sud du thalweg du Trou Jacquin, lieu de naissance d'une source dont nous pensons que le nom ancien pourrait avoir été la « Savateronne »¹⁴⁹.

Le tracé se poursuit en suivant cette orientation vers le sud-est, entre droite rectiligne et accidents ponctuels inexpliqués sinon par la forme d'anciennes parcelles exploitées. Il croise sur son chemin une première borne dite « le Sente », en référence au chemin allant de Ver à Montagny en passant par l'ancien moulin à vent, puis marque un angle au niveau d'une borne au nom évocateur : « la borne des 3 seigneurs » qui marque le point de rencontre des territoires de Ver, Ermenonville et Ève. De là, la limite part au sud puis légèrement vers le sud-ouest et ne semble s'appuyer que sur des repères encore visibles au XIX^e siècle (« la haute borne », « le moulin d'Ève ») et d'autres potentiels mais disparus lors du croisement de routes ou à hauteur du village d'Ève au lieu-dit « la Justice », jusqu'à rejoindre notre point de départ. Par exemple, sur la *Carte topographique de la capitainerie royale d'Halatte* de 1723, une croix qui a pu servir de repère est représentée sur le chemin allant de Ver à Ève.

Signalons aussi les curieux toponymes visibles sur la *Carte de l'État-Major des environs de Paris* de 1818-1824, « le Ha-ha » et « la porte rouge ». Tous deux font référence à l'ancien parc du château d'Ève (fig. 13-14). Un ha-ha ou haha, est une variante du saut-de-loup. Ce dernier correspond à un court et profond fossé maçonné et sec marquant la limite du jardin. Il permet de prolonger la perspective par-delà la clôture¹⁵⁰. Le haha reprend ces caractéristiques mais le fossé est continu autour du parc. Il permet notamment d'isoler cet espace de l'extérieur et d'empêcher les animaux d'y pénétrer. Quant à « la porte rouge », elle fait certainement référence à une porte de sortie du parc, à l'exemple

149. Voir la partie *Étymologie*, p. 28.

150. BÉNETIÈRE 2017, p. 100.

du parc de Raray où se trouve aussi une porte rouge décorée de sculptures dont une Diane chasserresse, que l'on empruntait depuis le XVII^e siècle lors des départs de chasses¹⁵¹.



Fig. 13 : Toponymes ayant gardé la mémoire du parc du château d'Ève ; extrait de la *Carte d'État-major des environs de Paris* de 1818-1824 © S.H.D.



Fig. 14 : Porte du parc du château d'Ève ; extrait de la *Carte topographique de la Capitainerie royale d'Halatte* de 1723 © A.N.

Limite paroissiale

Si l'on se réfère aux cartes anciennes, on peut voir principalement apparaître les tracés des limites religieuses : hiérarchiquement celles de la province ecclésiastique, de l'évêché, du diocèse, de l'archidiaconé, du doyenné et de la paroisse. Ces tracés correspondent aux limites des paroisses dépendant des diverses juridictions. Elles forment le plus souvent un ensemble territorial cohérent, qui s'exprime cartographiquement par la représentation d'une ligne qui circonscrit une surface

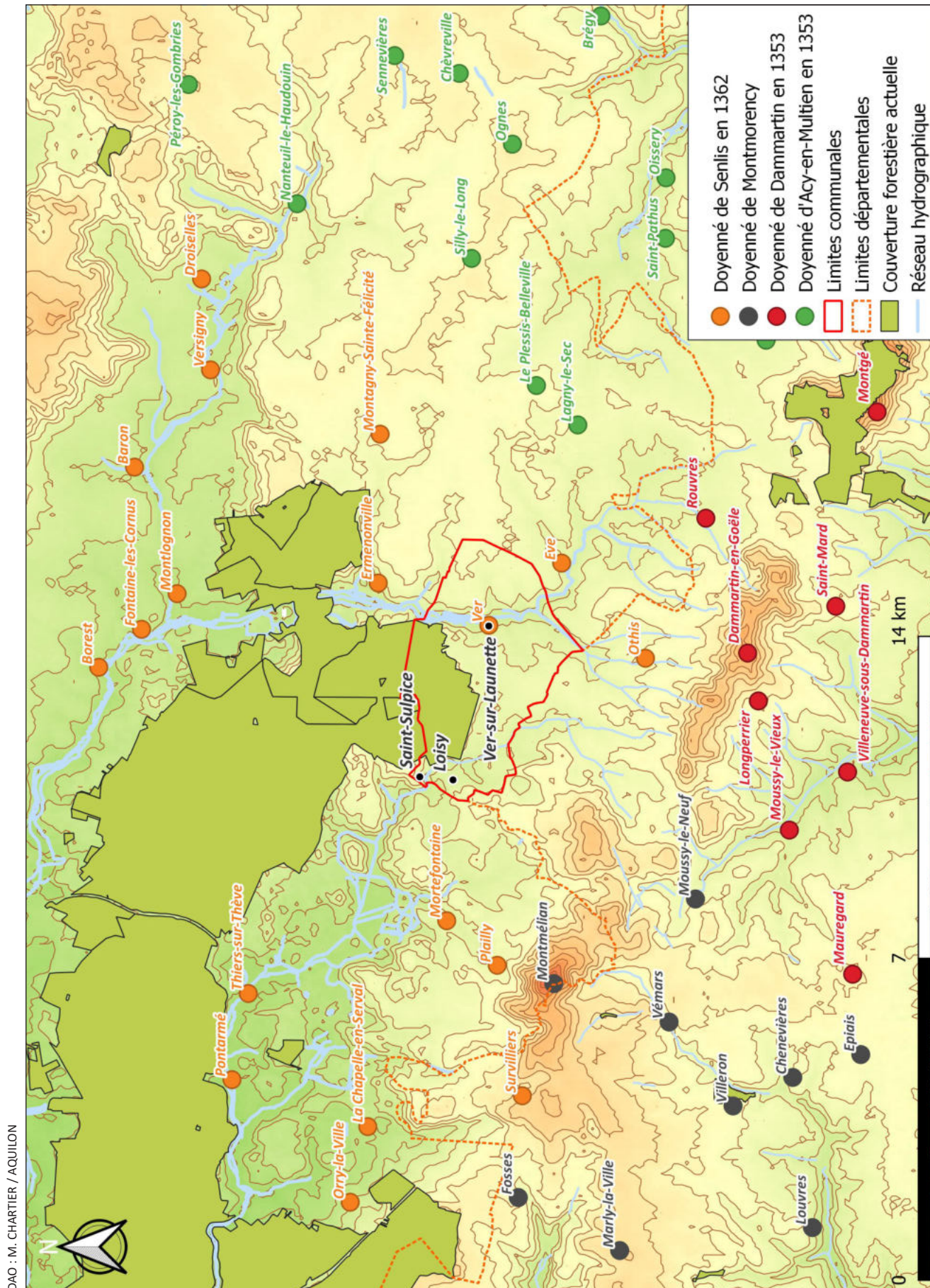
En 1362, d'après les pouillés de la province ecclésiastique de Reims, la paroisse de Ver – orthographiée *Vere* – dépend des diocèse et doyenné de Senlis ; ce qui est toujours le cas en 1516¹⁵². Avec les paroisses voisines d'Ève, Othis, Plailly et Surveilliers, elles forment la limite sud-est du diocèse au contact des diocèses de Meaux (doyenné de Dammartin) et de Paris (doyenné de Montmorency) (**fig. 15**).

Limite de gruerie et de capitainerie

D'après le *Plan du comté et de la capitainerie de Dammartin*, la limite entre les capitaineries d'Halatte et de Dammartin est matérialisée par le chemin reliant cette dernière localité à Senlis (**voir Plan s.d. XVII^e s. p. 76**). On observe même que l'espace comprenant Loisy et Pontheux semble être dans une aire contestée puisque la limite précitée est figurée sous deux formes : l'une à l'aide de bornes délimitant les bois de Ver à l'est, et l'autre appuyée sur le chemin de Senlis à Dammartin. Le finage même du hameau de Loisy apparaît à cheval sur cette limite. En effet, de part et d'autre du chemin de Senlis à Dammartin est inscrite l'annotation « terroir de beaumarschez et loisi capitainerie d'Alat » au nord et « terroir de beaumarschez et loisi capitainerie de dammartin » au sud. Même si cela n'est pas explicitement précisé en légende, l'on se demande si la limite marquée par

151. RAIMOND 2020a, p. 121.

152. LONGNON 1908, p. 456 et 459.



DAO : M. CHARTIER / AQUILON

Fig. 15 : Cartographie des paroisses dépendant des doyennés de Senlis, Montmorency, Dammartin et Acy-en-Multien en 1362 (d'après LONGNON 1908)

des bornes ne correspondrait pas à celle du comté, tandis que la seconde marquerait la limite de capitainerie, la carte faisant figurer ces deux entités.

Sur des cartes des XVII^e et XVIII^e siècles, les bois situés entre Ver, Loisy, Mortefontaine et Beaumarchais sont identifiés comme étant la « Basse forêt de Dammartin » (**voir Plan 1698a p. 74, Plan 1709 p. 76, Plan 1711b p. 77**), le « Bois de Dammartin » (**voir Plan 1711a p. 77**), la « Partie de la forest de Damartin » (**voir Plan 1723a p. 79**), la « Forest de Dammartin » (**voir Plan 1725 p. 80**). Sur le *Plan du comté et de la capitainerie de Dammartin*, les différents bois sont nommés « boi a mr. le Peltier »¹⁵³, « les grand danlelle »¹⁵⁴, « boi de Schampagne », « boi de hursette ou hurlette », « boi de bara », « boi de rebour », « *le long pièce* », « boi de l'hopitalé et « boi de Mousi ».

À partir des années 1740, le bois devient le Bois de Saint-Laurent, mais certaines parties se distinguent tels les cantons « les Grandes Antelles », « les Petites Antelles » et « le Beauchêne » (**voir Plan 1743 p. 81, Plan 1756 p. 82, Plan 1818-1824 p. 86**).

Limite comtale

Les premiers textes connus indiquent que Ver dépend à l'origine du comté de Senlis, vite assimilé au domaine royal. Cependant, comme nous l'avons vu auparavant avec le *Plan du comté et de la capitainerie de Dammartin*, la localité se trouve face au comté de Dammartin, notamment parce que Loisy dépendait de ce dernier¹⁵⁵. Au sud de Ver et d'Ève, Othis, Beaumarchais, Beaupré, Guincourt, Orcheux et Rouvres dépendaient aussi de Dammartin.

On connaît mal la nature des relations entre seigneurs et comtes voisins, mais signalons que le premier comte de Dammartin connu au XI^e siècle est Manassès¹⁵⁶. Contemporain du roi de France Robert II (996-1031), il épouse la fille du souverain, Constance et devient ainsi un des fidèles du capétien.

Selon l'historien Jean-Noël Mathieu, c'est probablement en 1023 que le château de Dammartin serait entré dans la mouvance directe du roi et que le comté serait officialisé. Ces changements de statuts résultent d'une crise survenue entre le roi de France et Eudes II de Blois, comte de Troyes et de Meaux. Le roi de France crée ainsi « une zone tampon entre la France, le Valois et la Champagne »¹⁵⁷.

Louis Graves relate d'après une chronique qu'au cours du XI^e siècle, le roi de France Philippe I^{er} fit fortifier son château de Montmélian face aux prétentions du comte de Dammartin nommé Hughes¹⁵⁸. D'après Gautier Poupeau, « avec Hugues, la famille de Dammartin acquiert une indépendance par rapport aux comtes de Ponthieu et devient une des familles les plus importantes du nord de l'Île-de-France. Proche du roi ou en guerre contre lui, il pèse de tout son poids dans les jeux seigneuriaux. La proximité de son comté avec le domaine royal lui donne une position incontournable face aux aristocrates de la région »¹⁵⁹.

153. Ce nom est une référence à la famille Le Peltier, seigneur de Mortefontaine à partir de 1703 et jusqu'en 1790. Cette indication nous permet de déterminer que le plan a été dressé durant cet intervalle, à moins qu'il ne s'agisse d'une copie postérieure.

154. Il s'agit probablement du lieu-dit « les Grandes Antelles » en 1743, aujourd'hui orthographié les Entelles.

155. Pour en savoir plus sur le comté de Dammartin, nous invitons le lecteur à consulter la définition en début de rapport, p. 15-17.

156. BOTTINEAU 2014, p. 121 ; en 1037, Manassès est tué à la bataille de Bar-le-Duc (55000), dép. Meuse.

157. CIVEL 2006, p. 73.

158. GRAVES 1841, p. 87.

159. POUPEAU 2002, B-Saint-Leu et les Dammartin, 1-Une nécropole familiale, b-Un prestige familial.

Limites seigneuriales

On peut voir figuré sur plusieurs cartes le symbole représentant des fourches patibulaires (**voir Plan 1709 p. 76, Plan 1723a p. 79, Plan 1725 p. 80, Plan 1743 p. 81**). Il s'agit d'un dispositif destiné à entraîner la mort par strangulation d'un condamné à mort, tout en offrant sa dépouille à la vue. L'érection de fourches patibulaires est un privilège du seigneur haut-justicier et c'est pour lui un marqueur ostentatoire de son autorité. On trouve celles-ci hors des limites des villages, à proximité des voies d'accès à la localité, en des lieux visibles de tous. Leur localisation semble être également proche des limites de l'étendue du territoire paroissial, à proximité des paroisses environnantes. Suite à la disparition des fourches, la toponymie a conservé un indice de leur trace avec le lieu-dit « la Justice de Ver ».

Ce type de limite, d'un tracé plus flou que celui de la paroisse ou de la commune, est pourtant défini dans des actes où l'étendue de la juridiction d'un ou plusieurs seigneurs est consignée. Sur le terrain en revanche, la manifestation visuelle de cette juridiction semble être très ponctuelle, à l'image des fourches patibulaires. Il n'est pas évident en fonction du droit de justice possédé (haute, moyenne et basse) et de l'éclatement de cette justice, que la limite se cantonne à celle d'un territoire géographiquement homogène.

Déjà évoqué lui aussi, le toponyme la « borne des 3 seigneurs » a conservé le souvenir d'un marqueur physique placé à la convergence des limites des seigneuries d'Ermenonville, Ève et Ver.

- **Les voies de communication**

Au sein du territoire de Ver et dans ses environs ont existé un certain nombre de routes, chemins et sentes dont la présence et l'importance diffèrent selon les périodes historiques. On trouve ainsi des voies antiques d'importance « nationale », des routes médiévales royales et un réseau de chemins vicinaux qui assure la communication locale et la desserte des espaces exploités. Certaines voies sont mentionnées dans les textes anciens, parfois aussi mises en évidence par l'archéologie, d'autres sont attestées ou présumées par l'usage ou les études historiques et archéogéographiques, et nombre sont figurées sur les cartes anciennes de l'Époque moderne. Ajoutons à ces voies historiques, les tracés anhistoriques, c'est-à-dire dont les événements historiques ne conditionnent pas la création ou l'usage. Il s'agit par exemple des cheminements « logiques » qui longent les vallées des cours d'eau au niveau des basses terrasses ou au rebord des plateaux. Somme des observations archéogéographiques réalisées précédemment, nous proposons une cartographie des voies structurantes du territoire de Ver (**fig. 16**).

Actuellement, la route la plus ancienne attestée est la portion de la *Via Agrippa* entre Meaux et Senlis. Rappelons que suite à la conquête en 52 av. J.-C., le développement et la romanisation du réseau de communication dans les Gaules voient le renforcement d'un axe nord/sud avec la *Via Agrippa*. Le tracé de la grande voie de *Lugdunum* à *Gesoriacum*, soit de Lyon à Boulogne-sur-Mer, passait juste à l'est de notre territoire sur son segment entre Meaux et Beauvais¹⁶⁰.

Comme déjà évoqué, Jean-Marc Popineau propose une possible origine protohistorique au tracé nord/sud passant par Meaux¹⁶¹. La proximité de cette grande voie, qu'il s'agisse de son tracé protohistorique ou antique, a très certainement joué un

160. Louis Graves fait référence à cette voie dans ses *Notices archéologiques de l'Oise* en 1856 : « la voie antique du Plessis-Belleville à Pont-Sainte-Maxence traverse la commune » : GRAVES 1856, p. 328.

161. Voir plus haut la sous-partie consacrée aux voies de communication à la Protohistoire, p. 39.

rôle sur l'implantation et le développement de Ver. Sur son tracé d'époque gallo-romaine, cette chaussée dite de Brunehaut ou « chemin ferré » – désignant une voie antique – en provenance de Meaux, forme la limite entre les communes de Lagny-le-Sec et du Plessis-Belleville. La voie entrait ensuite dans la forêt d'Ermenonville en franchissant la Launette au niveau du village d'Ermenonville. Son usage a vraisemblablement justifié la création d'un péage sur ce pont, attesté au XII^e siècle quand Gui le Bouteiller, seigneur d'Ermenonville, obtient du roi le droit de prendre du poisson de mer aux marchands qui passeraient devant le château¹⁶². Cet avantage en nature perdurera jusqu'au XVIII^e siècle¹⁶³. Dans un article sur la seigneurie d'Ermenonville, Amédée de Caix de Saint-Aymour relate : « Les chasse-marées qui passent de Callais ou Dieppe pour Meaux frappe(nt) à la porte du chasteau et sont tenus de donner de la marée pour le pris qu'elle est vendue à Meaux, d'où ils sont obligez d'apporter certificat sur lequel on se règle pour payer celle qui a esté prise par le seigneur, et à faute par les chasse-marée d'avertir, on les peut arrester et leur marchandise confisquer »¹⁶⁴.

En sortant d'Ermenonville, le tracé est identifié sur les cartes de l'IGN par l'appellation « Vieux chemin de Meaux », mais cette voie n'est pas entièrement attestée par l'archéologie comme étant le tracé ancien. En revanche, la voie a été reconnue ponctuellement lors de sondages effectués sur une portion située en forêt dans la commune de Mont-L'Évêque, en un lieu mentionné dans les textes comme « la Messière Brunehaut »¹⁶⁵. La voie entrait ensuite dans Senlis en empruntant la Porte de Meaux.

En 1877, l'abbé Caudel rapporte son étude du chemin de Ver à travers la forêt d'Ermenonville jusqu'à Senlis. Selon ses termes, ce chemin conduit presque directement du palais royal mérovingien de Ver à celui carolingien de Senlis, étape entre Paris et Compiègne¹⁶⁶. « Nous la prenons à Senlis, d'où elle sortait par la porte de Meaux en compagnie de la voie romaine *Iter Fixtuinum*, avec laquelle elle se confond jusqu'au lieu dit *les Quatre-Chemins* ; peut-être cependant formait-elle celui de ces quatre chemins qui part de la rue des Jardiniers et, côtoyant à droite la voie romaine, arrive comme elle au carrefour des Quatre-Chemins, au-dessus de Villemétrie. Dans les deux cas, il est bien établi qu'ici les deux routes se séparent ; l'une pour aller prendre la route des Sergents au carrefour des Tilleuls, c'est là la voie romaine dont nous avons donné le tracé, et l'autre pour se diriger vers la station de Ver. [...] Le premier chemin qu'il rencontre et traverse, est l'avenue des Tilleuls, puis le chemin du Chêne-Pouilleux, la route de la Croix d'Anleu, la Route-Neuve et celle de Blamont, la route d'Osmont, celle de Borest et celle des Quatre-Bornes qui nous rend à la Baraque, que nous laissons à deux cents mètres à droite en traversant la Vieille-Route. [...] Après avoir traversé la route du Carbonat, nous traversons le pavé d'Avesnes, deux ou trois cents mètres au-dessous de la Maison-Blanche. Nous n'avons plus qu'à traverser la route de la Croix-Neuve, la route des Deux-Frères, la route des Ermites, celle des Deux-Etangs, le nouveau chemin de Saint-Sulpice à Ermenonville,

162. Concernant cette question d'un péage au XII^e siècle, il apparaît que la mention est sujette à caution. En effet, un document de 1173 évoque un droit de péage sur le poisson transporté sur la route passant devant le château. Elle est traditionnellement acceptée par l'historiographie qui ne cite jamais de source, au mieux les travaux des prédécesseurs. Nous avons cependant souhaité la vérifier et il est possible qu'elle soit en fait le fruit d'une confusion avec un document annexe de la charte de la ville de Senlis, édité la même année et qui stipule qu'un droit de péage similaire est concédé par le roi de France à Gui IV le Bouteiller de Senlis. Si cela remet en question l'existence d'un péage à l'époque médiévale, bien que l'implantation du château d'Ermenonville en ce lieu, ainsi que la présence des tours aux entrées du pont semblent être des indices forts d'un péage, celui-ci est bien attesté au XVIII^e siècle comme nous l'avons évoqué : BILOT *et alii* 2023, p. 26-27.

163. RAIMOND 2020b, p. 51 citant MAZEL 1996, p. 6 ; CAIX DE SAINT-AYMOUR 1916, p. 79.

164. CAIX DE SAINT-AYMOUR 1916, p. 79.

165. POPINEAU 2018, *passim*.

166. CAUDEL 1877, p. 21-22.

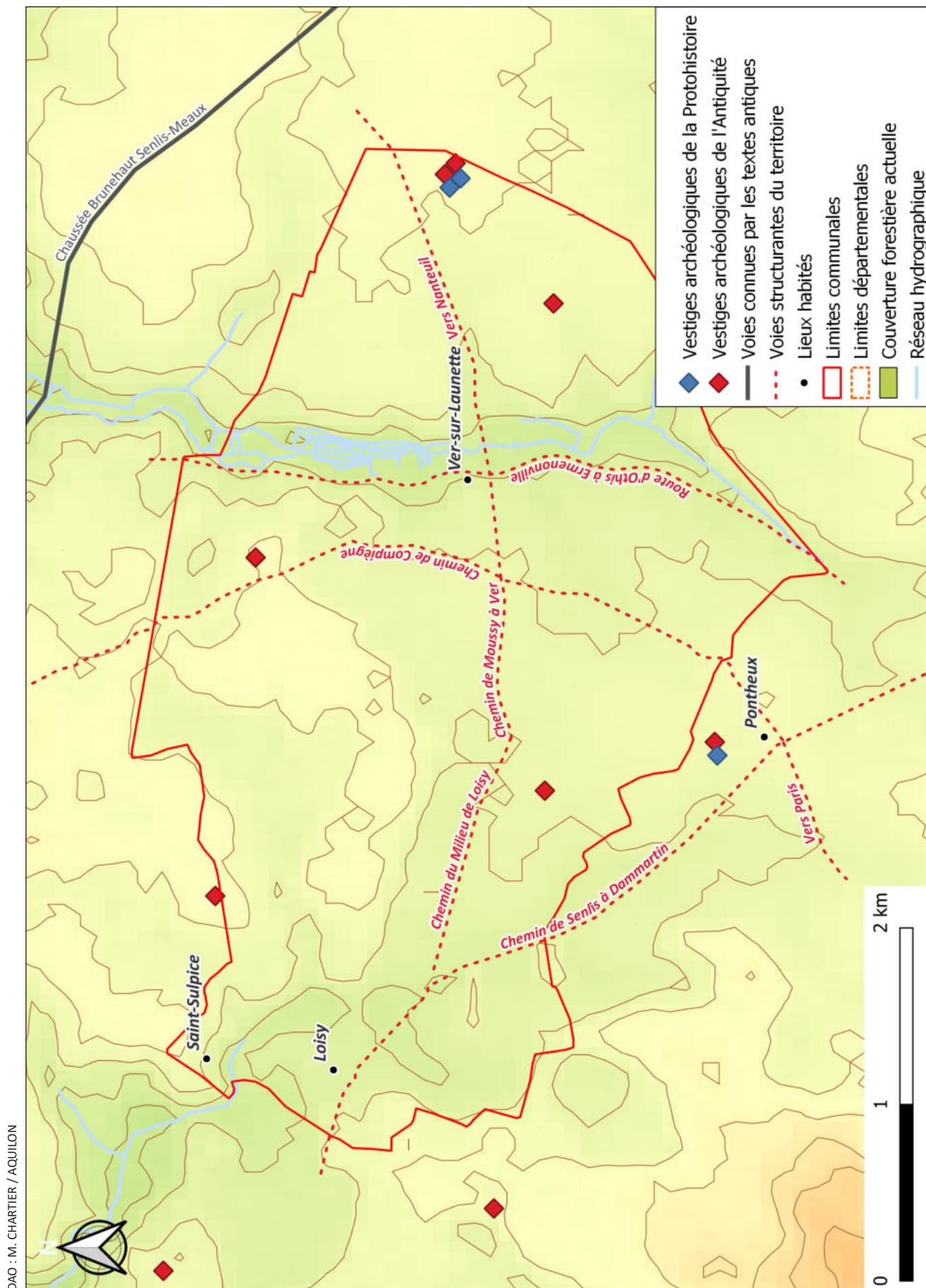


Fig. 16 : Cartographie des voies anciennes structurantes du territoire de Ver-sur-Launette

et nous abordons la plaine de Ver. C'est là que notre chemin prend un aspect vraiment romain qu'il ne conserve pas sur une bien longue distance. Jusque-là tortueux, ondoyant et étroit comme un ancien chemin gaulois, il devient tout à coup large, solide et droit. Il nous conduit à l'emplacement de l'ancien Palais, devant lequel il passait pour se diriger sur le village d'Othis, d'où il marchait vers Paris par Dammartin. C'est du moins ce qu'il nous est permis de présumer ».

Un second axe d'importance traversait également le territoire. Il s'agit de la voie reliant Paris à Reims par Soissons, confirmée par la découverte en 1877 d'une borne milliaire romaine dans l'ancien cimetière Saint-Marcel à Paris (**fig. 17**). Transformée en couvercle de sarcophage, la borne a été étudiée par Ernest Desjardins¹⁶⁷. D'après les inscriptions conservées, notamment la mention du César *Galerius Valerius Maximinus*, la borne peut être datée de l'année 307. Celle-ci se trouvait au départ de Paris, en direction de Reims et indiquait qu'une distance de 105 lieues romaines, soit environ 155 km, séparait les deux villes¹⁶⁸. Dans cette même étude, Auguste Longnon fait un état des hypothèses des trajets possibles par rapport aux connaissances des voies de l'époque. Le tracé passerait ainsi par le Multien via Nanteuil-le-Haudouin, Villers-Cotterêts et Soissons, avant de bifurquer vers Reims¹⁶⁹. De Paris à Nanteuil-le-Haudouin, la voie traverserait Saint-Denis, Louvres, Chenevières, Moussy-le-Neuf, Longperrier et Montagny-Sainte-Félicité (**fig. 18**).

Toutefois, d'après les découvertes archéologiques faites dans la commune d'Othis, il est possible que ce tracé ait connu un itinéraire plus ancien légèrement différent¹⁷⁰. Au départ de Louvres, arrivée à Chenevières, la voie se serait dirigée vers le nord-est en direction de Beaumarchais, puis Ver, Montagny-Sainte-Félicité et Nanteuil-le-Haudouin. La mise au jour d'un potentiel établissement routier d'époques protohistorique puis antique, à cheval sur les communes d'Othis et Ver, tend à mettre en évidence l'existence d'un itinéraire. Rappelons que le nom de Ver trouve son origine dans la langue gauloise, aussi la présence d'une occupation à cette période est tout à fait recevable. Il est également probable que ce lieu ait été un point de franchissement du réseau hydrographique, au nord d'un espace plus marqué par les zones humides, telles que le révèlent – plus tardivement – les noms de Beaumarchais et Beaupré par exemple.

Enfin, plus à l'ouest, signalons aussi la voie antique allant de Paris à Senlis par Louvres. C'est de cette voie que part la route en direction de Reims que nous avons évoquée précédemment. Les récentes découvertes archéologiques faites en divers points de son tracé ont permis d'attester son existence au moins depuis le I^{er} siècle ap. J.-C.¹⁷¹. Les limites de plusieurs communes sont formées par cette voie, qui deviendra plus tardivement une route royale.

À l'intérieur même de la commune, les cartes anciennes du début du XVIII^e siècle figurent un réseau de voies parfois dense, constitué d'un « chevelu » de routes, de chemins et de sentes. Parmi ceux-ci, l'on note au moins quatre voies d'importance qui maillent le territoire.

La première voie est celle qui suit le vallon de la Launette au niveau de ses basses terrasses, que l'on qualifiera d'anhistorique. En effet, son usage a vraisemblablement été utile à toutes périodes. Ce tracé conditionne certainement en partie l'implantation du village de Ver ou son ancêtre.

167. DESJARDINS 1880, *passim*.

168. Une lieue romaine équivalait à environ 1,48 km.

169. DESJARDINS 1880, p. 33.

170. Voir la sous-partie consacrée aux voies de communication dans l'Antiquité, p. 39.

171. ROBERT 2007, p. 12.

La deuxième voie pourrait être considérée comme un « itinéraire compagnon », établi sur le plateau, à proximité de son rebord. Il constitue le second tracé orienté nord/sud, aujourd'hui en grande partie déclassé, qui longe l'agglomération de Ver. Les cartes anciennes nous révèlent son nom évocateur, « chemin du petit Chaalis appelé le chemin de Compiègne » (en 1781). La référence à la ville de Compiègne, pourtant distante d'environ 36 km à vol d'oiseau, n'est pas anodine puisqu'il s'agit de la destination de cet itinéraire. Notons que son prolongement dans le territoire de Ver pourrait être celui de la voie antique mise en évidence à la frontière avec Othis, peut-être un diverticule de la voie Paris/Reims. Cette bifurcation fait sens si elle est mise en relation avec le tracé dévié de la chaussée Brunehaut vers Senlis au I^{er} siècle ap. J.-C. Le tronçon permettait de rejoindre plus directement la chaussée Brunehaut depuis la route Paris/Reims, en amont de leur croisement plus à l'est, entre Ver et Montagny-Sainte-Félicité.

Fig. 17 : Borne miliaire romaine découverte dans l'ancien cimetière Saint-Marcel à Paris en 1877 (DESJARDINS 1880)

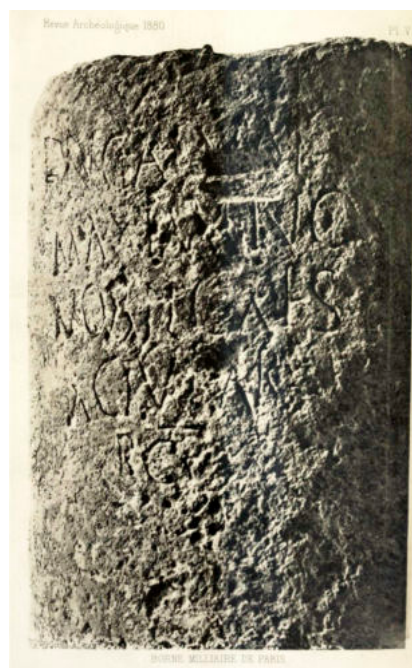
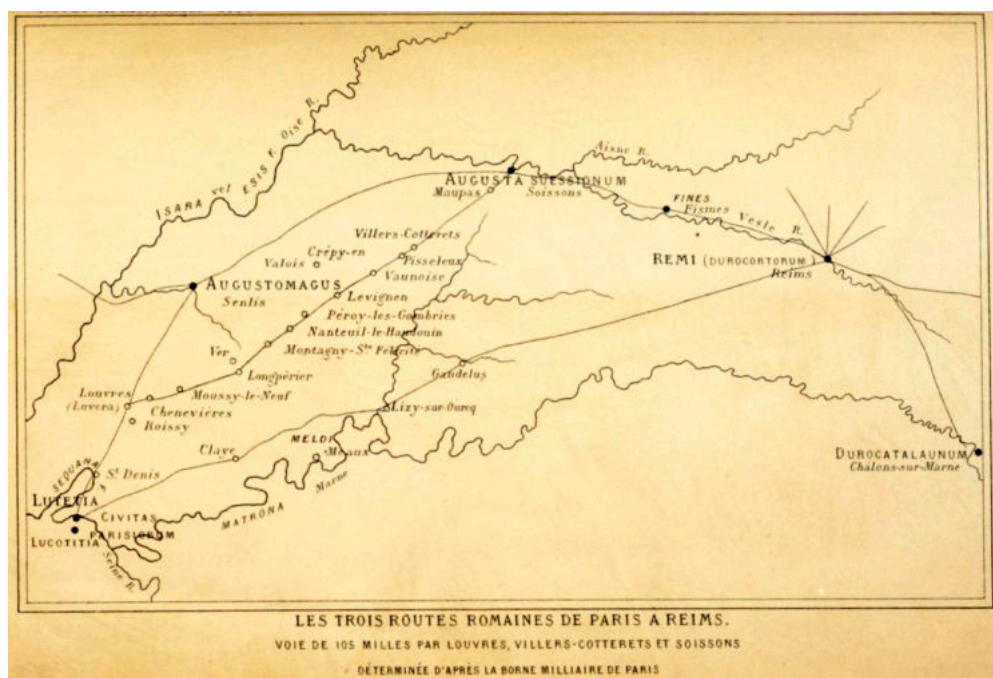


Fig. 18 : Carte des voies antiques depuis Paris vers Soissons et Reims d'après Ernest Desjardins (DESJARDINS 1880)



Selon l'historien Michel Roblin, cette voie n'avait pas pour vocation première de rallier Senlis, mais bien de suivre un itinéraire, largement usité aux époques mérovingiennes et carolingiennes, reliant les résidences royales depuis Paris jusqu'à Compiègne, et au-delà. L'auteur propose un tracé qui, partant de Dammartin, longe Ver, rattrape la chaussée Meaux/Senlis pour la quitter au niveau de Borest à un franchissement de la Nonette, sur le « pont de Corne ». De là, le tracé passe par Fourcheret, le hameau de Boasne pour filer plein nord en direction de Verberie via Rully, Chamicy, Raray en coupant la chaussée Brunehaut Senlis/Soissons (en fait de Pontoise à Ressons-le-Long)¹⁷² (fig. 19-20). À Verberie se trouvait un palais royal mentionné comme tel en 752¹⁷³. À vol d'oiseau, la distance entre Ver et Verberie est d'environ 23 km et depuis cette dernière localité au palais de Compiègne, environ 13 km.

Notons qu'actuellement, une soixantaine de chemins datant au moins de 1813 sont conservés entièrement ou partiellement dans le territoire, ce qui représente plus de la moitié des voies recensées sur le cadastre ancien (fig. 21).

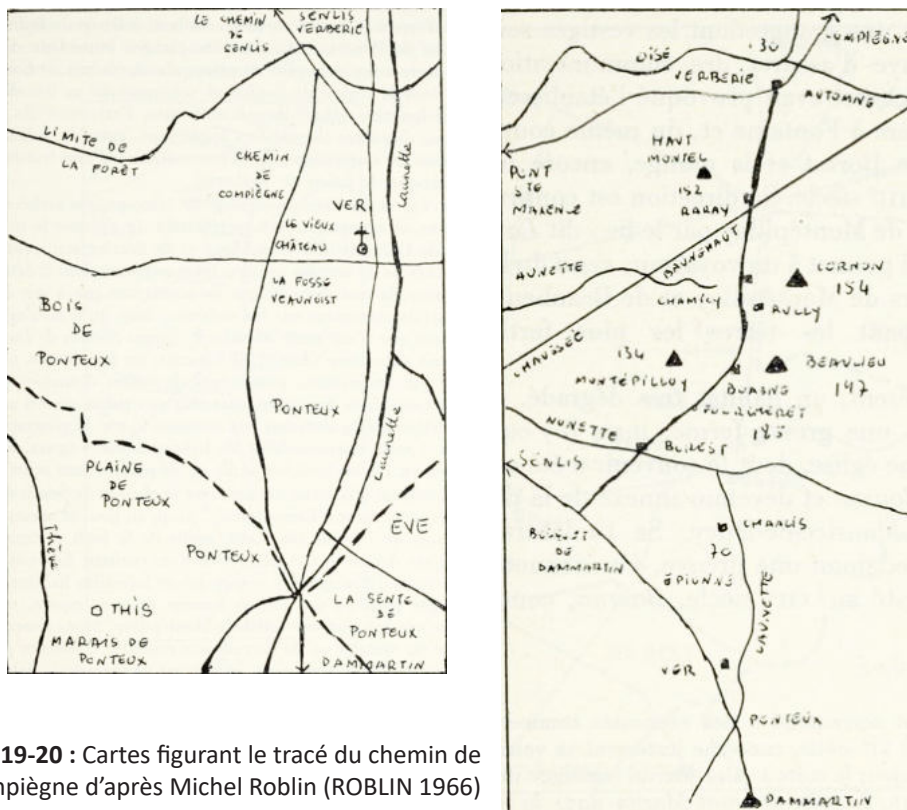


Fig. 19-20 : Cartes figurant le tracé du chemin de Compiègne d'après Michel Roblin (ROBLIN 1966)

172. ROBLIN 1966, p. 234-241.

173. CHARTIER 2022a, vol. 1, p. 103.

* * *

Considéré sur le temps long, depuis la Préhistoire récente jusqu'au début du Moyen Âge, nous avons pu entrevoir l'évolution du territoire de Ver à la période où la localité va émerger. Rappelons toutefois que cet aperçu, au travers des découvertes archéologiques, reste ponctuel et très limité. Comme nous l'avons indiqué au début de cette étude, c'est la prise en compte de plusieurs disciplines, facteurs et indices, qui va nous permettre de tenter de mieux comprendre ce territoire, son organisation et l'émergence de Ver et de Loisy.

Si nous débutons à la période gauloise, lorsque les quelques découvertes archéologiques sont plus parlantes du fait de leur nature, l'on peut pressentir une certaine importance de Ver. Mais pas nécessairement comme un lieu important en raison d'une occupation humaine remarquable, mais peut-être plutôt en tant que lieu de passage, relais sur une route fréquenté, à proximité du carrefour d'autres voies d'itinéraires plus lointains. Cette position se poursuit durant la période gallo-romaine. Selon nous, elle pourrait être l'élément clef de la pérennité de Ver et de son statut à venir de lieu d'une résidence royale. En tout cas, l'étymologie du nom de la localité trouve son origine dans la langue gauloise, révélant l'occupation du territoire.

Durant l'Antiquité, l'archéologie nous révèle un territoire plus largement occupé, notamment par un ensemble construit mal identifié, *vicus* ou *villa* ? Selon nous, il est très probable qu'au moins une autre *villa*, ces centres agricoles et résidentiels au cœur d'un vaste domaine foncier, devait se trouver au proche du rebord du plateau dominant la vallée de la Launette. Cette localisation est fréquemment mise en évidence par l'archéologie et, dans le cas présent, pourrait avoir été l'élément d'accroche à l'origine de la naissance plus tardivement du village de Ver. En effet, c'est un fait connu que de grandes exploitations possédées par les élites gallo-romaines sont passées au pouvoir royal franc, par le biais d'acquisition, de récupération voire d'usurpation. De là, ces biens ont été conservés par la royauté, devenant des fiefs royaux, ou ont pu être offerts à des établissements religieux, telle l'abbaye de Saint-Denis, ou encore transmis à des fidèles laïcs. Dans le cas de Ver, nous sommes en présence d'un territoire royal, peut-être le chef-lieu d'un fief, dont dépendent plusieurs autres lieux, *villae*, terres, moulins entre autres. De fait, l'origine de la *villa* royale de Ver est certainement à chercher du côté d'une récupération antique.

Dès l'époque mérovingienne, Ver est caractérisé par une *villa* royale et un palais – à moins que ces deux entités n'en forment qu'une seule – et un bourg rural, lieu d'activité économique et artisanale. À cet embryon de village est vraisemblablement associé un lieu d'inhumation, pourvu d'un édifice cultuel – chapelle ou église. La titulature de l'église paroissiale à Saint-Denis est un indice fort d'une fondation royale du début du Moyen Âge, même s'il est probable que l'actuel édifice ne soit pas au même emplacement que son prédécesseur. Le fait que le domaine royal ne se limite pas seulement à un domaine agricole et centre de gestion tend à montrer que l'emplacement de Ver avait une certaine importance, certainement du fait de la proximité d'axes routiers majeurs ainsi qu'en raison de la vaste étendue forestière connue aujourd'hui sous le nom de forêt d'Ermenonville.

Il nous faut reconnaître que pour ces périodes, les connaissances concernant Loisy sont plus que minces et la localité est difficile à appréhender. Seule son origine étymologique supposée nous incite à voir une émergence à l'époque antique, probablement sous la forme d'une *villa*. L'implantation postérieure de l'ermitage Saint-Sulpice va certainement contribuer par la suite au développement du village.

Cartographie ancienne du territoire de Ver-sur-Launette

M. RAIMOND, archéologue

Cette partie est un inventaire des documents cartographiques dressé grâce à la consultation de plusieurs fonds d'archives et des ressources en ligne, selon une méthodologie sélective. Nous avons ainsi recensé 53 documents qui sont répertoriés dans la partie « Sources et bibliographie » à la fin de ce rapport.

De cet ensemble cartographique, nous distinguons les plans à grande échelle des plans à petite échelle. Ces derniers sont principalement des cartes générales où seules les localités apparaissent, accompagnées d'éléments naturels marquants (relief, forêt, cours d'eau). Pour les cartes et plans plus détaillés, ils sont d'un grand intérêt pour l'étude d'un territoire ancien. Ils nous renseignent sur la toponymie, la topographie, l'hydrographie, le type d'occupation du sol, le bâti ou encore la voirie. À travers leur étude, c'est donc la permanence, l'évolution ou la disparition de ces différents éléments qui peuvent être mises en évidence.

Dans le catalogue que le lecteur découvrira ci-après, nous avons choisi de présenter uniquement les documents cartographiques dont l'échelle ne va pas au-delà de celle de la commune. Les plans à plus grande échelle (détails sur des lieux en particulier) sont exploités dans la synthèse architecturale de ce rapport. Nous présentons donc dans cette partie 48 documents : 2 du XVI^e siècle, 20 du XVII^e siècle, 22 du XVIII^e siècle et 4 datés du XIX^e siècle. De cet ensemble, 8 plans se démarquent par leur intérêt. Il s'agit des documents suivants :

- [Plan sans titre représentant notamment les villages de Ver, Montagny, Le Plessis, Ève, Dammartin], début XVIII^e siècle
- *Carte générale de la capitainerie de Hallatte, de ses environs et de la seigneurie de Chantilly, 1711*
- *Carte de la forest d'Ermenonville, 1718-1721*
- *Carte topographique de la Capitainerie royale d'Halatte, 1723*
- *Carte de la forest d'Ermenonville où sont marquées les nouvelles routes, carrefours et chemins faits pour la commodité des chasses, 1743*
- *Plan d'Intendance de Ver de Gally, 1781*
- *Cadastre ancien de Ver, 1813*
- *Carte de l'état-major - environs de Paris, 1818-1824*

Les cartes sélectionnées mentionnent Ver et son hameau Loisy. Néanmoins, ce dernier n'apparaît pas toujours sur les cartes et plans anciens. Cela peut être un choix du cartographe qui peut ne mentionner que les lieux en fonction de leur importance ou simplement de l'échelle de représentation adoptée.

La première carte représentant Ver-sur-Launette date de 1598 et mentionne « Vers ». L'orthographe actuelle – « Ver » – apparaît en 1617 sur la *Carte du gouvernement de l'Île-de-France*. Les deux sont utilisées en alternance tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles. Seuls quelques documents cartographiques font mention de « Vert » en 1620 et 1692, « Vair » et « Verre » sur deux plans du XVIII^e siècle, et « Veres » en 1709 et 1713. Dans les

années 1710-1720, la forme comprenant « -de-Galie » ou « -les/lez-Galie » apparaît¹⁷⁴. Elle doit probablement faire référence à « Gallia » qui signifie « France » en rapport avec la plaine de France. Au XIX^e siècle, « Ver » est sur tous les plans. Notons que c'est suite à une décision du conseil municipal en date du 25 novembre 1934 que « -sur-Launette » est accolée au nom de la commune¹⁷⁵.

Concernant le hameau de Loisy, il apparaît pour la première fois en 1674 : il est nommé « Lensy ». On trouve aussi « Leusy » sur trois plans des premières années du XVIII^e siècle. La forme actuelle est mentionnée sur la *Carte de la forest d'Ermenonville* de 1718-1721 ; elle se fixe d'ailleurs à partir de cette date.

Que ce soit pour Ver ou Loisy, les variations orthographiques peuvent s'expliquer simplement. Les cartographes n'étaient pas toujours originaires de la région dont ils devaient établir le plan. L'information donnée à l'oral ou acquise uniquement sous forme de minutes de terrain avant d'être mises au propre, pouvait rapidement être mal comprise et déformée, puis copiée par d'autres. C'est particulièrement le cas pour Saint-Sulpice, lieu d'implantation d'un ermitage près de Loisy dès le XV^e siècle puis d'un prieuré au XVII^e siècle¹⁷⁶. En effet, sur les 29 plans où il apparaît, 10 documents présentent des occurrences variables : « S. Supplex/Suplex » en 1598, 1640, 1658 et 1667, « S. Souple » en 1617 et 1620, et « S. Souply » en 1709, 1711, 1754 et 1756. Nous aurions pu confondre ces mentions avec la localité de Saint-Souplets, située à environ 11,5 km au sud-est de Ver-sur-Launette en Seine-et-Marne, et malgré quelques approximations quant à la localisation géographique du lieu, il s'agit bien de notre Saint-Sulpice¹⁷⁷. Comme évoqué précédemment, il a suffi d'une erreur commise pour qu'elle soit par la suite répétée. Notons que la forme « Saint-Sulpice » est quant à elle mentionnée pour la première fois en 1674 sur la *Carte des environs de Paris*.

Cet inventaire représente un état de la connaissance cartographique du territoire de Ver-sur-Launette. De nouvelles découvertes dans des fonds d'archives inédits pourraient augmenter le corpus.

La majorité des plans présentés sont consultables sur internet.

- ▶ Bibliothèque nationale de France (B.N.F.)
<https://catalogue.bnf.fr/index.do>
- ▶ Archives départementales de l'Oise (A.D. 60)
<http://archives.oise.fr/archives-en-ligne/cartes-et-plans/>
- ▶ Géoportail
<https://www.geoportail.gouv.fr/>
- ▶ École des Mines de Paris (E.M.P.)
<https://patrimoine.mines-paristech.fr/>
- ▶ Société d'histoire et d'archéologie de Senlis (S.H.A.S.)
http://archeologie-senlis.fr/pmb/opac_css/index.php

174. La première mention de cette forme dans les sources manuscrites date de 1687, voir la partie historique de cette étude p. 108.

175. A.D. 60, ADT91/1D5, p. 297.

176. Voir la partie historique de cette étude, p. 105.

177. Sur ces mêmes plans, Saint-Souplets est mentionné « S. Souplet » en 1598, 1640, 1658 ; « S. Splois » en 1617, 1620 ; « S. Suplex » en 1674, 1698, 1706 ; « S. Souplets ou S. Supplex » en 1709 ; « S. Supplex en Mulcien » en 1711 ; « St Supple » au XVIII^e siècle.

Catalogue

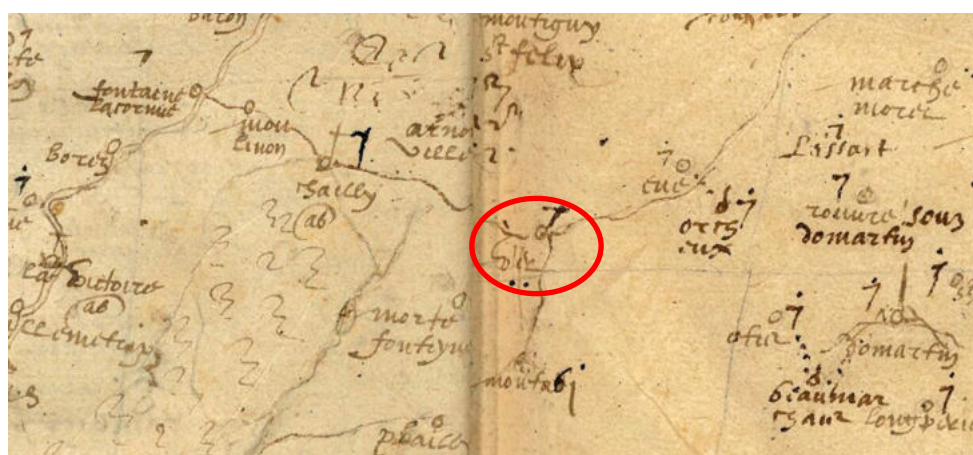
L'Isle de France par François de la Guillotière en 1598

[B.N.F., GE D-14085]



Cartes de l'Île-de-France, de la Picardie, du Soissonnais, de la Champagne, etc. par Jacques Fougeu en 1599

[B.N.F., Ms fr 11224 fol. 4]

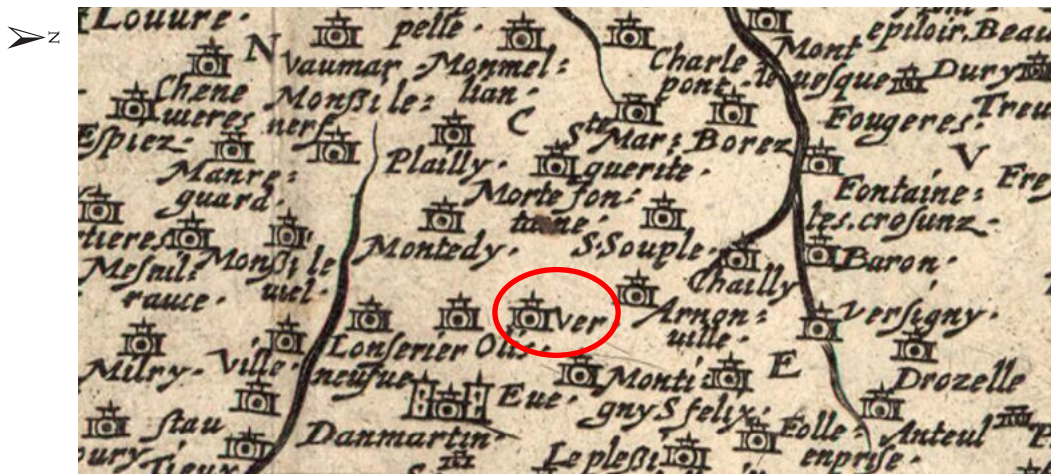


Description du pais de Valois en 1615

[B.N.F., GE D-14082]



Carte du gouvernement de l'Île-de-France par Damien de Templeux en 1617
[B.N.F., GE D-14080]



Le Pais de Valois par Hondius en 1620
[B.M.S., n.c.]



Carte de l'Île de France et de Partie de Champagne comprenant le territoire situé entre Compiègne au Septentrion, Estampes au Midy, Mante la Ville à l'Occident, Sezanne à l'Orient en 1620
[B.N.F., GE C-2403]



Le Gouvernement de l'Isle de France par Damien Templeux en 1620
[B.N.F., GE D-10300]



Isle de France et Champagne par Pierre Brassart en 1623
[B.N.F., GE AA-201 (RES)]



Brie et partie de l'isle de France par Jean Jubrien en 1630
[B.N.F., GE C-5929 (RES)]



Carte Particulière de Champagne et partie du Barrois en 1630
[B.N.F., GE C-2406]



Valesium ducatus. Valois en 1640
[B.N.F., GE BB 565 (8, 45)]



Ager Parisiensis vulgo l'Isle de France par François de la Guillotière en 1640
[B.N.F., GE BB-246 (XI, 115-116)]



« Diocèse, prévosté et eslection de Paris » dans *Cartes generales de toutes les parties du monde, ou les empires, monarchies, republicues, estats, peuples, &c. de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe, & de l'Americque, (...)* par Nicolas Sanson en 1658 [B.N.F., GE DD-1270]



Bellovacii, et Silvanectes. Les Eveschés de Beauvais, et Senlis par Nicolas Sanson en 1667 [B.N.F., GE DD-2987 (710)]



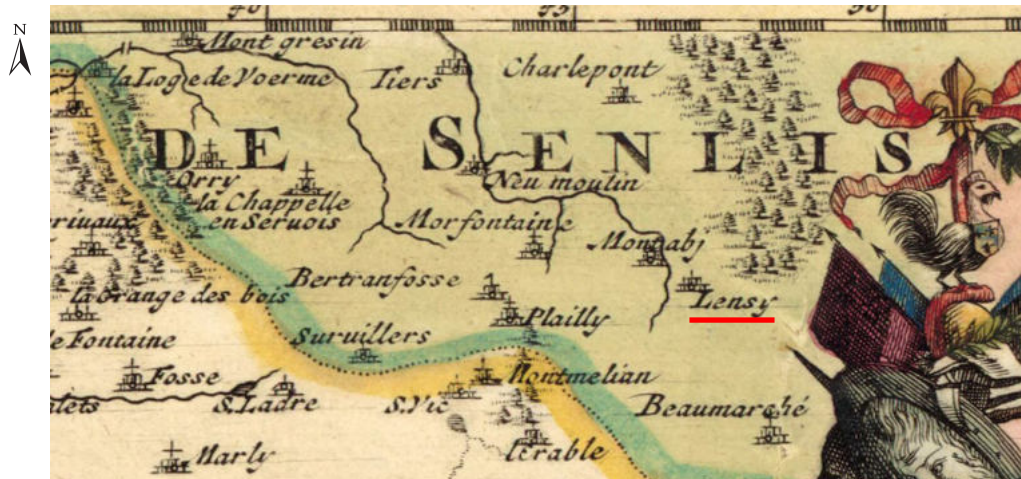
Carte particulière des environs de Paris par l'Académie des Sciences en 1674 [B.N.F., GE DD-2987 (788, II et III)]



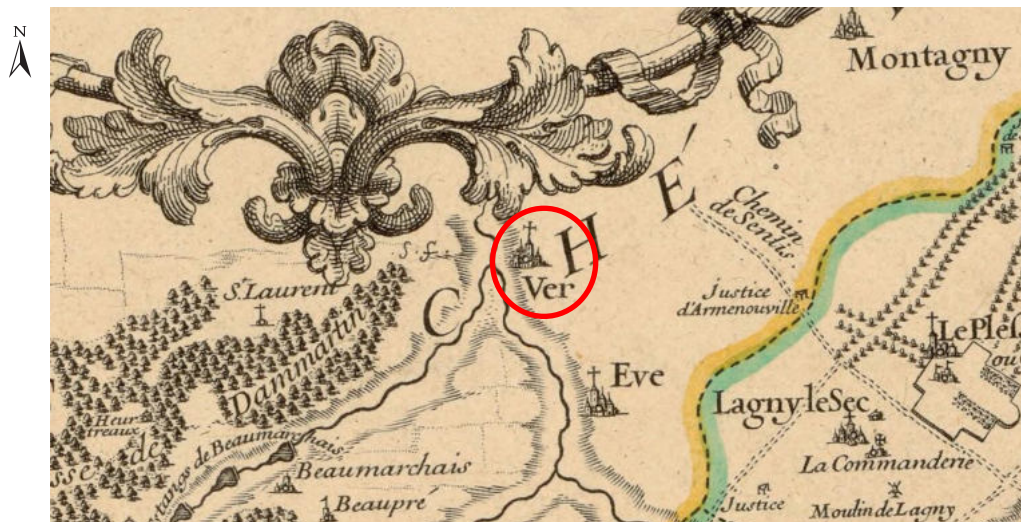
La Généralité de Paris divisée en ses Eslections par Alexis-Hubert Jaillot en 1692
[B.N.F., GE C-2620]



Les Environs de Paris à l'usage de Monseigneur le duc de Bourgogne par Alexis-Hubert Jaillot en 1696
[B.N.F., GED-5578]



Evesché de Meaux par Alexis-Hubert Jaillot en 1698
[B.N.F., GE DD-2987 (279 B)]



Les environs de Paris ou sont la Prévosté, vicomté et le Présidial de Paris par Jean-Baptiste Nolin en 1698

[B.N.F., GE DD-2987 (682, II)]



Gouvernement de l'Isle de France par Johannes Janssonius au XVII^e siècle (c. 1633)

[S.H.A.S., Archives A0 Bt 2 (80)]



L'Isle de France, le Valois, le Vexin-françois, le Hurepoix et la Brie au XVII^e siècle

[B.N.F., GE D-10298]



Plan du Comté et Capitainerie de Dammartin au XVII^e siècle
[A.M.C., CP-C-0010]



Carte particulière des environs de Paris et des pays contenus entre Rouen, Clermont, La Ferté sous Jouarre, Montereau... en 1706
[B.N.F., GE DD-2987 (787 B)]



Carte topographique du diocèse de Senlis par Guillaume Delisle et Mr Parent curé d'Aumont en 1709
[B.N.F., GE DD-2987 (303)]



Carte générale de la capitainerie de Hallatte, de ses environs et de la seigneurie de Chantilly par Bourgault et Matis en 1711

[A.D. 78, A 494]



Carte de la Prevosté et Vicomté de Paris par Guillaume Delisle en 1711

[B.N.F., GE BB 565 (8, 5)]

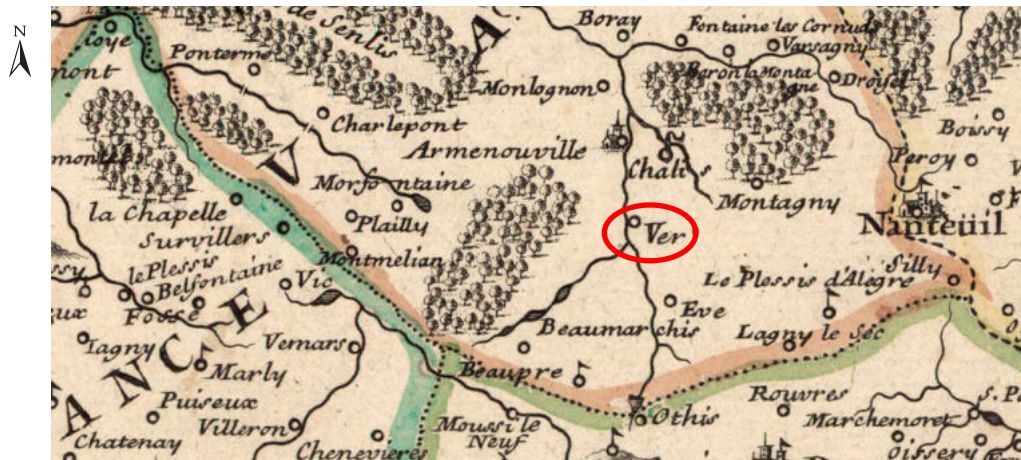


Les environs de Paris ou se trouve l'Isle de France, le Vexin françois et Normand, la Champagne normande, l'Hurepoix, la Brie françoise, champenoise et pouilleuse, le soissonois, le Valois, et le Beauvaisis et grande partie de la Beauce et du Gastinois par Nicolas de Fer en 1712

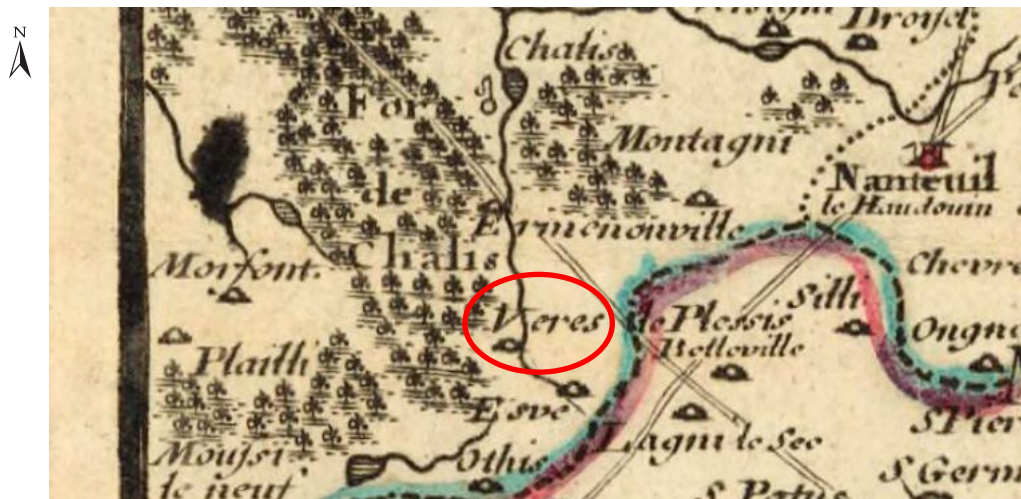
[B.N.F., GE BB 565 (8, 2)]



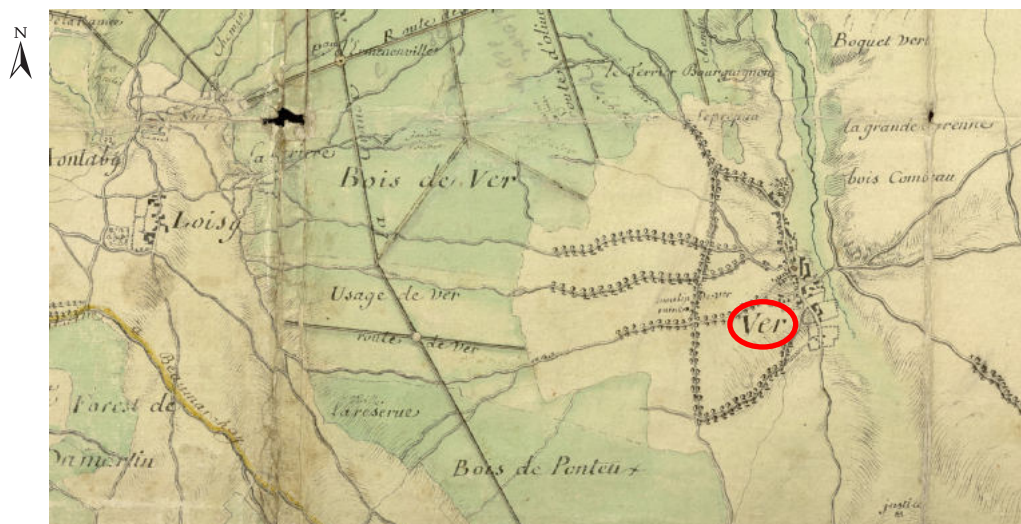
Le cours des rivières d'Oyse, d'Aisne et de Marne par Nicolas de Fer en 1713
[B.N.F., GE D-12919]



Carte de la Champagne et des Pays voisins par Guillaume Delisle en 1713
[B.N.F., EST-1508 (235)]



Carte de la forêt d'Ermenouville en 1718-1721
[A.N., N/III/Oise/195/2]



Carte topographique des environs de Chantilly, où sont marquées les limites de la Capitainerie Royale de Hallatte suivant l'Edit du Roy du Mois de Septembre 1724 par Nicolas Delavigne en 1725 [B.N.F., GE C-9140]



Carte générale de la Capitainerie royale des chasses d'Halatte par Jacques Dubois en 1728 [A.N., N/I/Oise/5]



Triangulation du nord de la France, perpendiculaire au méridien de Paris par Giovanni Domenico Maraldi et César-François Cassini de Thury en 1733-1735 [B.N.F., GE C-9987 (1RES)]



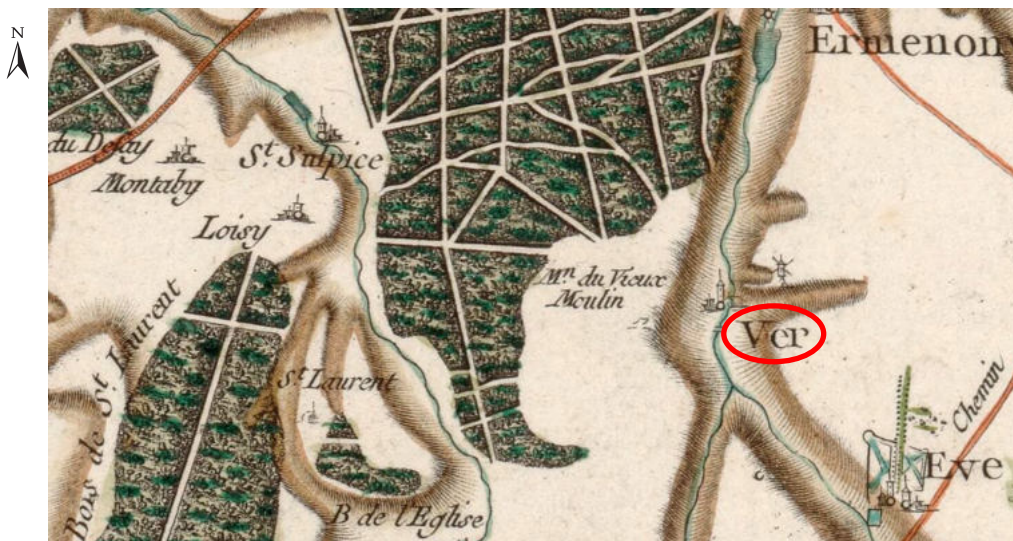
Carte de la forest d'Ermenouville où sont marquées les nouvelles routes, carrefours et chemins faits pour la commodité des chasses par Nicolas Delavigne en 1743 [B.N.F., GE C-6600]



Gouvernement général de l'Isle de France divisé par pays par Gilles Robert de Vaugondy en 1754
[B.N.F., GE DD-2987 (401)]



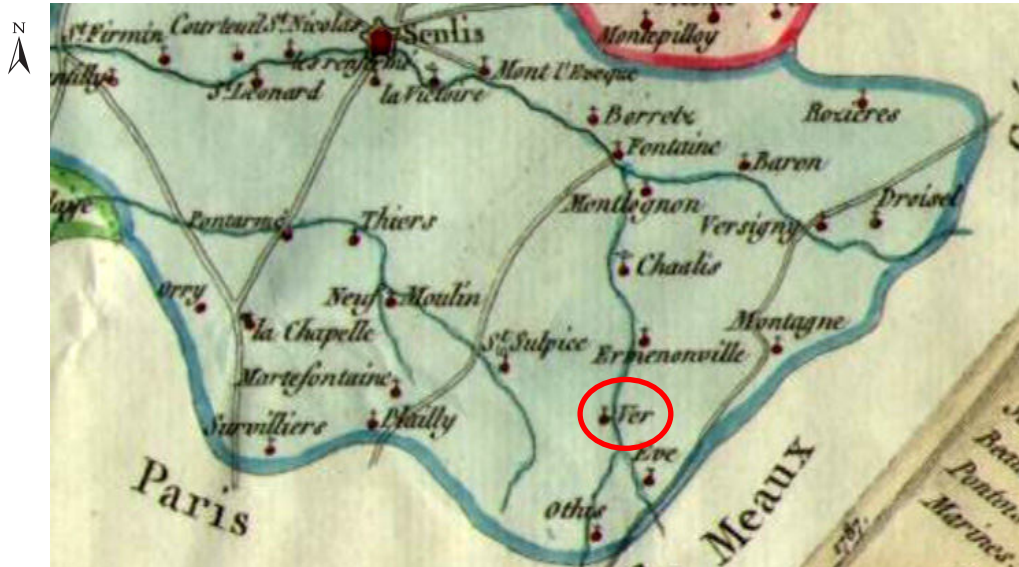
Carte générale de la France, dite Carte de Cassini en 1756
[B.N.F., GE FF-18595 (2)]



Atlas et description minéralogique de la France par Jean-Étienne Guettard et Antoine-Grimald Monnet en 1780
[E.M.P., F° Res 72-73]



Quatrième département de l'assemblée provinciale de l'Isle de France divisé en six Arrondissemens (...) en 1787
[S.H.A.S., 689]



[Plan sans titre représentant notamment les villages de Ver, Montagny, Le Plessis, Ève, Dammartin] au XVIII^e siècle (début)
[A.N., S 1599]



Zoom sur le village de Ver

Carte de la capitainerie royale d'Halatte, ses environs, et de la seigneurie de Chantilly avec ses dépendances au XVIII^e siècle (1^{er} quart)

[A.N., N/III/Oise/56]



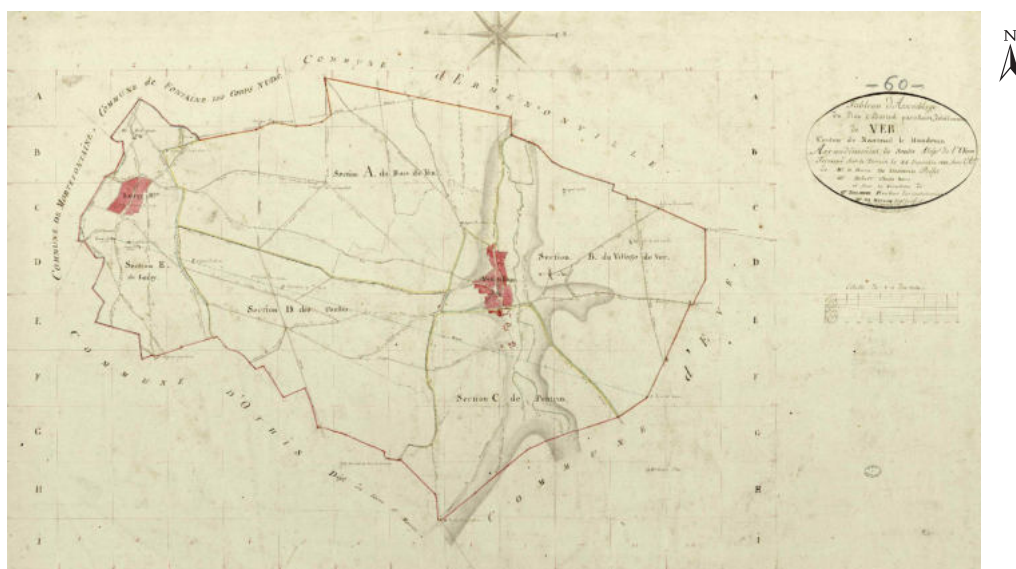
Carte de la forest d'Ermenonville et de ses environs au XVIII^e siècle

[A.N., N/II/Oise/39]



Cadastre ancien dit napoléonien de Ver en 1813

[A.D. 60, Pp4973]



Carte de l'état-major - environs de Paris en 1818-1824

[S.H.D., consultable sur Géoportail]



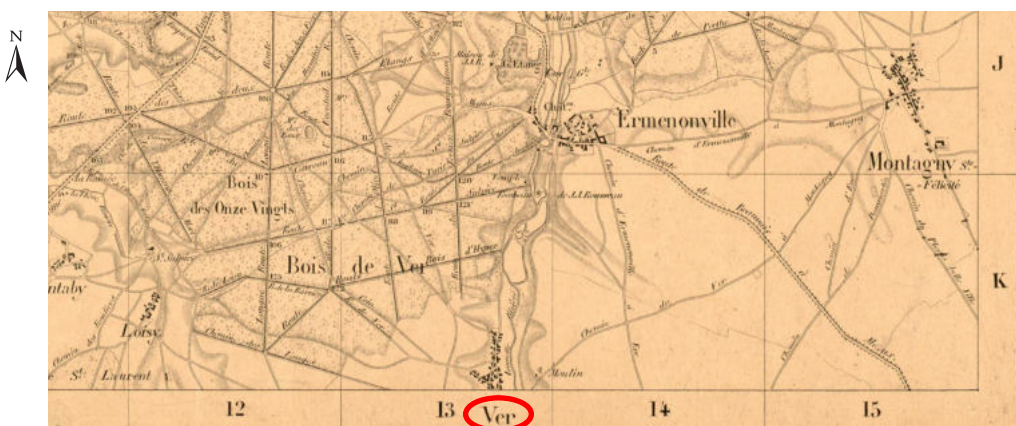
Carte de l'état-major en 1820-1866

[S.H.D., consultable sur Géoportail]



Carte forestière de Chantilly, Halatte et Ermenonville (...) en 1881

[A.M.C., CP-C-0204]



Ver-sur-Launette : du territoire seigneurial à la commune contemporaine, XII^e-XX^e siècles

M. HINARD, historien

Aucun historien ou érudit n'a rédigé d'ouvrage qui soit spécifiquement consacré à Ver-sur-Launette ou à Loisy. Ce constat nous empêche donc d'appréhender l'histoire du village sur la longue durée. Toutefois, quelques publications permettent d'obtenir des informations éparpillées dignes d'intérêt. En 1764, l'érudit Claude Carlier publie des éléments en lien avec Ver dans son *Histoire du Duché de Valois*, notamment sur la question de la résidence royale du Haut Moyen Âge¹⁷⁸. Sensiblement à la même période, l'abbé Jean Lebeuf publie son *Histoire de la ville et du diocèse de Paris* dont le tome 6, consacré au doyenné de Chelles, comporte plusieurs pages sur la localité de Vaires-sur-Marne¹⁷⁹. Or, l'auteur commet un certain nombre de confusions entre cette dernière et Ver-sur-Launette, et ce à notre grand avantage.

Au XIX^e siècle, des recherches menées par des érudits locaux, comme celles de Louis-Ernest Dupuis et d'Amédée Margry, permettent de mieux comprendre l'histoire de l'établissement religieux Saint-Sulpice du Désert à Loisy¹⁸⁰. Ajoutons aussi le travail d'Eugène Müller, notamment celui mené sur le cartulaire du chapitre cathédral de Senlis, qui offre des mentions médiévales pour notre village¹⁸¹. Enfin, plus récemment, signalons les recherches de Philippe Thuillot, auteur d'une thèse sur les châtelainies du Bassin parisien, et la mise en ligne de ses notes de travail et transcriptions d'archives qui sont utiles pour les chercheurs¹⁸².

Le travail historique présenté ici joint une lecture de ces ouvrages à un sondage de fonds d'archives conservés aux Archives départementales de l'Oise et aux Archives nationales. Pour le premier, les documents consultés proviennent essentiellement de la série H, relative au clergé régulier, avec les fonds de Saint-Nicolas d'Acy et de Saint-Sulpice du Désert. Les archives isariennes conservent également les registres paroissiaux, l'état civil ou encore les recensements de population. Chacun contient des informations indispensables pour appréhender l'identité villageoise de Ver-sur-Launette et de Loisy, en particulier pour les périodes moderne et contemporaine¹⁸³. Pour les Archives nationales, centre de recherche majeur pour cette étude, nous avons consulté plusieurs cartons de sources manuscrites conservés pour l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris. Cette dernière, comme nous le verrons, devient seigneur de Ver à la fin du XVII^e siècle.

Le propos est rédigé de manière chronologique et scindé en quatre grandes parties. Il vise à une meilleure connaissance historique de la commune même si, avant le XVII^e siècle, les documents disponibles concernent essentiellement les seigneuries de Ver et de Loisy qui sont distinctes l'une de l'autre jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Nous avons employé l'orthographe actuelle pour les mentions en ancien français, et établi une ponctuation lorsque cela était nécessaire. Ces choix résultent d'une volonté d'assurer le confort du

178. CARLIER 1764a ; CARLIER 1764b ; CARLIER 1764c.

179. Vaires-sur-Marne (77360), arr. Torcy, dép. Seine-et-Marne ; LEBEUF 1755, p. 61 et suivantes.

180. DUPUIS et MARGRY 1907a ; DUPUIS et MARGRY 1907b.

181. MÜLLER 1904.

182. THUILLOT 2019.

183. Ces documents sont numérisés et accessibles sur le site internet des Archives départementales de l'Oise : <http://archives.oise.fr/archives-en-ligne/>

lecteur et de favoriser l'accessibilité de certains passages textuels. Toutefois, nous avons maintenu l'orthographe patronymique des individus cités comme elle apparaissait dans les documents.

Un village entre comtés de Senlis et de Dammartin (XII^e-XIII^e siècles)

Par souci de clarté, nous souhaitons définir dès maintenant les notions de seigneurie et de fief qui sont fréquemment employées dans ce texte. Pour rappel, la seigneurie est une terre ou un ensemble de terres sur lequel s'exerce la propriété éminente et/ou la zone de juridiction d'un maître appelé seigneur. Si les limites d'une seigneurie peuvent coïncider avec celles d'un territoire villageois, il est très fréquent que ce ne soit pas le cas.

La seigneurie peut être banale ou foncière. Dans le premier cas, il s'agit du droit de commandement – le ban – qu'exerce un seigneur sur les habitants de son territoire, comme l'obligation pour ces derniers de moudre leur blé au moulin seigneurial. Le second cas concerne le droit qu'un sire dispose sur ses terres¹⁸⁴. Celles-ci sont partagées entre la réserve, c'est-à-dire une terre que le seigneur cultive pour ses propres intérêts, et les tenures qui sont des parcelles concédées à des individus en échange de redevances et de services.

Le fief, quant à lui, est une concession à charge de service faite par le seigneur à un vassal qui peut prendre la forme de droits, d'un territoire ou d'une seigneurie¹⁸⁵. Dans le cadre d'une hiérarchie féodale, les termes de seigneurie et de fief peuvent être employés comme synonymes. Lorsqu'un seigneur suzerain concède une terre en fief à son vassal, ce dernier devient le seigneur de cette terre.

- **Le chapitre cathédral de Senlis et les dîmes de Ver**

Nous ne connaissons aucun document en lien avec Ver qui soit rédigé entre le X^e et le XII^e siècle. La dernière mention historique dont nous disposons, rappelons-le, date de 884¹⁸⁶. Pour la période suivante, celle du Moyen Âge Central, les sources manuscrites disponibles sont insuffisantes pour dessiner aisément un portrait historique du territoire de Ver. Elles permettent en revanche de formuler plusieurs hypothèses et réflexions sur sa structuration seigneuriale. Ce constat n'est pas une exception puisqu'il est souvent rare d'obtenir des informations variées pour cette période.

Le premier document disponible est daté du 31 juillet 1182. Il s'agit d'une bulle papale qui confirme une série de biens appartenant aux chanoines du chapitre cathédral de Senlis. Parmi les biens mentionnés, l'église de Ver apparaît : « (...) *ecclesiam de Ver cum pertinentiis suis* (...) »¹⁸⁷. Cette mention est certainement celle référencée par Michel Roblin et Émile Lambert, comme nous l'avons précisé dans les paragraphes de cette étude consacrés à l'étymologie¹⁸⁸.

184. TOUATI 2007, p. 299.

185. *Idem*, p. 128.

186. Le lecteur peut se rapporter à la partie de ce rapport consacrée à l'étymologie p. 26.

187. <https://www.sitehistoriquedephilippethuillot.fr/> d'après B.M.S., *Collectanea Sylvanectensia*, t. XVI, p. 604-661.

188. Le lecteur peut se rapporter à la partie de ce rapport consacrée à l'étymologie p. 26.

Plusieurs actes médiévaux ont été analysés par l'érudit senlisien Eugène Müller dans le cadre d'une édition sommaire de documents liés au chapitre cathédral de Senlis¹⁸⁹. Ces textes concernent essentiellement les dîmes prélevées sur le territoire de Ver, ce qui constitue un corpus documentaire appréciable. Rappelons que les dîmes sont des prélèvements qui portent généralement sur le dixième de la récolte¹⁹⁰, bien que le taux de perception puisse varier d'un territoire à l'autre. Ces dîmes sont inféodées, c'est-à-dire qu'elles sont détenues par des laïcs avant d'être progressivement restituées à l'Église entre les XII^e et XIII^e siècles. À Ver, il semble que ce soit le chapitre cathédral de Senlis qui en perçoive l'essentiel. Nous reproduisons donc de manière chronologique quatre mentions de Ver avec les commentaires d'Eugène Müller :

- 1206 : « L'évêque Geoffroi confirme la cession qu'Adam Bichot et sa femme, Basilie, ont faite, avec le consentement de noble homme Philippe de Nanteuil, d'un tiers de leur dîme de Ver »¹⁹¹.
- 3 février 1234 (a.st.)¹⁹², « Charte d'Adam, évêque de Senlis, sur la mise en gage d'une dîme que Gile, «*Gila*», de Chaumontel, avait à Ver »¹⁹³.
- Mars 1236 : « L'évêque Adam confirme l'engagement que Baudouin de Villemétrie a fait au chapitre, de sa part de la dîme d'Ermenonville, Ver et Ève, appelée la Rigauderie, du consentement de Philippe de Trilport, écuyer duquel cette dîme mouvait »¹⁹⁴.
- Mars 1248 : « Charte du roi saint Louis par laquelle il autorise Guillaume Perceval à aliéner et même poser en mainmorte la dîme qu'il tient de lui à Ver, Ève et Ermenonville »¹⁹⁵.

Loisy est aussi cité dans un des documents compulsés par Eugène Müller :

- 1207 : « Charte de Philippe de Nanteuil par laquelle il ratifie le don de la dîme de Loisy et de Guignecourt, que Guibourt d'Ève, Pierre, son fils et ses filles, ont fait du consentement d'Adam de Gacourt, qui la tenait de lui en fief »¹⁹⁶. À titre informatif, nous pensons que la localité de « Guignecourt » concerne Guincourt, un ancien écart ou hameau de la commune d'Othis.

Il est difficile d'identifier convenablement la totalité des protagonistes cités et leur implication dans les seigneuries de Ver et Loisy. Dans le cadre des donateurs, il est probable qu'il s'agisse de petits chevaliers, de vassaux de seigneurs plus importants, qui sont implantés localement et pour qui la dîme est une source de revenus en nature. En revanche, l'évocation du roi de France Louis IX (1226-1270) et de Philippe I^{er} de Nanteuil permet de proposer de nouvelles hypothèses de recherche sur la structuration seigneuriale de notre territoire, ce que nous allons développer dans le paragraphe suivant.

189. MÜLLER 1904.

190. TOUATI 2007, p. 100.

191. MÜLLER 1904, p. 60, n° LXIV.

192. (a. st.) ou « ancien style » indique que nous avons conservé l'année selon notre calendrier actuel. En effet, jusqu'à la fin du XVI^e siècle le style de Pâques était le style privilégié pour dater les documents.

193. MÜLLER 1904, p. 96, n° CXXXIX.

194. *Idem*, p. 101-102, n° CXLVII.

195. *Idem*, p. 126, n° CXCVII.

196. *Idem*, p. 63, n° LXIX.

- **Le roi de France et le seigneur de Nanteuil : un rôle actif à Ver et Loisy ?**

L'apparition de personnages importants comme le roi de France Louis IX et Philippe I^{er} de Nanteuil à Ver nécessite une réflexion (**fig. 22**). Au Moyen Âge, la seigneurie de Ver dépend du comté de Senlis avant que ce dernier ne soit rattaché définitivement au domaine royal en 987 grâce à l'élection d'Hugues Capet comme roi de France. Ainsi, l'intervention de Louis IX, au mois de mars 1248, relève probablement plus de la figure comtale que royale. C'est donc en tant que seigneur suzerain qu'il autorise son vassal Guillaume Perceval à aliéner une partie de la dîme de Ver. Nous pouvons aller plus loin puisqu'il est tout à fait possible, même si nous ne pouvons pas le prouver, que le roi de France est lui-même le seigneur de Ver. L'ancien palais et domaine carolingiens, que nous avons abordés pour la partie consacrée au Haut Moyen Âge, sont restés des propriétés directes du roi de France¹⁹⁷. Il gère et administre lui-même, ou par l'intermédiaire de ses agents, son domaine entre la réserve et les tenures des tenanciers.



Fig. 22 : Sceau du seigneur Philippe I^{er} de Nanteuil de 1220 © A.N., J 153, n° 2

La présence de la famille de Nanteuil, citée à deux reprises en 1206 et 1207, est plus complexe à définir. À notre connaissance, aucun acte ancien n'atteste de l'appartenance de Ver à la seigneurie de Nanteuil-le-Haudouin. Or, il n'est pas impossible que cette famille de Nanteuil ait été seigneur d'une partie du territoire de Ver au Moyen Âge Central grâce à une concession royale. Il est certain que la famille de Nanteuil n'est plus présente sur notre territoire tout au long du XIII^e siècle. Cette disparition est peut-être en lien avec l'implantation d'une nouvelle famille, celle des Pomponne, au milieu du XIII^e siècle, que nous évoquons plus longuement dans le paragraphe suivant.

La localité de Loisy, quant à elle, semble se situer dans l'aire d'influence du comté de Dammartin, comme nous le verrons avec la documentation disponible pour le prieuré Saint-Sulpice du Désert. Toutefois, aucun document n'a permis d'établir une relation entre Loisy et la famille de Nanteuil, comme cela a été le cas pour la seigneurie de Ver. Nous savons en revanche que l'établissement clunisien Saint-Nicolas d'Acly s'implante à Loisy dans la première moitié du XII^e siècle. En effet, en 1132, le roi de France Louis VI (1108-1137)

197. Nous renvoyons le lecteur vers la partie archéogéographique de ce rapport, p. 42-49.

confirme des donations réalisées par un nommé Eudes Percebot et sa femme, en faveur de l'établissement susmentionné, dont « *quicquid etiam habebant apud Loisiacum* », c'est-à-dire « [et] encore tout ce qu'ils avaient à Loisy »¹⁹⁸. Précisons que si le roi de France intervient dans cette concession, c'est qu'il est temporairement comte de Dammartin à cette période. Bien que la mention textuelle soit peu disserte, il nous semble qu'Eudes Percebot offre la seigneurie de Loisy en faveur des clunisiens en 1132. Malheureusement, les archives des religieux sont pauvres au sujet de Loisy¹⁹⁹. De même, aucune propriété du prieuré n'est vendue comme bien national pendant la période révolutionnaire. Il est donc probable que les clunisiens aient vendu la seigneurie de Loisy au XVIII^e siècle, avec leurs papiers, sans que nous n'en sachions davantage. Cette situation est regrettable pour le chercheur.

- **Les Pomponne : famille seigneuriale de Ver**

Au milieu du XIII^e siècle, une charte rédigée au mois de mars 1252 (n.st.)²⁰⁰ mentionne spécifiquement un seigneur de Ver : Nicolas de Pomponne²⁰¹. En effet, celui-ci et Jean de Ver, appelé Le Brun, reconnaissent que l'abbaye cistercienne de Chaalis dispose de 2 arpents de terre que leur avait légués « dame Alix de Ver »²⁰². Signalons que la famille de Pomponne laisse son empreinte dans notre territoire jusqu'à la fin de l'Ancien Régime puisqu'un domaine seigneurial, « l'hôtel de Pomponne », est explicitement mentionné dans les sources manuscrites du XIV^e au XVIII^e siècle.

Aujourd'hui, une véritable étude historique sur la famille de Pomponne reste à faire. L'historien Nicolas Civel écrit, dans son ouvrage *La fleur de France. Les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*, qu'elle fait partie des « fidèles [des Capétiens] qui participent généralement au gouvernement royal »²⁰³. Nous pourrions alors envisager que la seigneurie de Ver ait été concédée par Louis IX en faveur de la famille de Pomponne, comme ce fut par exemple le cas avec celle de Versigny pour la famille de Laon²⁰⁴. Cette hypothèse est toutefois en désaccord avec Philippe Thuillot qui, dans le cadre de sa thèse, étudie une liste de chevaliers de la châtellenie de Senlis. Celle-ci, rédigée vers 1214 à l'attention du roi de France Philippe II Auguste (1180-1223), mentionne un « *Renaudus de Pompon* » c'est-à-dire Renaud de Pomponne²⁰⁵. Philippe Thuillot affirme que ce dernier intervient en tant que seigneur de Ver mais rien ne permet de l'affirmer puisque, comme l'auteur le souligne lui-même, aucune seigneurie n'est spécifiée pour chacun des chevaliers. Notre hypothèse d'un démembrement du domaine royal de Ver sous Louis IX nous séduit davantage.

198. VATTIER 1887, p. 51-52. Le document est issu d'un cartulaire de Saint-Nicolas d'Acy.

199. La seule cote existante est : A.D. 60, H 2625 : « Loisy (c^{ne} de Ver). Maison et terres. (1729-1785) »

200. (n. st.) ou « nouveau style » indique que nous avons modifié l'année selon notre calendrier actuel. En effet, jusqu'à la fin du XVI^e siècle le style de Pâques était le style privilégié pour dater les documents.

201. Le lecteur retrouvera en annexe IV une succession simplifiée des seigneurs de Ver entre le XIII^e et le XVI^e siècle, p. 220.

202. « *Ego Nicholaus de Pomponia, dominus de Ver, et ego Johannes de Ver dictus Li Bruns (...) nos volumus quod religiosi (...) possideant (...) duo arpenta terre arabilis site in territorio de Ver quod vocatur Le Parc ad octo denarios censuales michi et Johanni Li Bruns (...) quam terram domina Aelidis de Ver in ultima voluntate sua (...) legavit (...) tamquam de feodo nostro (...)* » : Transcription de Philippe Thuillot d'après B.N.F., coll. Moreau, t. 173, fol. 78.

203. CIVEL 2006, p. 289.

204. HINARD 2021b, p. 46-47.

205. THUILLOT 2019, p. 804-805 d'après RECUEIL 1894, p. 687, n° 373.

En parallèle, plusieurs auteurs évoquent des liens matrimoniaux entre les Nanteuil et les Pomponne. Louis Michelin, auteur d'ouvrages sur le département seine-et-marnais, affirme qu'un « Hugues de Pomponne, chevalier, fut aussi très célèbre (...). Milon de Nanteuil, prévôt de l'église de Reims, le qualifie son beau-frère dans un acte de l'an 1211 (...). Le même Hugues paraît aussi dans des titres de Chaalis des années 1211 et 1213, et dans le cartulaire de Saint-Denis à l'an 1225 (...) »²⁰⁶. En effet, Hugues de Pomponne aurait été marié à Alix de Nanteuil, fille de Gaucher de Châtillon, seigneur de Nanteuil. Cependant, il ne s'agit pas de Nanteuil-le-Haudouin mais de la localité axonaise Nanteuil-la-Fosse²⁰⁷.

Toutefois, l'historien William Mendel Newman, dans le cadre de son ouvrage *Les sires de Nesle en Picardie*, réalise une généalogie de la famille de Nanteuil-la-Fosse au Moyen Âge Central. Selon lui, sources à l'appui, Hugues est marié à Marie et non à Adeline²⁰⁸. Ajoutons qu'une généalogie des sires de Nanteuil, éditée par le chercheur Philippe Racinet, précise qu'une fille de Philippe I^{er} est prénommée Adeline mais sans apporter davantage d'éléments biographiques²⁰⁹. En revanche, William Mendel Newman, qui a aussi réalisé une généalogie de la famille de Nanteuil-le-Haudouin, n'indique aucune fille de Philippe I^{er} prénommée Adeline²¹⁰. Toutefois, l'historien reconnaît que le même seigneur a plusieurs filles dont seule Clémence est clairement identifiée²¹¹. Finalement, la « Adeline » signalée par Philippe Racinet ne pourrait-elle pas être « *Aelidis* », la dame de Ver citée dans la charte de 1252 (n.st.) ? Si tel est le cas, elle serait la mère de Nicolas de Pomponne et la fille de Philippe I^{er} de Nanteuil. En conséquence, Adeline, en se mariant, aurait favorisé la réunion de fiefs et seigneuries, localisés à Ver, entre de mêmes mains et la disparition du nom de Nanteuil sur notre territoire. Malheureusement, le fort morcellement seigneurial de Ver est une réalité qui ne peut être appréhendée que par des documents du XIV^e et du XV^e siècle. Ces derniers permettent de mieux définir les fiefs comme nous le ferons dans les parties suivantes. Un document de 1291 confirme davantage ce morcellement. En effet au mois d'octobre de la susdite année, un nommé Gui de Pomponne transige avec les habitants de Ver. L'acte original est aujourd'hui perdu, et nous devons nous contenter d'une copie partielle issue des archives de l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris²¹² (**fig. 23**). Nous reproduisons ici ce texte, en indiquant toutefois trois mots en gras qui sont maintenus en ancien français. En effet, leur transcription paraît suspecte et le copiste ne semble pas avoir compris le sens de quelques mots :

« Transaction passée au mois d'octobre 1291 entre Guy de Pomponne sire de Ver d'une part et la communauté des nobles hommes et de ceux de **preste** de ladite ville de Ver d'autre part, au sujet d'un procès mus entre lesdites parties sur les pâturages des aulnaies, des prés, des **lineris** et de toutes les haies par laquelle les parties conviennent que les quatre chemins qui [ont] **lineris**, et le chemin qui va de Ver à Dammartin, le Grand Orme seront délivrés de telle manière que les habitants dudit Ver, leurs charrettes et leurs bestiaux pourront aller à leurs pâturages et besognes par ces chemins

206. MICHELIN 1843, p. 911.

207. Nanteuil-la-Fosse (02880), arr. Soissons, dép. Aisne.

208. NEWMAN 1971, p. 193-198.

209. RACINET 2018, p. 92.

210. L'auteur indique seulement sur sa généalogie une fille appelée Clémence : NEWMAN 1971, p. 71.

211. NEWMAN 1971, p. 75, note « m » et NEWMAN 1971, p. 67-68, note « e ».

212. A.N., S 1593 A.

et que si les bestiaux broutaient et paissaient dans les haies ledit sire de ver, n'a ni prise, ni amende ».

La mention de « nobles hommes » semble donc confirmer l'existence de plusieurs autres fiefs et seigneuries. De même, la charte transcrite signale des bornes qui sont placées « devant la maison [de] Perrinet de Nantouillet »²¹³. Nous verrons plus loin qu'il existe des fiefs, situés à Ver, qui dépendent de la seigneurie de Nantouillet, qui elle-même relève du comté de Dammartin. Le village de Ver est donc clairement à la jonction des influences du comté de Dammartin, d'une part, et du domaine royal d'autre part. Malheureusement, la seigneurie de Nantouillet est insuffisamment étudiée, ce qui complexifie davantage notre compréhension du sujet. Philippe Thuillot affirme aussi qu'elle appartient à une branche cadette de la famille de Pomponne au Moyen Âge sans expliquer davantage²¹⁴.

Signalons aussi qu'une autre famille seigneuriale du Valois, appelée « de Ver », existe à la fin du XIII^e siècle. Cependant, aucun texte connu ne permet d'établir un lien précis entre cette famille et notre territoire. L'érudit Gustave Macon écrit qu'un nommé Jean de Ver est seigneur de Chaversy en 1270²¹⁵. Cette information est d'autant plus intéressante car nous connaissons un fief situé à Ver qui se nomme le « fief de Chaversy ». Seulement, en l'état actuel de la recherche, il est impossible de lier les deux entités entre elles.

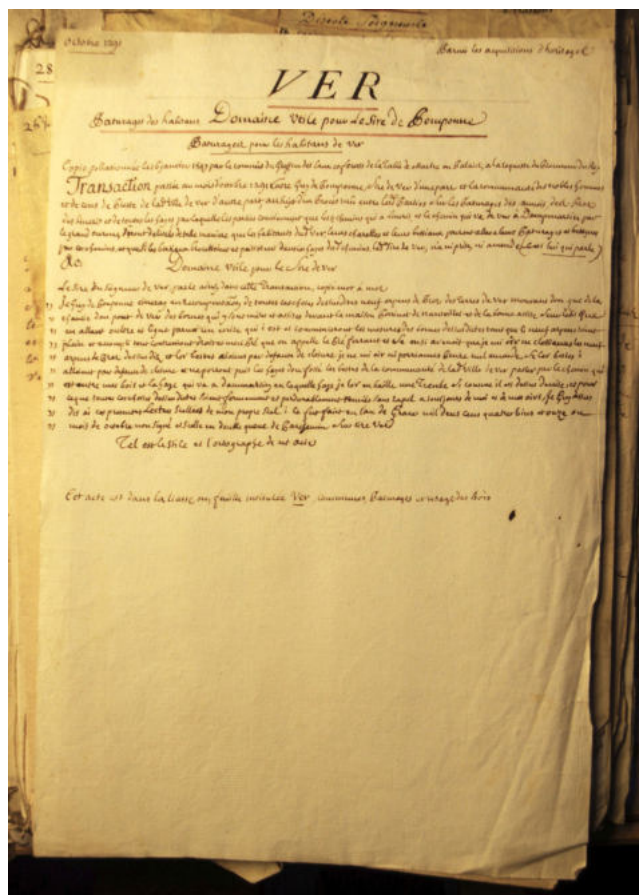


Fig. 23 : Copie partielle d'un acte du seigneur Gui de Pomponne en 1291 © A.N., S 1593/A

213. A.N., S 1593 A.

214. THUILLOT 2019 d'après CLAERR 1999, p. 336-337.

215. MACON 1914, p. 162 ; Chaversy, ham. de Trumilly (60800), arr. Senlis, dép. Oise.

Cette première partie, consacrée au Moyen Âge Central, confirme aussi bien la difficulté de définir aisément la seigneurie de Ver que la richesse du sujet. Il est d'ailleurs ardu d'avoir une vision d'ensemble pour cette période sans qu'elle ne soit imprégnée de la situation des XIV^e et XV^e siècles, à un moment où les sources manuscrites, plus nombreuses, confirment ce fort morcellement seigneurial.

Ainsi, en l'état actuel de la recherche, il nous semble que le seigneur principal de Ver, avant le milieu du XIII^e siècle, soit le roi de France. Celui-ci concède plusieurs parties du territoire à des fidèles, comme Philippe I^{er} de Nanteuil, avant d'offrir la seigneurie à la famille de Pomponne. Celle-ci acquiert une assise locale plus importante à la suite d'une alliance avec la famille nanteuillaise.

Le comte de Dammartin, quant à lui, étend principalement son influence sur Loisy. Celle-ci est toutefois restreinte depuis que le prieuré clunisien de Saint-Nicolas d'Acy est devenu le principal seigneur de la localité dans la première moitié du XII^e siècle. Aussi, il n'est pas exclu que l'influence du comte de Dammartin s'exerce sur une partie du village de Ver par l'intermédiaire de la seigneurie de Nantouillet, comme nous le verrons dans la partie suivante.

Ver et Loisy entre guerres et paix (XIV^e-XVII^e siècles)

Entre le XIV^e et la fin du XVI^e siècle, l'histoire de Ver et de Loisy alterne entre des phases de crises, notamment à cause des guerres, et d'accalmies. Le territoire est directement impacté par ces changements et la compréhension de ces événements permet de mieux définir les périodes d'abandon et de reconstruction du village entre la fin du Moyen Âge et le début de l'Ancien Régime. Signalons tout de même que cette documentation ne permet pas d'établir une chronologie détaillée des événements passés ni d'analyser en profondeur les conséquences de ces périodes de crise. Bien souvent, les informations contemporaines sont fragmentaires et les descriptions sommaires sont postérieures de plusieurs décennies.

- **Temps de crises et Guerre de Cent Ans**

La période qui s'étend entre le XIV^e et le XV^e siècle est notamment marquée par la Guerre de Cent Ans. Ce conflit, qui oppose les royaumes de France et d'Angleterre entre 1337 et 1453, résulte d'une rivalité née de la succession du roi de France Charles IV le Bel (1322-1328). Cette guerre franco-anglaise est accompagnée de phénomènes exogènes, qui l'amplifient. Citons parmi eux les épidémies telles que la Peste Noire qui, à partir de 1347, provoque une hécatombe tant dans les villes que dans les villages. On estime parfois qu'un tiers de la population européenne décède. Citons également la dépression économique globale, débutée avant même la guerre mais qui trouve en elle un écho. Ajoutons les difficultés climatiques avec des hivers plus rudes et de mauvais étés, impliquant de maigres récoltes. On voit là un cercle vicieux s'installer : les mauvaises récoltes impliquent des famines et des corps faibles que les épidémies atteignent facilement et par ailleurs, les mauvaises récoltes impactent une économie encore essentiellement agraire, ce qui augmente les tensions et entretient le conflit. Nous pourrions enfin associer à ces maux des phénomènes externes mais qui y sont tout de même liés : le schisme religieux (la chrétienté a deux papes au XIV^e siècle), les difficultés de politique extérieure, la montée en puissance de la bourgeoisie, etc. C'est une période difficile et complexe.

Le déroulement de la Guerre de Cent Ans est ponctué de périodes de paix avec les Anglais. Toutefois, les compagnies de routiers, c'est-à-dire les mercenaires engagés par les armées royales, se trouvent inactives pendant les phases de trêves. Éperdues, elles continuent de rançonner les campagnes pour pouvoir survivre, accentuant davantage la misère générale. Ainsi, la période comprise entre 1370 et 1410 correspond à la fois à une tentative de remise en valeur des campagnes et un temps de paix. Pourtant, comme nous le verrons ensuite, cette période n'est seulement qu'une accalmie dans le déroulement du conflit.

En l'état actuel de la recherche, nous ne connaissons aucune source manuscrite qui renseigne sur le territoire de Ver avant la toute fin du XIV^e siècle. Plusieurs documents apparaissent ensuite, notamment des aveux et des dénombremens, certainement en lien avec cette tentative de restauration des finages des régions francilienne et valoisienne.

- **Un seigneur de Ver en 1387 : l'évêque de Lodève Ferry Cassinel**

Le premier document attesté est daté du 6 mai 1387. Il concerne un aveu rédigé par le seigneur de Ver, l'évêque de Lodève Ferry Cassinel, pour le roi de France²¹⁶. Homme d'église puissant, il est un proche du roi Charles VI (1380-1422) à qui il accorde « des prêts considérables pour l'aider à faire la guerre aux Anglais »²¹⁷. Ferry œuvre inlassablement à renforcer le prestige de sa famille et à favoriser ses proches.

Le document de 1387 offre ainsi une première description sommaire du territoire seigneurial de Ver, des redevances perçues ou encore de droits seigneuriaux :

« Sachent tous que je Ferry par la considération divine évêque de Lodève et seigneur de Ver près de Dammartin avoue tenir (...) le grand hôtel avec les jardins et pourpris dudit hôtel, lequel fut de feu messire Jean de Pomponne jadis chevalier, avec la seigneurie et haute justice, basse et moyenne de ladite ville de Ver et terroir d'icelle, 100 arpents de terres gagnables, 200 arpents de bois, 10 arpents de pré, deux muids de grain de champart, deux muids d'avoine de rente et 30 pièces de pouaille dus le lendemain de Noël, 10 [livres] de menus cens dus le jour de saint Remy, plusieurs fiefs tenus (...) par (...) messire Jean seigneur de Nantouillet, messire Pierre de Lihu, chevalier, Pierre de [Longperrier], Pierre du Coudrel, Simon d'Ève, écuyers, Jean Culdoe l'ainé, les hoirs Simon Maillart et Jean Maillart, bourgeois de Paris, les hoirs Greffin Camus et Jehan La Caille, de Senlis (...) »²¹⁸.

Aussi, ce document confirme la continuité entre les familles Cassinel et Pomponne qui résulte certainement d'un phénomène successoral, bien que nous n'ayons pas davantage d'informations sur le nommé Jean de Pomponne. L'érudit Jean Lebeuf signale qu'une pierre tombale, qui était déposée dans l'abbaye prémontrée Notre-Dame de Chambre-Fontaine²¹⁹, portait pour épitaphe : « (...) ici gît aussi Messire Jean de Pomponne

216. Lodève (34700), arr. ch.-l., dép. Hérault.

217. FISQUET 1868, p. 356.

218. A.N., P 146, n° CXXXVI, fol. 55.

219. Cuisy (77165), arr. Meaux, dép. Seine-et-Marne.

chevalier sire de Ver, qui trépassa l'an 1307 le jeudi devant Pâques »²²⁰. Il s'agit certainement d'un seul et même individu.

Ferry Cassinel jouit peu de temps de sa seigneurie puisqu'il décède trois ans après. En effet, alors qu'il est désigné comme nouvel archevêque de Reims, il meurt, probablement à la suite d'un empoisonnement, le 26 mai 1390 après s'être rendu auprès du souverain pontife pour le remercier de sa nouvelle nomination²²¹. La famille de l'archevêque défunt conserve la seigneurie de Ver puisque l'année suivante, le 24 mai 1391, le chevalier Guillaume Cassinel, frère de Ferry et maître d'hôtel de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, réitère la pratique de l'aveu. Les informations sont quasiment identiques à celles contenues dans le texte de 1387²²². Ver change une nouvelle fois de seigneur peu de temps après, le 22 janvier 1394 (n.st.). À cette date, une déclaration est rédigée par l'écuyer Raoul Cassinel, valet tranchant d'Isabeau de Bavière, qui confirme que son domaine : « (...) fut [à] feu messire Ferry, jadis archevêque de Reims, monseigneur mon oncle et depuis a monseigneur mon père qui [me l'a] donnée en avancement d'hoirie et de mariage »²²³.

En parallèle de cette documentation, la situation générale du royaume se détériore. À partir de 1392, le roi de France Charles VI est victime de crises de folie qui vont l'affecter jusqu'à sa mort en 1422. Le temps de sa maladie, ce sont ses oncles les ducs de Berry et de Bourgogne qui gèrent et administrent le royaume. Progressivement, le frère de Charles VI, Louis I^{er} d'Orléans, duc de Valois, les supplante et acquiert un pouvoir et un prestige sans précédent. Son cousin, Jean sans Peur, le fait assassiner en 1407, ce qui a pour conséquence de déclencher une guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons, dévastatrice pour notre territoire jusqu'en 1435. La Guerre de Cent Ans, quant à elle, s'achève en 1453 après la victoire décisive des troupes françaises à Castillon.

• Une politique d'acquisitions menée par la famille Lorfevre

Au début du XV^e siècle, une nouvelle famille seigneuriale s'implante dans notre village. Le 19 juin 1425, Gérard Cassinel, héritier de son défunt père Raoul, cède sa terre de Ver à Pierre I^{er} Lorfevre, « licencié en loi » et châtelain de Pont-Sainte-Maxence, moyennant une somme de 350 livres. La date de l'achat est certainement un indice de la cessation du conflit sur notre territoire à cette période. Malheureusement, le document, d'un état général assez dégradé, est difficile à déchiffrer²²⁴ (**fig. 24**). Les informations contenues dans cet acte de vente permettent néanmoins de mieux appréhender matériellement l'hôtel seigneurial et les bâtiments d'exploitation qui sont associés, l'hôtel de Pomponne et quelques autres fiefs. L'acte débute par un paragraphe introductif, présente ensuite les protagonistes concernés et décrit les biens vendus :

« (...) la terre et seigneurie de Ver sous Dammartin à laquelle appartenaient et appartiennent les choses qui s'ensuivent premièrement un grand hôtel assis en ladite ville de Ver sous Dammartin auquel a salles granges étables colombier mouvant de terre chambres et plusieurs autres édifices couverts de

220. LEBEUF 1883, p. 503.

221. FISQUET 1868, p. 357.

222. A.N., P 146, n° CXLVIII, fol. 64.

223. A.N., P 146, n° CXLIX, fol. 64.

224. A.N., S 1597/B.

tuile réservées une bergerie et une étable à chevaux qui sont couverts de chaume.

Item a audit hôtel et pourpris d'icelui, un jardin auquel a une fosse à poisson et plusieurs arbres portant fruits et tout clos et fermés de murs.

Item un autre hôtel clos et fermé de murs nommé et appelé l'hôtel de Pomponne assis en ladite ville de Ver auquel hôtel a [mot illisible] salles chambre basse deux granges²²⁵ et une petite étable couvertes c'est à savoir ladite salle et l'une desdites chambres de tuile et le surplus de chaume avec un jardin fermé en partie de murs et en partie de haies contenant environ deux arpents auquel jardin a plusieurs arbres portant fruits auxquels hôtels appartiennent 200 arpents de terres labourables ou environ assis en plusieurs pièces audit terroir de Ver et trois arpents de pré (...) ».

Le vendeur Gérard Cassinel indique également qu'il détient « partout [sur] sa dite terre et seigneurie toute haute justice moyenne et basse ». Il précise enfin que la totalité est « mouvant en fief du roi notre sire à cause de sa ville châtel et châtellenie de Senlis ».



Fig. 24 : Acte de vente original d'une partie de la seigneurie de Ver-sur-Launette en 1425 © A.N., S 1597/B

225. Nous émettons un doute sur la lecture du terme employé.

Fait important, la vente de 1425 concerne seulement une partie de la seigneurie de Ver-sur-Launette puisque 20 ans plus tard, le 23 mars 1445 (a.st.), Pierre II Lorfevre, fils de Pierre I^{er}, réalise une nouvelle acquisition auprès de Jacques de Villiers. Il achète, moyennant la somme de 260 livres, la moitié de la terre de Ver. Le vendeur, qui est seigneur d'Ervy-le-Châtel²²⁶, rappelle que Ver est issu « de son propre héritage a lui venu et échu par le décès, succession et bâillement de feu damoiselle Jacqueline de Cuise sa femme, jadis femme de feu noble homme Renaud de Villiers, jadis écuyer, à lui seul à ce titre ». Le vendeur confirme ensuite que la seigneurie de Ver est au moins partagée en deux parties, et que l'une est mouvante de l'autre dans un cadre hiérarchique féodo-vassalique. Voici ce que l'acte de vente décrit :

« (...) l'autre moitié et partie d'icelle terre et seigneurie dudit Ver avait appartenu à feu messire Raoul Cassinel, jadis chevalier de présent appartenant à honorable homme et sage maître Pierre Lorfevre qui l'a requise et achetée de feu Girard Cassinel écuyer comme héritier et fils dudit feu messire Raoul mouvant et tenant en fief icelle moitié partie et portion dudit Ver et à ladite partie et portion d'icelui écuyer comportent et appartiennent haute justice moyenne et basse [,] grand hôtel manoir qui a présent est en ruine jardins de [180] à 200 arpents de bois 60 arpents de terres labourables ou environ plusieurs cens gros et menus rentes revenus champarts prés mares places étangs rivières à cause de laquelle terre seigneurie et part et portion d'icelle et ses dites appartenances depuis le trépas d'icelle feu damoiselle Jacqueline de Cuise (...) »²²⁷.

La formulation « mouvant et tenant en fief icelle moitié partie et portion dudit Ver » est suffisamment éloquente pour comprendre la partition de la seigneurie. Or, comme nous allons le démontrer dans la sous-partie suivante, le morcellement seigneurial de Ver-sur-Launette est bien plus complexe et prononcé qu'il n'y paraît.

- **Un territoire seigneurial extrêmement morcelé**

En complément des deux contrats de vente que nous venons d'étudier, la documentation manuscrite du XV^e siècle comporte plusieurs textes relatifs à cinq autres fiefs situés sur le territoire de Ver. Cette situation confirme un fort morcellement seigneurial et la complexité d'établir correctement les liens et les relations de dépendance entre ces fiefs puisqu'aucun des cinq ne dépend directement du seigneur de Ver comme nous allons le présenter²²⁸.

Les deux premiers, appelés de « Chaversy » et « Saveteronne », relèvent tous deux de la seigneurie de Nantouillet qui dépend elle-même du comté de Dammartin²²⁹. Ils font l'objet d'un aveu et dénombrement, rédigé au mois de janvier 1428 (n.st.), par

226. Ervy-le-Châtel (10130), arr. Troyes, dép. Aube.

227. A.N., S 1597/B.

228. En complément du texte, le lecteur retrouvera en annexe V un schéma des relations féodo-vassaliques des différents fiefs et seigneuries implantés à Ver et à Loisy pour le XV^e siècle, p. 222.

229. A.M.C., 1-CA-20. Nous avons seulement consulté l'inventaire des archives du Musée Condé pour connaître le contenu de ce carton d'archives.

Jeanne de Sens, veuve du défunt Pierre I^{er} Lorfevre. La déclarante explique qu'elle peut percevoir 100 livres de rente qu'elle a « de [son] propre héritage acquis de feu messire Guillaume Cassinel chevalier et de madame Marie de Joy sa femme ». Le Guillaume Cassinel mentionné est certainement l'individu qui rédige un aveu et dénombrement de la seigneurie de Ver en 1387. Les archives de la seigneurie de Nantouillet, conservées au Musée Condé, contiennent des aveux et dénombremments du fief de Chaversy rendus par les héritiers de Pierre I^{er} Lorfevre et Jeanne de Sens²³⁰.

Le dénombrement de 1428 comporte donc une brève description de la composition respective des fiefs. Pour le premier, celui de Chaversy, il est constitué d'un « hôtel, cour, colombier, grange, étable et jardinet assis à Ver devant le moustier », c'est-à-dire l'église Saint-Denis, « tout fermé de murs, excepté que la tournelle du bout de la maison et un petit jardin ne sont pas tenus de la seigneurie de Nantouillet ». Une note, inscrite à la fin du XVII^e siècle, indique que l'hôtel comprend aussi une superficie de 73 arpents de terres labourables, soit environ 30,8 hectares²³¹. Le second fief, celui de Savateronne, est simplement constitué d'une dizaine d'arpents de terres labourables.

Deux autres fiefs, sur les cinq que nous avons relevés, se nomment « Crevisset » et « de Garges ». Ils dépendent tous les deux d'une seigneurie nommée « Saissière » dont le chef-lieu se situe dans l'actuelle commune de Barbery. Bien que non mentionnés explicitement, ces fiefs apparaissent dans les sources manuscrites de la fin du XV^e siècle. Ainsi, le dimanche 24 septembre 1480, Pierre Crevisset, capitaine « d'Ermenonville en Santerre (*sic*) » vend notamment à Pierre II Lorfevre « une maison manable contenant cinq travées couverte de tuile sept travées de granges couvertes de chaume huit travées d'étables à mettre bétail avec un jardin ainsi qu'il se comporte auquel à une fosse à poisson et au bout dudit jardin à un pré contenant trois quartiers ou environ »²³². La vente comporte également plusieurs parcelles de terre qui sont individuellement décrites. Par exemple, la première pièce de terre contient « cinq quartiers ou environ séant au chemin par lequel on va de Ver au [Plessis-Belleville] tenant aux hoirs messire Renaud de Montgrésin d'un côté et d'autre côté à [mot manquant] aboutissant à [mot manquant] et d'autre bout à [mot manquant] ».

À la fin de cette longue et première déclaration, le vendeur débute une description de plusieurs petits fiefs, notamment un « que messire Ferry Cassinel évêque d'Auxerre tenait en fief des héritiers Soupirant de Ver en son vivant dont ledit seigneur [Lorfevre] à la cause à présent ».

Cet achat prouve une fois encore la volonté de la famille seigneuriale d'acheter plusieurs fiefs implantés sur un même territoire afin de les concentrer entre de mêmes mains. Précisons que les fiefs de Crevisset et de Garges, à cause de leurs liens hiérarchiques féodo-vassaliques, provoquent de nombreux conflits entre les seigneurs de Ver et de Saissière entre la fin du Moyen Âge et la fin de l'Ancien Régime, notamment sur la question du foi et hommage ou les devoirs qu'un vassal doit rendre à son seigneur²³³.

Le dernier fief, nommé « de Gombault » est composé d'un « hôtel cour jardin et 38 à 40 arpents de terre environ 28 sous parisis de menus cens, champart, bois, prés, fief et plusieurs autres »²³⁴. Bien que la documentation originale nous fasse défaut, il semble qu'il soit acquis par la famille Lorfevre au XV^e siècle.

230. A.M.C., 2-CA-49. Le registre comporte des dénombremments de Pierre II Lorfevre en 1428 et 1458. Nous avons seulement consulté l'inventaire des archives du Musée Condé pour connaître le contenu de ce registre.

231. L'historienne Mireille Touzery signale que l'arpent à Ver vaut 42,20 ares : TOUZERY 1995, p. 182, n° 581.

232. A.N., S 1597/A.

233. A.N., S 1597/A.

234. A.N., S 1597/A.

En revanche, malgré la richesse documentaire relative aux fiefs et seigneuries, aucune source compulsée n'apporte d'éléments significatifs sur l'impact de la Guerre de Cent Ans sur notre village avant le milieu du XV^e siècle. Les seules informations disponibles concernent Loisy. Elles ont été repérées par Jules Flammermont, archiviste de la ville de Senlis, dans une déclaration du temporel du prieuré de Saint-Nicolas d'Acy rédigée au mois de septembre 1444²³⁵ :

« *Item*, ledit prieur a à Loisy cens, rentes, et une mine d'avoine, une pièce de pré, et plusieurs mesures et terres, toutes en friches, et à ledit prieur en toute sa tenure et en la chapelle Saint-Sulpice toute justice, mais le comte de Dammartin l'occupe et n'en a ledit prieur rien ».

Cette mention prouve l'état d'abandon du territoire que seigneurs et villageois doivent conjointement remettre en état. Soulignons également la première mention textuelle de la chapelle Saint-Sulpice.

- **Le « beau XVI^e siècle » : l'exemple de location de la Grande Ferme**

La remise en culture et la restauration démographique, amorcées dès le milieu du XV^e siècle en Île-de-France et dans le Valois, se poursuivent jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Nous sommes dans ce que les historiens nomment « le beau XVI^e siècle », une période de croissance démographique et économique qui s'arrête progressivement autour de 1550.

Les villages de Ver et de Loisy ne sont pas en marge de cette amélioration globale, bien au contraire. Quelques baux à ferme de domaines, comme celui de la « Grande Ferme »²³⁶, confirment un état globalement satisfaisant du territoire dans la première moitié du XVI^e siècle. En effet, le 23 avril 1515 (a.st.), Pierre Delostel dit « Blotin », un laboureur de Ver, accepte la location d'un bien pendant « neuf années et neuf dépouilles » auprès de « noble homme Nicolas de Cerisay seigneur et baron de la Rivière et du Hommet bailli du Cotentin seigneur dudit Ver »²³⁷ (**fig. 25**). Ce bien loué consiste en « un hôtel cour grange étables jardin et bergeries le lieu ainsi qu'il se comporte appelé la « Grande Ferme » et hôtel seigneurial de Ver ». La location comporte également « les terres et prés appartenant à icelle ferme et hôtel assis en la ville et terroir dudit Ver ».

Le bail est concédé « moyennant et parmi la quantité de neuf muids de grain les deux parts blé froment et le tiers avoine mesure de Paris ». Le preneur s'engage alors à livrer les céréales « à Paris en l'hôtel dudit bailleur avec un pourceau gras ou 40 sols parisis pour ledit pourceau au choix dudit bailleur ». La nécessité de porter les grains à la capitale confirme que la famille seigneuriale de Ver réside rarement sur notre territoire. Le preneur promet aussi de labourer les terres « en bien et dûment par saisons sans dessaisonner, convertir les feurres en fumier et les enfumer près et loin ». Enfin, Pierre Blotin s'engage à « faire les réparations nécessaires ès-dits lieux et les entretiendra couverture bien et dûment en telle sorte que les bâtiments ne périront par faute desdites couverture ».

Ce bail de la Grande Ferme n'évoque à aucun moment de quelconques stigmates de la période antérieure. Les clauses du document, qui sont liées à l'entretien des bâtiments et le travail des terres labourables, sont des clauses de formalité. En d'autres termes, elles

235. FLAMMERMONT 1879, p. 117, n° XXV d'après A.N., P 2889.

236. La « Grande Ferme » est aussi connue comme la « ferme du Château ». Nous renvoyons le lecteur au texte qui lui est consacré dans la partie *Paysage urbain* de cette étude, p. 148-153.

237. A.N., S 1592 ; le château de La Rivière se situe à Pontgouin (28190), arr. Chartres, dép. Eure-et-Loir ; Le Hommet-d'Arthenay (50620), arr. Saint-Lô, dép. Manche.

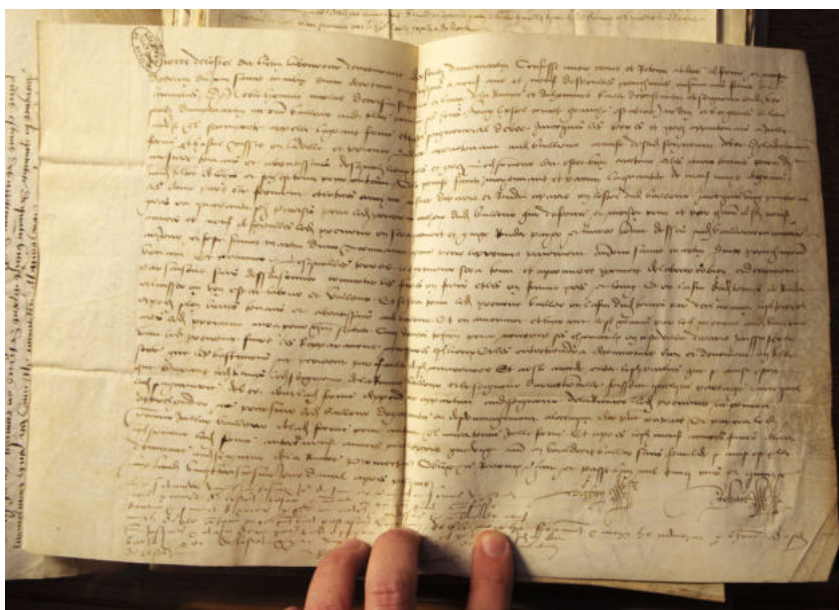


Fig. 25 : Bail de la « Grande Ferme » de Ver-sur-Launette en 1515
© A.N., S 1592

ne signifient pas que le domaine est dans un état précaire. De même, la durée de neuf ans consentie pour le bail est une durée normale.

- **Une famille seigneuriale en proie aux péripéties successorales**

Le bail de la Grande Ferme, que nous venons d'étudier, prouve que les seigneurs de Ver ne sont plus les Lorfevre mais les Cerisay. Le document comporte aussi une formulation surprenante : « (...) a été accordé entre lesdites parties que si ainsi était que durant ledit temps ledit seigneur de la Rivière bailleur et le seigneur d'Ermenonville fussent quelque partage par lequel ladite seigneurie de Ver dont ladite ferme dépend [n'appartiendrait pas] audit seigneur de la Rivière ledit preneur ne pourra appréhender ni poursuivre ledit bailleur de garantie ou de dédommagement à l'occasion du présent contrat ». En effet, pendant toute la première moitié du XVI^e siècle, les familles seigneuriales de Ver sont confrontées à des difficultés successorales et de partage d'héritage²³⁸. Pierre II Lorfevre, qui décède peu avant 1500, laisse un patrimoine conséquent constitué notamment des seigneuries d'Ermenonville, de Pontarmé et de Ver. Ses principaux héritiers sont ses deux enfants : Bertrand et Jeanne²³⁹. Cette dernière, qui est mariée à Pierre de Cerisay, conseiller du roi et baron de la Rivière, donne naissance à Nicolas que nous avons évoqué précédemment. Or, pour des raisons complexes à appréhender dans le cadre de cette synthèse, le partage de l'héritage n'est seulement réalisé qu'au milieu du XVI^e siècle avec les héritiers de Bertrand et de Jeanne.

Un historien normand du XIX^e siècle, Édouard Lepingard, a consacré plusieurs de ses recherches à la famille de Cerisay. Il explique que Nicolas devient peu à peu « aliéné de

238. Le lecteur peut trouver en annexe VI la généalogie des familles Cerisay et Olivier, seigneurs de Ver entre le XVI^e et le XVII^e siècle, p. 224.

239. DUPUIS 1895, p. 23.

son esprit et entendement » d'après une formulation de lettres royales datées de 1535²⁴⁰. L'auteur avance que l'homme décède « vers la fin de l'année 1549 ou dans les premiers mois de 1550, car le 2 mai de cette dernière année, (...) René de Cerisay, seigneur du Hommet (...) a, (...), fait et prêté ses foi et hommage à cause de la baronnie, terre et seigneurie du Hommet »²⁴¹. René est le fils de Nicolas.

Les années retenues par Édouard Lepingard sont toutefois erronées. Nicolas de Cerisay et son épouse Anne Bohier sont déclarés décédés le 7 août 1544²⁴², et l'héritage est attribué aux enfants du couple. En effet, un nouveau document, daté du 30 avril 1545, éclaire aussi bien la famille seigneuriale que la gestion et l'administration de la seigneurie de Ver au milieu du XVI^e siècle²⁴³. À cette date, François Olivier et sa femme, Antoinette de Cerisay, l'écuier René Boutin « en tant que tuteur de René de Cerisay » s'adressent conjointement au roi de France François I^{er} (1515-1547). Antoinette et René, présentés comme les deux enfants de Nicolas, souhaitent obtenir la rédaction d'un papier terrier de leur « seigneurie de Ver et Charenton »²⁴⁴. Deux raisons principales sont invoquées. La première est le défaut de paiement des redevables de la seigneurie puisque plusieurs d'entre eux ne versent pas les arrérages dus au seigneur. La seconde raison est que plusieurs personnes se sont approprié des biens de la seigneurie sans autorisation. Les individus écrivent qu'ils « n'ont de présent aucuns papiers ni lettre parce que durant les guerres divisions et mortalités qui ont eu cours en notre royaume et aussi durant la minorité desdits suppliants et au moyen de la longue durée des procès qui ont par ci-devant été entre eux et les cohéritiers (...) pour ladite terre et seigneurie de Ver ils les ont perdus et [dispersés] ».

Nous ignorons si François I^{er} répond favorablement à cette demande, bien qu'il soit difficile de penser le contraire. Cette requête présentée au roi soulève des interrogations sur un probable délitement de l'administration et la perception des revenus seigneuriaux à cette période. Le tableau présenté par les suppliants est certainement trop pessimiste par rapport à la réalité de la situation. On peut tout de même supposer que les partages successoraux, le statut de mineur de René ou encore l'absence des seigneurs sur notre territoire n'ont pas arrangé les affaires. La perte des papiers est aussi problématique. Effectivement, malgré la richesse documentaire conservée aux Archives nationales, nous constatons que les documents antérieurs au XVI^e siècle sont en faible nombre. Soulignons le fait que les seigneurs de Ver doivent s'adresser au roi de France pour pouvoir réaliser un terrier n'est pas une preuve que le roi conserve des droits seigneuriaux sur le bourg. En effet, la confection d'un tel document implique obligatoirement l'obtention d'une autorisation royale.

Cinq ans plus tard, le 10 septembre 1550, le chevalier François Olivier, seigneur de Leuville-sur-Orge et de Ballainvilliers²⁴⁵, par l'intermédiaire de son procureur, rend hommage pour sa nouvelle seigneurie de Ver. Celle-ci lui appartient « du fait de sa femme Antoinette de Cerisay, héritière (...) de Nicolas de Cerisay (...) seigneur de Ver, leur père »²⁴⁶. À cette date, René, devenu majeur, et Antoinette jouissent pleinement de leur héritage réparti entre eux. Antoinette et son mari François Olivier obtiennent l'intégralité de la seigneurie de Ver.

240. LEPINGARD 1895, p. 40 d'après A.N., P 268/3, n° 3.

241. LEPINGARD 1985, p. 40 d'après A.N., P 273/2, n° 5.

242. A.N., S 1591.

243. A.N., S 1591.

244. Nous pensons qu'il s'agit de Charenton-le-Pont (94220), arr. Nogent-sur-Marne, dép. Val-de-Marne.

245. Leuville-sur-Orge (91310), arr. Palaiseau, dép. Essonne ; Ballainvilliers (91160), arr. Palaiseau, dép. Essonne.

246. MIROT 1936, p. 326 d'après A.N., P V, n° 365.

- **Un territoire marqué par les guerres civiles de la fin du XVI^e siècle ?**

La seconde moitié du XVI^e siècle est notamment marquée par les Guerres de Religion. Il s'agit de guerres civiles opposant plusieurs partis politiques du royaume, d'abord protestants et catholiques puis de plus en plus hétérogènes. Malheureusement, les régions de l'Île-de-France et du Valois souffrent d'un déficit de synthèses historiques et de travaux de contextualisation pour cette période. Nous nous référons donc à quelques observations rédigées par les historiens Jean Jacquart et Michel François sur les campagnes franciliennes, formulées dans le cadre d'une synthèse historique sur l'Île-de-France²⁴⁷. Chaque guerre, dont la première se déroule entre 1562 et 1563, entraîne des destructions, des pillages et des exactions. La huitième et dernière guerre, rythmée par les opérations militaires du roi de France Henri IV entre 1589 à 1594, est la plus dévastatrice pour notre territoire. La majorité des soldats, mal encadrés et sous-ravitailés, pillent les greniers, réquisitionnent les denrées alimentaires et incendient les fermes. Bien que les deux auteurs attestent d'une forme d'accalmie dans la région francilienne entre 1575 et 1588, il faut garder à l'esprit que, pendant ce temps, les mercenaires continuent de sillonner les villages et leurs campagnes.

Pour Ver et Loisy, les sources manuscrites dépouillées ne permettent pas de mesurer convenablement l'impact des guerres civiles aussi bien sur les habitants que les structures bâties. Nous avons toutefois relevé plusieurs documents intéressants, comme une location du moulin à vent, pour cette période. Précisons qu'un document du début du XVIII^e siècle représente sommairement ce moulin à vent qualifié de ruiné (**voir Plan 1718-1721 p. 78**). Ainsi, le 12 octobre 1569, Jean Peze, un habitant de Ver, accepte pour trois ans le « moulin à vent assis audit Ver avec la terre et pourpris étant à l'entour dudit moulin ensemble les tournants travaillants et autres ustensiles dudit moulin »²⁴⁸. La location est réalisée au nom d'Antoinette de Cerisay, dame de Ver et « veuve de feu noble seigneur messire François Olivier ». C'est en effet le « serviteur domestique » de la susdite dame, nommé Jean Babet, qui est chargé de conclure la transaction entre les deux parties.

Le preneur Peze s'engage à remplir un certain nombre de conditions pendant toute la durée de son bail. Il doit désormais « faire sa résidence en la maison dudit moulin même » et « charger le blé aux maisons des habitants dudit Ver » puisque ces derniers doivent « moudre audit moulin selon qu'il est requis ». Bien évidemment, Jean Peze doit rendre au bout des trois ans « ledit moulin en bon état ».

Le bail est conclu « moyennant et parmi la somme [annuelle] de 160 livres tournois » qui « doit « être rendue et portée aux dépens périls et fortunes dudit preneur en la ville de Paris ou en l'hôtel de ladite dame à [Leuville-sur-Orge] près Montlhéry ». L'argent doit être versé en deux termes égaux « qui sont les premiers jours de mars et septembre à chacun d'iceux 80 livres ».

Ce document, qui nous renseigne directement sur la banalité du moulin de Ver, ne comporte aucune mention explicite du conflit. Toutefois, l'engagement du preneur de déposer l'argent à Leuville-sur-Orge ou à Paris « aux dépens périls et fortunes dudit preneur » est certainement l'indice d'une période troublée.

Les autres documents disponibles pour la seconde moitié du XVI^e siècle sont rédigés entre 1570 et 1579. Ils concernent des baux de droits seigneuriaux, comme le champart²⁴⁹, ou des droits de justice. Il est nécessaire d'attendre le début du XVII^e siècle

247. FRANÇOIS et JACQUART 1971.

248. A.N., S 1592.

249. Le champart est une redevance en nature qui est proportionnelle à la récolte : TOUATI 2007, p. 66.

pour que de nouveaux textes apparaissent. Par exemple, le 14 février 1603²⁵⁰, Jean II Olivier, seigneur de « Ver en France » et « fils et principal héritier de défunts messire Jean [I^{er}] Olivier (...) et de dame Suzanne de Chabannes jadis son épouse » est aux côtés d'Antoine de Villiers, avocat au Parlement de Paris et « tuteur et curateur de François et Louis Olivier enfants mineurs dans desdits défunts ». Les deux hommes, réunis devant notaires, accordent une location à Thierry Guillier, un marchand demeurant à Dammartin-en-Goële, qui accepte, pour une durée de neuf ans, « la terre et seigneurie de Ver en France avec toutes et chacune ses appartenances et dépendances (...) consistant en justice haute moyenne et bas (...) et autres droits seigneuriaux (...) ». Le bail comprend cinq fermes qui appartiennent au seigneur de Ver et la superficie de terres labourables exploitées par chacune d'entre elles est spécifiée²⁵¹ :

- La ferme de Chavercy avec 144 arpents et 10 perches de terres, soit environ 60,8 hectares²⁵².
- La Grande Ferme avec 222 arpents et 22,5 perches de terres, soit environ 93,7 hectares.
- La ferme de Pomponne avec 153 arpents, 3 quartiers et 14,5 perches de terres, soit environ 64,6 hectares.
- La ferme de Crevisset, annexée à celle de Pomponne, avec 101,5 arpents 20,5 perches de terres, soit environ 42,8 hectares.
- Une ferme, non identifiée, avec 60 arpents de terres, soit environ 25,3 hectares.

Précisons que chaque ferme est louée à des tierces personnes. Le document décrit ensuite sommairement la totalité des biens compris dans le bail comme le moulin à vent. Le preneur s'engage à respecter la totalité des baux en cours jusqu'à leur expiration et à verser annuellement « le prix et somme de 5 000 livres tournois de ferme et prix d'argent pour et par chacune desdites neuf années ». Thierry Guillier s'engage aussi à « faire exercer la justice de ladite seigneurie bien et dument et à ses frais et dépens sans y commettre aucun abus ni malversation payer les gages des officiers d'icelle ensemble des gardes des bois de ladite seigneurie ». De même, il doit « entretenir pendant ledit temps ledit moulin à vent de toile tournants et travaillants et de tout autre ustensile servant audit moulin ensemble la couverture d'icelui ».

Il est certain, après la lecture de ce document, que si des dégâts ont été provoqués par les guerres civiles, les traces ne sont plus décelables au début du XVII^e siècle. Malheureusement, les archives de l'abbaye parisienne Sainte-Geneviève, seigneur de Ver à partir de la fin du XVII^e siècle, ne conserve aucun des baux des fermes susmentionnées pour cette période. Ils nous auraient apporté de précieux indices sur l'état matériel des exploitations agricoles et la reprise de leurs activités respectives.

La partie suivante, consacrée à l'évolution historique de Ver et de Loisy pendant les derniers siècles de l'Ancien Régime, va notamment mettre en lumière la communauté des hommes et des femmes qui résident dans le village et son hameau.

250. A.N., S 1592.

251. Certaines de ces fermes sont présentées dans la partie *Paysage urbain* de cette étude, p. 146-156.

252. TOUZERY 1995, p. 182, n° 581.

Mémoires d'un village de l'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècles)

Si jusqu'à présent notre synthèse historique concerne essentiellement des thématiques seigneuriales, économiques et politiques du territoire de Ver, les informations historiques disponibles pour la fin de l'Ancien Régime permettent d'obtenir des données plus précises sur les habitants ou sur certains éléments patrimoniaux spécifiques comme le prieuré Saint-Sulpice.

- **La création du prieuré brigittin Saint-Sulpice**

Une chapelle, dédiée à saint Antoine et à saint Sulpice du Désert, est implantée dans le territoire de Loisy depuis au moins le XV^e siècle. L'histoire complexe de cet édifice a été parfaitement étudiée par les érudits Ernest Dupuis et Amédée Margry au début du XX^e siècle²⁵³. Leurs investigations archivistiques, notamment dans les fonds du Musée Condé et départementaux, mettent en lumière l'évolution de cet établissement religieux sous l'Ancien Régime.

Le 20 mars 1627, le duc Henri II de Montmorency rédige un dénombrement complet de son comté de Dammartin²⁵⁴. Il propose un article complet sur Saint-Sulpice que nous reproduisons partiellement :

« Proche le village de Loisy, il y a une chapelle fondée en l'honneur de Dieu et de saint Antoine et saint Sulpice du Désert, annexe de la cure de Ver, située au-dedans de deux arpents de terre étant des appartenances et dépendances du comté de Dammartin ; auquel lieu il se tient par chacun an, le premier samedi d'après l'Ascension, une halle et foire où se trouvent les bailli et officiers du comte, pour faire de par lui le cri et défenses publiques au cas requis et accoutumé, en telle sorte que nul marchand ni autre personne telle qu'elle soit ne peut et ne doit étaler, vendre et débiter aucune denrée ou marchandise sans le congé et licence dudit seigneur ou de ses officiers audit lieu (...) ».

Le reste de la déclaration précise également que le temps de la foire, les droits de justice reviennent au « chapelain de ladite chapelle (...) pour le profit de ladite église et chapelle ». Ajoutons que, 11 ans plus tard, en 1638 l'évêque de Senlis Nicolas Sanguin visite l'ermitage et rédige une règle, intégralement retranscrite par Ernest Dupuis et Amédée Margry, qui est destinée aux ermites²⁵⁵. Ces derniers, au nombre de deux, se nomment Guillaume Bauchy et Antoine Bruslé.

Parallèlement, la guerre franco-espagnole, débutée en 1635 lorsque la France s'engage dans la Guerre de Trente Ans (1618-1648), ruine les régions au nord du royaume. Rappelons brièvement que la Guerre de Trente Ans oppose les Habsbourg d'Espagne et du Saint-Empire romain germanique face à plusieurs états allemands protestants. Le conflit s'embrase et provoque l'entrée en guerre de plusieurs puissances européennes.

253. DUPUIS et MARGRY 1907a ; DUPUIS et MARGRY 1907b.

254. DUPUIS et MARGRY 1907a, p. 162 d'après A.M.C., 2-CA-22. Les auteurs emploient une cote d'archive qui n'est plus en cours aujourd'hui. Nous avons donc indiqué celle qui est actuelle.

255. DUPUIS et MARGRY 1907a, p. 164 d'après B.M.S., *Collectanea sylvanectensia*, t. III, p. 1350.

Le couvent de l'ordre de Sainte-Brigitte d'Auxi-le-Château²⁵⁶, au sud-est de la ville d'Hesdin²⁵⁷, est « entièrement ruiné et désolé par les armées de l'un et l'autre parti qui ont passé et agi de ce côté-là »²⁵⁸. En conséquence, les cinq religieux brigittins se réfugient à Paris autour de 1647 et, conscients de la gravité de la situation militaire dans le nord du royaume, cherchent un autre établissement religieux. Finalement, ils trouvent refuge dans l'ermitage Saint-Sulpice qui leur est concédé par l'évêque de Senlis selon les termes d'une lettre datée du 22 mars 1655. Comme le rappellent Ernest Dupuis et Amédée Margry, les religieux doivent aussi obtenir l'accord du comte de Dammartin, le prince Jules II de Bourbon-Condé. Or, celui-ci s'étant révolté contre le pouvoir royal, ses biens ont été confisqués. En conséquence, le comté de Dammartin est entre les mains du roi Louis XIV (1643-1715) qui autorise l'établissement des brigittins à Loisy.

Les deux ermites sont donc contraints de quitter les lieux. L'évêque de Senlis est chargé de leur trouver un nouvel endroit, non identifié, et les brigittins doivent les aider financièrement à s'installer convenablement. Le prieuré Saint-Sulpice s'implante durablement à Loisy et certains brigittins, comme nous le verrons, participent activement au service liturgique de la paroisse Saint-Denis de Ver. Pendant la période révolutionnaire, l'établissement religieux est supprimé et une nouvelle chapelle est construite un siècle plus tard, à la fin du XIX^e siècle, sous l'impulsion du propriétaire mademoiselle Drelon²⁵⁹.

- **Sainte-Geneviève de Paris : le nouveau seigneur de Ver**

D'après l'abbé Lebeuf, le roi de France Louis XIV concède la seigneurie de Ver, ainsi que le fief de Pomponne, aux chanoines parisiens de Sainte-Geneviève. Cette abbaye augustinienne, partiellement démolie à la Révolution française, forme aujourd'hui le lycée Henri IV du V^e arrondissement de la capitale. Toujours selon l'érudit, le roi de France, dans le cadre de ses projets architecturaux à Versailles, acquiert plusieurs domaines et fermes dont « le Val de Galie ». Cette ancienne propriété, qui se situait dans l'actuel parc du château, appartenait à l'abbaye susmentionnée. En contrepartie de cette cession, « par contrat du 13 novembre 1684 », le roi de France cède « en échange un fief de Pomponne et la terre de Ver au-dessous de Dammartin-en-Goële ». Le même souverain autorise « par lettres patentes de 1665 (*sic*)²⁶⁰ » que Ver-sur-Launette soit désigné sous la forme « Val de Galie »²⁶¹.

Malgré la plausibilité du texte de l'abbé Lebeuf, la documentation manuscrite conservée aux Archives nationales ne corrobore pas ces affirmations. En effet, la cote A.N., S 1591, comporte un contrat de vente passé « par-devant Caillet et Bobusse notaires à Paris le 30^e et dernier jour d'avril 1685 » qui mérite une analyse minutieuse²⁶² (**fig. 26**). À cette date, Suzanne Olivier de Leuille, « fille majeure jouissante de ses droits » se présente au sein de l'étude notariale. Elle est la « seule héritière par bénéfice d'inventaire des propres (...) de défunte haute et puissante dame Marie Anne Olivier de Leuille sa

256. Auxi-le-Château (62390), arr. Arras, dép. Pas-de-Calais.

257. Hesdin (62140), arr. Montreuil, dép. Pas-de-Calais.

258. Ernest Dupuis et Amédée Margry exploitent les archives du prieuré Saint-Sulpice déposées aux Archives départementales de l'Oise (A.D. 60, H 7242 à 7264). Nous avons constaté, lors de nos sondages, que plusieurs de ses documents sont incommunicables en raison de leur état sanitaire.

259. VERMAND 1996.

260. L'auteur commet une maladresse. La date souhaitée serait 1685.

261. LEBEUF 1757, p. 328-329.

262. A.N., S 1591.

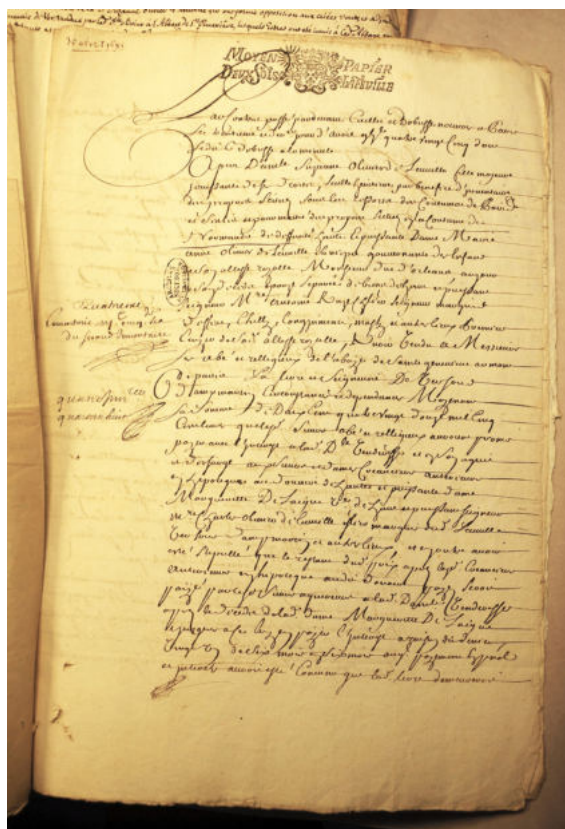


Fig. 26 : Copie de l'acte de vente de la seigneurie de Ver-sur-Launette en 1685 © A.N., S 1591

nièce gouvernante des enfants de son altesse royale Monsieur duc d'Orléans ». Cette dernière était l'épouse séparée « de biens de haut et puissant seigneur messire Antoine Ruzé chevalier marquis d'Effiat, Chilly, Longjumeau, Mally et autres lieux premier écuyer de sa dite altesse royale ».

Devant notaires, Suzanne Olivier de Leuille reconnaît « avoir vendu à messieurs les abbé et religieux de l'abbaye de Sainte-Geneviève au mont de Paris la terre et seigneurie de Ver-sous-Dammartin circonstances et dépendances ». L'acte de vente est conclu en échange d'une « somme de 292 550 livres que lesdits sieurs abbé et religieux avaient promis payer »²⁶³.

L'acte notarié ne comporte toutefois aucune description de la seigneurie de Ver. De même, les détails de cette vente sont complexes à appréhender puisque la succession de Marie Anne Olivier de Leuille est compromise par plusieurs créanciers et créancières. Les religieux parviennent grâce à une manœuvre judiciaire complexe, appelée le « décret volontaire », à annuler toutes les créances qui pèsent sur la terre de Ver. Cette manœuvre a été conduite quelques mois après la vente, le 10 janvier 1686²⁶⁴.

Plusieurs années sont nécessaires pour que la vente de la seigneurie soit définitivement scellée. En effet, il semble que les religieux doivent dédommager plusieurs personnes de sommes conséquentes. Par exemple, le 14 mars 1690, une quittance fait état d'une « somme de 9 530 livres tournois » qui a été « donnée à MM. de Sainte-Geneviève

263. A.N., S 1591.

264. A.N., S 1591.

par ledit sieur Jean Mullot »²⁶⁵. Nous ignorons toutefois si cette somme d'argent concerne de près ou de loin la vente de la seigneurie de Ver datée du 13 novembre 1684.

La désignation « Ver-de-Galie », quant à elle, apparaît pour la première fois dans les registres paroissiaux le 27 février 1687 : « Ce jourd'hui 27^e février 1687 ont été par moi soussigné prêtre licencié en théologie de la maison et faculté de Sorbonne curé de Saint-Denis de Ver de Galie diocèse de Senlis inhumé au cimetière de la paroisse Nicolas et Pierre enfants jumeaux de Denis Gannevel et de Marie Mauré [leurs] père et mère qui avaient été baptisé le 24 du même mois en présence du père et du maître d'école et de plusieurs autres »²⁶⁶. Or, trois jours plus tôt, le 24 février, le même religieux affirmait qu'il était le « curé de Saint-Denis de Ver [au] diocèse de Senlis »²⁶⁷.

- **Foyers et feux : l'évolution de la population de Ver-sur-Launette au XVIII^e siècle**

À partir du XVIII^e siècle, les premières estimations de feux qui constituent les localités de Ver et de Loisy sont disponibles. Bien qu'il faille manier ces chiffres avec prudence, ils nous permettent d'estimer globalement le nombre d'habitants pour la fin de l'Ancien Régime.

Dans son *Dénombrement du royaume* publié en 1709, Claude Saugrain, un libraire parisien, affirme que 110 feux composent « Ver »²⁶⁸. Nous pensons que ce chiffre intègre la population de Loisy. Les historiens s'entendent difficilement sur la réalité que recouvre un feu mais un chiffre moyen de 4,5 personnes est tout à fait recevable. Il permet également de prendre en compte les personnes privilégiées comme les nobles et les ecclésiastiques qui sont exemptés d'impôts. Après application du coefficient multiplicateur, la population atteindrait un total de 495 habitants au début du XVIII^e siècle. Toutefois, le démographe Jacques Husenet rappelle que les historiens et démographes se sont accordés pour dater de la fin des années 1680 et du début des années 1690 les statistiques de feux proposées par le libraire²⁶⁹. En conséquence, les chiffres de Claude Saugrain ne prennent pas en compte la famine de 1693-1694 ou le Grand Hiver de 1709, deux épisodes qui ont provoqué un nombre important de décès significatif.

Le nombre d'habitants de Ver-sur-Launette et Loisy reste, selon le chercheur Robert Lemaire, sensiblement le même. En 1713 et en 1720, 104 feux composent le village (468 habitants) ; en 1724, 112 feux (504 habitants) ; en 1725, 91 feux (409 habitants) et en 1726, 108 feux (486 habitants)²⁷⁰. L'auteur offre trois estimations pour la seconde moitié du XVIII^e siècle. En 1759, Ver est constitué de 127 feux (571 habitants) ; en 1786, 115 feux (517 habitants) et en 1789, 130 feux (585 habitants). La forte diminution du nombre de feux entre les années 1724 et 1725 pose problème. Elle résulte certainement de différentes méthodes de comptabilité et de calculs employées à cette période.

265. A.N., S 1591.

266. A.D. 60, EDT91/1E1, p. 56.

267. A.D. 60, EDT91/1E1, p. 56.

268. SAUGRAIN 1709, p. 18.

269. HUSSENET 1996, p. 295-296.

270. LEMAIRE 1976, p. 797 ; le lecteur trouvera en annexe VII un diagramme de l'évolution de la population entre le XVII^e et le XIX^e siècle, p. 226.

- **L'encadrement de la communauté villageoise : l'exemple de la justice**

À Ver, le seigneur exerce la basse, moyenne et haute justice, ce qui n'est pas toujours le cas dans les seigneuries rurales. La haute justice, la plus importante, concerne surtout les délits qui entraînent les peines corporelles et d'exécution²⁷¹. Pour symboliser physiquement le pouvoir de haute justice, des fourches patibulaires sont implantées à proximité des routes, aux limites du territoire seigneurial. Ces fourches sont souvent figurées sur les plans anciens et quelques mentions toponymiques conservent des traces de ces anciennes pratiques judiciaires. En revanche, les seigneurs hauts justiciers doivent posséder des geôles et un auditoire qui sont généralement situés dans l'enceinte même du manoir.

Le jugement d'une affaire est rendu par une cour judiciaire seigneuriale, souvent présidée par le seigneur lui-même ou l'un de ses représentants. Cette cour nécessite un personnel restreint constitué de juges ou de baillis, de lieutenants ou encore de procureurs fiscaux. Aujourd'hui, il n'existe aucune source judiciaire qui soit propre à la seigneurie de Ver, certainement détruite pendant la période révolutionnaire. En revanche, les registres paroissiaux conservent quelques décisions de justice, ainsi que le personnel affilié.

Le 18 août 1674, le curé de Saint-Denis, M. Bruslé, écrit dans ses registres que « le corps mort d'un jeune homme âgé d'environ 38 ans » lui a été apporté « par les officiers de la justice de Ver, savoir M. Jacques de Saint-Leu, prévôt, et maître Nicolas Peigné, procureur fiscal ». Les deux hommes requièrent le prêtre d'inhumer rapidement le défunt dans le cimetière du village. Ce dernier a « été trouvé mort sur l'étendue de la paroisse et de leur juridiction », sans apporter davantage de précisions de localisation. MM. de Saint-Leu et Peigné justifient également « les marques de religion » du mort en présentant « entre autres [choses] une paire d'heures catholiques », c'est-à-dire des recueils de prière. Après enquête menée, il s'avère que « ledit défunt se nommait le sieur Mornein, secrétaire de M. de Magdaillan, lieutenant pour le roi dans Philippeville »²⁷² (**fig. 27**). Malheureusement, l'acte de sépulture ne contient pas davantage d'éléments d'enquête qui « est plus amplement déclarée au procès-verbal desdits officiers ». L'inhumation, réalisée par le curé Bruslé, est faite en « présence des officiers soussignés étant assistés de Louis Fermery notre clerc ».

La justice locale peut aussi s'enquérir de grossesses illégitimes. Par exemple, le 9 juin 1735, le curé de Saint-Denis baptise le fils de Marie Angélique Baudry « veuve en premières noces de François Collier et en secondes de Thomas Marteau ». La mère déclare que le père de l'enfant se nomme Pierre Juvenileu « suivant la déclaration qu'elle en a faite en la justice dudit Ver le 4 de mars de la présente année »²⁷³. Le même enfant décède neuf ans plus tard, le 11 avril 1744. Il est inhumé dans le cimetière de Ver « en présence de François Mariaval clerc de cette paroisse ».

- **Villageois, charges et métiers d'après les registres paroissiaux**

Pour les derniers siècles de l'Ancien Régime, les registres paroissiaux de Saint-Denis indiquent régulièrement les professions, charges et fonctions que peuvent exercer les habitants du village de Ver. Ces informations offrent un nouvel éclairage sur les activités

271. Si le lecteur souhaite obtenir plus d'informations sur les différentes justices, il peut se reporter à : GALLET 1999, p. 130.

272. A.D. 60, EDT91/1E1, p. 4 ; Philippeville est une ville belge située dans la province de Namur.

273. A.D. 60, EDT91/1E2, p. 85.

de ces hommes et de ces femmes qui occupent le territoire. Nous avons consulté les actes de baptêmes, mariages et sépultures rédigés entre 1745 et 1755 par le curé de Saint-Denis et le clerc de paroisse ou bien le prieur de Saint-Sulpice-du-Désert lorsque le curé est indisponible. Ces interventions prouvent que le modeste établissement religieux de Loisy n'est pas totalement isolé et qu'il est capable de s'investir dans la vie quotidienne du village. Soulignons que nous ne devons d'ailleurs pas mésestimer l'importance du curé au sein de la communauté villageoise d'Ancien Régime. Celui-ci jouit d'une « autorité morale et intellectuelle, détenteur (par la confession) des secrets du village »²⁷⁴.

Grâce à la lecture des registres paroissiaux, voici le portrait que l'on peut dresser des habitants de Ver qui, comme tous ceux des communautés villageoises d'Île-de-France et du Valois, s'insèrent dans une hiérarchie sociale. Celle-ci se cristallise autour de plusieurs critères liés essentiellement à la fortune et aux privilèges. Une petite élite villageoise émerge ainsi et se distingue du reste de la population. Le seigneur, c'est-à-dire l'abbaye Sainte-Geneviève, se trouve à la tête de cet ensemble. En dessous se trouvent des fermiers, des receveurs ou des officiers seigneuriaux tels que les procureurs fiscaux et les greffiers. Plusieurs de ces individus sont choisis au sein de familles de laboureurs dont les membres s'unissent entre eux tant par intérêt patrimonial que par stratégie matrimoniale. Bien souvent, un laboureur possède sa propre exploitation qui s'organise autour d'une ferme louée, à laquelle s'adjoignent des baux secondaires de parcelles de terres ou de prés. L'homme possède son propre train de culture et ses attelages. Il a aussi ses chevaux de trait, au minimum deux, et un troupeau de bêtes à laine, indispensable pour la fumure des terres cultivables. Il est certain que les laboureurs des campagnes beauvaisiennes, franciliennes, soissonnaises et valoisennes sont des hommes extrêmement favorisés sous l'Ancien Régime.

Les registres paroissiaux nous renseignent directement sur cette élite locale qui peut exercer plusieurs charges simultanément. Par exemple, le 12 novembre 1742, Pasquier Berger, âgé de 52 ans, « receveur de la terre et seigneurie de la terre de MM. de Sainte-Geneviève et procureur fiscal de ladite terre » est inhumé dans l'église paroissiale en présence de ses proches²⁷⁵. Pour rappel, le receveur est un représentant seigneurial qui perçoit toutes les redevances prélevées sur les hommes et la terre. Il constitue ainsi l'intermédiaire obligé entre les villageois et le seigneur. Cette inhumation de Pasquier Berger, à l'intérieur même de Saint-Denis, confirme le prestige et l'assise financière du défunt.

Nous pouvons aussi citer un fermier, c'est-à-dire une personne qui tient en fermage les exploitations seigneuriales²⁷⁶. Par exemple, le 7 août 1729, Jean François, marchand de bois et habitant de Ver, épouse Catherine Thomas, « veuve de Claude Gibert vivant fermier de MM. de Sainte-Geneviève seigneurs de Ver »²⁷⁷. Parmi les témoins de la mariée, signalons « César Richard procureur fiscal de la justice de Ver », ce qui confirme les liens qui unissent étroitement les différents membres de l'élite locale.

La plupart des professions observées dans les registres révèle une faible diversification aussi bien à Ver qu'à Loisy. Elles sont majoritairement liées à l'agriculture qui forme le secteur dominant de l'activité économique de Ver. L'abbaye Sainte-Geneviève, grâce à son statut seigneurial et sa politique d'achats, concentre entre ses mains un important domaine foncier et de vastes exploitations agricoles.

Les procès-verbaux de la période révolutionnaire nous donnent un aperçu des possessions de l'abbaye à Ver, qui comprend deux corps de ferme, dont la « ferme de

274. PUZELAT 1999, p. 77.

275. A.D. 60, EDT91/1E2, p. 157.

276. LACHIVER 1997, p. 774.

277. A.D. 60, EDT91/1E2, p. 4.

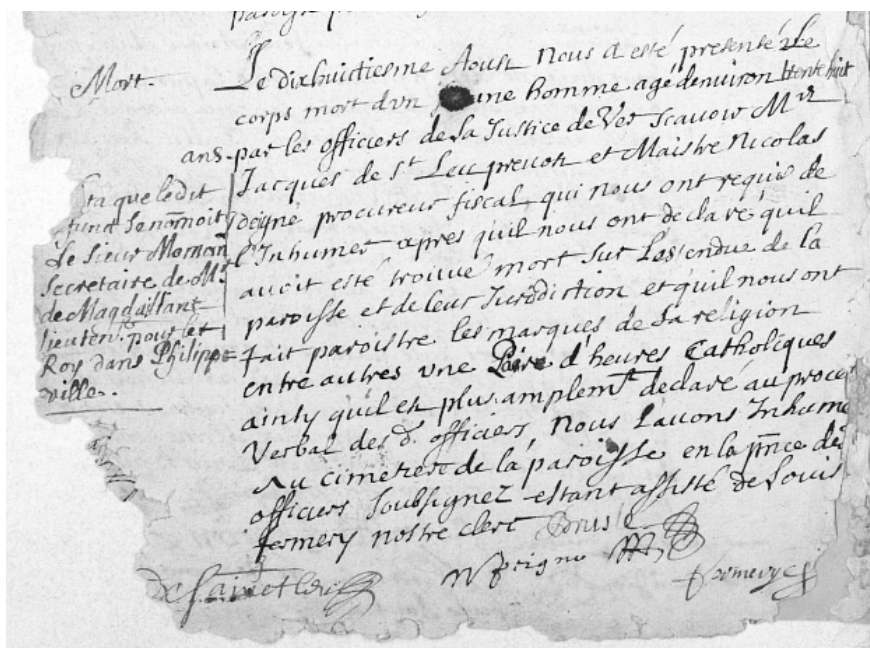


Fig. 27 : Procès-verbal d'inhumation du secrétaire de M. de Madaillan en 1674
© A.D. 60, EDT91/1E1, p.4

Pomponne », avec une superficie de 794 arpents 6 verges de terres labourables, ce qui correspond à environ 335 hectares. Signalons toutefois que seules les terres arables sont mentionnées.

La mise en valeur de ce domaine foncier nécessite un personnel plus ou moins conséquent selon la saisonnalité et la nature des travaux. L'essentiel des tâches est alors assuré par des manouvriers ou des journaliers qui sont fréquemment mentionnés dans les registres paroissiaux, comme Louis Loron dont le fils Antoine Michel est baptisé le 14 février 1750²⁷⁸. Nous pouvons aussi citer Nicolas Martin Fauvel, un manouvrier de Loisy dont le fils est présenté sur les fonts baptismaux le 8 décembre 1755²⁷⁹. En revanche, certaines activités agricoles nécessitent des personnes spécialisées comme des bergers, des charretiers et des maîtres charrons qui sont tous mentionnés dans les registres paroissiaux. L'importance céréalière de Ver se manifeste aussi par des métiers spécifiques avec notamment des blatiers, c'est-à-dire des marchands qui vendent le blé sur les marchés²⁸⁰, ou des marchands de chevaux. Parmi ces derniers, nous connaissons Antoine Pasquier dont le fils est baptisé le 30 juin 1747²⁸¹.

Enfin, parmi les autres métiers recensés, signalons des balayeurs, boulangers, cordonniers, jardiniers, maçons et plâtriers. Nous n'avons rien de spécifique qui soit lié aux forêts et aux ressources boisées avec le bois de Pontheux par exemple. Des cabaretiers sont également présents sur le territoire puisque nous en avons identifié un à Ver et un second à Loisy. Le premier se nomme Jean-Baptiste Cheron (7 janvier 1745) et le second Nicolas Maujoury (19 février 1753)²⁸². Selon l'historien Philippe Meyzie, il

278. A.D. 60, EDT91/1E2, p. 252.

279. A.D. 60, EDT91/1E2, p. 316.

280. LACHIVER 1997, p. 233.

281. A.D. 60, EDT91/1E2, p. 219.

282. A.D. 60, EDT91/1E2, p. 187 et 285.

est difficile de définir précisément les caractéristiques des métiers liés à la restauration et à l'hôtellerie sous l'Ancien Régime. En effet, les « auberges, cabarets, traiteurs et table d'hôtes forment un paysage extrêmement complexe ». Très souvent, ces établissements se caractérisent par « un équipement modeste et rustique composé de tables et de bancs disposés dans une pièce unique où se rassemble la foule de la clientèle dans une ambiance généralement animée »²⁸³.

- **Quelques pratiques d'Ancien Régime : mise en nourrice, assistance et instruction élémentaire**

En complément du relevé des métiers exercés par les habitants, la lecture des registres paroissiaux nous renseigne sur certaines pratiques d'Ancien Régime comme la mise en nourrice, l'assistance et les soins ou encore l'instruction scolaire.

Nous trouvons à Ver et à Loisy une importante activité de mise en nourrice qui permet à plusieurs familles d'accueillir des enfants en bas âge. Cette activité garantit ainsi une source complémentaire de revenus appréciable.

La mise en nourrice apparaît régulièrement dans les registres paroissiaux en raison des morts fréquentes de nourrissons à cette période. Rappelons, à ce titre, que la mortalité infantile est encore très élevée à la fin de l'Ancien Régime. Ainsi, le 26 février 1746, est inhumée « Nicole Anne Pasquier morte d'hier âgée de deux jours fille de Nicolas Pasquier cabaretier et de Marie Anne Boulogne les père et mère ». L'inhumation est faite en présence de Marie Anne Lecot la « mère nourrice » de l'enfant²⁸⁴. Quelques années plus tard, le 23 août 1753, fut inhumée « Marie Catherine Geneviève Baptiste Lafleure morte d'hier âgée de deux mois en son vivant fille de Jean Philippe Lafleure et de Catherine Farane ses père et mère »²⁸⁵. L'enfant « a été levée chez Marie Louise Lauron sa mère nourrice, femme de Nicolas Remi ».

L'assistance médicale, notamment l'aide prodiguée lors des accouchements, est assurée par quelques chirurgiens et sage-femmes. Ces dernières pratiquent l'ondoiement, c'est-à-dire qu'elles peuvent administrer un baptême d'urgence si le pronostic vital d'un nouveau-né s'avère préoccupant. Ainsi, le 6 mai 1745, « une fille née d'hier de Louis Vaillant garde vente et de Mme Madeleine Legrand son épouse » est inhumée dans le cimetière de Saint-Denis. L'acte de sépulture rappelle que la « fille est morte aussitôt sa naissance, et a été ondoyée comme l'a déclaré Marie Madeleine Drugeon sage-femme de ce lieu »²⁸⁶. Une autre inhumation, datée du 30 avril 1747, est similaire à la précédente. En effet, « père Denis Gaudet prieur de Saint-Sulpice pendant la maladie de Monsieur le Curé » célèbre l'enterrement d'une fille « née d'aujourd'hui de Nicolas Correux manouvrier et de Marie Jeanne Richez son épouse ». La susdite fille « est morte aussitôt sa naissance et a été ondoyée comme nous l'a déclaré Suzanne Houselle sage-femme de ce lieu »²⁸⁷.

Ces deux actes de sépulture attestent que des sage-femmes officient à Ver tout au long du XVIII^e siècle. Bien que nous n'en ayons identifié aucun dans les actes paroissiaux compulsés pour le village, le chirurgien, quant à lui, peut également intervenir pour assister les femmes en couches.

283. MEYZIE 2010.

284. A.D. 60, EDT91/1E2, p. 203.

285. A.D. 60, EDT91/1E2, p. 288.

286. A.D. 60, EDT91/1E2, p. 191.

287. A.D. 60, EDT91/1E2, p. 216.

Les habitants de Ver et de Loisy jouissent d'une instruction élémentaire sommaire sous l'Ancien Régime. Avant tout, l'école doit former de bons chrétiens et instruire les enfants du catéchisme, de l'abécédaire pieux et de quelques notions latines. Ils apprennent la lecture et peuvent aussi être initiés à la comptabilité, bien que cet enseignement dépende du bon vouloir des parents. Les enfants sont assez peu présents à l'école, même au XIX^e siècle, puisqu'ils sont régulièrement sollicités pour les travaux des champs. Au XVIII^e siècle, les paysans sont de mieux en mieux instruits, malgré de fortes disparités entre garçons et filles.

Nous n'avons identifié aucun maître d'école à Ver ou à Loisy entre 1745 et 1755. En revanche, lors de nos sondages, nous avons repéré l'inhumation, datée du 10 mai 1720, de Pierre Loron « vivant maître d'école de ce lieu de Ver »²⁸⁸. Toutefois, un clerc paroissial peut fréquemment remplir cette fonction de maître d'école. Or, à Ver, la fonction est dévolue à François Mariaval au milieu du XVIII^e siècle²⁸⁹. Pour rappel, un clerc participe aux cérémonies religieuses de la paroisse et signe régulièrement les registres paroissiaux.

La dernière partie de cette synthèse historique aborde la constitution progressive du village en une commune à part entière à la fin du XVIII^e siècle. Elle vise aussi, comme nous allons le voir, à comprendre l'évolution d'une population rurale entre le XIX^e et le XX^e siècle.

La commune de Ver-sur-Launette (XIX^e-XX^e siècles)

La Révolution française provoque, à l'échelle nationale, un bouleversement des pouvoirs laïcs et religieux en place. L'ancien régime féodal, désormais aboli, cède sa place aux nouvelles institutions de la Première République naissante. Dans cette dernière et quatrième partie, nous allons aborder l'histoire de Ver entre la fin du XVIII^e et le XX^e siècle, période marquée par de nombreux changements de régimes politiques et des conflits majeurs²⁹⁰.

- **Les changements de la période révolutionnaire**

Quelques éléments permettent de mieux appréhender les conséquences de la Révolution française à Ver-sur-Launette, comme la mise en vente des biens nationaux. Celle-ci, débutée dès les premiers mois de la période révolutionnaire, d'après une proposition du député Charles Maurice de Talleyrand-Périgord, entraîne un bouleversement de la propriété terrienne de Ver et de Loisy. Deux listes de biens sont rédigées en conséquence. La première, dite de première origine, concerne le patrimoine des établissements religieux, récemment supprimés, et celui des clergés paroissiaux. La seconde liste, dite de deuxième origine, est relative à la vente des biens des émigrés, c'est-à-dire des monarchistes qui quittent le territoire en raison des événements révolutionnaires. Deux individus sont concernés pour notre village : « Condé et Dumetz de

288. A.D. 60, EDT91/1E1, p. 289.

289. A.D. 60, EDT91/1E2, p. 191.

290. Nous invitons le lecteur à consulter la partie consacrée au paysage urbain de ce rapport en complément de cette étude historique, p. 131.

Rosnay ». Si le premier est le seigneur de Chantilly et comte de Dammartin, le second est plus difficile à identifier. Il s'agit certainement du seigneur d'Orcheux Claude Jean Michel Dumetz de Rosnay²⁹¹.

La vente des biens nationaux dans l'Oise peut être facilement appréhendée grâce à des répertoires et des inventaires consultables en salle de lecture des Archives départementales²⁹². Sur le territoire de Ver, l'abbaye parisienne Sainte-Geneviève est la plus sévèrement impactée. Elle perd notamment ses « deux corps de ferme » dont le premier, « ayant son entrée au nord », s'étend sur une superficie de 4,5 arpents. Il s'agit du domaine appelé « ferme du Château »²⁹³. Le second domaine, « la ferme de Pomponne » et « ayant son entrée au midi », s'étend sur près d'1 arpent et 3 quartiers²⁹⁴. Le moulin à vent est également mis en vente. Ajoutons enfin divers biens fonciers et immobiliers, et une superficie de « 794 arpents 6 verges de terre et 11 arpents 27 verges de pré en plusieurs pièces »²⁹⁵. Cette superficie, rappelons-le, représente près de 335 hectares. La quasi-totalité des biens est acquise par Étienne Delessert, un négociant parisien. Par exemple, les deux corps de ferme et les terres associées sont achetées le 22 avril 1791 moyennant la somme de 490 000 livres²⁹⁶.

La communauté religieuse de Saint-Sulpice n'est pas non plus épargnée par ces nouveaux changements. Elle abandonne sa « maison et dépendances, y compris une chapelle Saint-Sulpice, jardin et parc, le tout contenant 4,5 arpents »²⁹⁷. Les biens nationaux restants, que le lecteur peut consulter en pièce justificative²⁹⁸, concernent les propriétés des fabriques paroissiales de Ver, Épiais ou encore Othis et de quelques communautés religieuses comme le chapitre cathédral de Paris ou la collégiale Saint-Rieul.

Comme de nombreux villages isariens, les archives communales de Ver ne conservent pas les délibérations de la toute nouvelle commune naissante. Le premier registre disponible débute le 8 mai 1800 (16 floréal an VIII) avec la nomination de Louis Lecourt, « cultivateur domicilié en la commune de Ver » comme maire du village²⁹⁹. Le premier maire de Ver que nous ayons identifié en 1791 est pourtant le même individu. En effet, le 25 avril 1791, le curé de Saint-Denis baptise le fils de Louis Lecourt qui est présenté comme « maire et fermier de cette paroisse »³⁰⁰. Le parrain de l'enfant est Étienne Delessert « propriétaire des fermes de Ver demeurant à Paris paroisse Saint-Eustache », certainement l'employeur de Louis Lecourt.

Il ne semble pas pourtant que Louis Lecourt exerce continuellement ses fonctions entre 1791 et 1800. En effet, le 21 octobre 1792, un document officiel, inscrit dans les registres paroissiaux, stipule que les actes de baptêmes, mariages et sépultures doivent

291. A.D. 77, E 416 à 420.

292. RÉPERTOIRE s.d., p. 27-28.

293. Au sujet de la « ferme du Château », nous renvoyons le lecteur au texte qui lui est consacré dans la partie *Paysage urbain* de cette étude, p. 148-153.

294. Concernant la « ferme de Pomponne », nous renvoyons le lecteur au texte qui lui est consacré dans la partie *Paysage urbain* de cette étude, p. 153-156.

295. RÉPERTOIRE s.d., p. 27-28.

296. A.D. 60, 1 Q3 765, n° 259.

297. RÉPERTOIRE s.d., p. 27-28.

298. Le lecteur peut consulter l'annexe VIII de ce rapport, p. 228.

299. A.D. 60, EDT91/1D1, p. 4. Le numéro de page correspond à celui du visualiseur en ligne des Archives départementales de l'Oise.

300. A.D. 60, 1MI/ECA66R2, p. 418.

désormais être rédigés par le secrétaire greffier de la commune et non plus le curé³⁰¹ (fig. 28). Plusieurs membres du conseil signent comme le procureur Fourcy, le greffier Lequeux, M. Morin et « Pernier maire ».

Faute d'une documentation suffisante, il est donc difficile de mesurer convenablement l'impact des changements révolutionnaires sur la population locale. Les biens nationaux suscitent l'intérêt des personnes fortunées qui cherchent à étendre leur influence et accroître leurs propriétés. L'administration de la commune est confiée à une élite locale qui est constituée de cultivateurs et de fermiers. Toutefois, à partir du début du XIX^e siècle, plusieurs informations historiques, de différentes natures, permettent de mieux saisir la population de Ver et de Loisy.

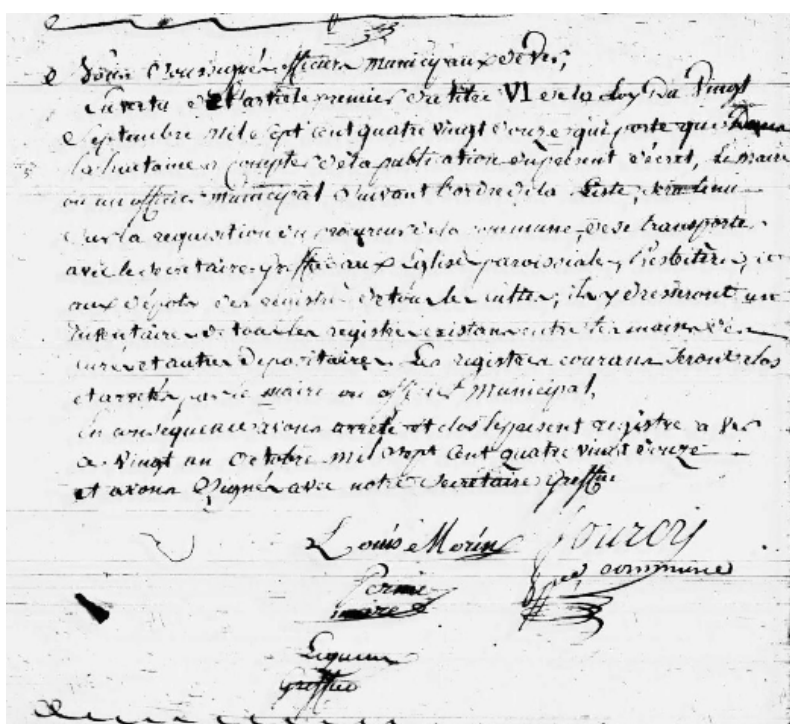


Fig. 28 : Acte de réquisition des registres paroissiaux par les officiers municipaux de Ver en 1792 © A.D. 60, 1MI/ECA666R2, p. 431

- Une population rurale du XIX^e siècle

L'évolution de Ver-sur-Launette pour la période contemporaine peut être appréhendée grâce aux ouvrages et aux enquêtes statistiques réalisés par le fonctionnaire préfectoral isarien Louis Graves³⁰². Les archives communales et les recensements de population, rédigés entre le XIX^e et le XX^e siècle, offrent également de nombreuses informations de nature démographique, sociologique ou architecturale en relation avec notre village³⁰³. Signalons que, contrairement à la commune voisine de Mortefontaine, nous ignorons si Ver est impacté par le passage des troupes prussiennes en 1815. Cet évènement

301. A.D. 60, 1MI/ECA666R2, p. 431.

302. GRAVES 1991.

303. A.D. 60, 6 Mp 728.

résulte de l'abdication de Napoléon I^{er} et de la chute du Premier Empire. Toutefois, une délibération municipale concerne spécifiquement cette période³⁰⁴. Le 11 février 1816, les habitants de Ver « en présence de Messieurs les maire et adjoint » décident de « faire entendre le cri de leur conscience » et « déclarent devant Dieu, à l'Europe entière, que la mort de Louis XVI est un assassinat abominable commis par une faction impie qui opprimait la Nation française ». Les habitants, qui « se glorifient de ce que leur commune n'ait produit de monstres qui y ont pris part », déclarent « qu'ils ne reconnaissent (...) pour souverains que les princes de la maison de Bourbon ». La délibération est donc une preuve de l'adhésion populaire au régime de la Restauration et le retour de la monarchie avec le roi de France Louis XVIII (1815-1824).

Le premier recensement disponible, daté de 1806, est proposé par Louis Graves lui-même³⁰⁵. Il comptabilise 640 habitants répartis sur l'ensemble du territoire de Ver et de Loisy³⁰⁶. La population s'accroît puisque 30 ans plus tard, en 1836, un nouveau document comptabilise un total de 695 individus³⁰⁷. Malheureusement, le maire de Ver, auteur de ce recensement, ne formule aucun commentaire pour comprendre cette augmentation. De même, nous ignorons si l'épidémie de choléra de 1832 a touché ou non notre village. L'essentiel des informations disponibles sur le sujet proviennent des précis de Louis Graves³⁰⁸. Or, celui de Nanteuil-le-Haudouin, publié en 1829, est antérieur à l'épidémie.

Le recensement de 1851, contrairement à ses prédécesseurs, comporte des tableaux qui répartissent les travailleurs et travailleuses de Ver et Loisy selon différents secteurs d'activités. Louis Graves signale qu'à cette date, le village comptabilise 600 habitants dont 38 « femmes vivant du travail ou des revenus de leurs maris » et 198 « enfants en bas âge à la charge de leurs parents », ce qui fait donc une population active de 364 habitants. Le recenseur précise que « la population a diminué de 11 habitants depuis le recensement de 1846 [et] cette diminution doit être attribuée au choléra ». La commune est constituée de trois « quartiers, villages ou hameaux » desservis par un total de 13 rues. En 1851, 179 ménages se répartissent au sein de 168 maisons, ce qui est inférieur aux chiffres proposés par Louis Graves dans son précis de 1829. En effet, ce dernier estimait que le nombre d'habitations était de 170 en 1790, 161 en 1806 et 182 en 1826³⁰⁹.

L'agriculture occupe sans conteste une place prépondérante dans les activités économiques du village avec un total de 179 personnes dédiées à ce secteur. Parmi celles-ci se trouvent notamment 27 « fermiers », 95 « journaliers (vignerons, jardiniers, laboureurs, etc.) » ou encore 32 « domestiques attachés à [une] exploitation », hommes et femmes confondus. À titre informatif, Louis Graves estime, dans son précis publié en 1829, que le territoire de Ver produit environ 1 434 hectolitres de blé, 528 de seigle et 2 702 d'avoine³¹⁰. Ces chiffres représentent respectivement environ 3,45 %, 14,69 % et 5,89 % du total de la production céréalière du canton de Nanteuil-le-Haudouin. La moyenne de la production des 18 communes du canton est d'environ 2300 hectolitres de blé, 199 hectolitres de seigle

304. A.D. 60, EDT91/1D1, p. 133.

305. GRAVES 1991, p. 28.

306. Robert Lemaire propose un chiffre très légèrement supérieur de 643 habitants : LEMAIRE 1976, p. 797. Il s'agit d'une maladresse.

307. A.D. 60, 6 Mp 728.

308. GRAVES 1991.

309. *Idem*, p. 26.

310. *Idem*, p. 87.

et 2549 hectolitres d'avoine. En conséquence, par rapport à cette moyenne, le village de Ver produit 30 % de blé en moins, 165 % de seigle en plus et 6 % d'avoine en plus.

Parmi les autres catégories d'actifs, nous avons 22 personnes dans « l'industrie du bâtiment », 90 individus, dont 77 femmes, qui œuvrent dans « l'industrie de l'habillement » ou encore 13 herboristes. Six individus œuvrent dans « l'industrie extractive » et nous savons que François Delessert a ouvert une grésière à Ver en 1812 « pour subvenir à l'entretien de la route royale n° 2 »³¹¹. Signalons aussi un instituteur, un curé et aussi 19 « propriétaires vivant du produit de leurs propriétés, rentiers ». Pour les catégories socio-professionnelles restantes, nous renvoyons le lecteur vers l'annexe IX de cette synthèse³¹².

Le nombre d'habitants diminue ensuite et tombe à 554 personnes cinq ans plus tard, en 1856. Le recenseur formule le commentaire suivant : « la cause de la différence des 46 habitants en moins entre le recensement de 1851 et celui de cette année [1856] doit être attribuée à l'émigration des habitants vers les villes et principalement vers Paris »³¹³. Nous sommes en présence du phénomène du dépeuplement des campagnes lié à l'industrialisation et à l'appel de main d'œuvre. La population de Ver augmente de nouveau pour atteindre 627 personnes en 1872. Les recensements de 1861 et 1866 comportent chacun un commentaire identique : « l'augmentation de population (...) doit être attribuée d'une part à l'excès des naissances sur les décès, et d'une autre, à l'établissement de plusieurs familles étrangères à la localité ». En revanche, entre 1872 et 1876, près de 52 personnes quittent le village. Le commentaire, pour comprendre ce nouveau nombre de 575 habitants, indique : « la population a diminué depuis le dernier recensement parce que : 1° plusieurs fortes familles ont quitté la commune et 2° une industrie, assez importante, a disparu ». Malheureusement, le recenseur ne fournit aucune information supplémentaire sur l'industrie concernée.

Le fonctionnaire Louis Graves insiste sur d'autres aspects comme le développement de l'instruction élémentaire à l'échelle du canton de Nanteuil-le-Haudouin au début du XIX^e siècle. Il affirme que chacune des 18 communes, dont celle de Ver, dispose d'une école primaire publique³¹⁴. Seules les communes de Baron, Boissy-Fresnoy, Chèvreville et Nanteuil-le-Haudouin disposent « d'un local distinct pour les élèves de chaque sexe ». En revanche, pour notre territoire, il n'est pas spécifié si Ver et Loisy ont chacun une école, ce qui ne semble pas être le cas à cette période. Un lieu d'enseignement dans le hameau est en revanche attesté pour la seconde moitié du XIX^e siècle³¹⁵.

Toujours selon l'auteur, le nombre d'écoliers est de 36 en 1823 et 52 en 1827, ce qui démontre une augmentation. Pour cette dernière année, les personnes sachant lire et écrire atteignent le nombre de 108 personnes. Néanmoins, si l'instruction occupe une place de plus en plus importante dans la société française du XIX^e siècle, elle reste soumise aux impératifs du calendrier agricole³¹⁶. Louis Graves écrit que « les écoles sont fermées ordinairement à l'époque de la moisson, et ne s'ouvrent qu'au mois de novembre ». L'auteur ajoute que l'état de l'enseignement dans le canton de Nanteuil-le-Haudouin

311. GRAVES 1991, p. 100. L'auteur précise qu'elle « a peu d'étendue et un seul ouvrier suffit à son exploitation qui dure huit mois chaque année ».

312. Nous renvoyons le lecteur à l'annexe IX pour consulter une transcription de ce recensement, p. 230.

313. A.D. 60, 6 Mp 728.

314. GRAVES 1991, p. 28-29.

315. Les archives communales de Ver, déposées aux Archives départementales de l'Oise, comportent des documents sur une école à Loisy pour la seconde moitié du XIX^e siècle : A.D. 60, EDT91/1M1.

316. GRAVES 1991, p. 29.

dépend « de la situation précaire des instituteurs, de la cumulation dans leurs mains d'emplois étrangers à l'instruction, de l'éloignement des hameaux, etc. »³¹⁷.

- **Ver face à la guerre franco-allemande de 1870**

Parmi les grands bouleversements de la fin du XIX^e siècle, nous ignorons l'impact de la guerre franco-allemande de 1870 sur le village de Ver-sur-Launette et le hameau de Loisy. La sous-série 2O, intitulée « Administrations communales » et conservée aux Archives départementales de l'Oise, comporte des documents en lien avec ce sujet. Parmi eux, une lettre, reçue le 2 novembre 1871 par le préfet de l'Oise, émane de la commune de Ver³¹⁸ :

« Monsieur le Préfet,

La commune de Ver est imposée pour la somme de 8 882,36 [francs] dans les frais d'alimentation des troupes allemandes cantonnées à Nanteuil-le-Haudouin. Cette dépense devait être prochainement remboursée, et la commune n'ayant aucune ressource disponible, le conseil municipal, assisté des plus imposés, vient de voter un emprunt de pareille somme qui serait remboursée en deux termes le 30 juin et le 31 [décembre] 1872, à l'aide du produit d'une vente d'arbres estimée 11 587,90 [francs] ».

Le projet de vente d'arbres est loin de faire l'unanimité au sein de la commune. Ainsi, le maire de Ver-sur-Launette pense alors « pouvoir réaliser son emprunt avec un ou plusieurs particuliers, et épargner ainsi d'assez longues formalités ». Toutefois, c'est au préfet de l'Oise de déterminer comment la commune doit verser la somme d'argent pour laquelle elle est imposée. Une nouvelle lettre, datée du 15 février 1872, toujours en lien avec cet emprunt d'argent, signale que des dommages ont été causés au village par les troupes allemandes :

« Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai contracté hier de gré à gré l'emprunt de 8 882 francs pour payer les dégâts causés dans notre commune par l'occupation allemande et garantie par une coupe de bois. Cet emprunt a été porté au budget de 1872 (...) »³¹⁹.

La documentation restante comporte notamment une délibération du 28 mai 1876. Elle indique que la commune a reçu des réclamations de la part de plusieurs habitants au sujet d'une indemnité non versée. Celle-ci doit être accordée « pour subvenir aux dégâts causés par la guerre, et attribuée à la commune par délibération du 21 septembre 1873 ».

317. GRAVES 1991, p. 29-30.

318. A.D. 60, 2O 25041.

319. A.D. 60, 2O 25041.

En l'état actuel de la recherche, nous ne connaissons pas les dégâts matériels provoqués par l'occupation allemande³²⁰.

De nouveaux documents, conservés au sein même de la liasse d'archives susmentionnée, peuvent nous renseigner davantage sur la présence allemande à Ver entre 1870 et 1871. Le premier concerne un mandat de paiement, daté du 22 décembre 1871, octroyé à « Ménéuel Stanislas, maréchal ferrant à Ver ». Celui-ci doit recevoir un dédommagement de 85 francs « pour forge et outils prêtés aux Prussiens ainsi que pour fournitures du 16 mars au 31 mai »³²¹. Un deuxième texte, attaché au mandat précédent, précise qu'il s'agit de « réquisition faite pour les Allemands dans cette commune année 1870 ». Un second mandat, daté du 23 décembre 1871, est destiné « au boulanger [pour les] frais occasionnés par le séjour des Prussiens »³²². En conséquence, Adrien Vincent, boulanger au village, doit recevoir la somme de 270 francs « pour frais de cuisson de pain aux Prussiens pendant leur séjour à Ver en 1871 ». Nous avons donc une confirmation d'une occupation allemande à Ver mais sa durée reste indéterminée. Il est aussi possible que les troupes se soient rendues au village à plusieurs reprises mais nous manquons d'informations concrètes.

L'ouvrage de Théodore Lemas, *Un département pendant l'invasion 1870-1871*, se révèle très instructif pour cette période troublée³²³. Il comporte un tableau dressé par M. Lesacher, chef de bureau à la préfecture de Beauvais, qui indique « le détail des sommes payées aux Allemands par chacune des communes de l'Oise »³²⁴.

Le tableau, présenté ci-après (**fig. 29**), est établi selon cinq critères : « contributions de guerre payées », « montant des impôts perçus par l'autorité allemande », « estimation en argent des réquisitions de toute autre nature », « estimation en argent des dégâts et pertes par suite d'incendies et autres causes » et, enfin, « détail et valeur des titres, meubles et autres objets mobiliers enlevés sans réquisitions ». Dans le cadre de Ver-sur-Launette, le total de ces critères additionnés atteint une somme de 56 240 francs et 38 centimes, ce qui est extrêmement élevé pour une commune comme la nôtre. Au sein de ces 56 240 francs et 38 centimes, 53 858 et 13 centimes concernent spécifiquement la troisième catégorie, celle de l'estimation financière des réquisitions. Une deuxième somme de 1 303 francs et 20 centimes, relevée pour la quatrième catégorie des dégâts et des pertes subis, confirme bel et bien une présence de soldats allemands pendant ce conflit et les exactions commises dans notre village. Par comparaison, l'estimation totale proposée pour Ver est similaire à celle d'Ève (53 986 francs et 50 centimes). Sans conteste, le chef-lieu du canton, Nanteuil-le-Haudouin, est sévèrement impacté avec un total de 326 081 francs et 83 centimes.

Ver a donc subi directement et indirectement l'occupation allemande entre les années 1870 et 1871. En complément de ce texte, le lecteur peut se reporter à l'annexe X de ce rapport pour consulter les tableaux et camemberts associés sur la totalité des prélèvements perçus dans notre village entre 1870 et 1871.

320. Signalons toutefois que la cote A.D. 60, 20 26941 conserve aussi une petite liasse intitulée « allocations aux victimes de la guerre ». Nous n'avons pas abordé davantage cette documentation qui nécessite des recherches plus poussées ; nous renvoyons à la partie consacrée au paysage urbain et à la tradition orale qui prétend que des réfections ont été faites sur la ferme du château après la guerre franco-allemande, p. 152.

321. A.D. 60, 20 25041.

322. A.D. 60, 20 25041.

323. LEMAS 1884.

324. *Idem*, p. X.

- **Un village au cœur des deux conflits mondiaux**

Comprendre l'évolution historique d'un village au début du XX^e siècle implique nécessairement d'étudier les deux conflits mondiaux et leurs conséquences. Or, contrairement à la commune voisine de Mortefontaine, les informations disponibles pour Ver et Loisy sont peu nombreuses. Dans le cadre d'une étude sur *le Groupe des Divisions d'Entraînement du Plessis-Belleville*, un groupe d'aviation de la Première Guerre mondiale, Vincent Bartier indique que le village de Ver sert de cantonnement pour le personnel employé sur la base aérienne³²⁵.

Pourtant, le monument aux morts de la commune, implanté dans le cimetière, matérialise l'implication de plusieurs habitants mobilisés de Ver et de Loisy qui ont été tués pendant les combats. Ainsi, cette sous-partie tend à revenir sur l'érection de ce monument et à reprendre brièvement la vie et la mort des 17 individus inscrits « Morts pour la France »³²⁶.

Le 15 mai 1920, le conseil municipal, sous la présidence du maire Louis Gréban, se réunit³²⁷. Ils étudient « un projet de Monument «aux Morts pour la Patrie» dont la dépense totale s'élève à 6 920,63 francs ». La réalisation est confiée à « MM. Prévost et Roussel, architectes à Amiens ». Trois mois plus tard, le 14 août 1920, les deux amiénois réalisent un croquis du projet qui est aujourd'hui conservé aux Archives départementales de l'Oise (**fig. 30**). Ils adressent également un devis estimatif des travaux dont la « fourniture, transport et pose d'un monument commémoratif (...) en granit de Belgique, avec parties polies, ciselées et sculptées » est la dépense la plus élevée. Le prix total est estimé à 4 400 francs. La commune a les moyens de payer l'intégralité mais le projet prend du temps. Au mois de février 1921, le maire doit faire appel aux autorités préfectorales et ministérielles pour que les choses accélèrent. Le monument de Ver est commémoré quelques mois plus tard, sans que nous sachions la date précise.

La vie des 17 inscrits peut être appréhendée grâce à l'état civil de Ver, accessible en ligne sur le site des Archives départementales de l'Oise, et la base numérique du Service historique de la Défense *Mémoire des hommes*³²⁸. Nous reproduisons ici les paragraphes *in extenso* des actes des soldats français décédés :

- « L'an 1915, le 28 du mois de janvier à 8 heures du matin étant à Doullens, acte de décès de Louis Achille Bonvalet soldat de 2^e classe au 361^e régiment d'infanterie, 21^e compagnie, immatriculé sous le numéro 112 né le 28 septembre 1892 à Ver (...) domicilié en dernier à Ver (...) décédé à Doullens hôpital militaire central le 28 du mois de janvier à 3 heures 30 minutes du matin suite de maladie contractée au service, fièvre typhoïde, fils de Charles Louis et de Augustine Joséphine Baude domiciliés à Ver (...) »³²⁹.

- « (...) L'an 1915 le 23 mars à 11 heures 50 minutes étant à Rupt-en-Woëvre. Meuse. Acte de décès de Léon Joseph René Renoux, sergent au 54^e régiment d'infanterie immatriculé sous le numéro 013590 né le 25 de décembre 1882 à Nanteuil-le-Haudouin (...) domicilié en dernier lieu à Beauvais (...) décédé aux Éparges, Meuse, le 19 mars à 10 heures par suite de blessures d'obus, fils d'Aimé Léon et de Moulin Josèphe Célestine domiciliés à Nanteuil-le-Haudouin (...) »³³⁰.

325. BARTIER 2016, p. 36.

326. <https://monumentsmorts.univ-lille.fr/>

327. A.D. 60, 2O 25034.

328. <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>

329. A.D. 60, 3E666/13, p. 22-23.

330. A.D. 60, 3E666/13, p. 25.

DÉSIGNATION des COMMUNES	Contributions de Guerre payées		Montant des Impôts perçus par l'autorité Allemande				Estimation en argent des réquisitions de toute autre nature.	Estimation en argent des dégâts et pertes d'incendies et autres causes.	Detail et valeur des titres, meubles et autres objets mobiliers enlevés sans réquisitions.	TOTAL par commune.
	Antérieurement à la ratification des préliminaires de paix.	Postérieurement au 20 février 1871 date de la ratification des préliminaires de paix.	Jusqu'à la ratification des préliminaires		Postérieurement à cette ratification					
			1 ^{er} Impôts directs.	2 ^e Impôts indirects calculés sur la base de 150 o/o.	1 ^{er} Impôts directs.	2 ^e Impôts indirects calculés sur la base de 150 o/o.				
Canton de NANTEUIL-LE-HAUDOUIN										
DESIGNATION des COMMUNES	Contributions de Guerre payées		Montant des Impôts perçus par l'autorité allemande				Estimation en argent des réquisitions de toute autre nature.	Estimation en argent des dégâts et pertes par suite d'incendies ou autres causes.	Detail et valeur des titres, meubles et autres objets mobiliers enlevés sans réquisitions.	TOTAL par commune.
	Antérieurement à la ratification des préliminaires de paix.	Postérieurement au 20 février 1871 date de la ratification des préliminaires de paix.	Jusqu'à la ratification des préliminaires		Postérieurement à cette ratification					
			1 ^{er} Impôts directs.	2 ^e Impôts indirects calculés sur la base de 150 o/o.	1 ^{er} Impôts directs.	2 ^e Impôts indirects calculés sur la base de 150 o/o.				
Baron.....	»	1.024 87	»	»	»	»	73.457 32	484 64	»	75.466 63
Boissy-Fresnoy.....	»	433 50	»	»	»	»	20.615 23	23.642 24	1.450 »	46.170 97
Borest.....	»	481 52	»	»	»	»	63.331 85	4.643 40	»	68.454 57
Chevreville.....	»	717 73	»	»	»	»	23.608 65	10.048 60	6.592 »	46.966 98
Ermenonville.....	»	820 44	»	»	»	»	34.801 70	6.863 95	»	42.486 09
Eve.....	»	642 20	»	»	»	»	45.001 20	8.343 10	»	53.986 50
Fontaine-l.-Corps-Nuds	»	1.132 88	»	»	»	»	35.846 22	6.576 06	»	43.555 16
Fresnoy-la-Luat.....	»	355 33	»	»	»	»	10.936 »	»	»	20.291 33
Lagny-le-Sec.....	»	736 72	»	»	»	»	26.793 48	47.123 26	»	74.653 46
Montagny-St-Félicité.	»	322 02	»	»	»	»	15.442 97	21.985 28	»	37.751 17
Montognon.....	»	166 25	»	»	»	»	4.865 »	639 86	»	5.771 11
Nanteuil.....	5.000 »	1.649 91	»	»	»	»	57.685 97	83.119 06	178.646 89	326.081 83
Ognes.....	»	435 53	»	»	»	»	20.333 35	3.672 70	»	33.439 58
Péroy-les-Gombries...	»	337 97	»	»	»	»	19.197 45	17.067 27	8 281 35	44.884 04
Plessis-Belleville (le)	»	602 45	»	»	»	»	63.355 17	44.139 45	»	108.097 07
Rosières.....	»	345 16	»	»	»	»	20.623 90	867 34	»	21.836 40
Silly-le-Long.....	»	754 77	»	»	»	»	57.453 02	105.251 38	460 »	164.419 17
Ver.....	»	519 45	»	»	»	»	53.858 13	1.303 20	559 60	56.240 38
Versigny.....	»	522 80	»	»	»	»	51.640 63	18.221 30	»	70.384 73
Totaux.....	5.000 »	12.000 »	»	»	»	»	723.927 24	403.932 09	196.019 84	1.340.989 17

Fig. 29 : Extrait du tableau des contributions prélevées sur la commune de Ver-sur-Launette après la guerre franco-allemande (LEMAS 1884)

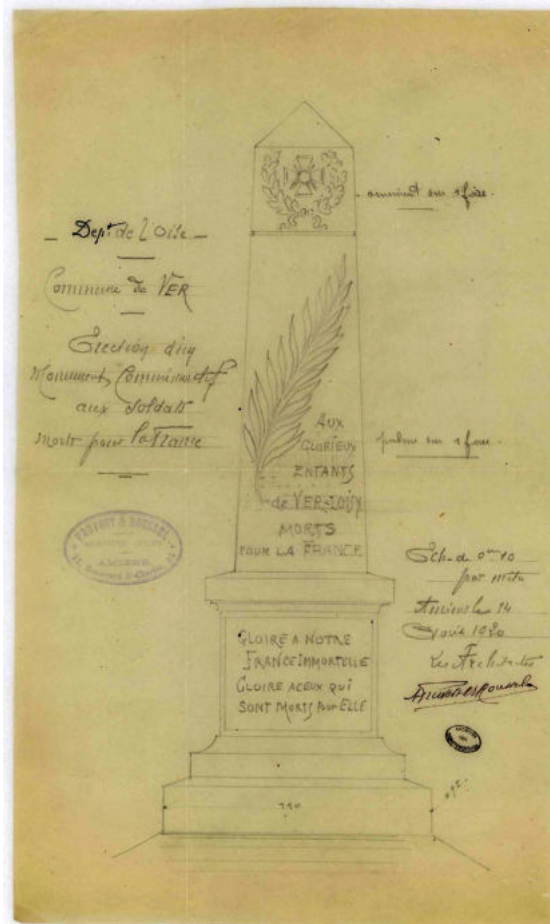


Fig. 30 : Dessin de présentation du monument aux morts de Ver-sur-Launette en 1920 © A.D. 60, 25034

Les raisons qui conduisirent l'inscription de Léon Joseph René Renoux sur le monument aux morts de Ver demeurent obscures. En effet, il n'est pas originaire de la commune et son dernier domicile connu est la ville de Beauvais. Toutefois, le recensement de 1911 indique comme tout premier individu un « Renoux Léon » né à Nanteuil-le-Haudouin en 1882 qui occupe la fonction d'instituteur³³¹. Il ne fait aucun doute que le soldat mort à la guerre et le maître d'école ne forment qu'une seule et même personne. La commune de Ver a probablement souhaité rendre hommage à une personnalité qui a marqué le village, ou bien que Léon Joseph René Renoux ne devait résider que temporairement à Beauvais ; la mobilisation générale l'aurait empêché de rentrer à Ver.

• « L'an 1915, le 27 du mois de septembre à Souain, Marne, à une heure du soir, étant à Souains, Marne. Acte de décès de Cottin Arthur Claude, soldat au 361^e régiment d'infanterie n° [matricule] 013650, né le 7 septembre 1883 à Ver, Oise, domicilié en dernier à Ver (...) mort pour la France à Souain (...) le 27 septembre 1915 à une heure du soir. Tué à l'ennemi. Fils de Louis Eugène Dominique et de feu Joséphine Marie Bassant (...) »³³².

• « L'an 1915, le 22 du mois de décembre étant à Suippes (Marne). Acte de décès de Cottin Edmond Eugène classe 1901. Chasseur de 2^e classe à la 3^e compagnie du 19^e bataillon de chasseurs à pied n° [matricule] 5889 et 1089 du recrutement de Compiègne (...) né le 16 novembre 1881 à Ver (...) domicilié en dernier lieu au dépôt des corps à Ecouché. Orne. Mort pour la France, à la ferme de Navarin, près Souain (...) le 22 décembre 1915 des suites de blessures par coup de feu, fils de feu Louis Eugène Dominique et de feu Marie Joséphine Bassant (...) ». Pour information, Edmond Eugène est le frère aîné d'Arthur Claude Cottin.

• « Ambulance 10/6 l'an 1916 le 25 du mois d'avril, à 17 heures étant à Blercourt. Meuse. Acte de décès de Georges Eugène Margotteau, soldat au 150^e régiment d'infanterie, 4^e compagnie immatriculé sous le numéro 73 recrutement de Compiègne, classe 1906 né le 27 décembre 1886 à Ver (...) domicilié en dernière Ver «Mort pour la France» à Blercourt, le 25 du mois d'avril à 17 heures des suites de blessures de guerre, fils de feu Lucien Désiré et de Gyvelinek Alexandrine, domiciliés à Ver (...) »³³³.

• « (...) L'an 1917 le 22 du mois de mai à 12 heures étant à Chassemy. Aisne. Acte de décès de Leclère Louis Victor, [matricule] 720 Compiègne, soldat de 2^e classe à la 22^e compagnie du 294^e d'infanterie né à Ver Oise, le 18 avril 1897 «Mort pour la France» au [nord] d'Aizy, Aisne, le 5 mai 1917 à 16 heures, fils d'Auguste Charlemagne et de Vibert Marie Elisa (...) »³³⁴.

• « (...) l'an 1918 le 23 juin à 10 heures du matin étant à Caserne Niel à Verdun, Meuse. Acte de décès d'Élie Adrien Babille, soldat de 1^{ère} classe au 279^e régiment territorial d'infanterie, 2^e bataillon 6^e compagnie n° [matricule] 578, né le 26 février 1873 à Longperrier, Seine-et-Marne, décédé au ravin d'Heurias près de Louvemont, Meuse, le 21 juin 1918 à 23 heures 30 minutes. Mort pour la France. Tué par éclats d'obus et inhumé au cimetière des Casernes Marceau près Verdun,

331. A.D. 60, 6 Mp 728, p. 1.

332. A.D. 60, 3E666/13, p. 27.

333. A.D. 60, 3E666/13, p. 32.

334. A.D. 60, 3E666/13, p. 39.

Meuse. Décoré de la Croix de Guerre, fils d'Élie Adrien et de Fernand Caroline Augustine Rosalie époux de Marie Victorine Bourdon (...) »³³⁵.

• « (...) l'an 1918 le 2 du mois de juillet à 14 heures étant à Hémévillers, Oise. Acte de décès de Jenner Léon Georges, soldat décoré de la Croix de Guerre à la 1^{ère} compagnie de mitrailleuses du 404^e régiment d'infanterie immatriculé sous le numéro 777 du recrutement de Coulommiers, né le 20 novembre 1885, à La Ferté-sous-Jouarre (...), décédé à Baugy, Oise, le 11 du mois de juin 1918 à 15 heures, tué à l'ennemi, inhumé au cimetière militaire d'Estrées-Saint-Denis, Oise. Mort pour la France. Fils d'Antoine et de Vendeur Aline, domiciliés à Coulombs, Seine-et-Marne, époux de Gillot Alice Marie (...) »³³⁶. Bien que cela ne soit pas précisé, Léon Georges Jenner était un boucher qui résidait avec sa femme à Ver-sur-Launette d'après le recensement de 1911³³⁷.

• « VII^e armée. Ambulance 1/70 (...) l'an 1918 le 21 du mois d'octobre à 4 heures étant à Oostvleren, Belgique. Acte de décès de Paul Auguste Joseph Launé, cavalier de 2^e classe, au 8^e régiment de Dragons, 4^e escadron, classe 1908, immatriculé sous le n° 462, recrutement de Compiègne, né le 22 mars 1888 à Ver (...) domicilié en dernier lieu à Ver (...). Mort pour la France à Oostvleren, Belgique, le 21 du mois d'octobre 1918 à 4 heures des suites de blessures de guerre, fils de Paul Léon Hyacinthe et de Grégeois Marie Augustine domiciliés à Ver, Oise, époux de Billiard Louise Hortense (...) »³³⁸.

• « Vu la signification à nous faite le 3 octobre 1919 (...) par jugement que le soldat Blanchard Marcel est décédé sans avoir été l'objet d'aucun acte de décès (...) Attendu qu'il résulte de ces pièces que le soldat Blanchard Marcel Valentin est né à Cuisy (Seine-et-Marne) le 5 février 1888 et étant domicilié à Ver (Oise) lors de la mobilisation, qu'il a fait campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 1^{er} octobre 1915 et a fait l'objet d'un procès-verbal de constat de décès dressé par l'officier gestionnaire du groupe des brancardiers de la 40^e division duquel il résulte qu'il est «Mort pour la France» à Saint-Hilaire-le-Grand le 1^{er} octobre 1915 que depuis ce moment aucun document de nature à faire douter de la réalité du décès dudit sieur Blanchard n'est parvenu au dépôt de son régiment (...) Par ces motifs le tribunal statuant en premier ressort dit et décide que le soldat Blanchard Marcel Valentin du 161^e d'infanterie né à Cuisy (Seine-et-Marne) le 5 février 1888 fils de Léon Eugène et de Victoire Picon, célibataire, domicilié à Ver lors de sa mobilisation est «Mort pour la France» le 1^{er} octobre 1915 à Saint-Hilaire-le-Grand (Marne) (...) »³³⁹.

• « L'an 1919, le 6 du mois d'octobre à 15 heures étant à Livry Meurthe-et-Moselle. Acte de décès d'Eugène Alexandre Vaillant soldat à la 15^e compagnie du 287^e d'infanterie, décoré de la Croix de Guerre, né le 1^{er} octobre 1883 à Loisy Ver (...). «Mort pour la France» à Chevilly, département de l'Oise, le 3 septembre 1918 à 14 heures par suite de blessures reçues sur le champ de bataille, fils de Louis Théodore et de Marie Réveillon, domiciliés à Loisy (...) »³⁴⁰.

335. A.D. 60, 3E666/13, p. 48.

336. A.D. 60, 3E666/13, p. 49.

337. A.D. 60, 6 Mp 728, p. 8.

338. A.D. 60, 3E666/13, p. 55.

339. A.D. 60, 3E666/13, p. 59.

340. A.D. 60, 3E666/13, p. 62.

- « L'an 1919 le 18 du mois de février étant à Saint-Germain-en-Laye. Acte de décès de Mouillet Louis Alphonse [matricule] au corps 06037 recrutement de Compiègne [matricule] 503 classe 1908, domicilié en dernier à Ver (...). Mort pour la France en première ligne en face les 21 peupliers à 1 km environ de Lassigny, Oise, le 9 juin 1918 par suite de blessures de grenade fils de Théophile et de Leclair Marie Louise (...) »³⁴¹.
- « Par jugement du 1^{er} juin 1920 rendu sur requête de Monsieur Fernand Dubois procureur de la République à Senlis, le tribunal civil de Senlis (...) dit et décidé que le nommé Vibert Alexandre, caporal au 150^e régiment d'infanterie né à Ver le 24 mars 1895, fils de Félix Victor et de Pois Alice Louise Victorine célibataire avant son incorporation, domicilié à Ver et décédé à Saint-Hilaire-le-Grand (Marne) le 1^{er} octobre 1915 «Mort pour la France» (...) »³⁴².
- « Par jugement du 18 janvier 1921 rendu sur de M. Fernand Dubois, procureur de la République à Senlis (...) dit et décidé que le nommé Lépine Gaston Edmond, soldat au 106 d'infanterie, né à Ver le 18 avril 1891 fils d'Edmond François et de Fauvelle Marguerite Françoise, cultivateur, avant son incorporation domicilié à Ver (...) est décédé à Arrancy, Meurthe-et-Moselle, le 23 août 1914 «Mort pour la France» (...) »³⁴³.
- « Par jugement du 15 février 1921 rendu sur requête de M. Fernand Dubois, procureur de la République, à Senlis ; le tribunal civil de Senlis à (...) dit et décidé que le nommé Pasquet Antoine Adolphe soldat au 96^e d'infanterie né à Châteauponsac né le 11 février 1889, fils de Jean-Baptiste et de Geanty Marie, époux de Lérambert Lucie Ernestine, avant la mobilisation domicilié à Ver, est décédé à Bernécourt (Meurthe-et-Moselle) entre le 22 et le 30 septembre 1914. «Mort pour la France» (...) »³⁴⁴.

Après le dépouillement de l'état civil de Ver, dont la version numérique s'achève en 1922, deux hommes inscrits sur le monument commémoratif ne sont pas documentés. Il s'agit de François Martin et Albert Ruche dont une recherche sur la base *Mémoire des hommes* a permis de les identifier davantage.

François Jules Martin, de son nom complet, est un soldat du 372^e régiment d'infanterie³⁴⁵ (**fig. 31**). Né le 9 avril 1883 à Ver, son numéro de matricule est le 07577. L'homme est déclaré mort le 26 septembre 1918, à Ohrid en Serbie, mais son corps n'est pas retrouvé. Il est donc qualifié de « disparu au combat ». L'officialisation du décès est jugée définitivement par le tribunal de Senlis le 19 juin 1923. La décision est ensuite inscrite sur les registres de l'état civil de la commune deux mois plus tard, le 5 septembre 1923.

Albert Joseph Ruche, de son nom complet, est un brigadier du 9^e régiment de dragons³⁴⁶. Né le 15 février 1891 à Mortefontaine, son numéro de matricule est le 1855. L'homme est déclaré mort le 1^{er} avril 1919 à la station sanitaire de Piquelin. La cause du décès est une « maladie contractée en service ; entérite tuberculeuse ». L'officialisation du décès est jugée définitivement par le tribunal de Senlis le 19 juin 1923. Toutefois, contrairement à François Jules Martin, la fiche ne spécifie si l'acte de décès a été inscrit

341. A.D. 60, 3E666/13, p. 72.

342. A.D. 60, 3E666/13, p. 76.

343. A.D. 60, 3E666/13, p. 87.

344. A.D. 60, 3E666/13, p. 89.

345. <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/ark:/40699/m005239f625ce216>

346. <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/ark:/40699/m005239ffb903115/5242c04ee2cef>

Fig. 31 : Fiche de décès du soldat
François Jules Martin en 1918
© <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom MARTIN
 Prénoms François Jules
 Grade Soldat
 Corps 94^e R Infanterie
 N° 22177 au Corps. — Cl. 1905
 Matricule 199 au Recrutement Compiègne
 Mort pour la France le : 26 Septembre 1918
 à Chéris Seine
 Genre de mort Disparu au combat

Né le 9 mai 1888
 à Ver Département (Cote)
 Arr^{municipal} (Paris et Lyon) }
 à telant rue et N° }

Jugement rendu le 19 juin 1928
 par le Tribunal de Seine
 acte ou jugement transcrit le 9 Septembre 1928
 à Ver (Cote)

N° du registre d'état civil _____
 55-708-1927. (20434)

sur l'état civil de Ver. En revanche, elle précise bien que le dernier domicile du défunt était notre village.

Le monument aux Morts comporte deux autres inscriptions pour la Seconde Guerre mondiale mais les recherches sont plus complexes à réaliser. Pour Marcel Leroy, du 94^e régiment d'infanterie, décédé le 17 juin 1940, la base *Mémoire des hommes* n'a livré aucun résultat satisfaisant. En revanche, pour le second nom, Charles LE GUALES, il s'agit de Charles Le Gualès de la Villeneuve, un militaire et résistant français³⁴⁷. Né le 10 novembre 1881 à Limoges, il mène des activités qui sont liées au réseau « Hector » et au mouvement « Combat ». Il assure notamment la liaison entre les groupes de résistants et la diffusion des journaux clandestins. Charles et son groupe sont arrêtés par les Allemands le 5 février 1942. Il est guillotiné deux ans plus tard, le 7 janvier 1944, à Cologne. Son nom est inscrit sur le monument commémoratif car, d'après le dictionnaire du Maitron, sa dernière localité de résidence était celle de Loisy.

Bien que le village ne semble pas avoir été impacté directement, le second conflit mondial a eu des conséquences sociales et économiques que le temps a peu à peu estompé.

* * *

À l'issue de cette synthèse, l'histoire de Ver-sur-Launette est significative à de multiples égards.

Tout au long de la période médiévale, Ver-sur-Launette est un territoire seigneurial hétérogène qui est fragmenté entre de multiples fiefs distincts les uns des autres. La totalité de ce territoire, comprise au sein du réseau paroissial de l'église Saint-Denis, est

347. <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article203837>

partagé entre deux fortes entités avec d'une part le domaine royal, en direction du comté de Senlis, et le comté de Dammartin de l'autre. Face à une documentation peu disserte, il est difficile d'identifier convenablement les seigneurs et de saisir la seigneurie de Ver. Il apparaît certain que les rois de France ont dû soustraire Ver de leurs propriétés au profit de leurs fidèles, comme la famille chevaleresque des Pomponne. Le hameau de Loisy, qui devient dès le début du XII^e siècle une dépendance du prieuré clunisien de Saint-Nicolas d'Acy, sombre vite dans une forme de mutisme documentaire qui dure jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Les crises, survenues entre le XIV^e et la fin du XVI^e siècle, marquent durablement notre village et son hameau en brisant notamment les croissances démographique et économique. Ces périodes de trouble favorisent toutefois l'émergence d'une documentation plus abondante et plus détaillée. Celle-ci confirme notre perception d'un maillage seigneurial complexe, éclaté et essentiellement réparti entre domaine royal et comté de Dammartin. Toutefois, cette situation de morcellement s'estompe progressivement grâce aux investissements de familles fortunées, comme celle des Lorfevre qui achète la totalité de la seigneurie de Ver pendant la première moitié du XV^e siècle. Chaque génération de cette famille poursuit une politique d'acquisition de fiefs tout en favorisant la remise en valeur des terres. Cette dernière, rappelons-le, implique une participation active des villageois même si nous supposons que les relations entre villageois et seigneurs sont quelques peu distendues. En effet, pour les familles seigneuriales successives, connues entre le XVI^e et le XVII^e siècle, Ver n'est qu'une seigneurie satellitaire, un investissement qui vise à fournir des revenus en argent et en nature de manière régulière. Ces familles résident en effet la plupart du temps à Paris.

Les habitants de Ver et de Loisy, quant à eux, sont de mieux en mieux renseignés grâce notamment aux registres paroissiaux. Ainsi, tout au long de l'Ancien Régime, les habitants sont profondément ancrés dans le travail et l'exploitation de la terre, même si quelques métiers permettent d'assurer à la communauté villageoise une forme d'autarcie jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Précisons à ce titre que l'acquisition de la seigneurie de Ver par l'abbaye parisienne de Saint-Geneviève, à partir de 1685, ne bouleverse pas cet équilibre. En revanche, les conséquences de l'épisode révolutionnaire provoquent l'effondrement de l'ordre seigneurial, un bouleversement de la propriété terrienne et l'émergence d'une nouvelle élite. La fin de l'Ancien Régime favorise ainsi la constitution de la nouvelle commune de Ver, dont Loisy est devenu un hameau, avec l'installation du maire et de ses officiers. Ainsi, tout au long du XIX^e siècle, le conseil municipal, villageois et villageoises apprennent ensemble une nouvelle organisation communautaire au gré des mutations politiques. Toutefois, malgré ces changements progressifs, la population reste encore fortement ancrée dans le travail de la terre, mais celle-ci est de mieux en mieux éduquée grâce à une diffusion plus importante de l'éducation au sein des masses rurales.

Entre la fin du XIX^e et la première moitié du XX^e siècle, le village de Ver est confronté à des conflits majeurs qui l'insèrent davantage dans la période contemporaine et provoquent une césure dans son évolution historique. Chacun de ces conflits provoque des réquisitions, des destructions partielles ou encore le passage et le cantonnement de soldats non souhaités. Tous ces bouleversements modifient la physionomie du village et de son hameau, et leur octroient en partie l'aspect et la forme que nous leur connaissons aujourd'hui.

Paysage urbain de la commune de Ver-sur-Launette

M. CHARTIER, archéologue

Dans cette partie consacrée au village en lui-même, nous aborderons principalement la morphologie et le réseau viaire du bourg, ainsi que l'architecture des monuments et constructions anciennes d'intérêt patrimonial encore visibles aujourd'hui. Signalons tout de suite que nous n'accorderons qu'un commentaire limité de l'église paroissiale Saint-Denis qui a déjà bénéficié d'une notice du spécialiste de l'architecture religieuse Dominique Vermand, d'une description poussée par Pierre Poschadel dans la notice Wikipédia consacrée à l'édifice, ainsi que d'un mémoire d'histoire de l'art réalisé par Odeline Chéron³⁴⁸.

Morphologie et réseau viaire

Comme nous l'avons précédemment évoqué, il existe dans le territoire de Ver de nombreuses routes et chemins qui permettent la circulation au sein de la paroisse, entre les localités proches, depuis et vers les espaces cultivés, entre les paroisses, etc. dont certains ne sont qu'une portion d'un itinéraire de plus grande distance. En ce qui concerne le réseau viaire qui structure Ver et Loisy, l'on peut évidemment mettre en évidence un plan dit de « village-rue », où les constructions s'organisent à partir d'une voie principale. Si cette configuration apparaît aujourd'hui moins claire au hameau de Loisy suite à l'aménagement de la zone pavillonnaire au sud, les plans anciens permettent de l'apprécier.

À Ver en revanche, l'implantation du village dans le versant de la vallée de la Launette a nécessité l'aménagement d'une circulation traversante doublée : l'une dans le sens du cours d'eau suivant les basses terrasses de la plaine alluviale (l'actuelle rue des Bons Voisins), et l'autre remontant vers le haut du coteau, en direction de l'église (actuelle succession de la Côte de l'Orme, de la Place de la Croix et de la rue Hubert Vaillant). Cependant, le prolongement de cette dernière permet toutefois de redescendre pour rejoindre la route basse. On peut voir dans ce double parcours la possibilité de longer la Launette et le village de Ver, ou bien de gagner le cœur de la localité, là où se trouvent l'église paroissiale, une place, des commerces, anciennement l'une des maisons seigneuriales et où converge une partie des chemins en provenance du plateau. Cette implantation n'est pas sans nous rappeler celle du village de Béthancourt-en-Valois³⁴⁹. La localité est connue dès le Haut Moyen Âge comme dépendance de l'abbaye de Morienvall, où l'église a été édifiée en surplomb de la vallée au niveau d'une haute terrasse, tandis que la grande ferme seigneuriale s'établissait un peu plus haut dans la pente. Nous y avons constaté un type similaire de double circulation le long de la vallée de l'Automne, l'une basse longeant le cours d'eau, et l'autre haute traversant le bourg.

Il est certain que le noyau ancien du village de Ver se trouvait près de l'église paroissiale, anciennement entourée du cimetière, près de l'hôtel seigneurial du fief de Chaversy connu dès l'époque médiévale. Selon notre proposition, si cette implantation au proche du rebord du plateau apparaît comme un choix pertinent du fait notamment de la nature des sols et de la présence de l'eau, le cœur du village actuel est vraisemblablement

348. VERMAND 2017 ; https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89glise_Saint-Denis_de_Ver-sur-Launette ; CHÉRON 2020.

349. HINARD 2022, p. 71-72.

la continuité d'une implantation débutée durant le Haut Moyen Âge. Toutefois, en raison de cette implantation dans un versant, la linéarité ou l'homogénéité d'un plan d'occupation est plus contrainte que dans un espace ouvert de plateau. Aussi, le village présente-t'il encore plusieurs pôles distincts, reliés entre eux par une extension urbaine progressive. Ainsi distinguons nous le bourg de Ver comme nous l'avons déjà défini, mais aussi les constructions en lien avec la pratique agricole telles les grandes fermes de Pomponne et du Château, implantées au niveau des basses terrasses de la vallée humide, mais aussi des habitations et certainement d'anciennes petites exploitations tournées vers la zone humide pour le maraichage, l'élevage, l'artisanat, etc. Les ruelles transversales dans le sens de la pente, les actuelles ruelles du Curé et du Père Eustache, semblent révélatrices de l'organisation de ce village et de ses habitants, tournés tout à la fois vers le fond de vallée humide et les plateaux agricoles. Toutefois, un autre élément pourrait également avoir influé sur la morphologie du village, l'existence probable d'une enceinte urbaine.

- **Une probable enceinte urbaine**

Au long de notre étude, quelques indices issus de l'analyse des plans anciens, puis des sources historiques, certains ténus d'autres plus explicites, nous incitent à penser qu'une enceinte protégeant le village a existé à Ver.

Premièrement, sur la *Carte generale de la Capitainerie royale d'Hallatte de 1711*, on peut voir un trait fort de couleur rouge qui délimite la partie occidentale du village, depuis le carrefour de la rue des Bois et du chemin du Jeu d'arc jusqu'à peu près le début de la rue du Péron (**voir Plan 1711a p. 77**). Signalons que sur cette même carte, des tracés rouges similaires marquent le périmètre de villages dont on sait qu'une enceinte a existé. C'est notamment le cas pour de nombreux villages de la vallée de la Nonette en amont de Senlis : Baron et Borest (attestée par la cartographie), Fontaine-Chaalis (attestée par la cartographie et les sources historiques), Mont-l'Évêque (attestée par la cartographie et par l'archéologie grâce à des vestiges encore en élévation) et Versigny (attestée par la cartographie, les sources historiques et par l'archéologie grâce à des portions encore en élévation, dont des tours)³⁵⁰.

Deuxièmement, le cadastre ancien de 1813 (section B1) figure quelques formes parcellaires qui ont attiré notre attention. Il s'agit notamment d'une vaste parcelle – numérotée 290³⁵¹ – comparée à celles environnantes, et l'on peut ajouter que la limite occidentale de celle-ci semble se retrouver dans le tracé des limites des parcelles situées de l'autre côté de la rue du Bois au nord, où l'on trouve le cimetière (**fig. 32**). Compte-tenu des remaniements successifs du bâti dans cette aire, nous n'avons pas à ce jour mis en évidence de portions de maçonneries anciennes identifiables sans équivoque comme ayant appartenu à un mur d'enceinte. Cependant, une mention issue d'un dénombrement daté de 1428 (n.st.) concernant le fief de Chaversy révèle un détail de première importance : « hôtel, cour, colombier, grange, étable et jardinet assis à Ver devant le moustier », c'est-à-dire l'église Saint-Denis, « tout fermé de murs, excepté que la tournelle du bout de la maison et un petit jardin ne sont pas tenus de la seigneurie de Nantouillet »³⁵². Si la localisation du fief de Chaversy est une information importante, celle qui retient ici notre attention est la mention de la tournelle, c'est-à-dire une petite tour, associée à un mur

350. À ce propos, signalons le travail de recherches en cours sur ces enceintes de la vallée de la Nonette dans le cadre du Programme de recherche collectif (PCR) « Places fortes des Hauts-de-France », auquel plusieurs membres d'Aquilon participent.

351. Il s'agit de l'espace situé à l'arrière de la nouvelle mairie, anciennement restaurant le Rabelais.

352. Voir la partie historique de cette étude p. 98-99.

d'enclos, mais qui ne dépendent pas du fief. Notre hypothèse est que ce mur et sa tourelle sont soit une portion de l'enceinte urbaine, tournée vers le plateau, soit le mur d'enclos d'une autre propriété notable, nous reviendrons sur ce point.

Troisièmement, une mention issue d'un acte de 1480 vient apporter un nouvel éclairage sur une potentielle enceinte : « hôtel qui fut [à] Jean de Pomponne [...] murs du pilier de devant le potis et la porte du côté devers d'Ermenonville »³⁵³. Cette mention d'une porte, vraisemblablement située sur la route menant à Ermenonville, nous incite à y voir un dispositif de fermeture de la route principale d'accès à la ville par le nord. Nous avons déjà rencontré des mentions similaires pour les villages de Versigny, Fontaine-Chaalis, Auger-Saint-Vincent et Rully, dont les trois premiers ont possédé une enceinte. L'évocation d'un pilier est elle aussi très intéressante, mais trop sommaire. Peut-être pourrait-il y avoir un lien avec un symbole ou un marqueur de justice, mais rien ne permet de l'affirmer ni de réfléchir plus avant à cette question sans extrapoler.

Par la mise en relation de ces indices et en comparaison avec d'autres sites connus, nous supposons qu'une enceinte à bien existé à Ver ; nous en proposons un tracé théorique sur fond de plan ancien (**fig. 33**). Notre village a comme point commun avec celui de Versigny de disposer de mentions médiévales de son enceinte, ce qui reste peu fréquent. Ainsi, selon notre hypothèse, un mur pourvu d'une tourelle est mentionné au début du XV^e siècle, puis une porte placée sur une route principale figure dans un acte à la fin de ce même siècle. On ne peut évidemment affirmer que ces deux éléments sont strictement contemporains, mais leur mention au cours du même siècle, ainsi que leur positionnement théorique au regard de l'organisation du réseau viaire de Ver, tendent à nous les faire considérer comme tels.

- **L'emplacement de l'ancien palais royal ?**

Dans le cadre de nos considérations sur l'organisation urbaine du village de Ver, nous revenons ici sur la question du palais royal. Si aucun indice archéologique direct n'est venu à ce jour confirmer la localisation du palais mérovingien puis carolingien, il demeure que parmi les propositions formulées – évoquées précédemment – certaines nous semblent être tout à fait recevables, particulièrement celle supposant une localisation entre le village actuel et l'ancien « chemin de Compiègne ». Cependant, nous sommes plus enclins à le positionner plus proche du bourg qu'en plein champ dans la parcelle dite du Vieux Château³⁵⁴, notamment dans les environs de la partie récente de la ferme Duchenne, à l'arrière de l'école et de la nouvelle mairie.

En effet, rappelons tout d'abord la découverte d'une meule et d'une monnaie romaines par le docteur Alexis Moreau faite dans « un jardin situé entre l'église et la maison d'école »³⁵⁵. Ensuite, l'on note une légère rupture de la pente à cet endroit, et un premier étage des constructions. Enfin, comme nous l'avons développé pour la question de l'enceinte, la proximité de l'église, de la maison seigneuriale du fief de Chaversy, ainsi que les formes parcellaires et le mur de clôture pourvu d'une tourelle, nous apparaissent comme des indices plus ou moins directs de la possible présence de l'ancienne résidence seigneuriale – dont nous ignorons tout, particulièrement sa monumentalité. Toutefois, seules des fouilles archéologiques permettraient d'apporter ou non des éléments de réflexion plus concrets.

353. A.N., S 1597/A.

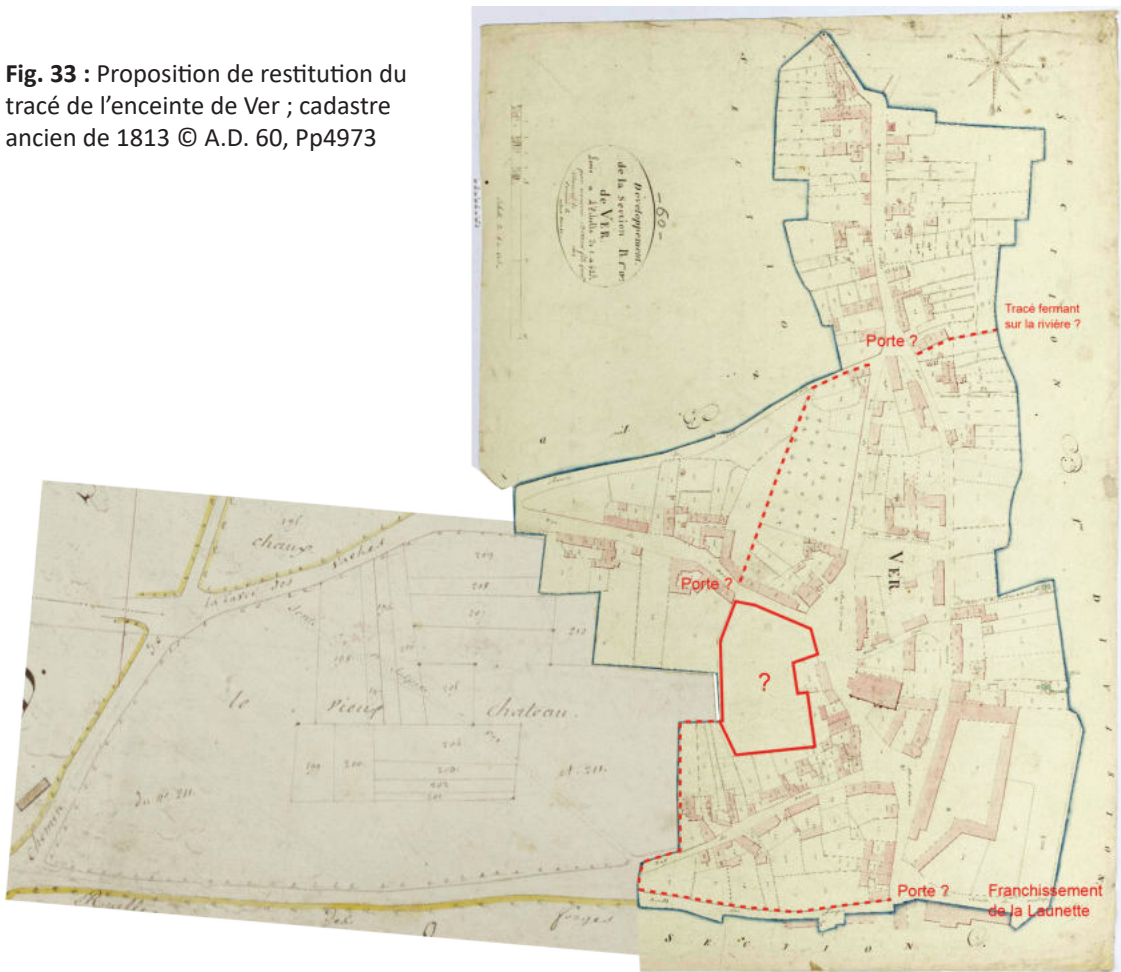
354. Cette proposition se base en partie sur les formes parcellaires visibles sur le cadastre ancien.

355. SÉANCE 1876, p. LIX.

Fig. 32 : Grande parcelle à proximité de l'église et de l'enceinte potentielle, lieu présumé du fief de Chaversy ; cadastre ancien de 1813 © A.D. 60, Pp4973



Fig. 33 : Proposition de restitution du tracé de l'enceinte de Ver ; cadastre ancien de 1813 © A.D. 60, Pp4973



Architectures

Dans cette sous-partie, nous allons inventorier et présenter quelques-unes des constructions notables de la commune, toutes catégories confondues. Les sites sont organisés selon le thésaurus de l'architecture établi par le Service de l'Inventaire³⁵⁶. Compte-tenu du travail d'inventaire déjà réalisé par le PNR lui-même, celui-ci n'est pas exhaustif et s'intéresse à quelques points particuliers.

Le village de Ver, tout comme le hameau de Loisy, possèdent un patrimoine architectural ancien limité. En effet, les témoins bâtis potentiels de l'époque médiévale et de l'Ancien Régime ont en grande partie disparu ou ont été fortement transformés. On peut mettre en avant plusieurs causes ayant participé à cet état.

Premièrement, les matériaux employés pour la construction, souvent d'approvisionnement local, ne confèrent pas aux constructions le même aspect, les mêmes possibilités voire la même tenue dans le temps. Ainsi pouvons-nous constater les différences indéniables entre un village carrier du Valois soissonnais ayant principalement recours à des blocs de calcaire taillés appareillés aux joints orthogonaux, un village voisin de la Plaine de France où le gypse et le grès abondent, un village du plateau agricole du Valois Multien où le calcaire des couches géologiques supérieures est employé sous la forme de moellons plus ou moins équarris, etc. À Ver, le matériau principal est le grès, ainsi que le calcaire, employés en moellons pour les maçonneries et les parements, jointoyés au plâtre. La brique de l'ère industrielle a trouvé sa place ici et là³⁵⁷.

Deuxièmement, les mouvements du patrimoine foncier et bâti, tantôt réunis entre de mêmes mains et tantôt vendus et divisés. Les changements de propriétaires successifs entraînent parfois des remaniements plus ou moins importants du bâti existant. Chacun, en fonction du lieu et de sa représentation, tend à vouloir adapter le site à ses goûts et besoins, mais aussi pour laisser une trace de son passage.

Troisièmement, les évolutions survenues au XIX^e siècle, particulièrement dans sa seconde moitié, qu'elles soient liées à la technologie ou aux manières de vivre, ont eu un impact sur les infrastructures d'exploitation et les habitations. Ainsi, la mécanisation de plus en plus importante de l'agriculture a provoqué des modifications des accès et des circulations entre la ferme et l'extérieur, ainsi qu'au sein de l'exploitation elle-même. Concernant l'habitat, le développement des théories hygiénistes dès le début du siècle a eu pour effet de faire sortir peu à peu les animaux des lieux de vie et d'ouvrir plus largement les bâtiments lorsque cela était possible afin de mieux aérer et illuminer les espaces. Les habitations ont été pourvues d'étages et les divisions internes, comme les fonctions des pièces, ont évolué. On ajoutera à ce dernier point la volonté de mise au goût du jour architectural des maisons, lorsque les propriétaires disposaient des moyens financiers suffisants.

Quatrièmement, il faut évidemment prendre en compte les destructions volontaires ou non : démolition, effondrement, incendie, etc.

Cinquièmement, selon les régions, les épisodes guerriers de la période contemporaine ont eu un impact parfois très marqué sur les villes et villages du territoire.

Sixième et dernier point, il faut également considérer les questions d'exode urbain, d'expansion des aires bâties, de proximité des grands centres urbains et des voies de communication rapides, à l'œuvre depuis la seconde moitié du XX^e siècle.

356. THÉSAURUS 2013.

357. Pour plus de détails sur les différentes architectures du village, le lecteur peut se référer au cahier des recommandations architecturales édité par le Parc naturel régional et disponible en mairie.

Si tous ces points ne pèsent pas avec la même intensité sur les constructions, leur conjonction a donné au village et aux hameaux leur visage actuel.

- **Protections patrimoniales**

Actuellement, aucune construction ne bénéficie d'une protection patrimoniale. En revanche, la statue d'une Vierge à l'Enfant conservée dans l'église Saint-Denis est estimée dater de la première moitié du XV^e siècle. Elle est classée au titre des Monuments Historiques en tant qu'objet depuis 1912³⁵⁸. D'après une tradition locale, la sculpture haute d'1,60 m a été endommagée durant la Révolution lorsque les têtes des personnages ont été détachées pour être cachées par une villageoise.

Le patrimoine architectural notable conservé est assez limité. Notons pour le domaine religieux l'église paroissiale Saint-Denis de Ver, dont les élévations datent principalement des XIII^e et XVI^e siècles, la chapelle néogothique de Loisy, édifiée entre 1897 et 1899 par l'architecte Delfortherie³⁵⁹, ainsi que les calvaires disséminés au village et dans les environs.

Pour le patrimoine civil, les quelques fermes anciennes encore en activité sont caractéristiques de l'agriculture céréalière du territoire entre Valois et Plaine de France, mais aussi de la pratique ancienne de l'élevage. Ce patrimoine comprend également les éléments fonctionnels tels que les puits, les fontaines, les lavoirs, les ponts mais aussi la voirie. Concernant le patrimoine villageois en lien avec l'habitat, celui-ci demeure globalement méconnu et reste à mettre en évidence.

- **Architecture religieuse**

ÉDIFICE RELIGIEUX CHRÉTIEN

Église paroissiale Saint-Denis

L'église paroissiale occupe une position dominante dans le village et le paysage – cependant moins depuis l'ouest en provenance de Loisy où l'ajout d'un hangar agricole cache en partie l'édifice – du fait de son implantation sur une terrasse surplombant la partie basse de la vallée, comme mis en scène, à l'instar de l'église paroissiale Saint-Sulpice de Béthancourt-en-Valois déjà évoquée³⁶⁰ (**fig. 34-35**).

L'édifice se compose d'une nef bordée de bas-côtés, d'un avant-chœur accoté de chapelles et du clocher, contre lequel s'accôle une tourelle d'escalier à l'extérieur, et d'un chœur au chevet plat ouvert d'un triplet, contre lequel une sacristie a été ajoutée au sud (**fig. 36**).

Architecturalement, l'édifice a connu au moins trois campagnes de travaux. Les parties les plus anciennes – la travée de la base du clocher et celle attenante à l'est – dateraient de la seconde moitié du XII^e siècle (vers 1160-1170). Selon Dominique Vermand, celles-ci pourraient avoir été le chœur de l'église de cette période, antérieure à l'actuelle dont les travaux débutent dans le dernier quart du XII^e siècle. Ceci reste toutefois une

358. Base Palissy référence PM60001665.

359. VERMAND 1996.

360. HINARD 2022, p. 92.

hypothèse et nous nous rangeons à l'avis de Pierre Poschadel qui associe ces parties à la campagne des années 1160-1180, édification de l'église actuelle.

Selon Dominique Vermand, l'édifice connaît un remaniement complet dans le dernier quart du XII^e siècle, donc peu de temps après ce qu'il considère comme la première campagne. L'église est reconstruite avec un portail occidental neuf, une nef de trois travées flanquée de bas-côtés et un chœur de deux travées à triplet. Ce dernier est lui aussi pourvu d'un bas-côté au nord, tandis que les parties conservées de l'édifice antérieur forment un bas-côté au sud. Nous l'avons vu, ce n'est pas le parti de Pierre Poschadel, que nous adoptons, qui considère que le portail occidental et le chœur sont réalisés au début du XIII^e siècle, vers 1220. Ceci tend à être confirmé par la typologie des fermes anciennes conservées de la charpente au-dessus de la partie orientale du chœur, nous y reviendrons.

Enfin, au début du XVI^e siècle, le bas-côté nord est repris, la chapelle de la Vierge est créée, et les maçonneries des bas-côtés sud sont enrobées dans le but de renforcer la base du clocher dont les élévations seront reprises. La tourelle d'escalier est également remaniée à cette période.



Fig. 34 : Église paroissiale Saint-Denis de Ver-sur-Launette, vue depuis le sud



Fig. 35 : Église paroissiale Saint-Sulpice de Béthancourt-en-Valois, vue depuis l'est

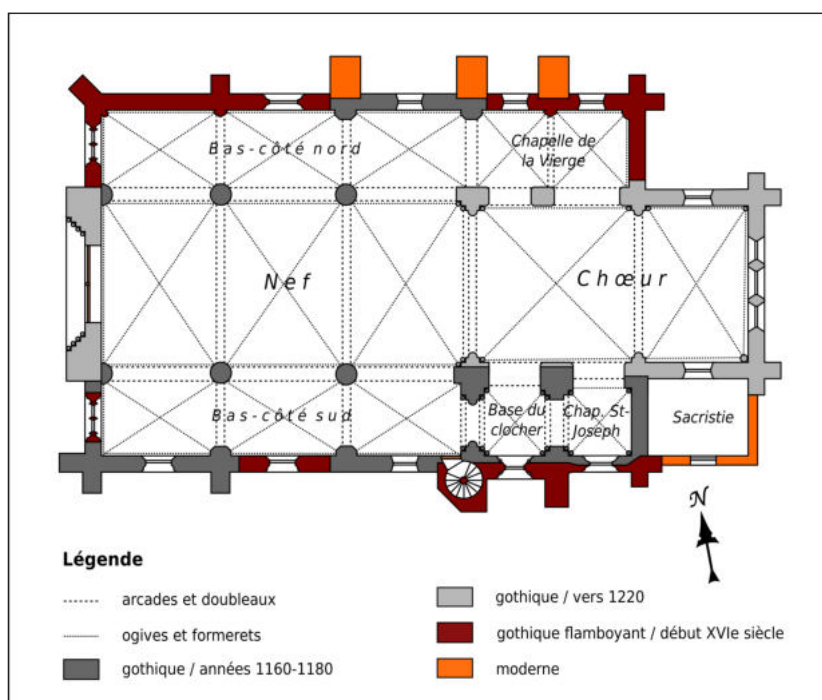


Fig. 36 : Plan phasé de l'église Saint-Denis de Ver
© P. Poschadel

La charpente du vaisseau principal qui couvre la nef et le chœur est accessible par la tourelle d'escalier menant au clocher³⁶¹, puis par celui-ci (**fig. 37 à 39**). On arrive dans le comble au niveau de la grande travée occidentale du chœur qui s'étend vers l'est, un mur – au-dessus de l'arc-diaphragme – sépare le chœur de la nef (**fig. 40-41**). Le pan nord du clocher est ouvert d'une petite porte voûtée en plein-cintre, dont la largeur du tableau n'est que de la moitié de la maçonnerie, l'autre moitié étant ouverte d'un large arc de décharge aux arêtes saillantes. Au-dessus, la corniche de deux assises est moulurée d'un cavet et d'un méplat séparé par une gorge, surmonté par un bloc dont l'arête inférieure est chanfreinée. Tous portent des marques de marteau-taillant bretté. Côté occidental, le mur de séparation entre chœur et nef est en retrait par rapport à la maçonnerie inférieure et repose sur une assise de blocs dont l'arête supérieure est chanfreinée. La charpente de type à fermes et pannes se compose de quatre fermes marquant cinq travées entre le portail occidental et le mur de séparation (**fig. 42**). Ces fermes, identiques, sont formées d'un entrait, d'un poinçon de fond, de couples d'arbalétriers, de jambettes et de contrefiches. Le contreventement complet comprend une panne-faîtière, un cours de sous-faîtière assemblé aux flancs des poinçons et renforcé par des moises, un aisselier assemblé en pied au flanc du poinçon et en tête à la sous-faîtière et une jambette assemblée entre la sous-faîtière et la faîtière (**fig. 43**). Enfin, deux pannes par versant portent la couverture en tuiles. Elles sont maintenues au niveau des têtes des contrefiches et des jambettes par une échantignole et une cale. Les fermes reposent sur un double cours de sablières maintenues par des clavettes, auxquelles elles s'assemblent par ce qui semble être une queue d'aronde (**fig. 44-45**). Les assemblages sont en tenon-mortaise chevillé avec un sens d'enfoncement des deux chevilles entre le pied de poinçon et l'entrait d'est en ouest (au moins pour les deux premières fermes) sauf pour les pieds des jambettes et des arbalétriers qui sont dépourvus de chevillage. Dans les parties hautes, les sens d'enfoncement sont variables. Une seule marque a été observée, un III (3) inscrit à la mine en sous-face du pied de l'arbalétrier sud de la troisième ferme depuis l'est. L'ensemble est assez homogène, la mise en œuvre est soignée, mais l'on note des remaniements et réparations ponctuels, notamment au niveau de certains entrails très abîmés, peut-être en lien avec des infiltrations d'eau, ainsi que des pièces remplacées (**fig. 46**).

Par son profil, cette charpente n'est pas antérieure au XVI^e siècle. Elle pourrait être contemporaine des remaniements de l'église au début de l'Époque moderne. Toutefois, quelques indices nous incitent à rester prudent notamment l'absence de marquage ou de chevillage de certaines pièces par exemple. Il est donc possible que la charpente soit plus tardive voire dater du XIX^e siècle, avec des réparations postérieures au XX^e siècle. Cependant, nous n'avons pas trouvé d'archives d'époque contemporaine relatives à des travaux de charpente sur cette partie de l'église. Notons que cette charpente est très similaire à celle qui couvre l'église Saint-Barthélemy de Mortefontaine, reconstruite en grande partie au XVI^e siècle.

Côté oriental, au-dessus du chœur, trois fermes délimitent quatre travées depuis le mur de séparation jusqu'au chevet plat du chœur (**fig. 47**). La charpente de type à fermes et pannes compte deux profils différents de fermes : un pour la ferme la plus à l'ouest et un second pour les deux fermes orientales (**fig. 48-49**). Le profil de la première ferme (FP1) se compose d'un entrait, d'un poinçon de fond, d'un niveau de faux-entrait en deux pièces, de couples d'arbalétriers et de jambettes. Le contreventement complet est similaire à celui de la partie ouest de la charpente. Le poinçon apparaît plus récent que l'entrait de forte section, qui ne sont pas chevillés entre eux, comme les pieds des arbalétriers et des jambettes. Si la hauteur de cette ferme est moindre, elle ressemble fortement à celles de

361. On y trouve le graffiti « 1876 J.S ».



Fig. 37 : Porte donnant accès à l'escalier logé dans la tourelle permettant d'accéder aux charpentes de l'église



Fig. 38 : Porte d'accès aux charpentes de la nef et du chœur depuis le premier étage du clocher



Fig. 39 : Vue de la porte d'accès aux combles de la nef et du chœur depuis le comble (vers le sud)



Fig. 40 : Localisation de la porte d'accès aux combles et de l'arc-diaphragme entre la nef et le chœur



Fig. 41 : Mur séparant le comble entre la nef et le chœur, au-dessus de l'arc-diaphragme



Fig. 42 : Charpente du chœur avec identification des pièces d'une ferme : entrait (a), poinçon de fond (b), arbalétriers (c), jambettes (d), contrefiches (e)



Fig. 43 : Contreventement de la nef avec identification des pièces : panne-faîtière (a), sous-faîtière (b), poinçons (c), aisseliers (d), jambettes (e) ; et localisation des moises



Fig. 44 : Détail de l'assemblage des sablières avec des clavettes de la charpente de la nef



Fig. 45 : Détail de l'assemblage des entrails aux sablières des fermes de la charpente de la nef



Fig. 46 : Détail des dégradations des entrails des fermes de la charpente de la nef



Fig. 47 : Première ferme (type 1) de la charpente du chœur au premier plan et les deux fermes (type 2) à l'arrière-plan



Fig. 48 : Ferme de type 1



Fig. 49 : Ferme de type 2



Fig. 50 : Détail de l'entretoise reliant l'arbalétrier au chevron des fermes de type 2



Fig. 51 : Détail de la partie haute d'une ferme de type 2 avec la faîtière et les têtes du couple de chevrons



Fig. 52 : Seconde ferme de type 2 (la plus orientale)

la charpente de la nef. Des poutrelles IPN moisent, c'est-à-dire lient de part et d'autre, la moitié sud de l'entrait.

Les deux fermes orientales (FP2 et FP3), séparées d'environ 3,20 m à l'entraxe, se composent d'un entrait, d'un poinçon de fond, de couples de jambettes et de contrefiches, ainsi que d'un couple d'arbalétriers et de chevrons reliés entre eux par des entretoises³⁶² (fig. 50). Les chevrons s'assemblent l'un à l'autre en tête, au-dessus de la panne-faîtière (fig. 51). Cette faîtière est supportée par des aisseliers qui s'assemblent en pied aux flancs des poinçons et en tête à la face inférieure de la faîtière. Deux pannes reposent sur les entretoises, l'un au niveau de la tête de la jambette et l'autre au niveau de la tête de la contrefiche (fig. 52). Cet ensemble constituait le contreventement d'origine, dépourvu donc de sous-faîtière. Notons que la faîtière semble être d'origine car on peut y voir les tailles opérées pour contraindre un peu plus les têtes des chevrons, en plus des chevilles. De même pour les pannes, même si remaniées, ainsi que les chevrons conservés du chevronnage ancien (fig. 53).

Deux pièces de bois faisant office de décharges ont été ajoutées à la ferme FP2 (voir fig. 52). La face inférieure de la décharge sud présente des traces de clous indiquant un ancien lattis. Il s'agit donc d'un réemploi.

Les sablières actuelles sont assez similaires à celles de la charpente de la nef. Toutefois, elles n'ont pas complètement remplacé les anciennes sablières, dont une portion

362. Signalons que plusieurs chevrons ont été sciés.

a été conservée sous la ferme FP2 et se prolonge dans la dernière travée (**fig. 54-55**). Son observation révèle que la ferme d'origine associée à cette sablière était certainement à fermes et pannes et non à chevrons-formant-fermes, du fait de l'absence de tailles orphelines dans la face supérieure. Notons également que l'assemblage de l'entrait à la sablière se faisait à peu près entre les pieds de l'arbalétrier et du chevron, par une entaille à mi-bois en queue d'aronde (**fig. 56**).

Les entrails d'assez faible section présentent une forte courbure en partie centrale. Ce cas est connu dans d'autres charpentes anciennes où des bois déformés sont volontairement choisis³⁶³. Ceci permet de renforcer l'effet de traction du poinçon sur l'entrait, mais surtout dans le cas où l'*extrados* des voûtes est très marqué, de faire cohabiter les voûtes avec la charpente. Il faut ajouter que ce détail est révélateur de la coordination étroite dès l'origine du projet de construction.

D'après nos observations, il apparaît que ces deux fermes anciennes sont d'origine et datent certainement de la campagne de travaux des années 1220 qui a impacté le chœur. Leur type est assez bien connu puisqu'il s'agit d'une structure à fermes et pannes que l'on rencontre dans les environs de notre territoire, notamment dans le Val-d'Oise, dès le second quart du XIII^e siècle³⁶⁴. Une douzaine d'exemples a été recensée dont celle de Champagne-sur-Oise où l'abattage des bois a été daté par dendrochronologie de l'automne-hiver 1233/1234*d*, mais aussi celles de Marly-la-Ville (1254-1260*d*), Fontenay-en-Parisis, Bessancourt, Montreuil-sur-Epte, Cormeilles-en-Vexin, ainsi que dans les granges de Saint-Ouen-l'Aumône et Tremblay-en-France³⁶⁵. Dans l'Oise, la grange de Fourcheret de l'abbaye de Chaalis est un exemple de charpente à fermes et pannes du XIII^e siècle. Ce type de structure est utilisé dans les granges monastiques depuis au moins 1228*d* pour l'abbaye de Bonport à Pont-de-l'Arche dans l'Eure. Plus récemment, signalons la mise en évidence d'une charpente similaire au palais épiscopal de Beauvais, sur les bâtiments de l'aile dite Saint-Pierre (1261-1262*d*)³⁶⁶.

Ces charpentes se composent le plus souvent de fermes formées « d'un entrait, d'un poinçon de fond, de deux chevrons et de deux arbalétriers raidis par des couples de contrefiches et de faux-entrails au droit des pannes. Un cours de pannes-faîtières, soulagées par de longs liens obliques, ainsi que deux ou trois cours de pannes sur chaque versant soutiennent le chevronnage le long des travées. Pour trois d'entre elles, un cours de sous-faîtières, soutenues par des liens obliques, assure le contreventement des fermes. Les chevrons sont chevillés aux pannes et aucune sablière ne réceptionne le pied des chevrons et des fermes »³⁶⁷.

Bien évidemment, seule une datation des bois par dendrochronologie autoriserait à être catégorique quant à l'ancienneté de cette charpente. Précisons aussi que si les bois de la charpente fournissaient une datation, puisque l'on sait que ceux-ci étaient mis en œuvre encore verts, l'on obtiendrait du même coup une date d'estimation des travaux du XIII^e siècle. Ces résultats permettraient ensuite de réaliser de nouvelles comparaisons avec des architectures similaires du Valois et même plus largement.

363. Des exemples sont connus dans l'Eure avec les charpentes des chapelles de Vaux à Gisors (1183-1192*d*) et de Chanu à Villiers-en-Désœuvre (1224*d*), ainsi qu'à l'église de Quatremare (début du XIII^e siècle) : ÉPAUD 2007, p. 36-37.

364. Signalons ici le regard averti d'Odeline Chéron qui a su voir le caractère ancien de ces fermes, qu'elle aborde dans son mémoire : CHÉRON 2020, p. 50.

365. ÉPAUD et BERNARD 2008, p. 22-27 ; ÉPAUD 2007, p. 214-217. Pour des photographies et des relevés de ces charpentes, on se repotera à la version numérique de l'article de Frédéric Épaud et Vincent Bernard disponible à l'adresse suivante : <https://journals.openedition.org/racf/1205>

366. CHARTIER 2022b, p. 35-44.

367. ÉPAUD 2007, p. 215.

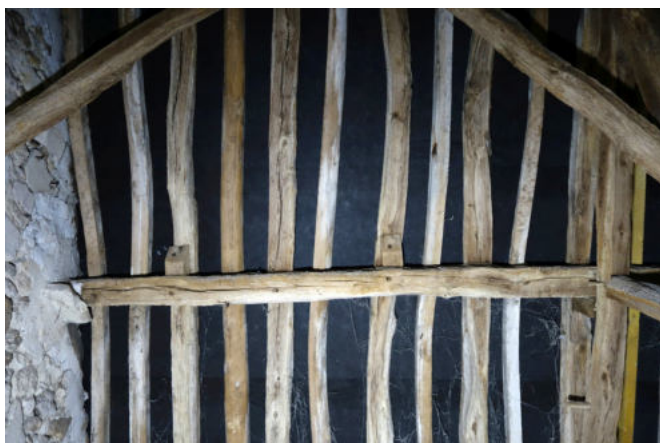


Fig. 53 : Chevronnage de la charpente de la nef au niveau de la travée la plus orientale



Fig. 54 : Détail des sablières récentes intégrant la sablière ancienne (au niveau de la seconde ferme de type 2)



Fig. 55 : Détail des sablières récentes intégrant la sablière ancienne (travée la plus orientale)



Fig. 56 : Détail de l'about d'un entrain d'une ferme de type 2 avec la taille pour son assemblage à la sablière

Nous avons pu aussi réaliser quelques observations dans les combles du bas-côté sud et de la chapelle Saint-Joseph, accessibles depuis le plancher du premier étage du clocher. L'accessibilité très limitée au comble de la chapelle de la Vierge au nord ne nous a pas permis de faire des observations suffisantes sinon que l'on y trouve au moins une demi-ferme pour une toiture en appentis, et que le pan de maçonnerie oriental englobe un contrefort du chœur, donc du début du XIII^e siècle (**fig. 57-58**).

Au-dessus de la chapelle Saint-Joseph, on peut voir le contrefort sur lequel s'appuie la maçonnerie orientale, ainsi que les graffiti « TRIQUOIRE 1895 » et « DUCRET [ou DUGRET] G. [ou C.] » (**fig. 59 à 61**).

Le bas-côté sud est intéressant à plus d'un titre pour l'architecture de l'édifice. En effet, on y découvre la partie haute du mur-gouttereau sud de la nef, dissimulée suite à un exhaussement de la toiture du bas-côté, vraisemblablement dans le but d'homogénéiser la pente avec la toiture de la nef. Ceci a peut-être été réalisé dès la campagne de travaux du XVI^e siècle, comme semble l'attester le rampant unique du mur-pignon occidental (**fig. 62**). La charpente a été quasi entièrement remaniée, mais elle ne constitue pas l'élément remarquable du comble. L'espace couvre les trois travées de la nef, séparées par deux contreforts peu saillants, sommés d'un glacis à larmier (**fig. 63**). Chaque travée comporte une baie de tracé brisé, similaire à celle du chœur, dont les blocs portent des traces de marteau-taillant bretté (**fig. 64**). Enfin, un larmier court au niveau des appuis des baies et se retourne au passage des contreforts (**fig. 65**). Des baies, toutes bouchées, dépassent des pièces de bois retenues par une moise à clavette ; l'une est retenue par



Fig. 57 : Demi-ferme de la charpente couvrant la chapelle de la Vierge au nord de l'église



Fig. 58 : Contrefort sur lequel s'appuie la maçonnerie de la chapelle de la Vierge



Fig. 59 : Contrefort intégré à la maçonnerie de la chapelle Saint-Joseph au sud de l'église



Fig. 60 : Graffiti « TRIQUOIRE 1895 » sur un bloc des maçonneries de la chapelle Saint-Joseph

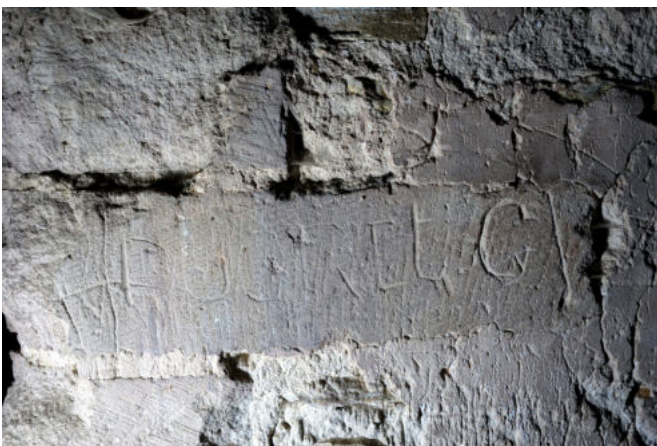


Fig. 61 : Graffiti « DUCRET [ou DUGRET] G. [ou C.] » sur un bloc des maçonneries de la chapelle Saint-Joseph



Fig. 62 : Bas-côté sud vu depuis l'est avec ses baies, contreforts et tirants

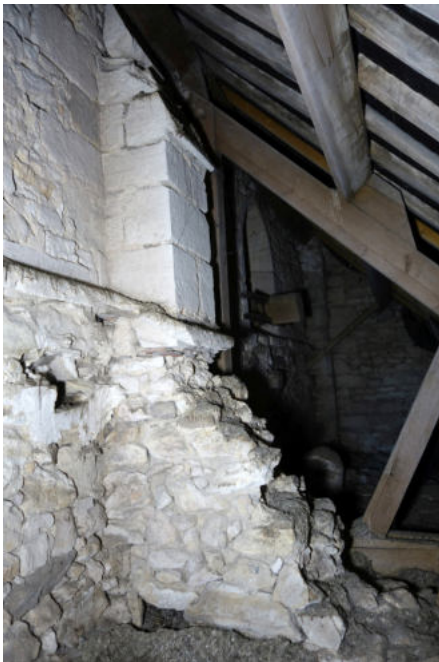


Fig. 63 : Détail d'un contrefort dans le comble du bas-côté sud



Fig. 65 :
Détail de la corniche dans le comble du bas-côté sud



Fig. 66 : Détail d'un tirant retenu par une pièce moisée à clavettes dans le comble du bas-côté sud



Fig. 64 : Détail de la baie bouchée et du tirant bloqué par des poutrelles IPN dans le comble du bas-côté sud



Fig. 67 : Tirant visible dans la nef

des poutrelles IPN (**fig. 66**). Il s'agit des abouts des pièces de bois visibles dans la nef, qui sont en réalité des tirants décorés façon entrants de fermes chanfreinés, comme on peut le voir dans de nombreuses églises du Valois (**fig. 67**). De quand datent ces ajouts, liés à un problème structurel des maçonneries, certainement un versement des parties hautes du pan ? Nous inclinons à penser qu'ils sont peut-être mis en œuvre dès l'Époque moderne, la dissimulation étant assurée par le rehaussement de la toiture du bas-côté déjà évoqué. Cependant, le remaniement de la charpente nous empêche d'observer si des bois anciens ont subsisté, ce qui permettrait d'être plus affirmatif. Concernant l'aspect de l'église au XIII^e siècle, il faut donc se représenter son côté sud avec une toiture du bas-côté sous le niveau des baies.

ÉTABLISSEMENT CONVENTUEL

Ermitage puis prieuré Saint-Sulpice

Le site de l'ancien ermitage Saint-Sulpice a connu de nombreuses transformations, mais il a toutefois conservé sa fonction spirituelle. Aujourd'hui encore suite à l'installation récente de la Maison Notre-Dame-de-Bonne-Délivrance, communauté des Adoratrices du cœur royal de Jésus-Christ Souverain Prêtre, rattachée à l'Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre, société de vie apostolique fondée en 1990.

Le lieu est parfois nommé Saint-Supplex ou Saint-Souply sur les cartes anciennes, Saint-Sulpice-du-Désert, en référence à son isolement, ou Saint-Sulpice-la-Ramée, en lien avec le lieu-dit la Ramée. Ce nom peut se traduire selon l'historien et linguiste Émile Lambert, par le rameau qui désigne une branche. Ce mot est attesté au XII^e siècle sous la forme *raim*, *ramel* du latin *ramus*. L'auteur précise que le sens a pu aussi désigner un bois ou sa lisière, ou encore une parcelle³⁶⁸. Le lieu est mentionné dès le XII^e siècle lors de la donation faite à l'abbaye de Chaalis, où se trouvaient un pont puis des étangs.

Curieusement, le site ne figure pas sur le plan d'Intendance de 1782 de la paroisse de Ver. En revanche, cette portion du territoire est représentée sur le plan d'Intendance de Mortefontaine dressé la même année par le même arpenteur M. Delaître, avec cette annotation : « Fiches contenant 46 arpents 5. Les indicateurs de Mortefontaine disent que cette partie est sur le territoire de Ver ; cependant elle ne m'a pas été déclarée à la levée du territoire de Ver » (**fig. 68**). Le lieu-dit est connu sous le nom des « Fiches de Saint-Sulpice ». À cette période, Saint-Sulpice est toujours une dépendance de l'ordre des Brigittins, et le restera jusqu'à la Révolution. Lors de la saisie des biens nationaux, la communauté perd ses bâtiments dont une chapelle Saint-Sulpice avec parc et jardin.



Fig. 68 : Plan d'Intendance de Mortefontaine figurant la partie de l'ermitage Saint-Sulpice © A.D. 60, 1Cp253/1

Les plans d'Époque moderne figurent une organisation du lieu assez différente de l'actuelle. En effet, les seules constructions se situaient uniquement au proche de la Thève, côté rive droite. On devine sur le plan de 1723 une organisation du bâti qui semble

368. LAMBERT 1963, p. 53.

assez typique d'un monastère, celui des Brigittins depuis le milieu du XVII^e siècle, ainsi que des espaces plantés et un grand bassin³⁶⁹ (fig. 69). Malgré des limites floues par leur représentation, le site semble être bien moins étendu qu'actuellement. Le plan de 1743 fait figurer un bâtiment à vocation religieuse, certainement la chapelle Saint-Sulpice mentionnée lors de la saisie révolutionnaire, une autre construction ainsi que le bassin (fig. 70). Un autre plan, non daté mais associé à un document de 1755, figure entre autres le site³⁷⁰ (fig. 71). Le plan est titré *Plan pour servir a connôître les limites des terroirs de Beaumarchais et Loisy, en contestation entre S.A.S Monseigneur le Prince de Condé et les Prieurs et Religieux de St Nicolas d'Acy*. Sont assez clairement figurés des bâtiments dont un édifice en croix latine avec une abside circulaire, un mur d'enclos et de haies vives, ainsi qu'une entrée tournée vers le sud.

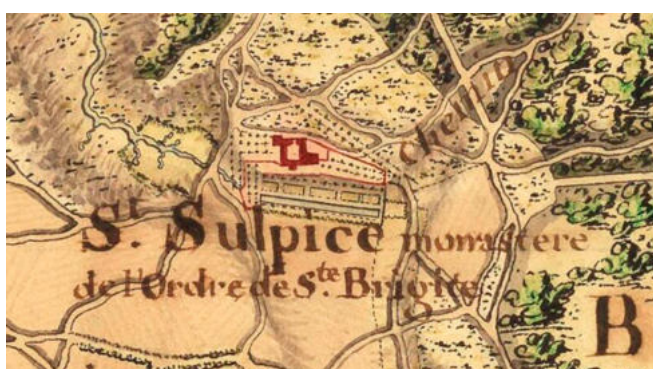


Fig. 69 : Ermitage Saint-Sulpice en 1723 ; extrait de la Carte topographique de la Capitainerie royale d'Halatte © B.N.F.



Fig. 70 : Ermitage Saint-Sulpice en 1743 ; extrait de la Carte de la forest d'Ermenonville © B.N.F.

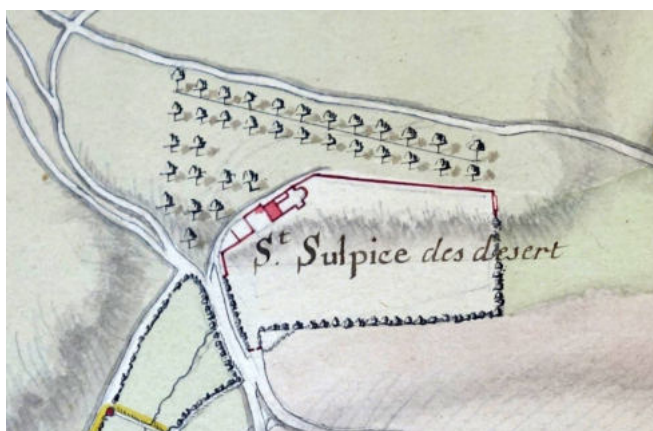


Fig. 71 : Plan ancien figurant l'ermitage Saint-Sulpice vers 1755 © A.M.C.

369. Voir l'étude historique de cette étude p. 105.

370. A.M.C., 1-CA-9, liasse n° 7.

Le plan d'Intendance omettant le prieuré, sa représentation suivante est celle du cadastre ancien de 1813. Bien plus précis, le cadastre figure ainsi le grand bassin encore existant ainsi que des canaux, un petit bassin, mais aussi ce qui semble être des fontaines. Un bâtiment en forme de U se trouve au nord du bassin. Disparu, il se composait vraisemblablement d'un corps principal avec deux ailes en retour et peut-être une terrasse. Des escaliers indiquent que le premier niveau était peut-être réhaussé. Enfin, à l'ouest figure un ensemble de constructions de part et d'autre d'une cour centrale, probablement les dépendances mentionnées dans les biens nationaux. Un ensemble de bâtiments occupe actuellement cet emplacement mais tous sont de facture moderne (**fig. 72**).



Fig. 72 : Chemin longeant l'ermitage Saint-Sulpice par l'ouest

L'actuelle chapelle néogothique visible à l'entrée méridionale du domaine a été construite à la fin des années 1890 par l'architecte Delforterie (**fig. 73**). À cette même époque fut édifée la maison de gardien jouxtant cette entrée et la chapelle (**fig. 74**). Les autres bâtiments qui composent le site s'étendent ensuite le long d'un chemin d'accès qui descend vers la Thève et une ancienne entrée côté ouest, au débouché de plusieurs chemins (**fig. 75-76**). Tout comme l'entrée sud, celle-ci présente un caractère architectural de la période contemporaine et un bâtiment d'aspect très récent. On peut observer des bases de colonnes et des tambours réemployés dans la cour (**fig. 77**). Hors de l'enclos, du côté ouest de la chaussée longeant le domaine, se trouvent aujourd'hui des jardins sur la rive de la Thève. En poursuivant le chemin qui remonte le coteau, on longe le mur de clôture du domaine, avant de rejoindre l'entrée nord avec son calvaire, sa maison de gardien d'inspiration anglo-normande et une grande maison de maître, là où aucun édifice ne s'élevait auparavant (**fig. 78 à 80**).

On constate qu'au début du XIX^e siècle, après le rachat du site lors de la vente des biens nationaux en 1791 par Jean Pierre Louis Basile, adjudicataire, pour Pierre Alexis Valefroy de Salormay, commanditaire, pour 13 125 livres tournois³⁷¹, la chapelle semble avoir disparu, probablement démontée pour en récupérer les matériaux et les revendre comme cela était fréquemment le cas.

371. A.D. 60, 1 Q3 765, n° 222.



Fig. 73 : Chapelle néogothique de Saint-Sulpice



Fig. 74 : Maison de gardien à l'entrée sud de l'ermitage



Fig. 75 : Parc de l'ermitage



Fig. 76 : Entrée occidentale de l'ermitage



Fig. 77 : Lépidaire isolé dans la cour de l'ermitage proche de l'entrée occidentale

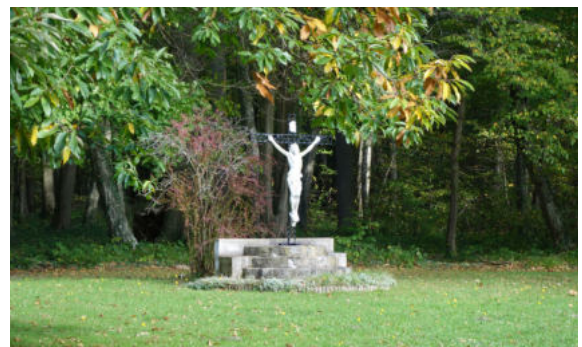


Fig. 78 : Calvaire situé dans la partie nord de l'ermitage



Fig. 79 : Maison (de gardien ?) à l'entrée nord de l'ermitage



Fig. 80 : Maison bourgeoise à l'entrée nord de l'ermitage

ÉDICULE RELIGIEUX

Calvaires monumentaux

- Calvaire à l'entrée sud du village de Ver (**fig. 81**)
- Calvaire à l'est du pont sur la Launette (**fig. 82**)
- Calvaire de la place de la Croix à Ver (**fig. 83**)
- Calvaire à l'entrée sud de Loisy (**fig. 84**)



Fig. 81



Fig. 82



Fig. 83



Fig. 84

- **Architecture monumentale commémorative funéraire et votive**

ENSEMBLE FUNÉRAIRE

Cimetière

Le cimetière de Ver se trouvait vraisemblablement autour de l'église avant son déplacement sur son site actuel, avant 1810 d'après le cadastre ancien, mais après la seconde moitié du XVIII^e siècle d'après les plans anciens. Les remaniements importants du relief au proche de l'église nous empêchent de percevoir l'organisation ancienne de l'espace funéraire.

- **Architecture agricole**

ENSEMBLE AGRICOLE

Le finage de Ver est un territoire agricole, principalement céréalier, mais aussi tourné vers l'élevage grâce aux bois et à la vallée humide offrant des pâtures. De fait, Ver comme Loisy comportent plusieurs ensembles agricoles dont certains possèdent de très grandes surfaces de terres. Parmi les fermes du village de Ver, les deux plus grandes ont été entre les mêmes mains depuis 1445 jusqu'au début du XX^e siècle. Il s'agit de la ferme dit de Pomponne et celle dite du Château. Suite à l'acquisition de la seigneurie de Ver par l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris, un mesurage des terres est réalisé en 1688. Pour les terres,

situées à Ver, Ève, Ermenonville et Othis, la surface totale est de près de 759 arpents³⁷². En 1789, celle-ci atteint 794 arpents de terres labourables soit environ 335 hectares³⁷³. En 1927, lors de la succession du prince Radziwill, propriétaire du château d'Ermenonville, la surface totale des terres arables est d'environ 370 hectares³⁷⁴.

À Ver existaient d'autres fermes, ou ensemble de bâtiments supposés l'être, notamment dans les rues d'Ancy, de Péron et des Bons Voisins, ainsi qu'au hameau de Loisy, dont l'une se trouvait au niveau de l'actuelle école et au nord de celle-ci, et une autre dans la partie centrale, au proche de l'ancienne mare (**fig. 85 à 87**).



Fig. 85 : Site de l'ancienne grande ferme de la partie sud du hameau de Loisy



Fig. 86 : Site de l'ancienne grande ferme de la partie sud du hameau de Loisy



Fig. 87 : Ancienne ferme du hameau de Loisy

372. A.N., S 1599.

373. Selon Louis Graves, la mesure ancienne ayant cours à Ver est l'arpent commun de 100 perches, la perche a 20 pieds et le pied comprend 12 pouces. Un arpent équivalait ainsi à 0,4220 hectares et un hectare vaut 2,37 arpents : GRAVES 1991, p. 105 et TOUZERY 1955, p. 149

374. Fonds d'archives privé de la famille Boucherat.

La ferme dite du Château

Cet ensemble agricole se situe dans le village de Ver, au sud de la chaussée du pont sur la Launette, au carrefour des rues d'Ancy, des Forges et des Bons voisins et de la route d'Ève (**fig. 88**). Il fait face à la ferme de Pomponne qui se trouve juste au nord.

La ferme se compose actuellement d'un logis, prolongé d'un long corps de bâtiments terminé par une habitation, qui forment l'aile occidentale de la ferme le long de la rue d'Ancy. Au nord, une suite de bâtiments utilitaires se trouvent au revers du mur de clôture. L'aile orientale est constituée d'un long corps de bâtiments intégrant un haut colombier carré. L'aile sud qui ferme la vaste cour (environ 1300 m²) inclut une construction ancienne côté oriental et une plus récente côté opposé, sous laquelle on trouve toutefois une cave plus ancienne. À peu près au centre de cette dernière aile, du côté de la cour, se trouve une construction perpendiculaire incluant un passage charretier orienté est/ouest. À l'est de l'aile orientale se trouve une petite cour accessible depuis la grande cour ou par une entrée donnant sur la route d'Ève. Enfin, une troisième grande cour se trouve au sud de l'aile méridionale (environ 2500 m²). On y trouve une habitation construite dans les années 1980 ainsi que des hangars modernes. L'espace à l'est de l'ensemble bâti et jusqu'à la Launette est une pâture et un jardin, dans lequel se trouve une fontaine.



Fig. 88 : Vue aérienne de la ferme du Château © Géoportail

Historiquement, on trouve des mentions de la ferme nommée « du Château » durant l'Ancien Régime, notamment dans un terrier de la fin du XVII^e siècle ou du début du siècle suivant (au moins postérieur à 1688)³⁷⁵. Cependant cette désignation ne semble pas être systématique, puisqu'elle est simplement mentionnée comme « Grande ferme » en 1515 et 1603. Puis, elle n'est même pas nommée lors de la vente du 23 avril 1791, conséquente aux saisies révolutionnaires, contrairement à celle de Pomponne. Par la suite, on y réfère toujours comme étant la ferme du Château. C'est ainsi qu'elle est nommée dans un acte de 1922 où il est aussi fait mention du mesurage réalisé en 1853 par le précédent propriétaire, M. François Marie Delessert³⁷⁶. Cet homme est le fils de l'acquéreur de la ferme

375. A.N., S 1599.

376. Fonds d'archives privé de la famille Boucherat.

lors de la vente des biens nationaux. Grâce à ce nom, nous sommes parvenus à retracer les propriétaires successifs de la ferme depuis l'époque médiévale jusqu'à aujourd'hui. Pour les possesseurs du site avant 1789 l'on trouve les familles seigneuriales successives entre le XIII^e siècle et le XVIII^e siècle, c'est-à-dire les Pomponne, Cassinel, Lorfevre, Cerisay, Olivier et enfin l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris, puis :

- 1791 : achat par M. Delessert (Etienne ?) (1735-1816)
- 1816 (?)-1853 (mesurage) : François Marie Delessert, fils du précédent (1780-1868)
- 1853-1889 : Madame Bartholdi (1831-1910), née Anne Caroline Madelaine Delessert, veuve du baron Frédéric Henri Bartholdi (1823-1893)
- 1889-1911 : Jean Henry Soulié, pasteur de l'Église réformée, marié à Adèle Achard et héritier de madame Bartholdi.
- 1911-1937 : le Prince Léon Radziwill (1880-1927), seigneur d'Ermenonville, fils du prince Constantin Radziwill (1850-1920)
- Famille de La Rochefoucauld, héritière du prince Radziwill
- Depuis 1937 : famille Boucherat

En 1937, la surface de terre exploitée est d'environ 150 hectares. À la succession de Léon Radziwill suite à son décès en 1927, la ferme du Château était d'une contenance de 198 hectares et 42 ares³⁷⁷. On constate donc qu'entre ces deux dates, près de 50 hectares ont été soustraits sans que l'on sache s'il s'agit bien de terres arables.

Le premier plan à figurer la ferme est la *Carte de la capitainerie d'Halatte* de 1711, mais le niveau de détail et la précision du dessin sont trop sommaires pour qu'il soit sérieusement exploitable. Les plans datés de 1723 et de 1743 offrent une bien meilleure représentation, même si l'interprétation fine reste délicate du fait notamment de différences importantes entre les plans (**fig. 89**).



Fig. 89 : Ferme du Château sur la *Carte topographique de la Capitainerie royale d'Halatte* de 1723 (a) et sur la *Carte de la forest d'Ermenonville* de 1743 © B.N.F.

377. Fonds d'archives privé de la famille Boucherat.

La ferme est figurée sur le plan d'Intendance de 1781 (**fig. 90**). Toutefois, il faut rester prudent quant à ce document qui n'est pas exempt de défaut³⁷⁸. On ne distingue que deux ensembles bâtis, l'un de deux constructions perpendiculaires accolées dans l'angle nord-ouest, et l'autre à la limite entre l'espace interne de la ferme et la zone humide de la vallée de la Launette. Ce dernier comprend un bâtiment orienté est/ouest auquel est joint un autre bâtiment perpendiculaire côté nord formant un T, ainsi qu'une petite construction juste au sud-ouest. La construction située à l'angle nord-ouest de la ferme semble être une constante sur les plans anciens, tandis que le positionnement des autres constructions est plus aléatoire.

Le cadastre ancien de 1813 nous fournit sans aucun doute la représentation la plus précise, détaillée et fidèle de la ferme après la Révolution, sans toutefois nous informer sur les fonctions particulières des bâtiments (**fig. 91**). L'implantation des bâtiments est globalement similaire à l'actuelle, mais l'on note un certain nombre de changements. Le plus important d'entre eux est la construction de l'aile occidentale qui vient diviser la grande cour en une cour principale côté ouest et une petite cour côté est (**fig. 92**).

Cette aile est composée de plusieurs corps dont le colombier carré – en fait une volière – que l'on voit encore, dont on comprend mal la localisation, l'orientation et la relation au reste du bâti. En effet, dans cette partie du territoire, l'on tend à trouver majoritairement ces équipements au-dessus des entrées principales des fermes (par exemple à la ferme des Corbies à Lagny-le-Sec ou à celle de la Bultée à Borest) ou en avant-corps des granges, où ils font office de porche (par exemple à la grange de Beaulieu-le-Vieux à Baron ou à celle de Montmartre à Barbery). En l'état, la structure ne fait face à aucune entrée principale et n'est pas non plus traversante. Elle trouve place au sein d'une construction édifiée au cours du XIX^e siècle et l'observation de ses maçonneries met en évidence un remaniement important, que nous pensons être une reconstruction voire une intégration à un ensemble préexistant.

Au regard du cadastre de 1813, on constate que le bâtiment situé le long de la chaussée du pont de la route d'Ève présente des dimensions plus importantes qu'actuellement, et intègre une construction non identifiée faisant saillie vers la cour. Selon le témoignage des exploitants actuels, le mur-pignon occidental du bâtiment était bien plus haut qu'aujourd'hui. Sa hauteur avoisinait celle du logis. Du moins, elle dépassait celle de la volière puisque lors de travaux suite à l'achat de la ferme en 1937, une tyrolienne tendue entre le faite du mur-pignon et la volière permettait de transporter des matériaux du premier vers le dernier³⁷⁹. Nous nous interrogeons donc sur la fonction de ce bâtiment qui pourrait avoir été la grange ancienne de la ferme.

Le logis constitue certainement l'élément architectural le plus remarquable de la ferme avec sa tourelle d'angle saillante sur la voirie, et lui confère son identité visuelle (**fig. 93-94**). Le bâtiment est en effet assez central par rapport aux voies de communication composant la partie méridionale du village, ainsi qu'un passage obligé pour traverser la rivière. La façade sur cour du logis se trouve d'ailleurs dans l'axe de la chaussée lorsque l'on arrive de l'est, cette mise en scène n'étant certainement pas le fruit du hasard (**fig. 95**).

L'habitation est un grand corps rectangulaire à deux étages, avec une cave et un comble aménagé. Une tourelle d'escalier se trouve à l'angle nord-est du bâtiment. Les maçonneries sont composées de matériaux locaux : principalement des moellons de grès et du plâtre, mais l'on note l'emploi ponctuel de blocs de calcaire taillés pour la porte d'entrée (piédroits et arc segmentaire), ainsi que pour les chaînages des murs-gouttereaux. Signalons à ce propos que la régularité du pas des chaînages est interrompu entre les troisième et quatrième travées. C'est au niveau de cette dernière travée qu'un escalier

378. Nous avons pu observer que le dessinateur du plan a omis la rue des Forges par exemple.

379. Témoignage oral de M. Boucherat.

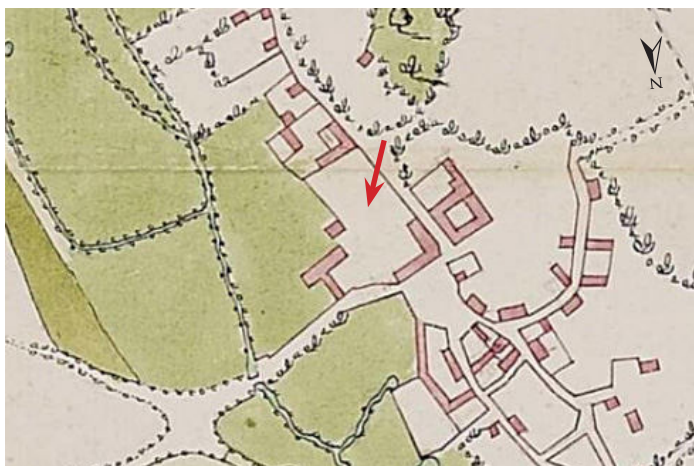


Fig. 90 : Ferme du Château sur le plan d'Intendance de 1781
© A.D. 60, 1Cp274/1

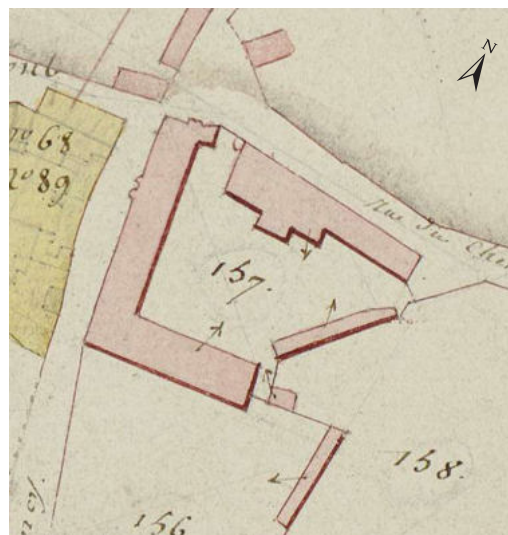


Fig. 91 : Ferme du Château sur le cadastre ancien de 1813 © A.D. 60, Pp4973



Fig. 92 : Aile orientale de la première cour de la ferme du Château avec sa volière

Fig. 93 : Mur-pignon nord du logis de la ferme du Château avec sa tourelle d'escalier



Fig. 94 : Façade sur cour du logis de la ferme du Château



Fig. 95 : Vue depuis l'extrémité orientale du pont sur la Launette à Ver avec le logis de la ferme du Château dans l'axe de la chaussée

intérieur rampe sur rampe a été aménagé a posteriori, condamnant partiellement les fenêtres des étages. Quant à l'angle sud-est, le chaînage n'est présent qu'à partir du niveau de l'arase du long corps accolé au mur-pignon sud du logis.

On l'a vu, l'ensemble ayant été largement remanié, particulièrement les encadrements des ouvertures, la lecture architecturale et archéologique du bâti en est d'autant plus compliquée. Notons la concordance de la corniche à large biseau entre le logis et la tourelle. Concernant cette dernière, la question de sa datation pose problème en raison du manque d'indices. Les remaniements ont même fait disparaître les cordons en pierre qui marquaient les niveaux de la construction, visibles sur les cartes postales anciennes. Le cadastre ancien représente des structures à ce même angle du logis. Cependant, l'angle est comme actuellement occupé par une annexe bâtie qui englobe la tourelle dès sa base. Ainsi, la forme est équivoque et ne dessine pas clairement une tourelle. Signalons à ce même propos les deux formes saillantes sur la rue d'Ancy du mur-gouttereau occidental, dont la fonction est indéterminée. Dans la cave du logis, on peut voir la base de la tourelle mais la mise en œuvre des maçonneries empêche de saisir la relation entre celle-ci et les murs, même si ces derniers semblent s'appuyer sur la tourelle. La partie supérieure de la tourelle visible depuis l'intérieur du bâtiment présente la même mise en œuvre que le reste de la structure. Intérieurement, les maçonneries de la tourelle ne sont pas visibles, et l'escalier en bois est de facture récente.

D'après la tradition orale, la tourelle ainsi que l'annexe à deux niveaux accolée contre la façade sur cour, ont été édifiées après 1870, grâce aux dommages de guerre. La seconde annexe au sud de la première a été construite en 1914. Concernant les cordons marquant les étages au niveau du mur-pignon nord, notons que seul le cordon supérieur se poursuit sur la tourelle, contrairement à l'inférieur. Faut-il y voir un indice d'une reconstruction partielle des élévations voire d'une surélévation du logis ?

En 1937, lors de la vente de la ferme à Pierre Boucherat, la description suivante en est donnée :

« Un corps de ferme, sis à l'angle de la route de Dammartin et de la route d'Ève, comprenant : À droite, en entrant maison d'habitation du fermier élevée d'un rez-de-chaussée divisé en bureau, salon, bibliothèque, salle à manger, office, vestibule, cuisine, arrière-cuisine et buanderie ; d'un premier étage comprenant quatre chambres, cabinet de toilette et salle de bains ; d'un deuxième étage comprenant trois chambres et d'un grenier au-dessus. Cave sous la maison avec installation du chauffage central. À la suite, garage, écuries avec grenier au-dessus, logement du contremaître comprenant quatre pièces au rez-de-chaussée grenier au-dessus. En retour au fond, grande grange de dix travées entre la cour et le clos et au devant dans la cour bâtiment de la batterie avec grenier au-dessus, clapiers adossés au petit bâtiment. Un corps de bâtiment à gauche du précédent comprenant bergerie, poulailler, colombier, étable et grenier au-dessus. Un autre corps de bâtiment à gauche de l'entrée de la ferme, comprenant bergerie, étable, bouverie, atelier, garage, bûcher, magasin à pulpes et grenier au-dessus. Cour au milieu de ces bâtiments. Deuxième cour à gauche des précédents bâtiments ayant une entrée par la route d'Ève, autour de laquelle se trouvent : bergerie sur la route et le long du jardin, petit bâtiment contenant les toits à porcs. Dans le clos, situé derrière la ferme un grand hangar de cinq travées couvert en ardoises, un autre hangar métallique, fosse à pulpes. Jardin sur le côté de la Ferme. Nota : Dans la deuxième cour il existe une remise un petit bâtiment en planches et un petit hangar, appartenant au Fermier. Dans le clos il existe un

travail à bœufs et un poulailler appartenant au Fermier. Corps de ferme dépendances et jardin : 2 hectares, 9 ares et 59 centiares »³⁸⁰.

Actuellement la ferme présente une organisation similaire à celle décrite en 1937, mais certains bâtiments ont changé de fonction ou ont été transformés, et d'autres ont été construits. On pense notamment à la construction d'une maison d'habitation dans la partie orientale de la cour sud, ainsi qu'à la transformation en habitation des bâtiments à l'extrémité sud de l'ensemble agricole.

Les archives départementales de l'Oise conservent à la cote EDT91/105, un plan d'alignement non daté figurant la rue d'Ancy. Toutefois, la mention de François Marie Delessert indique que le plan a été réalisé au cours du XIX^e siècle, a priori entre 1816 et 1868. On peut voir sur ce plan la façade sur rue de la ferme, notamment un grand portail en demi-lune permettant d'accéder directement dans la cour au sud (**fig. 96**).

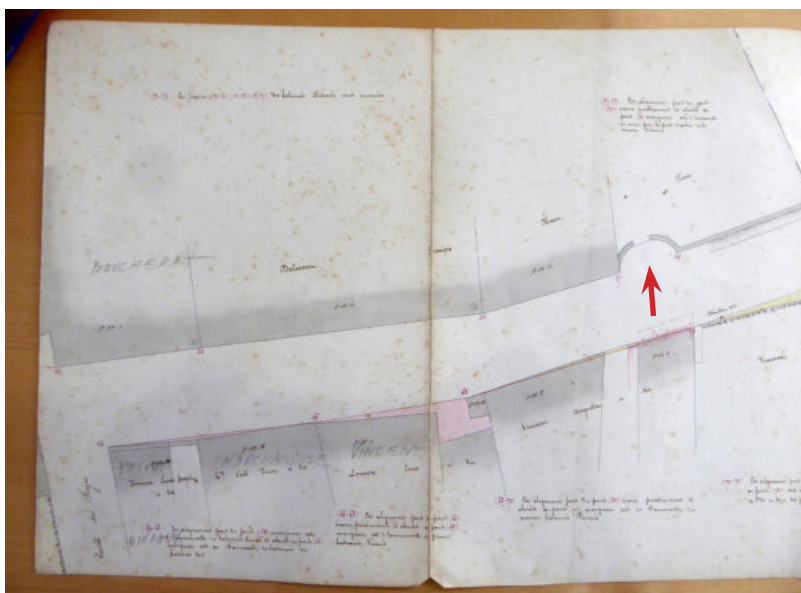


Fig. 96 : Plan d'alignement de la rue d'Ancy dressé entre 1816 et 1868 figurant une entrée monumentale dans la deuxième cour de la ferme du Château © A.D. 60, EDT91/105

La ferme de Pomponne

L'ensemble agricole se situe à Ver, au nord de la chaussée du pont sur la Launette, au carrefour des rues d'Ancy, des Forges et des Bons voisins et de la route d'Ève (**fig. 97**). Elle fait face à la ferme du Château qui se trouve juste au sud.

La ferme présente aujourd'hui un aspect très hétérogène, où le bâti ancien ne se distingue pas. Depuis l'actuelle entrée au sud, on pénètre dans une vaste cour (1300 m²) bordée de constructions³⁸¹ (**fig. 98**). À main droite, l'habitation édifée en 1903, prolongée au nord par un ancien germoir désaxé vers l'est, se raccordant lui-même à un autre corps orienté est/ouest. La suite de l'aile est une succession rectiligne de corps orientée nord/sud.

380. Fonds d'archives privé de la famille Boucherat.

381. Notons que sous cette entrée se trouvaient des caves qui ont été comblées. Plusieurs puits aujourd'hui inopérants se trouvent dans la cour (témoignages des propriétaires).

Tout le fond nord de la ferme est occupé par de vastes hangars construits dans les années 1970 ; ils intègrent une ancienne charreterie et des stabulations côté oriental que l'on peut voir sur une carte postale ancienne (**voir CPA p. 168, en bas**). En retour vers le sud, toute l'aile donnant sur la rue des Bons Voisins a été aménagée en logements. Un grande porte charretière surmontée d'une volière occupait la partie médiane de l'aile. Sous cette partie, on trouve également une cave orientée est/ouest, couvert d'une voûte en plein-cintre très remaniée, comme le reste des maçonneries en grès d'ailleurs. Dans l'angle sud-ouest, une porte condamnée permettait à l'origine d'accéder à cet espace depuis l'intérieur des bâtiments. Enfin, à l'extrémité méridionale de cette aile se trouve l'ancienne résidence des propriétaires avant la construction de l'habitation en 1903. À l'est de la ferme, dans le fond de vallée humide se trouve un jardin avec un puits, où existait anciennement un grand bassin. Notons que dans la façade sur cour de l'habitation de 1903 ont été insérés un bloc décoré d'un blason orné d'un cœur bûché, ainsi qu'un autre sculpté d'un cœur (**fig. 99-100**). L'écu central est orné de rameaux (d'olivier ?) formant couronne. Il semble aussi que l'écu était sommé de quelque chose non identifié.

Historiquement, le nom de Pomponne est connu pour un site depuis le début du XV^e siècle. On trouve d'autres mentions durant l'Ancien Régime, notamment dans un bail daté de 1603. La ferme est toujours nommée ainsi lors de la vente du 23 avril 1791, conséquente aux saisies révolutionnaires ; elle conservera ce nom par la suite.

Dans un acte de 1922 où il est aussi fait mention du mesurage réalisé en 1853 par le précédent propriétaire, M. François Marie Delessert³⁸². Cet homme est le fils de l'acquéreur de la ferme lors de la vente des biens nationaux. Grâce à ce nom, nous sommes parvenus à retracer les propriétaires successifs de la ferme depuis l'époque médiévale jusqu'à aujourd'hui. Il semble d'ailleurs que la ferme de Pomponne ait eu le même destin que celle du Château. Pour les possesseurs du site avant 1789 l'on trouve les familles seigneuriales successives entre le XIII^e siècle et le XVIII^e siècle, c'est-à-dire les Pomponne, Cassinel, Lorfèvre, Cerisay, Olivier et enfin l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris, puis :

- 1791 : achat par M. Delessert (Etienne ?) (1735-1816)
- 1816 (?) - 1853 (mesurage) : François Marie Delessert, fils du précédent (1780-1868)
- 1853-1889 : Madame Bartholdi (1831-1910), née Anne Caroline Madelaine Delessert, veuve du baron Frédéric Henri Bartholdi (1823-1893)
- 1889-1911 : Jean Henry Soulié, pasteur de l'Église réformée, marié à Adèle Achard et héritier de madame Bartholdi.
- 1911-1937 : le Prince Léon Radziwill (1880-1927), seigneur d'Ermenonville, fils du prince Constantin Radziwill (1850-1920)
- Famille de La Rochefoucauld, héritière du prince Radziwill
- Famille Jungfleisch
- 1952- ? : famille Dewaele
- Famille Pétillon

À la succession de Léon Radziwill suite à son décès en 1927, la ferme de Pomponne était d'une contenance de 170 hectares et 43 ares³⁸³.

382. Fonds d'archives privé de la famille Boucherat.

383. Fonds d'archives privé de la famille Boucherat.

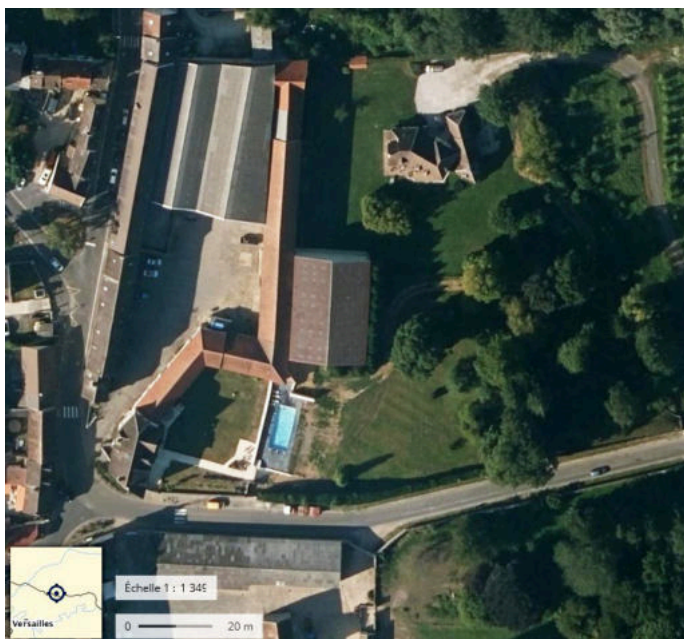


Fig. 98 : Entrée sud de la ferme de Pomponne

Fig. 97 : Vue aérienne de la ferme de Pomponne © Géoportail



Fig. 99 : Bloc décoré d'un blason bûché en réemploi dans la façade sur cour de l'habitation



Fig. 100 : Bloc décoré d'un coeur en réemploi dans la façade sur cour de l'habitation

Le premier plan à figurer la ferme de Pomponne est la *Carte de la capitainerie d'Halatte* de 1711, mais le niveau de détail et la précision du dessin sont trop sommaires pour qu'il soit sérieusement exploitable. Les plans datés de 1723 et de 1743 offrent une bien meilleure représentation, même si l'interprétation fine reste délicate du fait notamment de différences importantes entre les plans (**fig. 101**). Notons toutefois qu'une forme circulaire figure au milieu de la cour, peut-être un ancien colombier. De plus, le plan de 1723 représente une organisation des bâtiments qui correspond tout à fait à l'organisation actuelle.

La ferme est ensuite figurée sur le plan d'Intendance de 1781 (**fig. 102**). Toutefois, il faut rester prudent quant à ce plan qui n'est pas exempt de défaut³⁸⁴. Toutefois, les constructions représentées ne sont pas contradictoires par rapport aux plans antérieurs et postérieurs. Si l'on en croit la représentation, la ferme comptait deux entrées, l'une sur le carrefour des rues au sud, et l'autre sur la rue des Bons Voisins.

Le cadastre de 1813 nous fournit sans aucun doute la représentation la plus précise, détaillée et fidèle de la ferme après la Révolution, sans toutefois nous informer sur les fonctions particulières des bâtiments (**fig. 103**). L'implantation des bâtiments est

384. Nous avons pu observer que le dessinateur du plan a omis la rue des Forges par exemple.

similaire à l'actuelle, avant la création de la maison neuve en 1903, puis l'ajout des hangars en fond de cour.

Le cadastre ancien indique le précieux toponyme aujourd'hui disparu des cartes récentes, « la Pomponne ». Ce nom fait référence à une ancienne famille seigneuriale de Ver du XIII^e siècle, dont le premier seigneur connu est Nicolas de Pomponne en 1252³⁸⁵. C'est aussi le nom par lequel est connu l'hôtel seigneurial à partir de 1425, après avoir simplement été identifié comme « le grand hôtel ». La question de la seigneurie de Ver et des multiples fiefs qui en dépendent est très complexe. De plus avec l'absence de vestiges architecturaux anciens et significatifs à la ferme, il nous est impossible d'affirmer que celle-ci était bien le lieu de la ferme et de l'hôtel seigneurial de Pomponne.

Cependant, d'après notre réflexion, basée sur les sources écrites, les plans anciens ainsi que la morphologie du village, nous inclinons à penser que le vaste ensemble agricole situé entre la rue des Bons Voisins et la prairie de la Launette correspond à l'ancienne résidence des seigneurs de Ver, au moins depuis le XIII^e siècle.

Tout d'abord, les voies qui parcourent le village, mais aussi la convergence de celles en provenance du plateau occidental, limitées au sud par le franchissement de la rivière, nous incitent à y voir les limites de l'extension du bâti ancien, avec l'édifice cultuel en son centre. La proximité géographique entre l'église et la ferme constitue un indice de cette ancienneté. Ajoutons que selon notre proposition d'une enceinte urbaine à Ver, le site se serait trouvé dans les murs, et non à l'extérieur comme cela aurait été le cas pour la ferme du Château.

Ensuite, lors des saisies révolutionnaires et la vente des biens nationaux, la déclaration des biens de l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris mentionne deux corps de ferme à Ver : « le premier ayant son entrée au nord, avec cour et jardin, le tout contenant 4 arpents ½ ; le second ayant son entrée au midi appelée la ferme de Pomponne, cour et jardin, le tout contenant un arpent 3 quartiers »³⁸⁶. L'information de l'orientation de l'entrée nous semble importante, de même que la surface de la ferme. Toutefois, en comparaison avec la superficie actuelle des bâtiments, l'on se demande si une extension vers le nord n'a pas eu lieu.

- **Génie civil**

OUVRAGE D'ART

Ponts

- Chaussée et pont sur la Launette : franchissement sur deux arches. Le côté amont a été repris en briques industrielles et comprend un bec recouvert de béton (**fig. 104-105**). Le côté aval a été assez largement remanié d'après l'état des maçonneries constituées en partie de blocs de grès équarris. D'après le cadastre ancien, le pont figuré en 1813 comprenait deux arches ainsi que des becs sur les deux côtés (**fig. 106**). Notons qu'à cette même date, l'accès à la rive gauche de la rivière depuis le village avec l'abreuvoir semi-circulaire n'existe pas encore (**fig. 107**). Sa création n'aura lieu que plus tard, à partir de 1822³⁸⁷.

- Pont sur la Thève (**fig. 108**).

385. Voir la partie historique dans ce rapport, p. 91.

386. Voir la partie historique dans ce rapport, p. 114.

387. A.D. 60, 3N1.



Fig. 101 : Ferme de Pomponne sur la *Carte topographique de la Capitainerie royale d'Halatte* de 1723 (a) et sur la *Carte de la forest d'Ermenonville* de 1743 © B.N.F.



Fig. 102 : Ferme de Pomponne sur le plan d'Intendance de 1781 © A.D. 60, 1Cp274/1



Fig. 103 : Ferme de Pomponne sur le cadastre ancien de 1813 © A.D. 60, Pp4973



Fig. 104 : Vue aval du pont sur la Launette



Fig. 105 : Vue amont du pont sur la Launette



Fig. 106 : Pont sur Launette sur le cadastre ancien de 1813 © A.D. 60, Pp4973

Bornes et signalisation routière

- Borne en grès portant les numéros 12 et 13 sur ses faces en forêt d'Ermenonville (**fig. 109**)
- Plaques de cocher au carrefour des rues d'Ancy, des Bons Voisins et des Forges. À l'époque de nos prospections, celles-ci avaient été enlevées, vraisemblablement pour restauration. L'une se trouvait sur la façade de la maison au n°1 de la rue des Bons Voisins. Elle portait l'inscription « Oise - commune de Ver - Grande Communication n°84 - d'Ermenonville à Chèvreville - Ermenonville 3km3 ». La seconde se trouvait sur le mur-pignon de la maison au n°2 de la rue d'Ancy. Elle portait l'inscription « Oise - commune de Ver - Grande Communication n°84 - Grand chemin de Dammartin - Othis 3km4 - Dammartin 6km »³⁸⁸. Ce type de plaque apparaît en 1841.

OUVRAGE LIÉ À L'ALIMENTATION EN EAU

Établissement élévateur des eaux

Il existait anciennement à Ver dans la rue d'Ancy une usine élévatoire des eaux, qui est un « ouvrage regroupant diverses installations et canalisations nécessaires à l'élévation mécanique de l'eau, afin de permettre l'alimentation d'un réseau hydraulique, d'un réservoir, d'un bief à point de partage, d'un bassin de port, etc. » d'après la définition du Service de l'Inventaire³⁸⁹ (**voir CPA p. 172, au milieu**).

- **Architecture civile publique**

ÉDICULE DE L'ADMINISTRATION OU DE LA VIE PUBLIQUE

Abreuvoir

Déjà évoqué en parlant du pont, l'abreuvoir semi-circulaire créé directement sur la berge de la Launette a été aménagé en 1822 (**voir fig. 107**). Ajoutons que l'instituteur de Ver, Maurice Catuffe a obtenu un été la permission d'aménager un bassin de baignade temporaire dans le cours de la Launette avec ses écoliers³⁹⁰.

Fontaines et mares

Le plan d'Intendance de 1781 figure quatre fontaines sans nom à Ver : une en amont du pont et les trois autres en aval. Le cadastre de 1810 ne figure plus que les deux premières fontaines aval : la fontaine de la Grenouillère et celle du Brichet. Toutes deux sont encore visibles actuellement, bien que se trouvant dans des terrains privés ou clôturés. La première ne présente plus que les vestiges d'un bassin, et la seconde, restaurée, est couverte (**fig. 110-111**).

388. Un article paru sur le site de la mairie de Ver, évoque ces plaques avec photos. Voir aussi l'article de Pierre Chaix consacré aux plaques de cocher : CHAIX 2016.

389. THÉSAURUS 2013, p. 45.

390. Témoignage oral de Mme Catuffe.

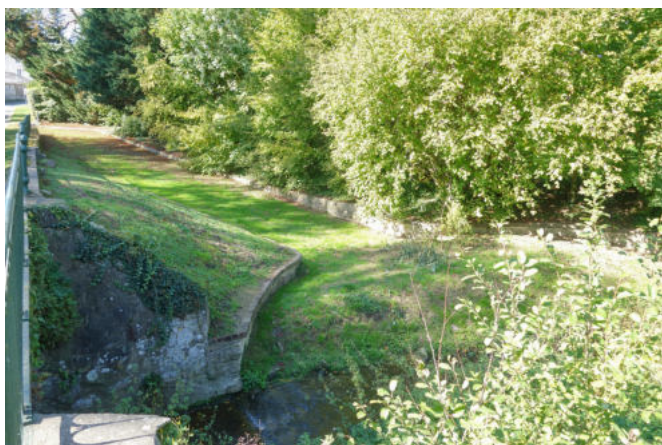


Fig. 107 : Abreuvoir semi-circulaire sur la rive gauche de la Launette



Fig. 108 : Pont sur la Thève



Fig. 109 : Borne en grès en forêt d'Ermenonville

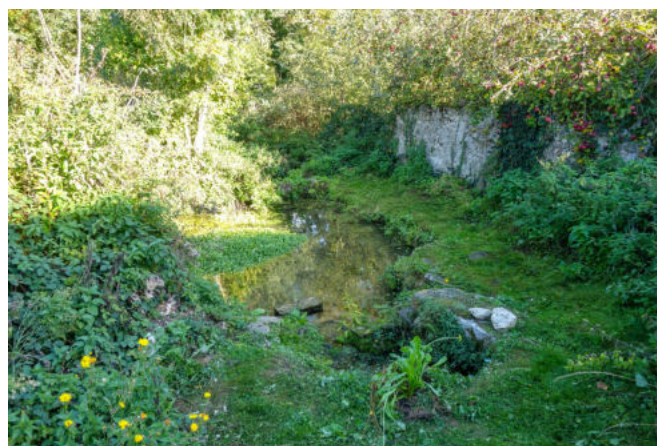


Fig. 110 : Fontaine de la Grenouillère



Fig. 111 : Fontaine du Brichet



Fig. 112 : Loisy et sa mare sur le cadastre de 1813
© A.D. 60, Pp4973

La mare de Loisy figure sur le cadastre de 1813 et sur des cartes postales anciennes (**fig. 112 et voir CPA p. 173, en bas**). Elle avait disparu avant le milieu du XX^e siècle. On en distingue encore l'ancien emplacement dans la rue par le désaxement des habitations côté ouest, ainsi que le retrait par rapport à la voirie.

Lavoir

Les archives départementales de l'Oise conservent à la cote EDT91/105, un plan d'alignement non daté figurant la rue d'Ancy. Toutefois, la mention de François Marie Delessert indique que le plan a été réalisé au cours du XIX^e siècle, a priori entre 1816 et 1868. Au sud de l'ancien chemin de Beaumarchais, du côté occidental de la rue, on peut voir l'emplacement de l'ancien lavoir de cette partie de la ville (**fig. 113**). Un autre lavoir se trouvait plus au nord, côté vallée de la rue des Bons voisins.

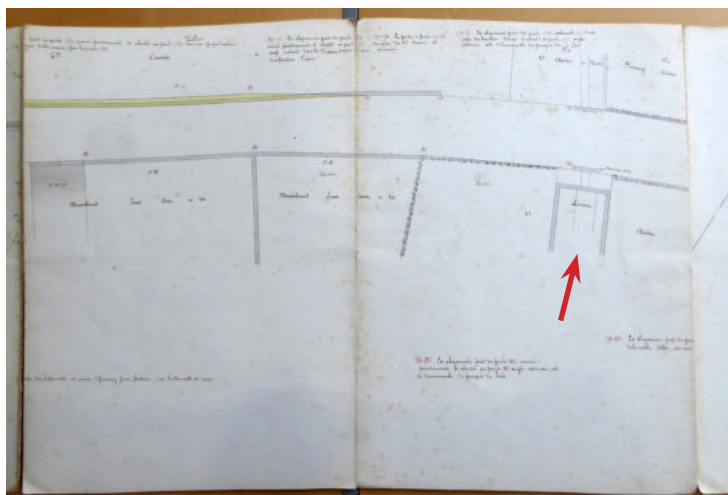


Fig. 113 : Plan d'alignement de la rue d'Ancy dressé entre 1816 et 1868 figurant l'emplacement de l'ancien lavoir
© A.D. 60, EDT91/105

- **Architecture de culture, recherche, sport ou loisir**

BAINS PUBLICS

Il existait au village de Ver des bains-douches, dont le bâtiment actuellement utilisé comme salle polyvalente, se trouve à côté de l'ancienne mairie et de l'école (**fig. 114**). La date de construction n'est pas connue, mais l'établissement était actif dans les années 1960. On y venait d'un peu partout dans les environs, notamment les ouvriers de l'entreprise Poclain du Plessis-Belleville³⁹¹.

ÉDIFICE SPORTIF

Jeu d'arc

Tant Ver que Loisy possédaient anciennement un jeu d'arc, ainsi qu'une compagnie d'arc. Si le jeu de Loisy a disparu, sans que l'on sache où il était localisé, celui de Ver en revanche présente encore un vestige, en plus d'avoir donné son nom à une rue du village (**fig. 115**).

391. Témoignage oral de Mme Catuffe.



Fig. 114 : Bains-douches voisins de la mairie
© A.P. Chevallier

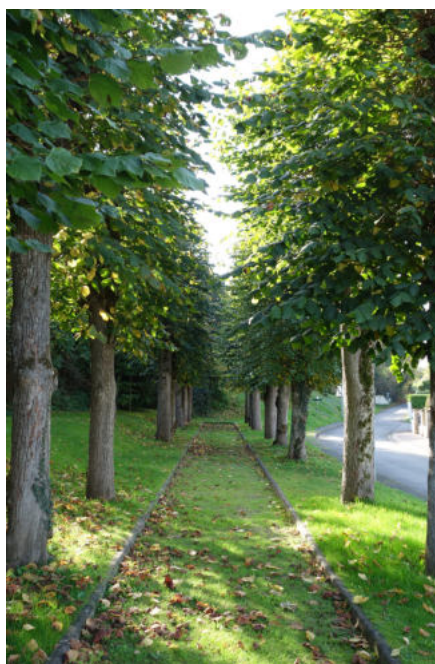


Fig. 115 : Vestige du jeu d'arc de Ver

Il s'agit d'un jeu d'arc pour le tir beursault, principalement pratiqué en Picardie et en Île-de-France. Le jeu est ainsi équipé de deux buttes de tir : la « butte d'attaque » et la « butte maîtresse », séparées de 50 m, sur lesquelles se trouvent les cibles, et reliées par des allées³⁹².

L'existence d'une compagnie d'arc à Loisy nous est connue grâce aux travaux de recherche de Maurice Catuffe, instituteur à Ver, qui a collationné de nombreux documents et archives, dont un « catéchisme des chevaliers de Loisy » de 1839³⁹³.

* * *

Concluons par deux constats : tout d'abord celui de la richesse historique du territoire de Ver, toutes périodes anciennes confondues, puis celui de la très faible conservation du patrimoine ancien, église mise à part. Nous avons exposé en introduction de la partie architecturale quelques causes potentielles de cet état. Le village avait déjà au XIX^e siècle un aspect assez misérable si l'on en croit un rude poème de cette période³⁹⁴. Pourtant, le territoire reste riche, notamment grâce à ses vastes terres agricoles, ses bois et ses zones humides propres au pâturage et à la culture des aulnes, des joncs ou des roseaux. Il est possible que l'isolement par rapport aux grands axes routiers et le manque de travail aient entraîné un exode rural important, qui a provoqué abandon et ruine d'un grand nombre de constructions.

392. Pour plus de détail sur la pratique du tir beursault, le lecteur peut consulter la fiche d'inventaire du Patrimoine culturel immatériel à cette adresse : <https://www.culture.gouv.fr/fr/Media/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Files/Fiches-inventaire-du-PCI/Le-tir-beursault>

393. Fonds d'archives privé de M. Catuffe.

394. Le lecteur peut consulter le poème en question en annexe XI, p. 236.

Portfolio iconographique

M. RAIMOND, archéologue

La carte postale est née dans les années 1860 en Autriche. Il s'agit alors d'un simple carton rectangulaire préimprimé sur lequel l'espace au verso est réservé au message et l'espace au recto à l'adresse et au timbre. Dix ans plus tard, dans le contexte de la guerre franco-allemande, la carte postale non illustrée apparaît en France et son utilisation est officialisée par une loi de finances en décembre 1872.

Dans les années 1880, les illustrations font leur apparition mais elles sont encore rares. Ce n'est qu'à partir des années 1900 avec les progrès de la reproduction de la photographie que les cartes postales illustrées se multiplient. Les éditeurs de cartes fleurissent et impriment en très grande quantité ces nouveaux supports de correspondance. Suite à un arrêté ministériel, la carte postale « standard » arrive en 1904 : le recto est désormais dédié à l'image tandis que le verso, divisé en deux, est réservé à la correspondance à gauche et à l'adresse à droite. Ce nouveau format contribue à l'âge d'or de la carte postale dans le premier quart du XX^e siècle³⁹⁵.

Dans le portfolio ci-après, nous avons compilé 33 cartes postales anciennes qui datent essentiellement des années 1900-1925. Précisons qu'il s'agit d'un échantillon car Ver-sur-Launette et Loisy ont fait l'objet de très nombreux clichés.

Nous les considérons comme une source iconographique à part entière, au même titre qu'un plan ou un dessin. Le cliché se distingue de ces derniers documents car il reproduit sur la carte postale un « instantané » de la scène capturée, il n'y a donc pas d'interprétations ou d'erreurs possibles de la part du photographe comme cela peut-être le cas pour le cartographe ou l'artiste. Paysages, édifices particuliers, architecture urbaine ou événements locaux ont ainsi été immortalisés au début du XX^e siècle. Nous disposons donc d'une source d'informations non négligeable qui nous renseigne sur la physionomie du territoire de Mortefontaine à l'aube de la Grande Guerre.

En plus des cartes postales, nous avons récolté six clichés photographiques. L'un d'entre eux fait partie d'un *Album de voyage en France* comportant 588 clichés³⁹⁶. Les clichés ont été pris entre 1870 et 1913 par le photographe Jean-Charles Chaufour. À Ver, c'est l'église paroissiale Saint-Denis qui a été immortalisée.

Les cinq autres clichés datent du 9 juillet 1922³⁹⁷. Ils ont été pris lors de la fête de Sylvie, manifestation organisée par le maire d'Ermenonville Léon de Radziwill en l'honneur de la nouvelle poétique de Gérard de Nerval parue en 1853. Le cortège se déplaça entre Loisy et Ermenonville puis passa par Chaalis et Senlis. De nombreux journaux ont couvert l'événement ; le quotidien *L'Avenir* précise d'ailleurs que « la plus belle partie du programme se déroule au hameau de Loisy »³⁹⁸. Le lecteur trouvera en annexe XII la reproduction de certains des articles publiés à l'époque³⁹⁹.

395. SÉNÉCHAL et DEHAN 2011, p. 18-19.

396. B.N.F., 4-VE-2202 (C).

397. B.N.F., El-13 (913).

398. <https://www.retronews.fr/journal/lavenir/09-jul-1922/1265/4496387/1>, p. 2.

399. Voir l'annexe XII, p. 240.

Cartes postales anciennes



© A.P. Ruzak



© A.P. Chevallier



© A.P. Ruzak



© A.P. Chevallier



© A.P. Chevallier



© A.P. Chevallier



© CPA.org



© A.P. Chevallier



© A.P. Chevallier



© A.P. Ruzak



© A.P. Chevallier



© A.P. Chevallier



© A.P. Chevallier



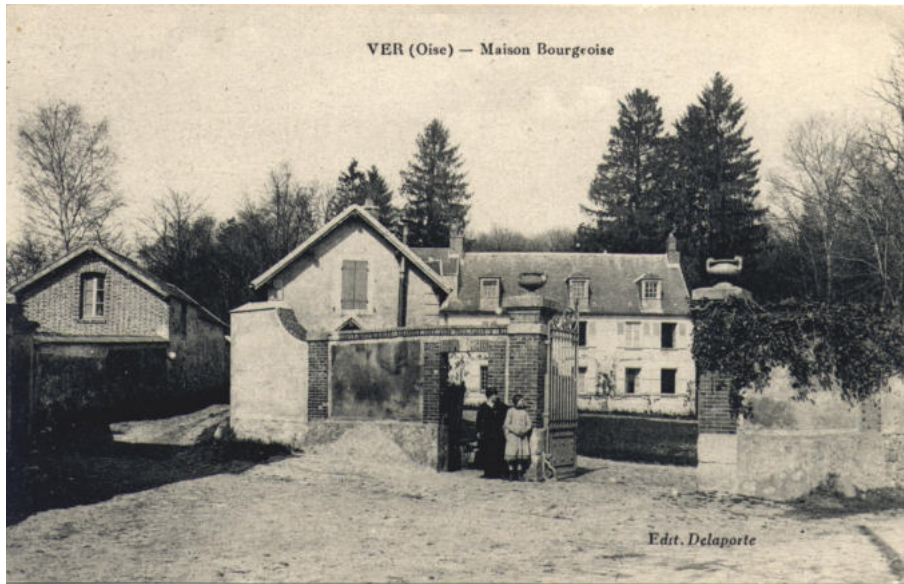
© A.P. Chevallier



© A.P. Ruzak



© A.P. Ruzak



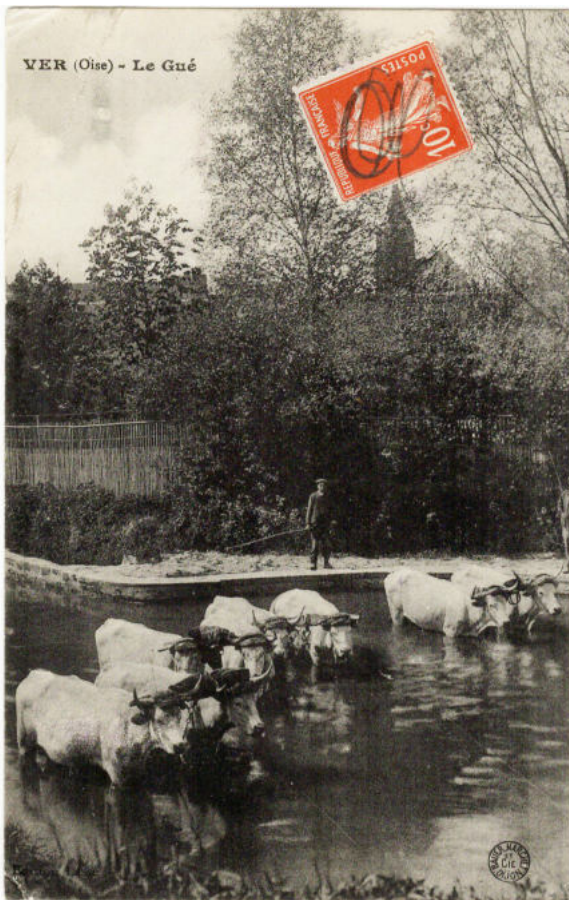
© CPA.org



© A.P. Chevallier



© A.P. Chevallier



© A.P. Ruzak



© A.P. Chevallier



© A.P. Chevallier



© A.P. Ruzak



© A.P. Chevallier



© A.P. Ruzak



© A.P. Ruzak



© A.P. Ruzak



© Delcampe



© A.P. Chevallier



© A.P. Chevallier



© A.P. Chevallier



© A.P. Ruzak



© A.P. Ruzak

Photographies anciennes



Extrait d'un *Album de voyage en France*,
1870-1913 (B.N.F.)



Fête de Sylvie entre Loisy et Ermenonville,
1922 (B.N.F.)

La scène de ces deux clichés a lieu dans
une maison de Loisy (il s'agit de la maison
sur la carte postale ancienne ci-contre)





Conclusion & perspectives

À l'issue de cette étude pluridisciplinaire de la commune de Ver-sur-Launette, qui comprend le hameau de Loisy et l'ermitage Saint-Sulpice, ce sont plusieurs portraits du territoire à différentes époques qui ont pu être esquissés.

Comme nombre de territoires localisés entre plaine du Valois et plaine de France, celui de Ver apparaît privilégié en raison de son environnement qui offre de nombreuses ressources, favorisant ainsi une implantation humaine réussie. Toutefois, les découvertes archéologiques trop peu nombreuses pour la période préhistorique ne permettent pas de la mettre en évidence. Il ne fait pas de doute que des prospections pédestres correctement conduites sur le territoire communal – par des personnes dûment autorisées – apporteraient des découvertes pour les périodes les plus anciennes. Le constat est assez similaire pour la période gauloise mais les découvertes sont toutefois un peu plus nombreuses et surtout plus significatives. En effet, la mise en évidence d'un habitat et surtout d'un probable établissement routier à la limite entre les communes d'Othis et de Ver, couplée à la connaissance d'un chemin antique, a permis de proposer l'existence d'une voie d'importance. Il pourrait s'agir d'un chemin allant de Paris à Reims en passant par Nanteuil-le-Haudouin et Soissons, rayonnant de là jusque dans le Valois et probablement associé à un franchissement de la Launette en un point de passage favorable. Cette voie perdure à la période antique, en complément d'une possible déviation de son tracé plus au sud, vers Longperrier, Dammartin et Lagny-le-Sec, qui ne semble pas entraîner un abandon puisque l'établissement routier subsiste aussi. Pour cette période, les découvertes archéologiques sont plus nombreuses. Il s'agit notamment d'habitats soupçonnés, ainsi qu'un possible *vicus*, petite agglomération mal définie ou du moins un ensemble de constructions, pouvant indiquer une très probable voie ancienne, qui croise notamment celle précédemment citée, créant ainsi un carrefour. Peu d'indices donc de ce que va devenir Ver au début du Moyen Âge – sinon une voie reliant entre autres Paris et Soissons – notamment le lieu d'implantation d'un palais royal mérovingien associé à une agglomération dont l'importance reste difficile à appréhender. Nous soupçonnons toutefois une possible origine antique voire gauloise à la *villa* mérovingienne, en lien ou qui constitue pour partie le palais royal.

Grâce à l'implantation d'un palais au Haut Moyen Âge, Ver est mentionné à plusieurs reprises dans des actes mérovingiens et carolingiens. La localité, qui disparaît des documents à la fin du IX^e siècle, apparaît de nouveau au XII^e siècle.

Tout au long du Moyen Âge Central, Ver se définit comme un espace seigneurial hétérogène, fragmenté entre plusieurs fiefs distincts. L'intégralité de ce territoire, dépendant de la paroisse Saint-Denis, est scindé entre deux fortes entités avec d'une part le domaine royal et le comté de Dammartin d'autre part. Il semble certain que les rois de France ont dû soustraire Ver de leurs possessions afin de favoriser leurs fidèles comme les Pomponne. Le hameau de Loisy, quant à lui, devient dès le début du XII^e siècle une des dépendances du prieuré clunisien de Saint-Nicolas d'Acy.

Plusieurs crises, survenues entre le XIV^e et la fin du XVI^e siècle, fragilisent Ver et Loisy. Les effets de la Guerre de Cent Ans, associés à ceux des épisodes d'épidémies et de famines, entraînent des séquelles durables. Seigneurs laïcs et villageois œuvrent ensemble pour rebâtir et remettre en valeur des terres utiles laissées en friches. Ces seigneurs, mieux connus, sont principalement des familles fortunées qui gravitent à la cour du roi de France comme les Lorfèvre ou les Olivier. Ver, proche de Paris, constitue pour ces familles un « grenier à blé » avantageux et une source de revenus appréciable. Malgré une première moitié de XVI^e siècle favorable à une expansion et une stabilisation tant économique que démographique, les Guerres de Religion, et les phénomènes associés, semblent provoquer

une nouvelle césure dans l'histoire de Ver et de Loisy, bien que les mentions explicites nous fassent défaut.

À partir de l'Ancien Régime, les sources historiques nous renseignent de mieux en mieux sur la population villageoise de Ver et de Loisy. Les habitants forment une communauté serrée et structurée dont les membres assurent les solidarités. Cette cohésion est nécessaire et indispensable tout au long d'une période où les rendements agricoles sont encore fortement dépendants des aléas climatiques. Chacun œuvre essentiellement pour mettre en valeur les domaines seigneuriaux qui sont entre les mains de l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris depuis 1685.

À la fin du XVIII^e siècle, les conséquences de la Révolution française entraînent l'effondrement de l'ordre seigneurial. Elles favorisent donc la constitution de la nouvelle commune de Ver, dont Loisy devient un hameau, avec l'installation du maire et de ses officiers. Ainsi, tout au long du XIX^e siècle, ces derniers et les habitants apprennent à gérer et à administrer leurs localités au gré des changements politiques successifs. À cette période, les métiers pratiqués par la population du territoire restent principalement tournés vers l'agriculture et l'élevage. C'est principalement entre la fin du XIX^e et la première moitié du XX^e siècle que Ver subit un certain nombre de changements, notamment à cause des conflits militaires comme la guerre franco-allemande de 1870. Chacun de ces conflits entraîne des dégâts humains et matériels qui ont contribué en partie à donner aux localités l'aspect qu'on leur connaît aujourd'hui.

Le village de Ver et le hameau de Loisy présentent un aspect très différent : village implanté dans le coteau d'une vallée humide où coule une rivière d'un côté, hameau-rue de la plaine céréalière, non dépourvu d'eau pour autant, de l'autre côté. Ces lieux mettent en évidence le réseau viaire ancien, mais surtout l'exploitation des ressources du territoire – terres arables fertiles, pâtures, bois – qui seront les activités dominantes pendant presque toute leur histoire, et que l'on ressent encore de nos jours.

Si le territoire jouit d'un environnement naturel privilégié, les ressources du sous-sol ne présentent pas un matériau de qualité tel que l'on peut l'observer dans d'autres villages du Valois, surtout au nord de la *cuesta* de l'Île-de-France, et notamment au nord de la rivière Nonette, dont la Launette est un affluent. Le sous-sol recèle en revanche grès et gypse – pour le plâtre – largement employés dans l'architecture vernaculaire. Les matériaux ont l'avantage d'être locaux et disponibles, mais la qualité des constructions s'en ressent, de même que la conservation des constructions, limitant de fait le patrimoine ancien, ainsi que les possibilités d'observations architecturales et archéologiques sur celui encore en élévation. Que l'on ne se méprenne pas, ceci ne signifie pas que ces villages sont dépourvus d'intérêt, l'archéogéographie et l'histoire démontrent le contraire, seulement que l'architecture livre peu de matière à exploiter pour caractériser le bâti ancien et ses évolutions. Il ne s'agit toutefois pas seulement d'une question de matériau, mais des diverses raisons que nous avons pu exposer au long de cette étude (destruction volontaire ou non, mise au goût du jour, conflits militaires ou civils, modernisation des activités notamment agricoles, etc.). Rappelons également que nous suspectons – suspicions motivées par l'analyse urbaine et les sources textuelles – fortement l'existence d'une enceinte urbaine d'origine médiévale à Ver.

Du point de vue historique, les perspectives de recherches sont aussi nombreuses que les questionnements que chacun peut avoir concernant un aspect particulier du territoire. En effet, certains thèmes développés dans le cadre de cette synthèse peuvent être approfondis. Nous pensons notamment à l'organisation seigneuriale ou aux inflexions économiques et démographiques. Toutefois, certaines perspectives nous semblent plus évidentes et plus « urgentes » à traiter. Nous pensons notamment aux archives de l'abbaye Sainte-Geneviève dont une partie reste encore aujourd'hui inédite. Ce fonds renferme des

documents qui contiennent une importante quantité d'informations sur les villageois et villageoises de Ver, les fermes ou encore le terroir.

Un autre travail fondé sur un dépouillement intégral et systématique des archives communales déposées aux Archives départementales et à la mairie, permettrait de renseigner aussi bien l'évolution de la population locale que la modification des équipements publics et la transformation progressive du paysage urbain au XX^e siècle. Nous ajoutons aussi des documents du XVIII^e siècle qui sont conservés dans la série C des Archives départementales de l'Oise qui est intitulée « Administrations provinciales ». Certains textes traitent notamment de travaux réalisés sur l'église ou encore sur le gué de Ver.

Il reste également, à l'issue de ce dossier, certains aspects dont nous espérons qu'ils seront clarifiés prochainement. Nous pensons notamment au comté de Dammartin et ses relations avec le hameau de Loisy, ou encore la seigneurie de Nantouillet et ses liens avec la seigneurie de Chaversy. L'essentiel de la documentation, en lien avec ces éléments, est déposé aux archives du Musée Condé. La poursuite du dépouillement et l'analyse de ces sources manuscrites seraient à faire.

Les perspectives liées à l'étude archéogéographique sont assez réduites, à moins de considérer un travail similaire dans les communes environnantes, afin d'élargir la vision d'ensemble, ou bien de procéder à des campagnes de prospections pédestres en bonne et due forme. Pour l'étude architecturale – le paysage urbain – en revanche, les possibilités de visites dans des lieux où se trouvent de potentiels vestiges architecturaux cachés peuvent être nombreuses.

Sources & travaux

Avertissement au lecteur : le lecteur trouvera ici la liste des différentes sources manuscrites compulsées et référencées pour chacune des parties de l'étude historique. Il pourra également découvrir toutes celles que nous avons répertoriées et listées dans le cadre de nos investigations et sondages archivistiques.

SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales

Série P : Chambre des comptes et comptabilité

P 146 : Dénombrements des fiefs du comté de Senlis. (XIV^e siècle)

Série S : Biens des établissements religieux supprimés

- **Le temporel du chapitre cathédral de Paris**

S 403 : Ver : alleu noble de Ver-sur-Launette

Titres. (1355-1781)

Propriété et domaine (don de 40 arpents de terre à Ver et Ève par Jean II) : titres, contentieux. (1355-1674) ; Baux à ferme, contentieux. (1396-1781) ; Contentieux entre l'abbaye de Saint-Germain des Prés et le seigneur et les habitants d'Ève sur les droits de pâturage. (1712-1723) ; Mémoires et inventaires de titres (1355-1690). (XVIII^e siècle)

- **Abbaye Sainte-Geneviève de Paris**

S 1541 à S 1599 et S 1610 à S 1620 : Titres de propriété hors Paris par ordre alphabétique des localités. (XII^e siècle-1789)

S 1622 à S 1625 : Inventaires des titres. (XVII^e siècle)

S 1626/1 à S 1645/15 : Censiers généraux. (1276-1789)

S 1646 à S 1733 : Ensaisnements et censiers par ordre alphabétique des localités. (1350-1790)

S 1734 à S 1821 : Terriers et déclarations par ordre alphabétique des localités. (XVII^e -XVIII^e siècle)

Archives départementales de l'Oise

Sous-série 1C : Administrations provinciales

1 Cp 460 : Prés communaux de la paroisse de Ver, mesurage et adjudication des coupes. (1752-1789)

1 Cp 461 : Vérification des comptes des syndics de la paroisse de Ver. (1736-1786)

1 Cp 462 : Nomination d'office d'un syndic dans la paroisse de Ver. (1757)

1 Cp 464 : Commune de Ver. Travaux publics : pavage des rues, construction d'un pont, curage des fossés, réparation de la fontaine publique. (1745-1786)

1 Cp 471 : Paroisse de Ver. Comptes et pièces comptables. (1716-1781)

1 Cp 473 : Reconstructions et réparations des presbytères, églises, etc. des paroisses de Précý, Raray, Rully, Saint-Firmin, Saint-Léonard, Senlis (Saint-Étienne et Saint-Martin de), Ver, Verneuil, Villeneuve, Villers-Saint-Frambourg, Villers-Saint-Paul. (1721-1782)

Série G : Clergé séculier

- **Collégiale de Saint-Rieul de Senlis**

G 7869 : Ver. (1280-1292)

G 7870 : Ver. Baux. (1493-1561)

Sous-série 2 Gp : Fabriques paroissiales

2 Gp 588 : Ver-sur-Launette. (1722-1783)

Série H : clergé régulier

- **Prieuré de Saint-Nicolas d'Acy (commune de Courteuil)**

H 2625 : Loisy (c^{ne} de Ver). Maison et terres. (1729-1785)

- **Chartreuse de Bourfontaine**

H 4048 : Ver. (1510-1577)

H 4049 : Ver. (1608-1690)

- **Abbaye cistercienne de Chaalis**

H 5423 : Mortemer (bois sis entre Loisy et Moussy. (1203)

- **Prieuré de Saint-Sulpice du Désert (commune de Ver)**

H 7246 : Loisy (commune de Ver). (1627-1684)

H 7247 : Loisy (commune de Ver). (1710-1776)

H 7253 : Reliques. (1653-1658)

H 7254 : Établissement du couvent : don de Saint-Sulpice aux Brigittins d'Auxy-le-Château (Pas-de-Calais). Rapports avec le curé de Ver. (1655-1668)

H 7255 : Confrérie de Saint-Sulpice. Règlement. (1656)

H 7256 : Fondations, donations, titres divers. (1664-1731)

H 7257 : Foire de Saint-Sulpice. (1668-1782)

H 7258 : Inventaire du mobilier. (XVIII^e siècle)

H 7259 : Rentes. (1714-1786)

H 7260 : Personnel du prieuré. (1771-1778)

H 7261 : Aveu de la maison conventuelle. (1786)

Série M : Administration générale et économie

- **Sous-Série 6M : Population, économie et statistiques**

6 Mp 728 : recensements de Ver-sur-Launette. (1820-1936)

Série O : Administration et comptabilité communales

- **Sous-série 2O : Administration communale**

Avertissement au lecteur : cette sous-série comporte des documents spécifiques à la commune de Ver-sur-Launette et le hameau de Loisy, notamment sur les bâtiments communaux et l'équipement des deux localités. À titre d'exemple, signalons :

2 O 25026 : **Mairie et écoles** : École avec logement d'instituteur et salle de mairie, acquisition de terrain et construction, avec 2 plans (1853-1861) ; Achat de mobilier et fournitures diverses (1858-1868) ; travaux et réparations diverses (1868-1923) ; École mixte du hameau de Loisy, acquisition d'une maison et travaux d'appropriation, avec 2 plans (1868-1874) ; projet de construction d'un logement d'institutrice (1931-1935).

2 O 25027 : **Bains-douches** : Construction, avec 1 plan. (1934-1939)

2 O 25034 : **Monument aux morts** : Érection, avec 1 plan. (1920-1921)

2 O 25040 : **Électrification** : Installation et concession d'une distribution publique d'énergie électrique (1924-1931) ; fonds d'amortissement des charges (1938-1940).

2 O 25041 : **Guerre de 1870-1871** : Réquisitions allemandes, remboursement. (1871-1876)

Si le lecteur souhaite découvrir les documents suivants, nous l'invitons à consulter le lien internet suivant : <https://ressources.archives.oise.fr/ark:/44803/1093e800b3b74ef40583dcc4d1c4c7d9>

Série Q : Biens nationaux

- **Sous-série 1Q3 : vente des biens nationaux**

1 Q3 765 : Répertoire « District de Senlis – 1^{ère} et 2^{ème} origine ». Ce répertoire est disponible en salle de lecture des Archives départementales sous forme de reproduction.

Série MI : Microfilms

1MI/ECA 666 R2 : Registres paroissiaux de Ver-sur-Launette. (1752-an X)

1MI/ECA 666 R3 : Registres paroissiaux et état civil de Ver-sur-Launette. (An XI-1832)

1MI/ECA 666 R4 : État civil de Ver-sur-Launette. (1833-1865)

1MI/ECA 666 R5 : État civil de Ver-sur-Launette. (1866-1887)

3E666/11 : État civil de Ver-sur-Launette. (1907-1910)

3E666/12 : État civil de Ver-sur-Launette. (1911-1912)

3E666/13 : État civil de Ver-sur-Launette. (1913-1922)

EDT 91 Archives communales de Ver-sur-Launette déposées aux A.D. 60

Nous ne reproduisons pas l'intégralité de l'inventaire des archives communales déposées aux Archives départementales de l'Oise. Chacun des documents conservés est directement lié à notre village et renseigne sous plusieurs aspects. Pour une vision complète, nous renvoyons le lecteur à : <https://ressources.archives.oise.fr/ark:/44803/e1be897113ac82428db714d8d30d4276>

Signalons :

- **Série D : Administration générale de la commune**

Sous-série 1D : Conseil municipal

A.D. 60, EDT 91/1 D 1 : Registres de délibérations. (An VIII-1831)

A.D. 60, EDT 91/1 D 2 : Registres de délibérations. (1833-1863)

A.D. 60, EDT 91/1 D 3 : Registres de délibérations. (1863-1894)

A.D. 60, EDT 91/1 D 4 : Registres de délibérations. (1894-1914)

A.D. 60, EDT 91/1 D 4 : Registres de délibérations. (1914-1946)

- **Série E : Registres paroissiaux et état civil**

A.D. 60, EDT91/1 E 1 : registres paroissiaux de Saint-Denis de Ver. (1674-1729)

A.D. 60, EDT91/1 E 2 : registres paroissiaux de Saint-Denis de Ver. (1729-1766)

A.D. 60, EDT91/1 E 3 : registres paroissiaux de Saint-Denis de Ver. (1767-1792)

- **Série M : Bâtiments communaux**

Sous-série 1M : édifices publics

A.D. 60, EDT91/1M1 : École de Loisy. (1869-1872)

A.D.60, EDT91/1M3 : École de Ver. (1884)

Bibliothèque municipale de Senlis

Collectanea sylvanectensia : La *Collectanea sylvanectensia* est une collection de 26 manuscrits réalisés par le chanoine senlisien Charles François Afforty au XVIII^e siècle. Celui-ci a compilé de nombreux documents qui concernent l'histoire médiévale du sud de la Picardie et de celle de l'Île-de-France. Le Moyen Âge et l'Ancien Régime senlisien occupent également une large place dans cette collection grâce à des sources diverses et variées.

Musée Condé

- **1-CA-2 : Pièces administratives [du comté de Dammartin]**

Antoine de Marc, seigneur de Montcrépin et de Gueullancourt, demeurant à Chaumont-en-Vexin, vend au prince de Condé, représenté par Thomas Fermeiys, contrôleur de sa maison, 200 livres tournois de rente sur une ferme à Loisy, paroisse de Ver. (16 octobre 1645)

Titres de cette rente :

Antoine de Marc, sieur de Montcrépin, demeurant en sa maison d'Othis, vend à Pierre Dupuis, écuyer, sieur de La Tour (fils de feu Adrien), une maison et des terres à Loisy, en échange d'une rente de 250 livres tournois à lui due par Philippe de Tristan, sieur de La Fosse et de Brévillers, et Madeleine Le Clerc, sa femme. (26 janvier 1636)

Pierre Dupuis et Françoise Le Clerc, sa femme, demeurant en la ferme de l'Évêché, paroisse de Sarron, constituent à Antoine de Marc une rente de 200 livres tournois sur la ferme de Loisy en échange d'autres rentes. (21 août 1636) ; Ratification par Françoise Le Clerc. (14 février 1637)

Jean Guyot, laboureur à Loisy, constitue à Antoine de Marc, seigneur de Montcrépin et du Lys, une rente de 14 livres tournois sur sa maison et ses terres. (14 février 1641)

Pierre Dupuis de La Tour et sa femme déclarent posséder à Loisy « une maison manable consistant en un grand corps d'hôtel et plusieurs autres bâtiments, cour, le tout enclos de murs, jardin et clos à arbres et herbes (...) », avec 90 arpents de terre, « sur lesquels héritages damoiselle Jeanne de Bucourt, veuve de Pierre de Rieux, écuyer, sieur dudit lieu, légatrice de défunte damoiselle Françoise du Sable, sa cousine germaine, qui avait les droits cédés par échange de messire Antoine de Marc, chevalier, seigneur de Montcrespin, a droit de prendre par chacun an 200 livres tournois de rente foncière (...) ». (27 mars 1642)

Sommation à Pierre Dupuis et sa femme, demeurant à Loisy, de payer à Jeanne de Bucourt 430 livres pour deux années échues. (3 mars 1644) ; Transport de cette créance par Jeanne, demeurant à La Roche-Souville près Pluviers, à Nicolas Bailly, bourgeois de Paris. (5 mars 1644) ; Commandement fait à la requête de Bailly. (2 août 1645) ; Transport de la créance à Antoine de Marc par Bailly, qui donne quittance. (3 août 1645)

Jeanne de Bucourt rétrocède la rente à Antoine de Marc. (15 septembre 1645) : « laquelle rente fait partie des 500 livres baillés et cédés avec garantie par ledit sieur de Montcrépin à ladite défunte damoiselle Françoise du Sable en contre échange d'une ferme et héritage qui appartenaient à ladite damoiselle du Sable, sis à Moussy-le-Vieil et ès-environs, par contrat du 31 décembre 1638 » ; extrait du testament de Françoise. (19 septembre 1640)

- **1-CA-6 : État des baux généraux du comté de Dammartin**

Baux de terres à Ève. (1733-1778) ; À Loisy et Beaumarchais. (1769-1777) ; À Montagny. (1761- 1769) ; À Thieux. (1761-1771)

- **1-CA-9**

Bornages entre Dammartin et les domaines de Lessart et Rouvres. (1773) (...) ; Entre les terroirs de Ver et de Loisy. (1733-1755) ; (...).

- **1-CA-20 : terre et seigneurie de Nantouillet**

Dans ce carton, signalons :

Fief de Chavercy à Ver, relevant de Nantouillet : foi et hommage au nom de Marie-Anne Olivier de Leuille, femme séparée de biens et d'habitation d'Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, dame de Ver comme héritière de son frère Charles Olivier, marquis de Leuille. (23 février 1673)

- **1-CA-25 : Chapelle de Saint-Sulpice du Désert dans la paroisse de Ver**

Acte par lequel les religieux du couvent de Saint-Sulpice du Désert reconnaissent que la chapelle dudit Saint-Sulpice « est située en et au dedans de deux arpents de terre étant des dépendances du comté de Dammartin, et qu'audit lieu il se tient par chacun an, le samedi d'après l'Ascension, une halle et foire où se trouvent les sieurs bailli et officiers dudit Dammartin qui font faire le cri et défenses publiques au cas requis et accoutumé, en telle sorte que nuls marchands ni autres personnes telles qu'elles soient ne peuvent et ne doivent établir, vendre ni débiter aucune marchandise sans le consentement de messieurs les comtes et comtesses dudit Dammartin ou de leurs officiers (...) » ; concordat du 19 mars 1664.

Fondation faite à Saint-Sulpice par Marie-Brigitte Fauvelle, fille majeure demeurant à Loisy. (20 juillet 1745) ; Copie fournie au prince de Condé en 1748 pour appuyer la demande faite par les religieux d'abattre une lisière de bois.

- **2-CA-3 à 2-CA-6 : Inventaire des titres de Dammartin dressé par Pierre Aberlenc à Chantilly en 1606.**
- **2-CA-049 : Nantouillet. Recueil d'aveux du XV^e et du XVI^e siècle, copie faite en 1761.**

Ce registre contient :

Folio 65 v°. « Fief de Chavercy à Ver ; aveux et dénombremens baillés par Jeanne de Sens, veuve de Pierre Lorfevre, (...) à Jean de Courcelles (...) et à Catherine de Nantouillet (...) à cause de leur terre et seigneurie de Nantouillet, 16 janvier [1428] ; par Pierre Lorfevre, seigneur d'Ermenonville (...) et de Ver, à Louis, seigneur (...) de Nantouillet, 24 octobre 1447 ; par Pierre Lorfevre, seigneur d'Ermenonville (...) et de Ver, à Charles de Melun, seigneur de Nantouillet, 25 février [1458] ».

SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Cartes et plans

Plan 1598

L'Isle de France, par François de la Guillotière, B.N.F., GED-3279

Plan 1599

Cartes de l'Île-de-France, de la Picardie, du Soissonnais, de la Champagne, etc., par Jacques Fougeu, B.N.F., Ms fr 11224

Plan 1615

Description du pais de Valois, B.N.F., GE D-14082

Plan 1617

Carte du gouvernement de l'Île-de-France, par Damien de Templeux, B.N.F., GE D-14080

Plan 1620a

Le Pais de Valois, par Hondius, B.M. Senlis, n.c.

Plan 1620b

Carte de l'Île de France et de Partie de Champagne comprenant le territoire situé entre Compiègne au Septentrion, Estampes au Midy, Mante la Ville à l'Occident, Sezanne à l'Orient, B.N.F., GE C-2403

Plan 1620c

Le Gouvernement de l'Île de France, par Damien de Templeux, B.N.F., GE D-10300

Plan 1623

Isle de France et Champaigne, par Pierre Brassart, B.N.F., GE AA-201 (RES)

Plan 1630a

Brie et partie de l'isle de France, par Jean Jubrien, B.N.F., GE C-5929 (RES)

Plan 1630b

Carte Particulière de Champagne et partie du Barrois, B.N.F., GE C-2406

Plan 1640a

Valesium ducatus. Valois, B.N.F., GE BB-246 (XI, 134-135)

Plan 1640b

Ager Parisiensis vulgo l'Isle de France, par François de la Guillotière, B.N.F., GE BB-246 (XI, 115-116)

Plan 1658

« Diocèse, prévosté et eslection de Paris » dans *Cartes generales de toutes les parties du monde, ou les empires, monarchies, republicues, estats, peuples, &c. de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe, & de l'Americque, tant anciens que nouveaux, sont exactement remarqués, & distingués suivant leur estendue*, par Nicolas Sanson, B.N.F., GE DD-1270

Plan 1667

Bellovac, et Silvanectes. Les Eveschés de Beauvais, et Senlis. Comté et pairie de Beauvais. Les balliages de Beauvais, Clermont, et Senlis : Les eslections de Beauvais, Clermont, Senlis, Compiègne, par Nicolas Sanson, B.N.F., GE DD-2987 (710)

Plan 1674

Carte particulière des environs de Paris, par l'Académie des Sciences, B.N.F., GE DD-2987 (788, III)

Plan 1692

La Généralité de Paris divisée en ses Eslections, par Alexis-Hubert Jaillot, B.N.F., GE C-2620

Plan 1696

Les Environs de Paris à l'usage de Monseigneur le duc de Bourgogne, par Alexis-Hubert Jaillot, B.N.F., GED-5578

Plan 1698a

Evesché de Meaux, par Alexis-Hubert Jaillot, B.N.F., GE DD-2987 (279 B)

Plan 1698b

Les environs de Paris ou sont la Prévosté, vicomté et le Présidial de Paris divisé en ses dix balliages et chatellenies, par Jean-Baptiste Nolin, B.N.F., GE DD-2987 (682, II)

Plan s.d. (XVII^e siècle, c. 1633)

Gouvernement de l'Isle de France, par Johannes Janssonius, S.H.A.S., Archives A0 Bt 2 (80)

Plan s.d. (XVII^e siècle)

l'Isle de France, le Valois, le Vexin-françois, le Hurepoix et la Brie, B.N.F., GE D-10298

Plan s.d. (XVII^e siècle)

Plan du Comté et Capitainerie de Dammartin, A.M.C., CP-C-0010

Plan 1706

Carte particulière des environs de Paris et des pays contenus entre Rouen, Clermont, La Ferté sous Jouarre, Montereau..., B.N.F., GE DD-2987 (787 B)

Plan 1709

Carte topographique du diocèse de Senlis, par Guillaume Delisle et Mr Parent curé d'Aumont, B.N.F., GE DD-2987 (303)

Plan 1711a

Carte générale de la capitainerie de Hallatte, de ses environs et de la seigneurie de Chantilly, par Bourgault et Matis, A.D. 78, A 494

Plan 1711b

Carte générale de la capitainerie royale d'Hallatte de ses environs et de la seigneurie de Chantilly avec ses deppendances, A.N., N/I/Oise/13

Plan 1711c

Carte de la Prevosté et Vicomté de Paris, par Guillaume Delisle, B.N.F., GE BB 565 (8, 5)

Plan 1712

Les environs de Paris ou se trouve l'Isle de France, le Vexin françois et Normand, la Champagne normande, l'Hurepoix, la Brie françoise, champenoise et pouilleuse, le soissonois, le Valois, et le Beauvaisis et grande partie de la Beauce et du Gastinois, par Nicolas de Fer, B.N.F., GE BB 565 (8, 2)

Plan 1713a

Le cours des rivières d'Oyse, d'Aisne et de Marne, par Nicolas de Fer, B.N.F., GE D-12919

Plan 1713b

Carte de la Champagne et des Pays voisins, par Guillaume Delisle, B.N.F., EST-1508 (235)

Plan 1718-1721

Carte de la forest d'Ermenonville, A.N., N/III/Oise/195/2

Plan 1723a

Carte topographique de la Capitainerie royale d'Halatte, par Jacques Dubois, B.N.F., GE A-849 (RES)

Plan 1723b

La généralité de Soissons divisée en sept élections, dessinée par Alexis-Hubert Jaillot, B.N.F., GE DD-2987 (720)

Plan 1725

Carte topographique des environs de Chantilly, où sont marquées les limites de la Capitainerie Royale de Hallatte suivant l'Edit du Roy du Mois de Septembre 1724, par Nicolas Delavigne, B.N.F., GE C-9140

Plan 1728

Carte générale de la Capitainerie royale des chasses d'Halatte, par Jacques Dubois, A.N., N/I/Oise/5

Plan 1733

Mesurage, plan et figure de la terre et seigneurie de Loisy sur Dammartin appartenante a Monsieur l'abbé Bignon à cause de son prieuré de St Nicolas Dassy, A.M.C., 1-CA-9, liasse n°7

Plan 1733-1735

Triangulation du nord de la France, perpendiculaire au méridien de Paris, par Giovanni Domenico Maraldi et César-François Cassini de Thury, B.N.F., GE C-9987 (1RES)

Plan 1743

Carte de la forest d'Ermenonville où sont marquées les nouvelles routes, carrefours et chemins faits pour la commodité des chasses, dressée par Nicolas Delavigne, B.N.F., GE C-6600

Plan 1754

Gouvernement général de l'Isle de France divisé par pays, dessinée par Gilles Robert de Vaugondy, B.N.F., GE DD-2987 (401)

Plan 1755

Plan pour servir à connaître les limites des terroirs de Beaumarchais et Loisy [plan associé à un document de 1755], A.M.C., 1-CA-9, liasse n°7

Plan 1756

Carte générale de la France, dite Carte de Cassini, feuille 2 Beauvais, B.N.F., GE FF-18595 (2)

Plan 1780

Atlas et description minéralogique de la France entreprise par ordre du roi par MM. Guettard et Monnet, par Jean-Étienne Guettard et Antoine-Grimald Monnet, E.M.P., F° Res 72-73

Plan 1781

Plan d'Intendance de Ver de Gally, A.D. 60, 1Cp274/1

Plan 1787

Quatrième département de l'assemblée provinciale de l'Isle de France divisé en six Arrondissemens et formé par les Elections de Senlis, Pontoise et Compiègne, S.H.A.S., 689

Plan s.d. (début XVIII^e siècle)

[Plan sans titre représentant notamment les villages de Ver, Montagny, Le Plessis, Ève, Dammartin], A.N., S 1599

Plan s.d. (1^{er} quart XVIII^e siècle)

Carte de la capitainerie royale d'Halatte, ses environs, et de la seigneurie de Chantilly avec ses dépendances, A.N., N/III/Oise/56

Plan s.d. (2^e tiers XVIII^e siècle)

Plan des prés et étangs situés le long de Launette entre Ver-sur-Launette et Chaalis, A.D. 60, plan1253/1

Plan s.d. (XVIII^e siècle)

Carte de la forest d'Ermenonville et de ses environs, A.N., N/II/Oise/39

Plan s.d. (XVIII^e siècle)

Plan pour servir à déterminer les limites des terroirs de Beaumarchais et de Loisy, en contestation entre S.A.S Monseigneur le Prince de Condé et les prieur et religieux Saint-Nicolas d'Acy, A.M.C., CP-C-0117

Plan 1813

Cadastre ancien dit napoléonien de Ver, A.D. 60, Pp4973

Plan 1818-1824

Carte de l'État-Major - environs de Paris, S.H.D. (consultable sur Géoportail)

Plan 1820-1866

Carte de l'État-Major, S.H.D. (consultable sur Géoportail)

Plan 1881

Carte forestière de Chantilly, Halatte et Ermenonville, dressée par Rethoré géomètre du Domaine de Chantilly en 1861, revue et corrigée en 1881, A.M.C., CP-C-0204

Photographies

Photo 1890-1910

« [Église de] Ver » dans [Album de voyage en France], par Jean-Charles Chaufour, B.N.F., 4-VE-2202 (C)

Photo 1922a

Loisy Ermenonville, fête de Sylvie, le Grand frisé chante à Sylvie [personnages de Gérard de Nerval], 9 juillet 1922, B.N.F., EI-13 (913)

Photo 1922b

Loisy Ermenonville, fête de Sylvie, rencontre du Grand frisé, de Sylvie et de Gérard [de Nerval, pièce de théâtre], 9 juillet 1922, B.N.F., EI-13 (913)

Photo 1922c

Loisy Ermenonville, fête de Sylvie [les acteurs de théâtre], 9 juillet 1922, B.N.F., EI-13 (913)

Photo 1922d

Loisy Ermenonville, fête de Sylvie [personnages costumés], 9 juillet 1922, B.N.F., EI-13 (913)

Photo 1922e

Loisy Ermenonville, fête de Sylvie [pièce de théâtre], 9 juillet 1922, B.N.F., EI-13 (913)

SOURCES IMPRIMÉES

CARLIER 1764a

CARLIER (C.), *Histoire du duché de Valois*, t. I, Paris/Compiègne, Guillyn/Bertrand.

CARLIER 1764b

CARLIER (C.), *Histoire du duché de Valois*, t. II, Paris/Compiègne, Guillyn/Bertrand.

CARLIER 1764c

CARLIER (C.), *Histoire du duché de Valois*, t. III, Paris/Compiègne, Guillyn/Bertrand.

DUMAS 1863

DUMAS (A.), *Mes mémoires*, t. I, Paris, Michel Lévy frères.

GUIZOT 1896

GUIZOT (E.), « Antiquités de Valois par M^e Antoine Bataille, procureur du Roi au duché de Valois en 1598 » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1895*, p. 1-76.

GUIZOT 1897

GUIZOT (E.), « Antiquités de Valois par M^e Antoine Bataille, procureur du Roi au duché de Valois en 1598 » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1896*, p. 1-107.

HISTOIRE 1730

Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, t. VI, 3^e éd., Paris, Compagnie des Libraires Associés.

LEBEUF 1757

LEBEUF (abbé J.), *Histoire du diocèse de Paris*, t. VII, Paris, Chez Prault.

MIROT 1936

MIROT (L.), *Inventaire analytique des hommages rendus à la Chambre de France. Fascicule II : bailliages de Senlis, Clermont-en-Beauvaisis, Valois*, Melun, Imprimerie administrative.

MONTAIGNE 2001

MONTAIGNE (M. de), *Les Essais*, éd. D. Bjaï, B. Boudou, J. Céard, Paris, Le Livre de Poche.

RECUEIL 1894

Recueil des historiens des Gaules et de la France, éd. L. Delisle, t. XXIII, Paris, Welter.

RECUEIL 1966

Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France, t. III, éd. J. Boussard, J. Monicat, C. Samaran, Paris, Imprimerie Nationale.

SAUGRAIN 1709

SAUGRAIN (C.), *Dénombrement du royaume par généralités, élections, paroisses et feux*, t. I, Paris, Charles Saugrain.

S.R.A. des Hauts-de-France, service de la Carte archéologique

Dossier SRA n° 604256660001

Dossier SRA n° 604256660002

Dossier SRA n° 60425003

Dossier SRA n° 604256660004

Dossier SRA n° 604256660005

Dossier SRA n° 606660009

Ministère de la culture, service des Monuments historiques

Base Palissy référence PM60001665

SOURCES NUMÉRIQUES

<http://archives.oise.fr/>

<https://catalogue.bnf.fr/index.do>

<http://www.cnrtl.fr/>

<https://www.eglisesdeloise.com/>

<https://francearchives.gouv.fr/>

<https://fusilles-40-44.maitron.fr/>

<https://www.geoportail.gouv.fr/>
<https://www.geneanet.org/>
<https://inventaire.hautsdefrance.fr/>
<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>
<https://monumentsmorts.univ-lille.fr/>
<https://www.resistance60.fr/>
<https://www.sitehistoriquedephilippethuillot.fr/>
<https://14-18.oise.fr/>

INSTRUMENTS DE TRAVAIL

GAFFIOT 1934

GAFFIOT (F.), *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette.

GRIFFISCH *et alii* 2008

GRIFFISCH (J.-N.), MAGNAN (D.), MORDANT (D.), *Carte archéologique de la Gaule : Seine-et-Marne*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

LACHIVER 1997

LACHIVER (M.), *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Paris, Fayard.

LAMBERT 1963

LAMBERT (E.), *Toponymie du département de l'Oise*, Amiens, Musée de Picardie.

LAMBERT 1982

Lambert (E.), *Dictionnaire topographique du département de l'Oise*, Amiens, Musée de Picardie.

LEMAIRE 1976

LEMAIRE (R.), *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Oise*, Paris, École des Hautes Études en Sciences sociales et Laboratoire de Démographie historique.

PROU 1892

PROU (M.), *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale : les monnaies mérovingiennes*, Paris, Chez C. Rollin & Feuardent.

RÉPERTOIRE s.d.

Répertoire des biens nationaux. Arrondissement de Senlis, Beauvais, Archives Départementales de l'Oise.

STEIN 1954

STEIN (H.), *Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne*, Paris, Imprimerie Nationale.

THÉSAURUS 2013

Thésaurus de la désignation des œuvres architecturales et des espaces aménagés, Ministère de la culture et de la communication.

TOUATI 2007

TOUATI (F.-O.), *Vocabulaire historique du Moyen Âge. Occident, Byzance, Islam*, Paris, Boutique de l'histoire.

TOUZERY 1995

TOUZERY (M.), *Dictionnaire des paroisses fiscales de la généralité de Paris d'après le cadastre de Bertier de Sauvigny (1776-1791)*, Caen, éditions du Lys.

WOILLEZ 1862

WOILLEZ (E.), *Répertoire archéologique du département de l'Oise*, Paris, Imprimerie Impériale.

WOIMANT 1995

WOIMANT (G.-P.), *Carte archéologique de la Gaule : l'Oise*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

BARTIER 2016

BARTIER (V.), *La pépinière des aviateurs de la Grande Guerre dans le Valois (1915-1919) : le Groupe des Divisions d'Entraînement du Plessis-Belleville*, Nanteuil-le-Haudouin, Hist&A.

BERDEAUX-LE BRAZIDEC et FOUCRAY 2002

BERDEAUX-LE BRAZIDEC (M.-L.) et FOUCRAY (B.), « Catalogue des monnaies » dans *Le site d'Estrées-Saint-Denis (Oise)*, *Revue archéologique de Picardie*, n°3-4, p. 329-339.

BILOT 2015

BILOT (N.), *Château de Montépilloy (Oise). Octobre 2014*, rapport de sondage archéologique programmé, SRA Picardie, 2015.

BILOT 2016

BILOT (N.), *Château de Montépilloy (Oise). Août 2015*, rapport de fouille archéologique programmée, SRA Picardie, 2 volumes, 2016.

BILOT 2017

BILOT (N.), *Château de Montépilloy (Oise). Août 2016*, rapport de fouille archéologique programmée triennale, SRA Picardie, 2 volumes, 2017.

BILOT *et alii* 2023

BILOT (N.), CHARTIER (M.), HINARD (M.), MEUNIER (C.), RAIMOND (M.), « Les fortifications collectives rurales

de Nanteuil-le-Haudouin à Senlis », Projet collectif de recherche *Les places fortes des Hauts-de-France*, axe « Maisons fortes des Hauts-de-France ».

BOTTINEAU 2014

BOTTINEAU (C.), « Dammartin-en-Goële, collégiale Notre-Dame-de-l'Assomption » dans *Monuments de Seine-et-Marne. Congrès Archéologique de France*, Paris, Société française d'archéologie, p. 121-134.

BRUNEL 2017

BRUNEL (G.), « Le Valois médiéval, un mythe ? Retour sur l'histoire d'un territoire et de ses institutions (VIII^e-XIV^e siècles) » dans *Mémoires de la Fédération des sociétés d'Histoire et d'archéologie de l'Aisne*, tome LXII, p. 139-154.

BÜHRER-THIERRY et MÉRIAUX 2010

BÜHRER-THIERRY (G.) et MÉRIAUX (C.), *La France avant la France (481-888)*, Paris, Belin.

CAIX DE SAINT-AYMOUR 1872

CAIX DE SAINT-AYMOUR (A.), « La grande voie romaine de Senlis à beauvais et l'emplacement de Litanobriga » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1872*, p. 58.

CAIX DE SAINT-AYMOUR 1916

CAIX DE SAINT-AYMOUR (A.), *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des pays qui forment aujourd'hui le département de l'Oise (Picardie méridionale-Nord de l'Île de France)*, série 2, Paris, Librairie ancienne H. Champion.

CAROLUS-BARRÉ 1998

CAROLUS-BARRÉ (L.), « Le comté de Valois jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois au trône de France (Xe siècle - 1328) » dans *Comptes rendus de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis années 1995-1998*, p. 1-147.

CAUCHEMÉ 1902

CAUCHEMÉ (V.), *Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne sous la direction de M. Albert De Roucy. Deuxième partie comprenant : 1° Les fouilles de la Carrière-du-Roi, 2° Les caves gallo-romaines*, Compiègne, Progrès de l'Oise.

CAUDEL 1877

CAUDEL (abbé), « Chemin de Compiègne » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1876*, p. 19-22.

CHAFFENET 2017

CHAFFENET (P.), *Aristocratie et communautés religieuses aux marges septentrionales du royaume*

de France (fin IX^e-début XII^e siècles) : le cas du diocèse de Noyon, thèse de doctorat rédigée sous la dir. de M. Gaillard et A. Dierkens, Lille.

CHAIX 2016

CHAIX (P.) « Le patrimoine routier au XIX^e siècle. La plaque de cocher de Nanteuil-le-Haudouin » dans *Hist&A*, n° 2, p. 18-23.

CHAPELOT 2010

CHAPELOT (J.), « L'habitat rural du Haut Moyen-Âge. Quelques réflexions de ce que nous ont fait connaître l'Île-de-France » dans Yante (J.-M.) et Bultot-Verleysen (A.-M.) (éd.), *Autour du « village ». Établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IV^e-XIII^e siècles)*, Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003, Louvain-la-Neuve.

CHARTIER 2019

CHARTIER (M.) dir., *Morienvall (Oise, Hauts-de-France) : Diagnostic historique, archéologique et monumental*, n° 7, rapport d'étude pour la commune de Morienvall, Aquilon.

CHARTIER 2020a

CHARTIER (M.) (dir.), *Le domaine de La Muette à Largny-sur-Automne (Aisne, Hauts-de-France) : Synthèse historique, archéologique et monumentale*, n°3, rapport d'étude pour les propriétaires, Aquilon.

CHARTIER 2020b

CHARTIER (M.) dir., *Prieuré de Bray-sur-Aunette (Oise, Hauts-de-France). Histoire et architecture de l'espace économique d'un établissement victorin : Étude complémentaire historique, archéologique et monumentale*, n° 5, rapport d'étude pour les propriétaires, Aquilon.

CHARTIER 2021

CHARTIER (M.) dir., *Béthisy-Saint-Pierre (Oise, Hauts-de-France) : Diagnostic historique, archéologique et monumental*, n° 9, rapport d'étude pour la commune de Béthisy-Saint-Pierre, Aquilon, 2 volumes.

CHARTIER 2022a

CHARTIER (M.) dir., *Verberie (Oise, Hauts-de-France) : Diagnostic historique, archéologique et monumental*, n° 10, rapport d'étude pour la commune de Verberie, Aquilon, 2 volumes.

CHARTIER 2022b

CHARTIER (M.), *Palais épiscopal de Beauvais (Oise, Hauts-de-France). Étude archéologique des charpentes de l'aile Saint-Pierre*, rapport d'étude pour le Service départemental d'archéologie de l'Oise, Aquilon.

CIVEL 2006

CIVEL (N.), *La fleur de France. Les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*, Turnhout, Brepols.

CLAERR 1999

CLAERR (T.), « La gestion du comté de Dammartin-en-Goële à la fin du XV^e siècle d'après l'étude du compte de 1495-1496 » dans *Mémoires de la Fédération des sociétés d'Histoire et d'archéologie de Paris et de l'Île-de-France*, t. L, p. 149-200.

COLAYE 2011

COLAYE (J.), *Le prieuré victorin de Bray-sur-Aunette, Oise (XIII^e-XVIII^e siècle)*, mémoire de master I sous la dir. de P. Racinet, Université de Picardie Jules Verne, Amiens.

COMTE d'O... 1886

COMTE d'O..., *Sur les bords de la Nonnette et de la Beuvronne. Rimes fantaisistes*, Dammartin, Libraire-éditeur E. Lemarié.

CUISENIER et alii 1988

CUISENIER (J.), GUADAGNIN (R.), *Un village au temps de Charlemagne : moines et paysans de l'abbaye de Saint-Denis, du VII^e siècle à l'an mil*, catalogue de l'exposition du Musée national des arts et traditions populaires, 29 novembre 1988-30 avril 1989, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux.

DESJARDINS 1880

DESJARDINS (E.), *La borne milliaire de Paris*, Paris, Librairie académique Didier et Cie.

DESRAYAUD 2010

DESRAYAUD (G.), *Seine-et-Marne, Saint-Pathus, « le Bois de l'Homme Mort », Établissements ruraux antiques et petit temple gallo-romain (fanum) du « Bois de l'Homme mort » (milieu II^e s. avant-début V^e s. après J.-C.)*, rapport final d'opération de fouille archéologique, INRAP.

DUPUIS 1895

DUPUIS (E.), *La seigneurie et le village de Pontarmé*, Senlis, Dufresne.

DUPUIS ET MARGRY 1907a

DUPUIS (E.), MARGRY (A.), « Saint-Sulpice-du-Désert » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis années 1906*, p. 161-194.

DUPUIS ET MARGRY 1907b

DUPUIS (E.), MARGRY (A.), « Saint-Sulpice-du-Désert. Note complémentaire » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis années 1906*, p. 323-326.

ÉPAUD 2007

ÉPAUD (F.), *De la charpente romane à la charpente gothique en Normandie. Évolution des techniques et des structures de charpenterie aux XII-XIII siècles*, CRAHM, Caen.

ÉPAUD et BERNARD 2008

ÉPAUD (F.) et BERNARD (V.), « L'évolution des charpentes d'églises du Val d'Oise, du XI^e au XX^e siècle » dans *Revue archéologique du Centre de la France*, numéro 47, p. 1-34 : <http://racf.revues.org/1205>

FISQUET 1868

FISQUET (H.), *La France Pontificale (Gallia Christiana). Histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de tous les diocèses de France. Métropole de Sens. Sens et Auxerre*, Paris, Repos.

FLAMMERMONT 1879

FLAMMERMONT (J.), *Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent Ans (1405-1441)*, Paris, Société d'Histoire de Paris.

FRANÇOIS et JACQUART 1971

FRANÇOIS (M.), JACQUART (J.), « Le temps des épreuves (1560-1598) » dans *Histoire de l'Île-de-France et de Paris*, Toulouse, Privat, p. 225-259.

GALLET 1999

GALLET (J.), *Seigneurs et paysans en France : 1600-1793*, Rennes, Ouest-France.

GUILLEMOT 1905

Guillemot (E.), *Les forêts de Senlis. Etude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville au Moyen Âge et jusqu'à la Révolution.*, Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France, tome 32, Nogent-le-Rotrou, Imprimerie Daupeley-Gouverneur.

GRAVES 1839

GRAVES (L.), *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, Beauvais, Achille Desjardins.

GRAVES 1841

GRAVES (L.), *Précis statistique sur le canton de Senlis*, Beauvais, Achille Desjardins.

GRAVES 1991

GRAVES (L.), *Précis statistique sur le canton de Nanteuil-le-Haudouin*, Beauvais, Achille Desjardins, 1^{ère} éd. 1829.

GRENIER 1856

GRENIER (dom), *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, tome 3, Paris, Chez Dumoulin.

HINARD 2019

HINARD (M.), *Abbaye de Lieu-Restauré (Oise, Hauts-de-France). Histoire de la fondation et des premières décennies de fonctionnement (1138-1223)*, rapport d'étude historique pour l'association de sauvegarde de l'abbaye de Lieu-Restauré, Aquilon.

HINARD 2020

HINARD (M.) dir., *Lagny-le-Sec (Oise, Hauts-de-France) : Synthèse historique, archéologique et monumentale*, n°5, rapport d'étude préalable pour la commune de Lagny-le-Sec, Aquilon.

HINARD 2021a

HINARD (M.) dir., *Fontaine-Chaalis (Oise, Hauts-de-France). Un terroir villageois entre Foi et Hommage*, collection Histoire, Archéologie & Territoires, n°2, Crépy-en-Valois, Aquilon.

HINARD 2021b

HINARD (M.) dir., *Versigny (Oise, Hauts-de-France). Terroirs et pouvoirs au fil de la Nonette*, collection Histoire, Archéologie & Territoires, n° 3, Crépy-en-Valois, Aquilon.

HINARD 2022

HINARD (M.) dir., *Béthancourt-en-Valois (Oise, Hauts-de-France). Une dépendance de Morienvall au franchissement de l'Automne*, collection Histoire, Archéologie & Territoires, n° 6, Crépy-en-Valois, Aquilon.

HUSSENET 1996

HUSSENET (J.), « Les dénombremens Saugrain. Genèse et hypothèses » dans *Annales de démographie historique*, p. 295-312.

LEBÈGUE 1994

LEBÈGUE (M.), *Les noms des communes du département de l'Oise*, Amiens, Musée de Picardie.

LEBEUF 1738

LEBEUF (abbé), *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'Histoire de France et de supplément à la notice des Gaules*, tome 1, Paris, Chez Jacques Barois fils.

LEMAS 1884

LEMAS (T.), *Un département pendant l'invasion de 1870-1871*, Paris, Fischbacher.

LEPINGARD 1895

LEPINGARD (E.), « La baronnie du Hommet. Son origine. Ses seigneurs » dans *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et*

d'histoire naturelle du département de la Manche, t. XXVII, p. 1-47.

MACON 1914

MACON (G.), « Les fiefs de Chavercy » dans *Comptes-rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1913*, p. 162-231.

MAGNAN 2012

MAGNAN (D.), « Troisième partie : les trois édifices de spectacle de Meaux, Seine-et-Marne, archéologie et données documentaires » dans *Les édifices de spectacle antiques en Île-de-France*, Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France, Tours, Fédération pour l'édition de la revue archéologique du Centre de la France, p. 109-237.

MARLIÈRE 2001

MARLIÈRE (É.), « Le tonneau en Gaule romaine : La viticulture en Gaule » dans *Gallia*, t. LVIII, p. 181-201.

MATHIEU 1996

MATHIEU (J.-N.), « Recherches sur les premiers comtes de Dammartin » dans *Mémoires de la Fédération des sociétés d'Histoire et d'archéologie de Paris et de l'Île-de-France*, t. XLVII, p. 7-64.

MAZEL 1996

MAZEL (G.), *Ermenonville. L'histoire et la vie du village. Le château et les jardins du marquis de Girardin. Le souvenir de Jean-Jacques Rousseau*, bulletin n° 73-75, Beauvais, GEMOB.

MICHELIN 1841

MICHELIN (L.), *Essais historiques et statistiques sur le département de Seine-et-Marne*, Melun/Paris, Michelin/Dumoulin.

MEYZIE 2010

MEYZIE (P.), « De l'auberge au traiteur. La restauration commerciale dans l'Europe moderne (XVI^e-XIX^e siècles) » dans *l'Alimentation en Europe à l'époque Moderne* [en ligne], mis en ligne en 2016, consulté le 23 mars 2023. URL : <https://www.cairn.info/l-alimentation-en-europe-a-l-epoque-moderne--9782200244071-page-53.htm?contenu=resume>

MORICEAU 1994

MORICEAU (J.-M.), *Les fermiers de l'Île-de-France, l'ascension d'un patronat agricole (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard.

MORICEAU 1994

MORICEAU (J.-M.), « Au rendez-vous de la « Révolution agricole » dans la France du XVIII^e siècle. À propos des régions de grande culture » dans *Annales*, n° 1, p. 27-63.

MÜLLER 1904

MÜLLER (E.), « Analyse du Cartulaire, des Statuts, etc, de Notre-Dame de Senlis » dans *Comptes-rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1904*, p. 1-230.

NEWMAN 1971

NEWMAN (W.-M.), *Les seigneurs de Nesle en Picardie (XII^e-XIII^e siècle), leurs chartes et leur histoire*, Paris, Picard, 2 volumes.

POPINEAU 2007

POPINEAU (J.-M.), *L'homme et le hameau dans le Val du Rouanne (Oise) : la formation d'un paysage au bâti semi-dispersé de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge* dans *Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 24.

POPINEAU 2018

POPINEAU (J.-M.), « La messière Brunehaut » dans *Comptes rendus et Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Senlis années 2014-2015*, p. 11-17.

POPINEAU 2020

POPINEAU (J.-M.), « Les Sulbanectes, une approche archéogéographique (V^e s. avant notre ère - I^{er} s. après) » dans *Comptes-rendus et mémoires*, Société d'histoire et d'archéologie de Senlis, p. 11-41.

POUPEAU 2002

POUPEAU (G.), *Le prieuré de Saint Leu d'Esserent et la société au XII^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire médiévale sous la dir. de M. Bourin et L. Morelle, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris [en ligne], mis en ligne le 31 juillet 2008. URL : <http://www.lespetitescases.net/le-prieure-de-saint-leu-d-esserent-et-la-societe-au-xiie-siecle>

PREISS 2012

PREISS (S.), « Étude carpologique de la motte castrale de Boves. Synthèse des résultats et répartition par phase » dans *Revue archéologique de Picardie*, n° 12, p. 219-248.

PUZELAT 1999

PUZELAT (M.), *La vie rurale en France XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, SEDES.

RACINET 1990

RACINET (P.), *Les maisons de l'Ordre de Cluny au Moyen âge : évolution et permanence d'un ancien ordre bénédictin au nord de Paris*, Louvain, Nauwelaerts.

RACINET 2018

RACINET (P.), dir., *Le prieuré clunisien Notre-Dame et Saint-Babylas de Nanteuil-le-Haudouin (Oise) (fin*

XI^e-fin XVIII^e siècle). *Histoire et archéologie*, Revue archéologique de Picardie, n° spécial 33.

RAIMOND 2020a

RAIMOND (M.), « Jardins et potager au château de Raray » dans *Comptes-rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis, année 2016-2017*, Senlis, p. 99-130.

RAIMOND 2020b

RAIMOND (M.), « Les jardins du château de Nanteuil-le-Haudouin » dans HINARD (M.) dir., *Château de Nanteuil-le-Haudouin (Oise, Hauts-de-France). Bilan historiographique et archivistique du site et de son environnement (XI^e-XVIII^e siècles)*, rapport d'étude historique pour l'association d'Histoire et d'Archéologie de Nanteuil-le-Haudouin, Aqilon.

ROBERT 2007

ROBERT (S.), « Les itinéraires routiers anciens traversant le Val-d'Oise » dans *Bulletin archéologique du Vexin français*, n° 38, Centre de recherches Archéologiques du Vexin Français, p. 7-23.

ROBLIN 1965

ROBLIN (M.), « Le culte de saint Martin dans la région de Senlis » dans *Journal des Savants*, n° 3, p. 543-563.

ROBLIN 1966

ROBLIN (M.), « Habitats disparus de la région de Senlis » dans *Actes du 90^e congrès national des sociétés savantes*, section archéologie, Nice, p. 221-257.

ROBLIN 1978

ROBLIN (M.), *Le terroir de l'Oise aux époques gallo-romaine et franque : peuplement, défrichement, environnement*, Paris, Picard.

ROBLIN 2008

ROBLIN (M.), « Les hydronymes de la région de Senlis (Oise) » dans *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque*, Paris, Picard, p. 478-491, 1^{ère} éd. 1966.

SÉANCE 1869

« Séance du 15 juillet 1869 » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1869-1871*, p. XXX-XXXII

SÉANCE 1872

« Séance du 11 juillet 1872 » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1872*, p. XXXIX.

SÉANCE 1875

« Séance du 9 septembre 1875 » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1876*, p. LXV.

SÉANCE 1876a

« Séance du 10 août 1876 » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1876*, p. XLV.

SÉANCE 1876b

« Séance du 9 septembre 1876 » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1876*, p. LIX

THUILLOT 2019

THUILLOT (P.), *Les châtelainies au nord du Bassin parisien du X^e au XIII^e siècle : étude sur les cadres institutionnels et les lieux de pouvoir sur la société aristocratique (princes, comtes et chevaliers)*, thèse de doctorat sous la dir. de P. Racinet et J. Paviol, Créteil, Université Paris-Est Créteil.

TOUZERY 1995

TOUZERY (M.), *Atlas de la généralité de Paris au XVIII^e siècle. Un paysage retrouvé*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

VATTIER 1885

VATTIER (A.), « Palatium Vernum » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1885*, p. 1-23.

VATTIER 1887

VATTIER (A.), « Notes historiques sur le prieuré Saint-Nicolas d'Acy. Troisième partie » dans *Comptes rendus et mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis année 1886*, p. 3-80.

VERGNOLLE 1983

VERGNOLLE (É), « Saint-Arnoul de Crépy : un prieuré clunisien du Valois » dans *Bulletin Monumental*, t. 141-3, p. 233-272.

VERMAND 1996

VERMAND (D.), *Ver-sur-Launette/Loisy, chapelle Saint-Sulpice* [en ligne], mis en ligne en 1996. URL : <http://www.eglisesdeloisse.com/monument/ver-sur-launette-loisy-chapelle-saint-sulpice/>

VERMAND 2017

VERMAND (D.), *Ver-sur-Launette, église Saint-Denis* [en ligne], mis en ligne en 1996 et révisé en 2017. URL : <http://www.eglisesdeloisse.com/monument/ver-sur-launette-eglise-saint-denis/>

Annexes

I. Les actes carolingiens de Ver-sur-Launette

PRÉSENTATION DE DIPLÔMES ORIGINAUX RÉDIGÉS A VER-SUR-LAUNETTE

Morgan Hinard, Aquilon

Introduction

Notre étude avait pour objet de repérer des actes originaux rédigés pendant le Haut Moyen Âge à Ver-sur-Launette. Lieu d'implantation d'un palais carolingien, cette commune constitue un lieu privilégié pour les descendants de Charles Martel. Prenons pour exemple, en 755, que Pépin le Bref y réunit un concile dont l'objectif est de régler différentes questions liées à l'administration du royaume. Ce concile aboutit à la rédaction du capitulaire de Ver, une ordonnance d'une grande importance pour l'administration du royaume, qui statue sur des problématiques aussi bien religieuses que monétaires¹.

S'agissant des actes, nous sommes parvenus à repérer cinq documents originaux qui ont été rédigés à Ver-sur-Launette. Chacun de ces documents précise son lieu de rédaction. Ainsi, pour trois actes, c'est la mention *actum Verno palatio* qui est inscrite. Les deux autres actes portent les mentions *actum Vero palatio* et *actum Vern palatio*. Cette différence s'explique aisément car l'orthographe d'un nom de localité est mouvant, aussi bien au Moyen Âge que sous l'Ancien Régime. Il est toujours malaisé d'affirmer qu'il s'agisse bel et bien de la localité de Ver-sur-Launette. Des érudits, comme l'archiviste du Second Empire Jules Tardif, associaient le nom de *Verno* à la localité de Verneuil². Mais, l'érudit Émile Lambert, auteur de sérieux travaux sur la toponymie du département de l'Oise, associe bien les noms latins de *Verno* ou de *Vern* à Ver-sur-Launette³.

¹ Ce capitulaire a été édité dans MONUMENTA 1835, p. 24.

² L'archiviste indique que l'acte de 833 de Louis le Pieux (K 9, n° 8¹) est rédigé à Verneuil : TARDIF 1866, p. 89, n° 127. De nombreuses communes portent le nom de Verneuil, les suivantes sont situées à moins de 100 km de Ver-sur-Launette : Verneuil-en-Halatte (60550), can. Creil, arr. Senlis, dép. Oise ; Verneuil-sur-Seine (78480), can. Verneuil-sur-Seine, arr. Saint-Germain-en-Laye, dép. Yvelines ; Verneuil-l'Étang (77390), can. Nangis, arr. Melun, dép. Seine-et-Marne ; Verneuil-sous-Coucy (02380), can. Vic-sur-Aisne, arr. Laon, dép. Aisne ; Verneuil (51700), can. Dormans, arr. Épernay, dép. Marne ; Moussy-Verneuil (02160), can. Guignicourt, arr. Laon, dép. Aisne.

³ LAMBERT 1963, p. 17.

Chaque mention que nous avons indiquée est associée au mot *palatio*. À l'époque carolingienne, le palais est une résidence royale où des actes de gouvernement sont rédigés. Il désigne également l'édifice où siège le souverain régnant. Le *palatium* pourrait être défini « par la durée, la signification, la fréquence de la résidence ou de la présence royale et par l'existence de constructions représentatives de la royauté »⁴. C'est pour cette raison que même si ces actes originaux sont écrits au palais de Ver, leur contenu, que nous détaillerons dans cette présentation, ne concerne pas directement la localité de Ver-sur-Launette.

Cette présentation est divisée en quatre points. Il s'agira dans un premier temps de détailler les dépôts d'archives dans lesquels nous avons pu trouver ces actes, puis nous insisterons sur l'importance de l'écriture des actes à l'époque carolingienne. Enfin, nous présenterons les documents d'un point de vue matériel et un résumé de leur contenu.

Les lieux de conservation des actes

Les cinq actes sont conservés dans deux dépôts d'archives. Quatre sont issus des Archives Nationales⁵, tandis que le dernier est actuellement conservé au sein des Archives Départementales de la Haute-Marne⁶. La classification des archives au sein d'un dépôt national répond à des problématiques différentes de celles d'un dépôt départemental. Nous nous proposons d'expliquer ces différences de classement afin de mieux cerner les raisons de la conservation d'une archive dans une série ou une autre.

Les quatre documents des Archives Nationales se trouvent dans la série K. Dénommée « Monuments Historiques », elle constitue une collection de documents disparates qui a été formée pendant la période révolutionnaire (1789-1799). Les Monuments Historiques regroupent en partie des actes issus de chartriers ecclésiastiques⁷, comme ceux de la prestigieuse abbaye royale de Saint-Denis. Le cinquième document est quant à lui issu

4 BARBIER 1982, p. 134. L'auteur reprend une définition de l'historien allemand Carl Richard Brühl.

5 Archives Nationales, 11 rue des Quatre-Fils, 75003 Paris.

6 Archives Départementales de la Haute-Marne, rue du Lycée, 52000 Chamarandes-Choignes.

7 Un chartrier est une salle de conservation des chartes.

de la série G des Archives Départementales de la Haute-Marne. Cette série regroupe l'ensemble des archives du clergé séculier de la circonscription. À l'inverse du clergé régulier constitué de communautés religieuses vivants sous une règle, le clergé séculier est constitué de religieux dont la caractéristique principale est de vivre parmi les laïcs. C'est le cas du chapitre des chanoines de la cathédrale de Langres, bénéficiaire d'un diplôme daté de 852, que nous allons évoquer dans les prochains paragraphes.

Nos cinq documents originaux sont donc issus de fonds d'archives religieux. Cet état de fait n'exprime en rien un défaut d'écriture de la part des laïcs. Les documents destinés à une communauté religieuse sont souvent conservés soigneusement ensemble. À l'inverse, des papiers transmis au sein d'une même famille par exemple sont plus sensibles aux destructions et aux pertes et aux divisions à chaque génération.

La pratique de l'écrit sous les Carolingiens

L'écrit est essentiel pour les souverains carolingiens⁸. Sa pratique et sa diffusion sont nécessaires pour maintenir et/ou étendre leur autorité à travers leur royaume. L'administration carolingienne nécessite une importante activité rédactionnelle pour répondre aux besoins des domaines financier, administratif ou judiciaire. La conservation exclusive de documents ecclésiastiques biaise notre compréhension de cette pratique rédactionnelle. Or, nous le savons, une très grande quantité de documents administratifs était envoyée à des personnes laïques.

Une description matérielle des actes

Les cinq actes originaux sont des diplômes ou des préceptes. Il s'agit de pièces officielles dont la rédaction émane directement de l'autorité du souverain, afin d'établir un

8 Cette partie et la suivante s'appuient sur les travaux du chartiste Robert-Henri Bautier. Le lecteur qui souhaite approfondir ses connaissances sur la diplomatie carolingienne peut se reporter à son travail cité dans la bibliographie : BAUTIER 1982.

LES ACTES CAROLINGIENS DE VER-SUR-LAUNETTE - 20 AOÛT 2018



droit ou un privilège. Les cinq documents sont rédigés au IX^e siècle, entre 833 et 861. Deux souverains sont à l'origine de la rédaction de ces actes : le fils et le petit-fils de Charlemagne, Louis le Pieux (814-840) et Charles le Chauve (843-877).

Chaque diplôme est introduit par une formule précise. L'acte de Louis le Pieux est introduit par la formule *In nomine domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi* - Au nom de Dieu et de notre sauveur Jésus Christ. Cette formule est progressivement remplacée par celle de *In nomine sanctae et individuae Trinitatis* - Au nom de la sainte et Indivisible Trinité, que nous retrouvons dans les quatre diplômes de Charles le Chauve.

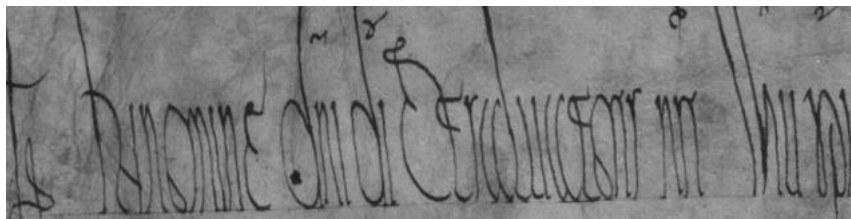


fig. 1. Formule d'invocation du diplôme de 833 de Louis le Pieux (K 9, n°8¹) : *In nomine domini Dei et salvatoris nostri Jesu Christi*

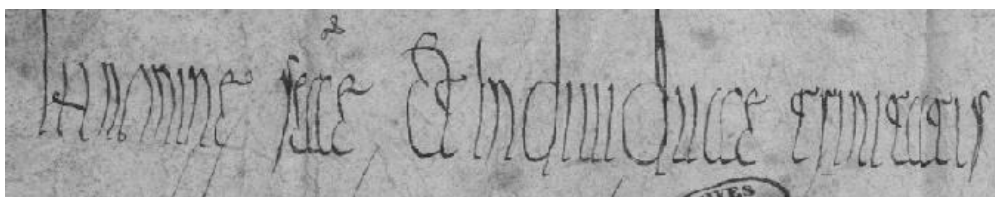


fig. 2. Formule d'invocation du diplôme de 854 de Charles le Chauve (K 12, n°4²) : *In nomine sanctae et individuae Trinitatis*

LES ACTES CAROLINGIENS DE VER-SUR-LAUNETTE - 20 AOÛT 2018



Les cinq diplômes sont rédigés en langue latine sur du parchemin. Ils ont été scellés avec un sceau de cire plaqué, apposé au bas à droite du document. Au sein de notre *corpus*, deux diplômes conservent des sceaux qui sont en parfait état. Il s'agit des diplômes les plus anciens, ceux de 833 et de 846 (K 9, n°8¹ et K 11, n° 5).



fig. 3 : Sceau de Louis le Pieux (K 9, n° 8¹). L'empereur est représenté de profil.

Ces documents ne sont pas uniformes et les dimensions sont variables d'une pièce à l'autre. Le tableau ci-dessous présente les différentes dimensions des cinq documents (en millimètres).

<i>Cote</i>	<i>Hauteur à gauche</i>	<i>Hauteur à droite</i>	<i>Largeur en haut</i>	<i>Largeur en bas</i>
<i>K 9, n° 81</i>	555	555	692	728
<i>K 11, n° 5</i>	555	549	685	678
<i>K 12, n° 42</i>	423	410	550	572
<i>K 13, n° 4</i>	440	445	520	520
<i>G 1, n° 4</i>	523	510	544	560

Aperçu du contenu des diplômes

Les cinq documents de notre *corpus* ont tous été rédigés à l'attention de religieux. Deux sont destinés à l'abbaye de Saint-Denis. Les trois autres sont rédigés à l'attention des abbayes de Saint-Maur-des-Fossés⁹ et de Saint-Germain-des-Prés¹⁰, et du chapitre cathédral de Langres. Nous allons maintenant nous attacher à résumer le contenu de ces documents originaux conservés au palais de Ver-sur-Launette.

K 9, n° 8¹

Le premier précepte est daté du 20 janvier 833. L'empereur Louis le Pieux cède aux religieux de l'abbaye de Saint-Denis une partie de la *villa* de Mitry¹¹. Pour l'Antiquité et le Haut Moyen Âge, une *villa* est un domaine de grand propriétaire terrien qui comprend notamment des terres et des bâtiments agricoles. Cette donation est faite à la condition que les moines célèbrent une messe à la date anniversaire de la mort de l'empereur et de l'impératrice Judith de Bavière.

K 11, n° 5

Le deuxième diplôme, daté du 7 août 846, est le premier diplôme de notre *corpus* rédigé sous le règne de Charles le Chauve. Le roi des Francs offre aux moines de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés l'exemption de tonlieu et de diverses redevances¹², pour l'ensemble des bateaux de l'établissement religieux qui circule sur la Seine et ses affluents, comme l'Oise, l'Aisne et la Somme. L'exemption porte également sur l'ensemble des cours d'eau du royaume. Charles le Chauve intervient en faveur des moines de Saint-Germain-des-Prés grâce à leur abbé, Ébroïn, qui était également évêque de Poitiers et archichapelain du roi.

9 Cette abbaye fondée à l'époque mérovingienne et aujourd'hui disparue se trouvait dans la commune de Saint-Maur-des-Fossés (94100), can. ch. lieu, arr. Créteil, dép. Val-de-Marne.

10 L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés est une ancienne abbaye bénédictine fondée au VI^e siècle. Seule l'église subsiste de l'ensemble monastique, qui se trouve dans le VI^e arrondissement de Paris.

11 Mitry-Mory (77294), can. ch. lieu, arr. Meaux, dép. Seine-et-Marne.

12 Le tonlieu est un péage sur les marchandises transportées prélevé lors du passage d'un fleuve ou aux portes de certaines villes.

LES ACTES CAROLINGIENS DE VER-SUR-LAUNETTE - 20 AOÛT 2018



G 1, n° 4

Le troisième acte, daté du 17 septembre 852, est destiné au chapitre cathédral de Langres¹³. Dans ce document, le roi Charles le Chauve confirme un diplôme de son père Louis le Pieux. En effet, l'empereur défunt avait donné plusieurs biens aux chanoines langrois localisés dans l'étendue du comté de Langres.

K 12, n° 4²

Le quatrième document, daté du 16 décembre 854, est une ratification d'un échange de biens et de terres situés à Bussy¹⁴. Charles le Chauve confirme cet échange, réalisé entre la reine Ermentrude, abbesse de Chelles et Eginhard, abbé de Saint-Maur-des-Fossés.

K 13, n° 4

Le dernier diplôme, daté du 6 mars 861 est une confirmation d'échange. Dans ce document, Charles le Chauve confirme un échange de biens entre son cousin, l'abbé de Saint-Denis Louis, et un dénommé Vuitramnus. Grâce à l'échange d'un bien situé dans le Brabant, l'abbé de Saint-Denis obtient une *villa* dénommée *Bladoldi*. Il semble qu'il s'agisse de la commune de Bienville, située dans le département de l'Oise¹⁵.

Conclusion

Ces cinq documents sont d'un intérêt exceptionnel pour l'histoire de chacun des sites évoqués, renforcé par le faible nombre d'actes du Haut Moyen Âge parvenus jusqu'à nous. Ils démontrent l'importance du palais implanté à Ver-sur-Launette comme lieu de gouvernement. Notre perception ne doit pas être limitée par la période de rédaction restreinte (833-861) des actes conservés, puisque nous savons que Pépin le Bref tient dans ce

13 Langres (52200), can. et arr. ch. lieu, dép. Haute-Marne.

14 Il s'agit très certainement de Bussy-Saint-Georges (77600), can. et arr. Torcy, dép. Seine-et-Marne.

15 Bienville (60280), can. Compiègne-1, arr. Compiègne, dép. Oise.

LES ACTES CAROLINGIENS DE VER-SUR-LAUNETTE - 20 AOÛT 2018



palais un concile dès 755. De même, il est nécessaire de préciser que le séjour d'un souverain carolingien dans un de ses palais n'implique pas la rédaction systématique d'un acte.

La recherche d'actes peut se prolonger en s'orientant désormais sur les copies d'originaux disparus, disséminées dans les travaux d'érudits ou les ouvrages scientifiques et sur d'éventuelles mentions de Ver-sur-Launette dans les documents de cette période. Les perspectives de recherches sont nombreuses et pourraient permettre de limiter les confusions entre les noms de lieux latins et en particulier entre Verneuil et Ver.

Ces recherches permettraient également de dépasser le cadre chronologique du Haut Moyen Âge, pour comprendre l'évolution d'un lieu occupé par les rois carolingiens aux siècles suivants. Le travail historique et documentaire ne parviendra pas à répondre à toutes les problématiques que suscite un palais du Haut Moyen Âge et l'environnement dans lequel il s'insère. La discipline historique devra être associée à d'autres disciplines telles que l'Archéologie, la Géographie ou encore la Linguistique en recourant à la toponymie.

SOURCES ET TRAVAUX

- *SOURCES MANUSCRITES*

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-MARNE

Série G : « Clergé Séculier »

G 1, n° 4 : diplôme de Charles le Chauve (17 septembre 852)

ARCHIVES NATIONALES

Série K : « Monuments Historiques »

K 9, n° 8¹ : diplôme de Louis le Pieux (20 janvier 833)

K 11, n° 5 : diplôme de Charles le Chauve (7 août 846)

K 12, n° 4² : diplôme de Charles le Chauve (16 décembre 854)

K 13, n° 4 : diplôme de Charles le Chauve (6 mars 861)

- *SOURCES IMPRIMÉES*

MONUMENTA 1863

Monumenta Germaniae Historicae, t. I Legum, éd. G.-H. Pertz, Hanovre, Impensis Bibliopolii Hahniani.

- *BIBLIOGRAPHIE*

BARBIER 1982

BARBIER (J.), « Palais et fisc à l'époque carolingienne : Attigny » dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 140, livraison 2, p. 133-162.

BAUTIER 1984

BAUTIER (R.-H.), « La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens » dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 142, livraison 1, p. 5-80.

LAMBERT 1963

LAMBERT (É.), *Toponymie du département de l'Oise*, Amiens, Amis du Musée de Picardie.

TARDIF 1866

TARDIF (J.), *Inventaires et documents publiés par ordre de l'Empereur : Monuments Historiques*, Paris, J. Claye.

II. Archéologie du palais mérovingien de Ver-sur-Launette

Les fouilles du Vieux château

Maxime CHARTIER

Lors de nos dépouillements des différents fonds d'archives, nous avons découvert au Service régional d'archéologie d'Amiens, des documents envoyés par M. Maurice Catuffe, instituteur à Ver, demandant l'autorisation de réaliser des fouilles archéologiques dans des parcelles agricoles au lieu-dit le Vieux château. L'instituteur présente un résumé des connaissances historiques et archéologiques sur le sujet du palais royal mérovingien de Ver, des plans de localisation du site et des sondages à effectuer dans le but de mettre au jour l'édifice, ainsi qu'une demande de subvention. Il propose ensuite d'identifier le site de l'ancien palais dont « l'emplacement se trouve sur un plateau situé à l'ouest du village de Ver, dominant des chemins creux. Ce plateau porte le nom de Pièce du Vieux château. Un chemin appelé encore aujourd'hui "chemin de Compiègne" longe cette pièce. C'était la voie empruntée par les Rois Mérovingiens allant de Paris ou de Saint-Denis à Compiègne ». Pour finir, l'auteur donne les informations pour effectuer les fouilles : « Le terrain à fouiller forme un rectangle d'environ 150 mètres sur 90 mètres. Le premier travail consistera donc à creuser deux tranchées perpendiculaires dans le milieu de cet emplacement. Ce travail de fouilles peut s'évaluer à 30 000 francs ». Il joint un plan à ce courrier figurant la parcelle et la zone de fouilles matérialisée¹. Une mention manuscrite sur le premier document indique « Fouilles 1950-1952 : seul rapport que nous possédons [le SRA] ». De même, le dossier contenant ces documents concerne le palais de Ver et l'on y trouve des informations archéologiques d'Hervé Margot mais qui concernent une localisation différente dans le territoire. Enfin, le dossier porte la mention « le site serait connu et publié en Seine & Marne », s'agit-il des fouilles, de la question du palais royal ou du site découvert en prospection ? Nous n'avons pour le moment trouvé aucune publication relative à des fouilles du palais.

Ajoutons que la base Mediatek de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie donne une occurrence relative à ce dossier. La cote 0080/068/0320, conservé au site de Saint-Cyr, est intitulé « Fouilles à Ver, *Palatium Vernum*, 1950-1952 », avec le nom de Maurice Catuffe. Nous ne savons pas ce que contient le dossier, en raison de question de communicabilité, mais d'après les renseignements obtenus par les services de la Médiathèque, il ne s'agit vraisemblablement que de pièces administratives en lien avec la fouille, et non de rapports de fouilles archéologiques. Il est probable qu'il s'agisse des mêmes documents que ceux conservés au SRA. Il faut savoir qu'à la période à laquelle cette demande a été faite, le ministère de la Culture, la Direction régionale des affaires culturelles et le Service régional d'archéologie n'existaient pas. À cette date, les questions d'archéologie étaient traitées par le département des Antiquités historiques, 2^e circonscription (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et Oise), qui dépendait du ministère de l'Éducation nationale.

Dans les archives de Maurice Catuffe, nous avons retrouvé, en plus d'une copie ou d'un brouillon, des documents adressés aux autorités archéologiques en 1949 et des lettres adressées à l'instituteur en réponse à sa demande d'autorisation de fouilles. Signalons que, dans l'état actuel de la recherche, nous ignorons si l'intégralité des courriers de M. Catuffe a été repérée, ceux-ci se limitant principalement à la correspondance passive de l'intéressé, sauf lorsqu'une copie a été conservée.

1. Dossier SRA n° 604256660003.

• La lettre la plus ancienne, datée du 20 octobre 1949, émane de Georges Matherat, directeur de la 2^e circonscription des Antiquités historiques. On comprend dès les premières lignes que messieurs Catuffe et Matherat ont déjà échangé. Ce dernier demande à l'instituteur de lui soumettre une demande d'autorisation de fouilles et de subvention, qu'il suggère de 30 000 francs, ainsi qu'une courte note sur les recherches à entreprendre sur le terrain, à l'emplacement présumé du palais royal de Ver, le tout adressé au ministère de l'Éducation nationale ; il précise que les fonds à prévoir sont pour l'année 1949. Georges Matherat insiste sur le fait que Maurice Catuffe, qui est en train de préparer une histoire du village, est le mieux placé pour conduire ces recherches, notamment pour sa connaissance des propriétaires et locataires des parcelles cultivées et pour la main-d'œuvre. L'auteur ajoute en post-scriptum : « N'objectez pas votre incompétence en matière de fouilles (je suis là pour vous aider) : ce genre de recherches n'est pas plus difficile que les recherches historiques que vous menez si bien. C'est une simple question de méthode et d'observation attentive »².

• Le courrier du 27 octobre 1949 est une copie conservée de la lettre envoyée par Maurice Catuffe à Georges Matherat, même si celui-ci n'est pas explicitement nommé. L'auteur signale qu'il pensait rencontrer M. Matherat à la bibliothèque ; c'est vraisemblablement là que les deux hommes se sont rencontrés alors que l'instituteur effectuait des recherches sur Ver. Maurice Catuffe fait savoir qu'il a établi le dossier de recherches à adresser pour la demande d'autorisation de fouilles. Il signale aussi qu'il est en attente de la réponse positive des propriétaires de la parcelle à fouiller. Signalons ici qu'un propriétaire, dont le nom n'a pas été identifié, demeurant à Crépy, donne une réponse négative à la demande de l'instituteur dans un courrier du 19 décembre 1949. Il invoque le « dégât de culture que vos fouilles occasionneraient, ces terres étant louées je ne m'en reconnais plus la jouissance ».

• Le courrier suivant est daté du 28 octobre 1949 à Senlis. M. Matherat signale qu'il regrette de n'avoir pu voir M. Catuffe à la bibliothèque de Senlis, en souhaitant une nouvelle rencontre lors de sa venue prochaine. L'auteur confirme que le dossier constitué pour la demande de fouilles est parfait, et qu'il insistera pour que les autorisations nécessaires soient obtenues, malgré les « difficultés financières de l'heure ». Il s'agit du dernier échange épistolaire connu pour l'année 1949.

• Le premier courrier de l'année 1950 est daté du 4 avril à Paris. Il émane du ministère de l'Éducation nationale, direction de l'Architecture, Bureau de la documentation générale, fouilles & Antiquités. L'auteur de la lettre, René Perchet, directeur (général) de l'Architecture, fait part de sa décision d'accorder l'autorisation de fouilles à Ver-sur-Launette pour la campagne de 1950. Les opérations seront conduites sous la supervision de Georges Matherat, directeur de la 2^e circonscription des Antiquités historiques, demeurant à Senlis. Celui-ci sera responsable des décisions à prendre quant aux découvertes de structures construites ou de mobilier. Maurice Catuffe devra tenir « un carnet régulier des

2. Il nous faut signaler ici qu'il s'agit d'une archéologie qui ne se pratique plus aujourd'hui. S'il existe encore des chantiers de fouilles dites programmées, conduites par des non professionnels formés aux méthodes modernes de l'archéologie (notamment la stratigraphie, l'enregistrement, etc.), celles-ci sont soumises à autorisation, validation d'un rapport et sont étroitement surveillées par les autorités compétentes. De l'autre côté se trouve l'archéologie dite préventive, qui intervient lors des chantiers d'aménagement du territoire (construction de voiries, autoroutes, lotissements, etc.), uniquement pratiquée par des professionnels et tout aussi surveillée par les services compétents.

fouilles et [adresser] à la fin de la campagne un rapport détaillé »³. Le même sera tenu seul responsable de tous les accidents et dégâts lors des fouilles. Enfin, tous les documents relatifs aux opérations devront être remis. Au revers, on peut voir que le courrier a été remis à M. Catuffe le 6 avril 1950 par M. Matherat. Daté de ce même jour, une courte lettre est adressée par ce dernier à M. Catuffe. Le directeur signale qu'en plus de l'autorisation de fouilles, le principe de subvention de 30 000 francs a aussi été adopté, ce qui « n'a pas été sans mal en raison de la modestie des crédits accordés à l'Éducation nationale ». Il précise que même si la totalité de la somme n'est pas concédée, il s'agit toujours de fonds pour débiter les fouilles dans l'année et « de faire mieux l'an prochain ». M. Matherat invite M. Catuffe à passer chez lui à Senlis la semaine de Pâques si d'aventure il se rendait dans cette ville.

- Un deuxième courrier émanant de la même institution est daté du 5 juin 1950. Il est signé par M. Bricchet, Administrateur civil, chef du bureau de la documentation générale, fouilles et antiquités, pour le directeur de l'Architecture. Toutefois, il est directement adressé à Georges Matherat, mais une copie conforme a été transmise à M. Catuffe le 6 juin 1950. Dans ce courrier, c'est la commission des Monuments historiques qui donne son autorisation pour les fouilles archéologiques, ainsi que pour la subvention de 30 000 francs demandée par l'instituteur. En contrepartie, tous les « objets à découvrir » devront être déposés dans une collection publique. L'auteur insiste sur le caractère urgent de la réponse qui devra être faite sous huit jours, soit à la mi-juin. Il est précisé que si M. Catuffe refuse cette condition, seule l'autorisation de fouiller lui sera délivrée, sans subvention. En complément de la copie transmise à M. Catuffe, M. Matherat joint une courte lettre, « nous atteignons le but », avec la demande de retour de la déclaration. Notons qu'à partir de cette date, les lettres ne sont plus adressées depuis Senlis mais depuis Compiègne.

- Le troisième courrier est daté du 21 juillet 1950. Il provient de la même institution avec les mêmes interlocuteurs. La lettre est une copie conforme transmise à M. Catuffe le 24 juillet par M. Matherat. Il est question de l'octroi de la subvention pour les fouilles archéologiques à Ver, suite à la réponse positive de M. Catuffe faite le 20 juin 1950, aux conditions du courrier du 5 juin⁴. La somme de 30 000 francs a donc été allouée le 3 juillet, au nom de Georges Matherat, dont une avance de 20 000 francs à verser. Le courrier en copie sera transmis une nouvelle fois à Maurice Catuffe, accompagné d'une lettre de M. Matherat explicitant la décision, qui se réjouit « de cette bonne aubaine qui vous permettra de nous faire connaître des choses fort intéressantes sur le site antique du vieux Palatium Vernum ».

- Le courrier suivant est daté du 6 octobre 1950 à Compiègne. Georges Matherat regrette de n'avoir pu se rendre à Ver et s'enquiert de savoir si Maurice Catuffe a pu réaliser les fouilles et si des découvertes ont eu lieu. L'auteur rappelle qu'il faut lui envoyer au plus vite les documents permettant de justifier de la première avance de la subvention, de manière à en recevoir une seconde. Il précise que tout l'argent doit être dépensé ou justifié avant la fin de l'année afin de pouvoir obtenir une nouvelle subvention l'année suivante.

3. Fonds d'archives privé de Maurice Catuffe, lettre du 4 avril 1950.

4. Le courrier comprenant cette déclaration du 20 juin a dû être réceptionné le 22 juin, ainsi que le rappelle la référence dans l'en-tête du présent courrier.

• Le 12 novembre 1950, Georges Matherat adresse une nouvelle lettre à Maurice Catuffe après avoir appris par un certain M. Legrand, que le fils de l'instituteur avait eu des problèmes de santé et avait dû être opéré. L'auteur écrit « cette malheureuse circonstance a dû vous empêcher de poursuivre vos si intéressantes recherches. Avez-vous pu les reprendre et découvrir quelque chose ? ». On ne saurait toutefois dire s'il est question des recherches historiques ou des fouilles archéologiques. Il rappelle également qu'il faut absolument dépenser toute la subvention avant d'en obtenir une nouvelle pour 1951.

• Le 30 novembre, un courrier officiel du directeur de la 2^e circonscription des Antiquités historiques Georges Matherat, prie M. Catuffe, « directeur des fouilles de Ver-sur-Launette (Oise) », de lui faire parvenir avant le 31 décembre 1950, le rapport du résultat de ses recherches de l'année 1950 incluant tous les documents utiles, conformément à l'autorisation de fouilles (n° 255/50) accordée le 4 avril 1950. Un second courrier joint requiert les pièces justificatives des dépenses correspondant au montant total du crédit de 30 000 francs alloué. Une seconde avance de fonds ne peut lui être accordée avant qu'il n'ait justifié de la première et « en raison du changement d'Exercice budgétaire, une justification tardive lui ferait perdre le bénéfice du complément et celui d'une nouvelle subvention en 1951 ».

• L'envoi du 21 décembre 1950 comprend le récépissé du mandat n° 6000 de la somme de 20 015 francs au nom de Georges Matherat, sur lequel est écrit à la main « Reversement avance ou subvention ». Il est joint à un talon d'un chèque de 20 000 francs daté du 7 août 1950. Dans la lettre, M. Matherat demande à ce que lui soient envoyés de toute urgence les « mémoires des pièces justificatives du montant de votre subvention 1950 », basé sur un modèle joint. Celui-ci détaille les postes de dépense (main-d'œuvre, matériel, photographie, etc.) pour un total prérempli de 30 000 francs. Il est précisé de ne pas attendre que le rapport de fouilles soit terminé.

• La toute dernière lettre conservée date du 21 octobre 1951. Elle est adressée par Robert Lemaire, délégué des Antiquités historiques pour le département de l'Oise à Beauvais. Celui-ci signale que M. Matherat a été remplacé au poste de directeur de la circonscription archéologique par André Piganiol. L'objet du courrier est la « préparation de la campagne de fouilles [à Ver] de 1952 » : « Je vous serai reconnaissant de me dire où en sont exactement les projets de travaux que vous aviez élaborés sur le palatium mérovingien de Ver. Pensez vous pouvoir cette année vous attacher de nouveau à ce travail ? Pourriez vous de toute façon me faire un récit sommaire de vos recherches ? ».

Au travers de cette correspondance passive, il est finalement assez compliqué de déterminer si des fouilles ont bien été réalisées à Ver par Maurice Catuffe. On ne connaît pas de suite à ce dossier et aucun rapport n'a été déposé. Pourtant, une remarque de Michel Roblin concernant le palais de Ver pose question : « [...] il est probable que peu de restes aient pu subsister longtemps d'une construction rustique, et des fouilles pratiquées au lieu-dit Le Vieux Château ne méritent sans doute pas la peine d'être reprises »⁵. Est-ce à dire que des fouilles archéologiques ont bien été conduites sur la parcelle ? Dans ce cas, il n'en existe aucun rapport connu ni de mobilier archéologique conservé. D'après les courriers, si des fouilles ont eu lieu, le chantier s'est vraisemblablement déroulé entre

5. ROBLIN 1978, p. 265-266, note 13

la fin juillet et le début du mois d'octobre 1950. En tout cas, la lettre de 1951 de Robert Lemaire n'indique pas qu'un rapport ait été produit. De même, nous n'avons trouvé aucune notice ni article relatifs à ces fouilles ou à des découvertes dans des publications locales, régionales ou nationales (Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis, Gallia, Revue archéologique de Picardie et noms précédents, Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, etc.).

III. Notice complémentaire sur la vigne

Quelques remarques à propos de la viticulture dans le Valois

Maxime CHARTIER

Si le Valois se caractérise essentiellement par ses grandes plaines céréalières, nombre de ses villages ont aussi cultivé la vigne jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Les recherches archéologiques et historiques sur les pratiques viticoles et vinicoles sont actuellement des thématiques privilégiées. Nous proposons de présenter ici quelques éléments spécifiques de notre territoire pour les périodes antiques et médiévales.

La conquête romaine de la Gaule du Nord au I^{er} siècle av. J.-C. a largement favorisé la diffusion de la vigne dans tout le territoire, bien plus qu'à l'époque de la colonisation grecque de Marseille au VII^e siècle av. J.-C. À cette époque, la culture se limitait à la Provence et au Languedoc, mais les indices matériels de consommation du vin se retrouvent ponctuellement chez les Arvernes¹ et les Éduens².

La viticulture et la production de vin sont attestées dans toute la Gaule dès le I^{er} siècle ap. J.-C. La plante s'acclimate bien dans le nord de la Gaule, région moins clémente que celle de la Méditerranée, à condition de la planter sur les coteaux les plus ensoleillés.

Dans l'Oise, les fouilles archéologiques ont permis de mettre au jour de très nombreux échantillons d'amphores vinaires et de *doliae* sur des sites d'habitats gallo-romains notamment dans les agglomérations secondaires de Champlieu³ et du Mont-Berny⁴, au *vicus* de Redum⁵ et à l'*oppidum* de Montépilloy⁶. Ces vestiges attestent du transport, du stockage et de la consommation de vin à cette période dans le Valois.

Le conditionnement en tonneau apparaît dès le I^{er} siècle ap. J.-C. dans les Alpes, sans pour autant remplacer totalement les amphores dont les capacités de conservation et de vieillissement du vin étaient meilleures, et qui restaient un symbole fort de la romanité⁷.

Compte tenu de la nature putrescible du bois, les découvertes archéologiques de ces contenants sont bien plus rares que les récipients en céramique⁸. Nous trouvons cependant des témoignages médiévaux de la fabrication des tonneaux. Dans un acte de 1215, le roi Philippe Auguste confirme aux chanoines prémontrés de l'abbaye de Lieu-Restauré l'autorisation de se faire délivrer chaque année aux mois de mars et de mai, dans la forêt de Retz, des cercles de différents bois – mille de coudrier ou noisetier, deux mille de charme et 700 de bouleau – pour leurs tonneaux et leurs cuves « ...*mille circulos de coldre et de charme ad duplaris in landis foreste nostre de Rest., et septingentos circulos de booll. Ad magna dolia et ad cuvas* »⁹ ; notons que le terme latin utilisé pour les tonneaux est *dolia*, c'est-à-dire le terme utilisé dans l'Antiquité romaine pour qualifier le contenant céramique. Ces cercles de bois souples correspondent aux cercles actuels en métal servant

1. Tribu celte qui peuplait le territoire devenu l'Auvergne en Gaule Aquitaine.

2. Tribu celte qui peuplait les territoires devenus la Nièvre et la Saône-et-Loire. Leur chef-lieu de *civitas* était Bibracte sur le Mont-Beuvray.

3. Écart de la commune d'Orrouy (60129), arr. Senlis, dép. Oise.

4. Saint-Etienne-Roilaye (60350), arr. Compiègne, dép. Oise.

5. Écart de la commune de Morienvil (60127), arr. Senlis, dép. Oise ; CAUCHEMÉ 1902, p. 83-88 & illustrations.

6. BILOT 2016 ; BILOT 2017.

7. MARLIÈRE 2001, p. 192.

8. Les découvertes de tonneaux ont majoritairement été faites dans des milieux humides et sans air, notamment dans des puits ou enterrés, qui ont permis leur conservation : MARLIÈRE 2001, p. 181.

9. RECUEIL 1966, p. 534.

à maintenir les douelles cintrées. Ces dernières sont réalisées avec du bois de chêne dès les III^e-IV^e siècles, même pour les centres de production de la vallée du Rhône¹⁰.

Hormis les vestiges de contenants, une fouille archéologique réalisée par l'INRAP à Luzarches en 2001 a permis d'identifier un pressoir du Haut Moyen Âge, daté entre la fin du IV^e siècle et le début du V^e siècle¹¹. C'est sur le site d'un habitat rural antique que les négatifs de la structure porteuse ont été découverts ; toutefois aucun élément en bois n'était préservé. De très nombreux pépins de raisins ont été retrouvés sur le site, indiquant la consommation du fruit mais aussi d'un traitement par pressurisation venant confirmer l'hypothèse du pressoir. Cependant, bien qu'ayant un versant exposé au sud, aucune plantation de vignes n'a été détectée sur le site.

Le développement du christianisme va modifier la consommation du vin. À cette époque, en plus d'être un produit de commerce à forte valeur ajoutée et d'export, une boisson domestique¹², le vin est également une composante liturgique du rituel chrétien symbolisant le sang du Christ.

Les actes médiévaux nous renseignent sur la vigne et le vin, non sur les cépages ou les habitudes de consommation, mais plutôt sur sa répartition géographique, les lieux de culture voire de production, et la diffusion du vin. Ainsi les religieux du prieuré Saint-Nicolas-de-Courson consomment du vin en provenance de Clairoix¹³. En 1297, Jean Chevalier fait don d'un quartier de vigne de Rocquigny en faveur des clunisiens de Saint-Arnoul de Crépy-en-Valois¹⁴.

Le prieuré Saint-Victor de Bray-sur-Aunette¹⁵ possède plusieurs pièces de vignes dans les fiefs de la Bretagne à Rully, du Hamel à Bray, de Longmont à Saint-Vaast-de-Longmont¹⁶, du Gastinois à Bray, Rully et Chamicy¹⁷. À Morienvall, la ferme du Pressoir à Élincourt dépend de l'abbaye Notre-Dame et en 1207, un accord est passé entre les églises de Morienvall et de Lieu-Restauré au sujet de neuf arpents de vigne¹⁸. Dans un autre accord datant de 1192, c'est Lieu-Restauré qui doit verser à Saint-Arnoul 12 setiers de vin à la mesure de Bonneuil-en-Valois¹⁹.

Le cas des abbayes prémontrées a été particulièrement étudié par l'historien Ghislain Brunel. Le rapport des religieux à la vigne est suffisamment particulier pour que nous y consacrons un développement.

Pour Lieu-Restauré et les établissements prémontrés, l'agriculture est très nettement marquée par la culture céréalière, au détriment de la culture vinicole. Ce constat, réalisé par Ghislain Brunel, se base sur le faible nombre de mentions de vignes dans les archives : aucune charte pour l'abbaye de Val-Secret par exemple, et moins d'une dizaine seulement pour l'abbaye de Valsery. Notons cependant pour cette dernière que

10. MARLIÈRE 2001, p. 189.

11. Cette information est issue du site internet de l'INRAP qui a consacré un dossier à l'archéologie et au vin (<https://www.inrap.fr/dossiers/Archeologie-du-Vin/>) ; Luzarches (95270), arr. Sarcelles, dép. Val-d'Oise.

12. La consommation domestique du vin est une pratique courante en raison des problèmes sanitaires liés à l'eau.

13. Clairoix (60280), arr. Compiègne, dép. Oise ; Saint-Nicolas-de-Courson est un écart de la commune de Morienvall.

14. CHARTIER 2019, p. 62 ; Rocquigny est un écart de la commune de Morienvall.

15. Écart de la commune de Rully (60810), arr. Senlis, dép. Oise.

16. Saint-Vaast-de-Longmont (60410), arr. Senlis, dép. Oise.

17. COLAYE 2011, p. 154 ; Chamicy est un hameau de la commune de Rully.

18. HINARD 2019, p. 35. Un arpent correspond à environ 0,41 ha.

19. *Idem*, p. 18.

son domaine de Saint-Agnan possédait des vignes²⁰, ainsi qu'à Dampleux où Thibaud de Dampleux et les membres de sa famille, ont concédé en 1248 aux religieux, tout ce qu'ils possédaient au terroir dont des vignes²¹.

En mai 1215, un acte du roi Philippe Auguste recense les droits des chanoines de Valsery à disposer du bois mort en forêt de Retz, ainsi que dans leur propre bois nommé Sainte-Marie de Vivières. Ils disposent également de bois pour leurs clôtures et pour les échelas nécessaires à la vigne, mais ne peuvent les transporter au-delà de l'Aisne²².

En 1325, Charles de Valois, « filz de roy de france conte de Vallois, dalencon de chartres et de aniou » intervient en faveur des religieux prémontrés. Il affirme que pour chaque pièce de vin vendue « au gros de quelque liqueur en la ville de viviers et de longavesne », un setier de forage doit être livré à l'abbaye de Valsery. Si les mentions de vignes sont peu nombreuses dans les chartes médiévales, c'est probablement que ce droit de forage apporte le vin nécessaire à la communauté de chanoines réguliers dans ses besoins quotidiens²³.

Parmi les acquisitions tardives de cette même abbaye au XVII^e siècle, les fermes de Vaux-Saint-Nicolas²⁴ et de Missy-sur-Aisne²⁵ possèdent des vignes et même un pressoir pour cette dernière²⁶; à Ambleny se trouvait également une ferme dite du Pressoir²⁷.

Autres exemples du rapport à la viticulture avec les prieurés clunisiens de Baillon, Beaumont, l'Isle-Adam et Saint-Nicolas d'Acy²⁸. En 1340, ceux-ci possèdent respectivement 3 arpents, 11 arpents, 7 quartiers et 23 arpents de vignes. Ce qui ne représente que 3,5 %, 4,3 %, 2,3 % et 1 % du total de leurs biens fonciers²⁹.

La culture de la vigne tout comme la production et la consommation du vin n'est pas pour autant un fait religieux, chaque résidence élitaine possède sa parcelle de vigne, de même que nombre d'habitations individuelles³⁰. Cette culture est pratiquée au même titre que celle de sustentation du foyer comme le potager. Ainsi à Morienvall, la Grand'Maison du village possède ses vignes³¹.

Mais le phénomène concerne également les individus se trouvant au plus bas, voire en dehors de l'échelle sociale. Vers 570, le testament d'Ermentrude décrit les possessions de son domaine situé entre Paris et Meaux, et particulièrement une *villa* à Lagny-sur-Marne³². On y apprend que tous ses serfs (*liberti*) possèdent « leur pécule, aussi bien leurs petits terrains [que] leurs petits logis, leurs petits jardins et leurs petites vignes »³³.

20. Écart de Cœuvres-et-Valsery (02600), arr. Soissons, dép. Aisne ; CHARTIER 2020b, p. 52.

21. Dampleux (02600), arr. Soissons, dép. Aisne ; CHARTIER 2020b, p. 235.

22. CHARTIER 2020b, p. 12.

23. *Idem*, p. 57.

24. Mercin-et-Vaux (02200), arr. Soissons, dép. Aisne.

25. Missy-sur-Aisne (02880), arr. Soissons, dép. Aisne.

26. CHARTIER 2020b, p. 160, 242 et 170.

27. Ambleny (02290), arr. Soissons, dép. Aisne.

28. Baillon est un écart de la commune de Viarmes (95270), arr. Sarcelles, dép. Val-d'Oise ; Beaumont-sur-Oise (95260), arr. Pontoise, dép. Val-d'Oise ; L'Isle-Adam (95290), arr. Pontoise, dép. Val-d'Oise ; Saint-Nicolas-d'Acy est un écart de la commune de Courteuil (60300), arr. Senlis, dép. Oise.

29. RACINET 1990, p. 86 et 240.

30. Les sources manuscrites détaillées concernant la vigne à l'époque médiévale sont cependant inégales entre religieux et laïcs. Aussi manquons-nous de données comparatives pour ces derniers.

31. CHARTIER 2019, p. 140.

32. Lagny-sur-Marne (77400), arr. Lagny-sur-Marne, dép. Seine-et-Marne.

33. BÜHRER-THIERRY et MÉRIAUX 2010, p. 108-109.

Il existe évidemment une réglementation du commerce du vin, dont les principaux droits, avantages et taxes sont le banvin, l'afforage et le rouage. Le banvin correspond à la proclamation par un seigneur de l'ouverture de la saison de la vente du vin, ce qui implique que celui-ci se réserve le monopole de la vente pendant un temps déterminé (en général quarante jours)³⁴. Le second droit, celui de l'afforage, est une taxe due au seigneur sur la vente de vin au détail³⁵. Enfin, le rouage concerne le droit du seigneur de prélever une taxe sur les charrettes vides ou chargées de marchandises³⁶.

34. TOUATI 2007, p. 42.

35. *Idem*, p. 133.

36. *Idem*, p. 285.

IV. Succession des seigneurs de Ver, XIII^e-XIV^e siècles

Succession simplifiée des seigneurs de Ver entre le XIII^e et le XIV^e siècle

© M. HINARD - DAO : L. BLENET / AQUILON

Nicolas de Pomponne

mention en 1254

⋮

Gui de Pomponne

mention en 1291

⋮

Jean de Pomponne

déclaré décédé en 1387

|

Ferry Cassinel

mention en 1387

D : 1390

|

Guillaume Cassinel

mention en 1391

|

Raoul Cassinel

mention en 1394

déclaré décédé en 1425

|

Gérard Cassinel

mention en 1425

|

Pierre I^{er} Lorfevre

|

Pierre II Lorfevre

|

Jeanne Lorfevre ∞ **Pierre de Cerisay**



Famille Lorfevre

*D'or à l'écusson de sable en abîme,
à la cotice de gueules brochant sur le tout*
© IRHT Paris, Bibl. Sainte-Geneviève,
ms. 168, f. 3

Seigneurie partagée ?

⋮

Jacqueline de Cuise

|

Jacques de Villers

D : décès

Succession établie d'après les sources manuscrites.

N.B. : les individus en gras sont ceux désignés comme seigneurs de Ver. Nous avons utilisé les pointillés lorsqu'il était impossible d'établir une filiation directe entre deux individus.

V. Schéma des relations féodo-vassaliques, XV^e siècle

Le schéma présenté ici figure toutes les relations féodo-vassaliques qui relient l'ensemble des propriétaires de fiefs et de seigneuries qui sont situées sur les territoires de Ver-sur-Launette et de Loisy. Il représente également l'insertion de l'ensemble de ces individus au sein d'une hiérarchie dont le roi de France, en tant que seigneur suzerain, est au sommet.

La réalisation de ce schéma est possible grâce à la documentation, plus développée et plus complète, de la fin du Moyen Âge, d'où le choix du siècle. Le choix de cette période nous permet de mettre en avant le fort morcellement et les divisions seigneuriales de Ver au moment des achats successifs de la famille Lorfevre.

Relations féodo-vassaliques des principaux fiefs & seigneuries situés sur les territoires de Ver et de Loisy au XV^e siècle

© M.HINARD - DAO : L. BLENET / AQUILON

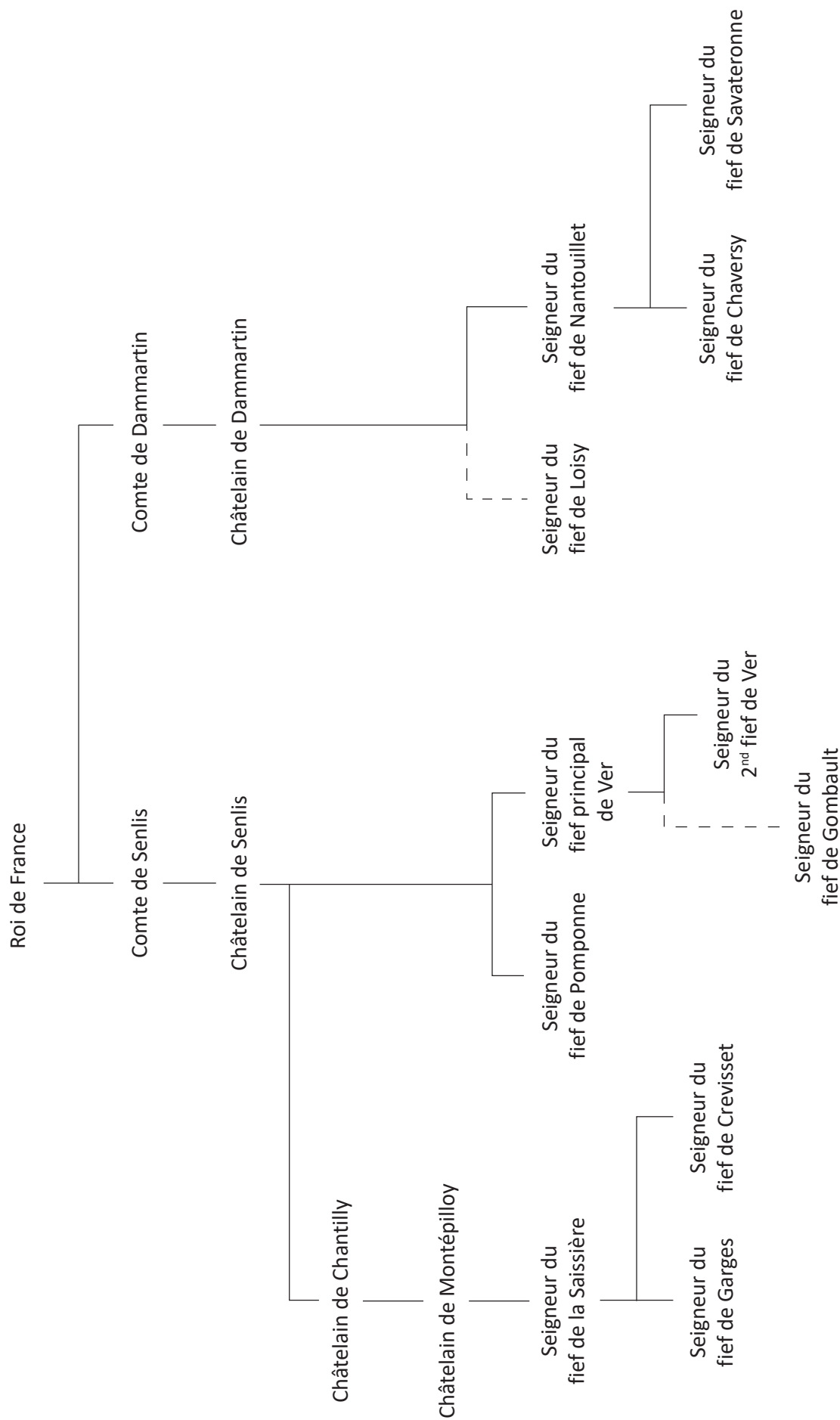


Schéma établi d'après : MIROT 1936 ; inventaire des archives de Chantilly ; sources manuscrites.

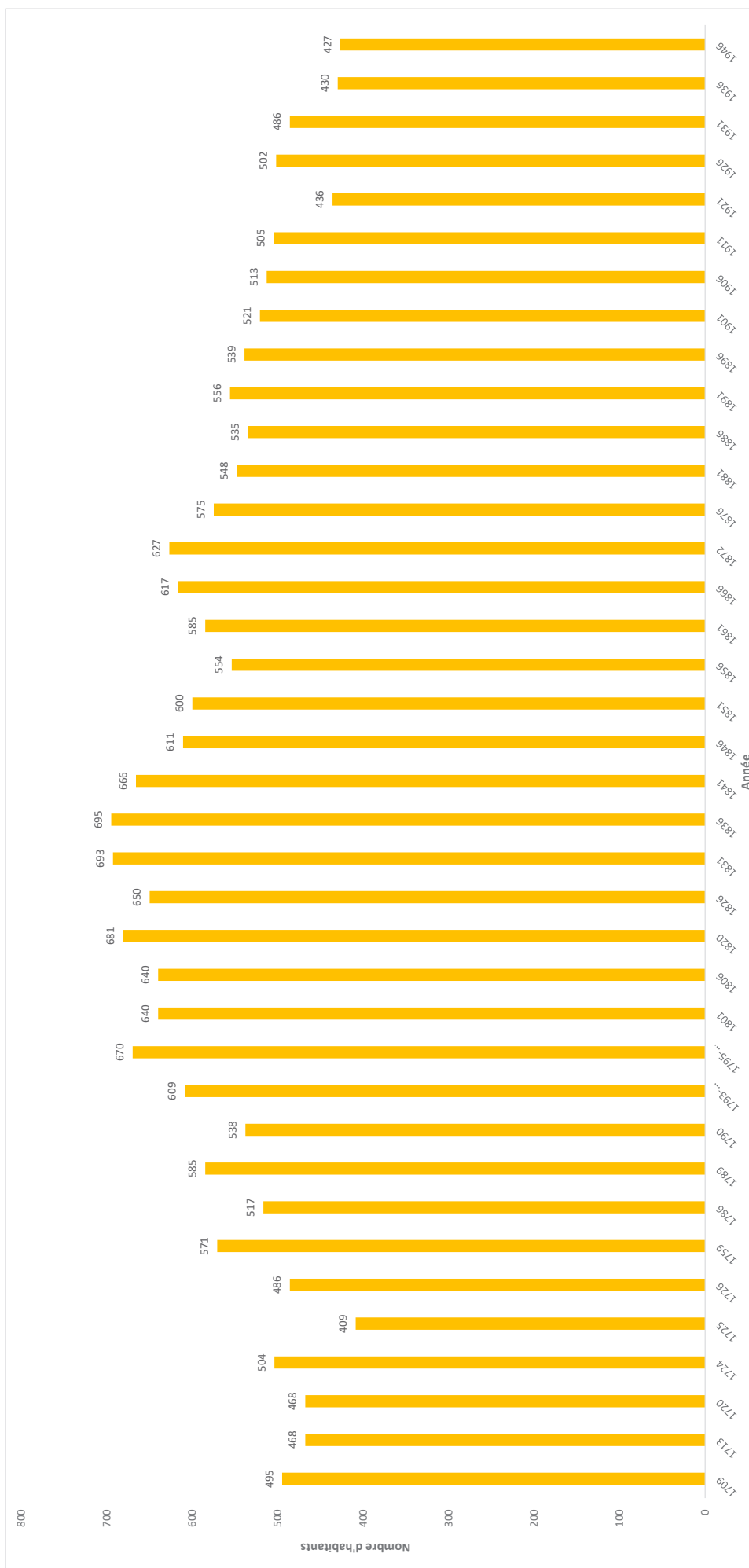
VI. Généalogie des familles Cerisay et Olivier, XVI^e-XVII^e siècles

La généalogie suivante est celle des familles Cerisay et Olivier, seigneur de Ver-sur-Launette entre le XVI^e et le XVII^e siècle. Elle est parfois appelée « Olivier de Leuville », du nom de leur propriété de Leuville-sur-Orge dans l'Essonne, mais nous avons fait le choix de n'employer que le patronyme d'origine.

Parmi les individus les plus emblématiques, signalons la présence de François Olivier, chancelier de France du roi de France François I^{er}. Michel de Montaigne, dans le cadre des ces célèbres *Essais*, attribue à notre individu les paroles suivantes :

« Car je juge sainement que mes forces ne sont pas capables de grandes choses, et je me souviens de ce mot de feu le chancelier Olivier : les Français ressemblent à des guenons qui grimpent dans les arbres, sautant de branche en branche jusqu'à ce qu'elles soient arrivées à la plus haute et parvenues là, y montrent leur cul » (MONTAIGNE 2001, p. 997).

VII. Évolution de la population de Ver-sur-Launette (XVIII^e-XX^e siècles)



© M. HINARD / AQUILON

VIII. Liste des biens nationaux

Vente des biens nationaux sur le territoire de Ver-sur-Launette

Morgan HINARD

Cette annexe reproduit la liste des biens nationaux vendus sur le territoire de Ver-sur-Launette d'après un répertoire dactylographié des Archives départementales de l'Oise (RÉPERTOIRE s.d., p. 27-28).

Abbaye de Sainte-Geneviève de Paris : deux corps de ferme situés à Ver, le premier ayant son entrée au nord, avec cour et jardin, le tout contenant 4 arpents $\frac{1}{2}$; le second ayant son entrée au midi appelée la ferme de Pomponne, cour et jardin, le tout contenant un arpent 3 quartiers ; un moulin à vent et dépendances, 2 arpents de terre et deux petites pièces de pré et 794 arpents 6 verges de terre et 11 arpents 27 verges de pré en plusieurs pièces ; 2 arpents 1 quartier 36 verges de terre et pré ; une belle maison avec jardin potager et enclos, contenant 3 quartiers ; 3 clos contenant 6 quartiers.

Chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste : 10 arpents $\frac{1}{2}$ de terre.

Chapitre de Paris : 40 arpents 42 verges de terre en 3 pièces.

Communauté de Saint-Sulpice : maison et dépendances, y compris une chapelle Saint-Sulpice, jardin et parc, le tout contenant 4 arpents $\frac{1}{2}$; 5 quartiers de pré vis-à-vis ladite maison et 6 arpents de terre au terroir de Loisy.

Cure de Ver : 65 arpents 77 verges de terre en 41 pièces ; 3 quartiers $\frac{1}{2}$ de pré.

Fabrique d'Épiais : 13 arpents 26 verges de terre et bois.

Fabrique de Saint-Rieul de Senlis : 12 arpents de terre en plusieurs pièces.

Fabrique de Ver : 42 arpents de terre en plusieurs pièces.

Fabrique de Saint-Nicolas d'Acy : 4 arpents 12 verges de terre.

Prieuré de Saint-Nicolas de Noëfort : 30 arpents 2 quartiers 26 perches de terre.

Émigré Condé : 6 arpents 1 quartier 41 perches de terre en 12 pièces.

Abbaye de Sainte-Geneviève de Paris : 2 hectares 93 ares 67 centiares de terre, friches et bois.

Émigré Dumetz de Rosnay : 1 hectare 87 ares 37 centiares de terre et bois.

Fabrique de Ver : maison presbytérale et dépendances, avec cour et jardin, le tout contenant 15 ares 31 centiares.

Chapitre Notre-Dame de Paris : 18 arpents de marais.

Fabrique d'Othis : 1 arpent de terre en 2 pièces.

Biens communaux : 5 hectares de pré.

IX. Recensement de la population de Ver-sur-Launette en 1851

*Morgan HINARD
avec la collaboration de Lauralie BLENET*

À partir de 1831, les recensements de population deviennent de plus en plus précis. À l'échelle d'une localité, chaque individu est référencé selon plusieurs critères : nom, prénom, année de naissance, capacité à savoir lire et/ou écrire ou encore la profession exercée.

Le recensement de Ver-sur-Launette de 1851 (A.D. 60, 6Mp728) comporte de nombreux tableaux, présentés ci-dessous, qui répartissent la population locale entre les différents secteurs d'activité. Le document insiste également sur d'autres aspects comme le paysage urbain (la voirie par exemple), la nationalité des habitants ou encore les personnes atteintes d'un handicap. Nous reproduisons aussi ces informations sous forme de tableaux qui contribuent à la compréhension sociologique et historique d'un village du Valois au milieu du XIX^e siècle.

Agriculture

Professions	Hommes	Femmes	Total
Fermiers	15	12	27
Fermiers faisant en même temps un autre état	8	2	10
Journaliers (vignerons, jardiniers, laboureurs)	73	22	95
Domestiques attachés à l'exploitation à l'exploitation (valets de ferme, bergers, etc.)	28	4	32
Bûcherons, charbonniers	15	-	15
TOTAUX	139	40	179

Grande industrie ou manufactures

Professions	Hommes	Femmes	Total
Industrie extractive	6 (ouvriers, apprentis, aides ou commis)	-	6
Manufactures diverses	1 (ouvriers, apprentis, aides ou commis)	-	1
TOTAUX	7	0	7

Industrie et commerce : Petite industrie ou marchands

Professions	Hommes	Femmes	Total
Industrie du bâtiment	6 (maîtres) 16 (ouvriers, apprentis, aides ou commis)	-	22
Industrie de l'habillement	13 (maîtres)	77	90
Industrie de l'alimentation	19 (maîtres)	-	19
Industrie des transports	4 (maîtres) 3 (ouvriers, apprentis, aides ou commis)	-	7
Autres états : herboristes ¹	3 (ouvriers, apprentis, aides ou commis)	10	13
TOTAUX	64	87	151

1. Le terme est rédigé de la main même du recenseur.

Professions libérales

Professions	Hommes	Femmes	Total
Propriétaires vivant du produit de leurs propriétés, rentiers	10	9	19
Magistrats, fonctionnaires et employés du gouvernement	1	-	1
Employés des communes	1	-	1
Instituteurs et professeurs	1	-	1
Ecclésiastiques	1	-	1
TOTAUX	14	9	23

Domesticité

Professions	Hommes	Femmes	Total
Domestiques attachés à la personne, à l'écurie, à la cave, à la table	-	4	4
TOTAUX	-	4	4

Individus sans professions

Professions	Hommes	Femmes	Total
Femmes vivant du travail ou des revenus de leurs maris	-	38	38
Enfants en bas âge à la charge de leurs parents	103	95	198
TOTAUX	103	133	236

Cultes

Cultes	Total
Catholiques romains	600
TOTAUX	600

Totaux hommes et femmes	Hommes	Femmes	Population agglomérée	Population épars
600	327	273	486	114

Observations générales

Le maire Vaillant, auteur du recensement, écrit que : « La population a diminué de 11 habitants depuis le recensement de 1846. Cette diminution doit être attribuée au choléra ».

Grandes divisions communales

Grandes divisions communales	Total
Nombre de quartiers, villages ou hameaux	3
Nombre de rues	13
Nombre de maisons	168
Nombre de ménages	179

Population

Sexe Masculin	Total
Garçons	163
Hommes mariés	132
Veufs	19
TOTAL	314

Sexe Féminin	Total
Filles	117
Femmes mariées	131
Veuves	38
TOTAL	286

Population	Total
TOTAL	600

Maladies ou infirmités apparentes

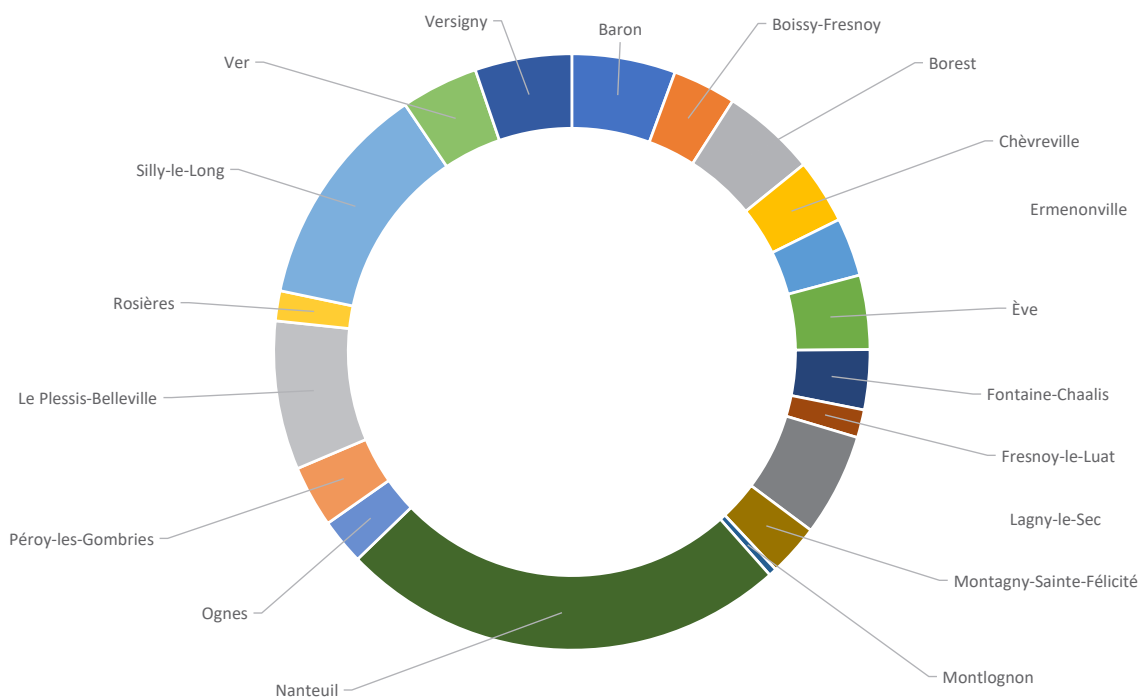
Maladies ou infirmités apparentes	Total
Aveugles	1
Borgnes	4
Individus atteints de goitre	1
Individus affligés d'une déviation de la colonne vertébrale	3
Individus affligés de la perte d'une jambe	1
Autres maladies ou infirmités	12
TOTAUX	22

Nationalité

Nationalité	Total
Français d'origine	599
Suisses	1
TOTAUX	600

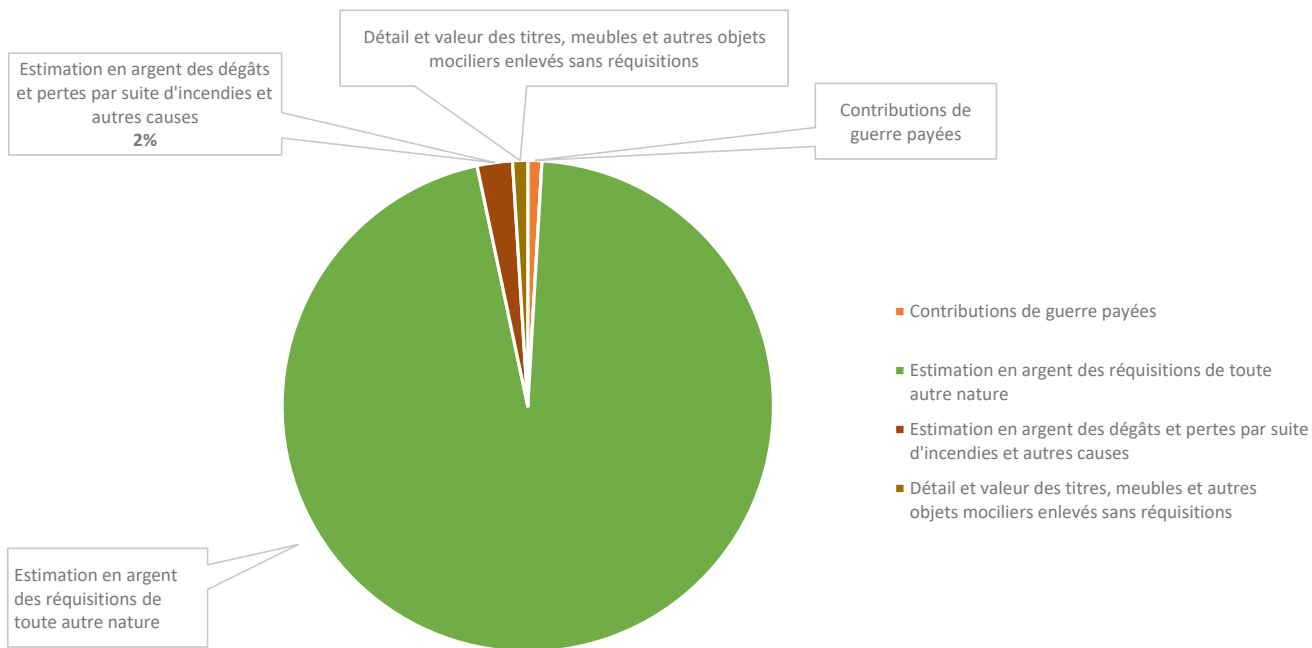
X. Répartitions des prélèvements imposés aux communes du canton de Nanteuil-le-Haudouin pendant la guerre franco-allemande

État des contributions prélevées pendant la guerre franco-allemande dans le canton de Nanteuil-le-Haudouin d'après M. Lesacher, chef de bureau à la préfecture de l'Oise (LEMAS 1884)



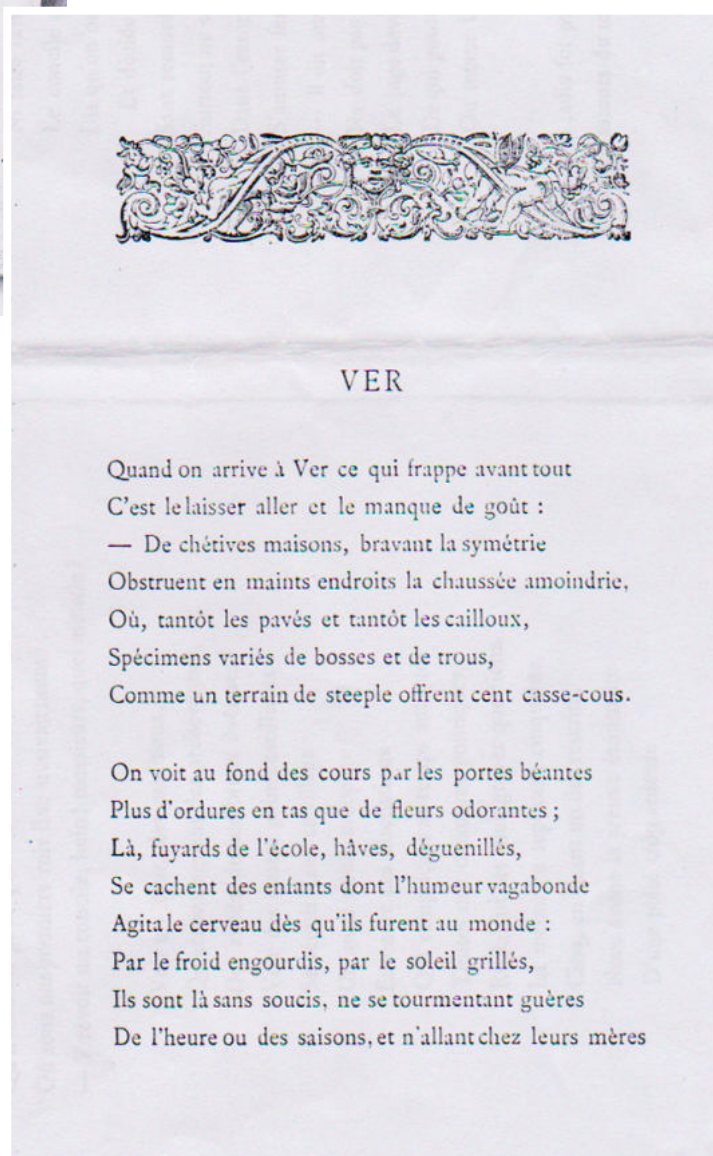
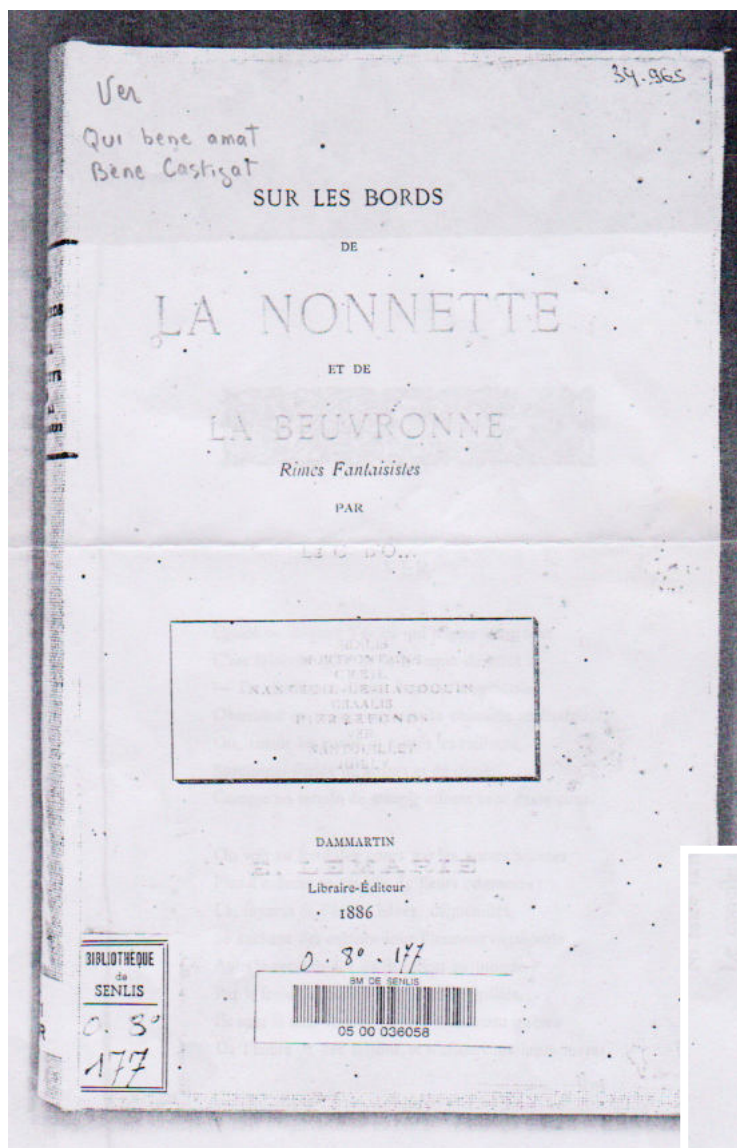
© M. HINARD / AQUILON

État des contributions prélevées pendant la guerre franco-allemande à Ver-sur-Launette d'après M. Lesacher, chef de bureau à la préfecture de l'Oise (LEMAS 1884)



© M. HINARD / AQUILON

XI. Poème *Sur les bords de la Nonette...*



VER

Quand on arrive à Ver ce qui frappe avant tout
 C'est le laisser aller et le manque de goût :
 — De chétives maisons, bravant la symétrie
 Obstruent en maints endroits la chaussée amoindrie,
 Où, tantôt les pavés et tantôt les cailloux,
 Spécimens variés de bosses et de trous,
 Comme un terrain de steeple offrent cent casse-cous.

On voit au fond des cours par les portes béantes
 Plus d'ordures en tas que de fleurs odorantes ;
 Là, fuyards de l'école, hâves, déguenillés,
 Se cachent des enfants dont l'humeur vagabonde
 Agite le cerveau dès qu'ils furent au monde :
 Par le froid engourdis, par le soleil grillés,
 Ils sont là sans soucis, ne se tourmentant guères
 De l'heure ou des saisons, et n'allant chez leurs mères

Qu'au moment des repas ; ils sont débarbouillés
 Le jour où par la pluie ils se trouvent mouillés.
 — Ils seront prêts, hélas ! pour souffrir leur misère ;
 Ils sauront l'accepter sans haine et sans colère,
 Mais sans trouver non plus la ferme volonté
 Qu'il faudrait pour que Ver retrouvât ce pinacle
 Où sous nos premiers rois il se trouvait monté :
 — Y revoir un concile, hein ! messieurs, quel miracle ?

Voir un légat, des cardinaux,
 Qu'accompagnent des archevêques,
 Des abbés, de nombreux évêques !
 Voir des quatre points cardinaux
 Se réunir dans ce village
 Un aussi noble aréopage !
 Entendre ces discussions
 Qui remplaçant au temps antiques
 Toutes nos chambres politiques,
 Réglaiement les plus graves questions.
 Ici même en sept cent cinquante
 Cinq, en lisant un des rescrits,
 Nous avons la preuve étonnante
 D'une piété trop ardente

Chez les paysans mal instruits :
 Ils gardaient avec trop de zèle
 Le dimanche un repos complet
 Et tel qu'il ne leur permettait
 Pas même de mettre une selle
 Sur un cheval, traire le lait,
 Ni faire la moindre cuisine ;
 Le concile donc examine
 Dit qu'on outre la loi divine
 Et décide qu'il fallait
 Sans remords fêter le dimanche,
 Surtout ne se priver de rien,
 Dans l'essor d'une gaieté franche
 S'amuser ferme et manger bien.
 — Il dit aussi que la justice
 Ne doit pas se faire payer,
 Le juge devenant complice
 De qui pourrait le défrayer,
 Ou même lui rendre service.

Si ce pays jadis fut propre et bien bâti,
 Sous les assauts du temps il a si fort pâti

Que parfois en passant le voyageur redoute
 De voir quelques maisons s'effondrer sur sa route.

Les jardins, entourés de murs intermittents,
 A travers mainte brèche exhibent aux passants
 Un fouillis emmêlé comme une forêt vierge ;
 Et si quelque parfum vers le soir en émerge
 Soyez persuadés qu'il ne vient pas des fleurs,
 Il arrive plutôt des fumiers ou... d'ailleurs.

Un jardin mal tenu, plein d'herbes, m'exaspère !
 Ce travail est si bon que suis en colère
 Et rage contre ceux qui ne veulent le faire :
 Ils ne se doutent pas quel bonheur ce serait
 Le jour où de leurs soins la terre les paierait !

Quelques maisons déjà veulent être jolies ;
 La route est réparée aussi... de temps en temps ;
 Donc mes plaintes n'ont pas été mal accueillies,
 Puisque l'on reconnaît du progrès en deux ans.
 — Non, ceux-là n'aiment pas qui sont trop indulgents ;
 Contre leur gré parfois il faut sauver les gens.
 Peut-être avons-nous eu la main quelque peu dure,

Mais il fallait, pour bien assainir la blessure,
 Ne pas avoir trop peur des cris des patients !

Je ne demande pas que les gens se refondent
 En un jour ; le progrès s'accroît, ils sauront
 Avec leurs intérêts faire marcher de front
 L'avenir d'un pays dont il faut qu'ils répondent ;
 A cette œuvre d'amour les femmes s'uniront,
 Mêlant les dons du cœur aux travaux qui fécondent.

Pour la Maison Bourgeoise il ne faut presque rien
 Pour la rendre parfaite ; un facile moyen
 Serait de l'enlever du pied de la colline
 Et la mettre au milieu du parc qui la domine ;
 Dans l'axe de la rue, elle aurait grande mine !
 Cette évolution ferait bien quelques frais,
 Mais le mignon castel serait superbe après.

A Ver quelques savants donnent comme origine
 « Palatium verum », bien qu'aucune ruine
 De palais printannier ne se voie en ces lieux ;
 Dans l'abrégé d'hiver on le trouverait mieux,
 Car ce pays est froid souvent, et l'on y gèle

L'été quand le brouillard au marais s'amoncelle.
D'autres vont aux *Vereux* tirer le *ver* du nez.
Le *ver* horrible auquel nos corps sont destinés !
Cette étymologie est laide, je la donne
Malgré tout mon désir de n'offenser personne,
Fidèle historien qui regrette le temps
Où *Ver* prit au latin son nom *Ver*, le printemps,
Où les fleurs remplaçaient les horribles *verruës*
Que l'incurie étale à tous les coins des rues.

Un des vieux noms de Ver à Dammartin se lie ;
On voit les chroniqueurs citer « *Ver de Galye* » :
Goële, Gallia, ces mots ont la senteur
Gauloise au premier chef ! — Dammartin-en-Goële,
Dominant le canton de toute sa hauteur,
Tint sans doute souvent ces pays en tutelle.
(Sans le très bien prouver), l'histoire nous apprend
Que Ver tenait en France une importante place
Qu'il garda jusqu'aux rois de la seconde race ;
Ici fut un château que le prince en passant
Pour aller à Compiègne, habita fort souvent.
Deux conciles s'y sont tenus, l'un au huitième
Siècle au temps de Pepin le Bref, l'autre au neuvième

Avec Charles le Chauve ; un peu de temps après,
Saint Christophe attira dans ses tristes forêts
Les rois leurs successeurs ; ce fut la décadence
Pour Ver qui tombe alors dans un morne silence.

Et pourtant ce vallon est parmi les plus beaux,
Avec Ermenonville il partage ses eaux ;
La Nonnette à travers mille ou cinq cents roseaux
Leur versant les trésors de son urne penchante
Les joint au bruit flatteur de son onde naissante,
(Je prends ces vers tout faits à Boileau Despréaux,
Comme Dammartin prend et boit l'eau des préaux.)
Car on a su capter l'onde rafraichissante :
Sous l'effort vigoureux d'une pompe puissante,
Malgré l'éloignement de l'abrupte coteau
Cette eau délicieuse arrive jaillissante,
Par Eve, à Dammartin au sommet du château.

Quand sur les arbres verts la haute cheminée
Laisse aller vers le ciel sa fumée inclinée
Par la brise, on dirait des panaches d'encens
Que les Dammartinois fiers et reconnaissants
Font brûler pour les dieux de Ver si bienfaisants.

Sous les hauts peupliers sont des prés verts ; l'haleine
Du vent qui fait courber les épis dans la plaine
Caresse en même temps les feuilles du vieux chêne
Car le terrain fertile et les bois giboyeux
Font près de la rivière un site aimé des dieux
— Les hommes l'ont gâté. . . .

Simple passant, j'enrage
Que Ver reste enlisé dans son noir marécage,
Et je voudrais pouvoir réveiller leurs esprits.
Si je suis dur pour eux ce n'est pas par mépris,
C'est bien par amitié, car je vois avec peine
Qu'aux erreurs du passé ce beau pays s'enchaîne :
Sans aucun parti pris, j'éprouve des regrets
De voir par quelques-uns repousser tout progrès ;
Ils ont de ce marasme une telle habitude,
Qu'en sortir à présent leur semblerait trop rude ;
Satisfaits d'être bons, de bien s'aimer entre eux,
Ils vivent sans penser que l'on peut vivre mieux,
Que les murs des jardins en maints endroits rompus
Ont l'air de jouer aux propos interrompus,
Que les enfants déjà plus soignés ont encore
A gagner pour que Ver par eux s'améliore.

Si mon vers satirique est trop rude aujourd'hui,
Un autre jour bientôt, je l'espère, aura lui ;
Ver reprendra la place au soleil qu'il mérite :
Ver erat æternum, le printemps viendra vite
Refleurir ses jardins, réparer ses maisons
Et m'inspirer de plus douces chansons.

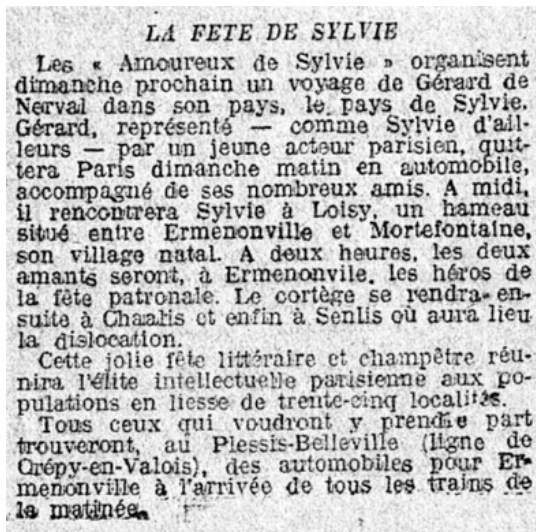
1^{er} novembre 1884 et 25 février 1886.



XII. Articles sur la fête de Sylvie

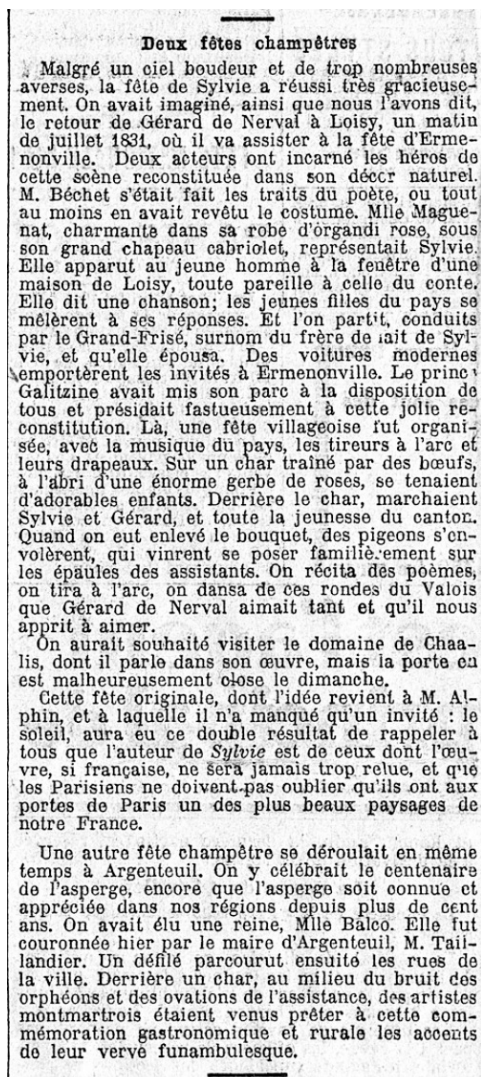
L'Action française, 02 juillet 1922, p. 2

<https://www.retronews.fr/journal/laction-francaise/07-jul-1922/4/512925/1>



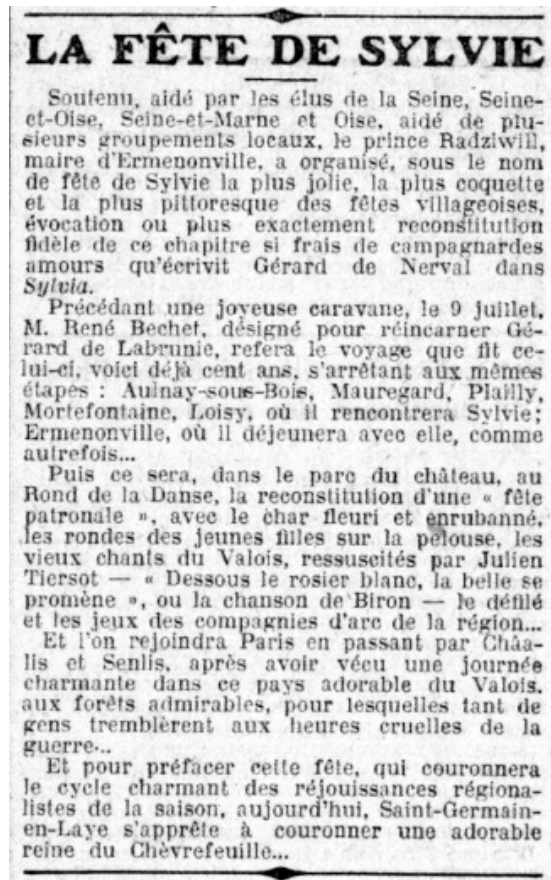
Le Temps, 11 juillet 1922, p. 3

<https://www.retronews.fr/journal/le-temps/11-jul-1922/123/630055/3>



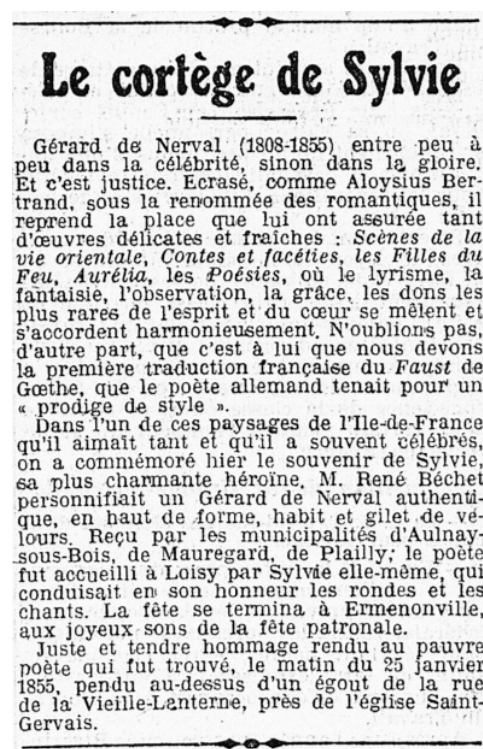
Le Petit Parisien, 02 juillet 1922, p. 4

<https://www.retronews.fr/journal/le-petit-parisien/02-jul-1922/2/54570/1>



L'Humanité, 10 juillet 1922, p. 2

<https://www.retronews.fr/journal/lhumanite/10-jul-1922/40/344699/1>



Le Petit Parisien, 11 juillet 1922, p. 3

<https://www.retronews.fr/journal/le-petit-parisien/10-jul-1922/2/54556/1>

LA FÊTE DE SYLVIE

Sylvie, l'aventureuse et tendre Sylvie du poète, avait hier cent amoureux.

On fêtait, dans les campagnes de l'Île-de-France, le plus gracieux des souvenirs : le retour de Gérard de Nerval à Loisy, au matin romantique de juillet 1831, retour suivi d'une fête villageoise sous les ormeaux d'Ermenonville.

Un matin d'été sous Louis-Philippe !

En ce temps-là, il fallait six relais de poste, aux « voitures à volonté » du sieur Dortat, pour gagner les vallons bocagers du Valois. C'est, à présent, l'affaire d'une heure en autocar. Une heure pour perdre de vue les hauts immeubles témoins de nos soucis ; une heure pour arriver aux bords de ces étangs, où les ciels pommelés, les îles ombreuses et les maisons aux tons d'aquarelle immobilisent leurs reflets. Elles sont à nos portes ces attentives campagnes où rôdent des ombres du Béarnais, de Gabrielle d'Estrées, de Jean-Jacques et de Napoléon. Et pourtant nous méconnaissions ces plaisirs si chers à nos anciens que ne rebutaient point cinq heures de diligence — et qui grimpaient les côtes entre les chevaux et les postillons afin de se dégourdir les jambes...

La fête d'hier, fort réussie, malgré l'absence d'un soleil boudeur, rendra à plus d'un le goût des plaisirs champêtres. Il y eut des surprises ; et d'abord, la résurrection de l'aimable Sylvie, sous les traits de Mlle Maguenat. Les visiteurs, en demi-cercle devant une maison, au hameau de Loisy, virent paraître un ingénu et délicat visage encadré d'anglaises, une robe rose, des fleurs, des souliers de velours, bref un Gavarni vivant.

Puis, ce fut, sur le chemin, le bruit carillonnant d'un attelage : et Gérard de Nerval parut, sous les traits de M. Béchet. Ce n'était point ce Gérard fatal et égaré que l'on retrouva, à l'aube du 25 janvier 1855, pendu, son chapeau sur la tête, dans un gluant couloir de la rue Vieille-Lanterne... Non. C'était un Gérard dimancheux, le beau Gérard du *Retour*, serré dans un habit de « Jeune France », dont le châle s'ouvrait sur les fleurs d'un gilet aux couleurs du printemps.

Madrigaux, romances, rondes, tirs à l'arc, ménétriers, tous les attrails mélancoliques et sorannés d'autrefois nous furent rendus par les soins du prince Radziwill, mécène cordial, et de M. André Laphin, ordonnateur diligent.

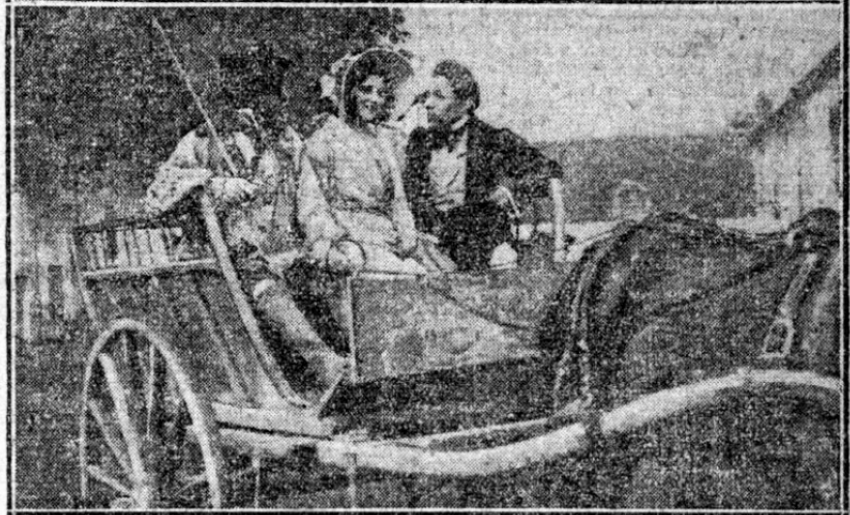
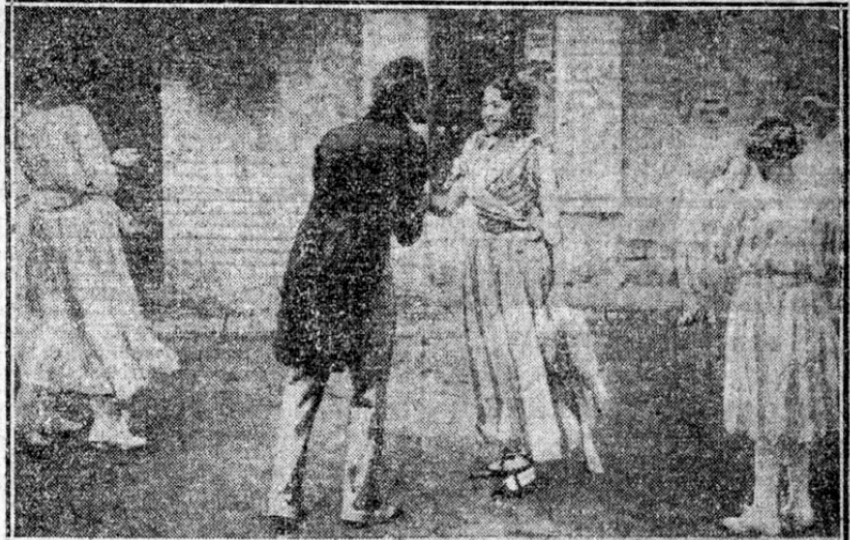
Dans le parc d'Ermenonville, quatre grands bœufs blancs traînaient un char de fleurs et, comme dans la chanson, on voyait sur leurs cornes noires se poser les petits oiseaux. Des jeunes filles, vêtues et couronnées de blanc, tournaient, en chantant, autour de la rose Sylvie ; Gérard, qui semblait descendre d'un portrait ovale, menait la danse. Les airs étaient de J.-J. Rousseau, et M. Tiersot battait la mesure. Les flons-flons vieilles égayaient le silence des futaies. Le sosie du poète disait

des ballades, les yeux au ciel, l'air inspiré, et l'enfant gracieuse dansait en serrant son bouquet contre son cœur.

Une foule de villageois était accourue par tous les chemins. De braves châtelains des environs qui, sous la Monarchie de Juillet, fussent venus en « coucous », menaient grand bruit dans leurs tacots sur le pavé du roi.

Le soir vint trop tôt. Chacun dit adieu au mirage du beau passé. Gérard et Sylvie s'en allèrent vers Senlis. Mais, comme en France la fronde ne perd jamais ses droits, ils allèrent,

auparavant (suivis des cent Parisiens amusés) sonner aux grilles du château de Châalis que l'Académie ne laisse point ouvert au peuple, ainsi que le voulait, paraît-il, le testateur. Le concierge, ébahi, regardait, à travers les barreaux, ce monsieur cassu comme le marié des *Noces de Jeannette*. Mais il n'ouvrit point la grille. Alors Gérard invectiva romantiquement contre l'Institut. Et tout finit dans le bruit des moteurs qui ronflaient, tandis que la pluie mêlait quelques larmes aux rires de la fête. — *Henri Béraud.*



Au hameau de Loisy, Sylvie (M^{lle} Maguenat), et Gérard (M. Béchet). — En bas : les mêmes en voiture avec le « Grand Frisé »

Revue française politique et littéraire, 23 juillet 1922, p. 11

<https://www.retronews.fr/journal/revue-francaise-politique-et-litteraire/23-jul-1922/4372/5405892/1>

LA REVUE FRANÇAISE

Promenade au pays de Sylvie



Gerard de Nerval, Sylvie et le grand Frisé partant pour les fêtes d'Ermenonville.

Nos gens de lettres, quand ils n'ont pas à célébrer le centenaire d'un écrivain, font des pèlerinages littéraires. Les lieux et les dates fournissent à qui mieux mieux des prétextes à ces évocations qui tirent de la pénombre, sinon de l'oubli, nos vieux auteurs, en donnant à ceux d'aujourd'hui l'occasion de faire des discours et de remplir les gazettes.

C'est ainsi que l'autre jour on a fêté Sylvie et Gérard de Nerval dans leur beau pays du Valois. C'était plus difficile que de célébrer Molière. Pour chanter la gloire d'un poète comique, il n'y a qu'à jouer ses comédies, ce que le Théâtre-Français fait encore ce mois-ci le mieux du monde. Pour honorer la mémoire d'un romancier ou d'un conteur, le mieux serait peut-être d'aller lire à voix basse ses œuvres où il les a écrites ou rêvées. Les « Amoureux de Sylvie » ne se sont point contentés de ce muet hommage, ils ont donné à leurs héros les figures vivantes de deux jeunes acteurs parisiens. Et nous avons bel et bien vu, l'autre dimanche, sous ce ciel incertain du Valois, où les nuages ne cessent guère d'inquiéter le soleil, Gérard de Nerval en pantalon à sous-pieds, habit noir et gilet fleuri, venir retrouver dans son hameau de Loisy, chantant derrière ses fuseaux, une jolie Sylvie en robe rose, coiffée de boucles brunes. La fête, encore qu'ainsi apprêtée, fut de tous points réussie. Le ciel suspendit ses menaces. On chanta de vieilles chansons. Et l'on se donna le malin plaisir de fronder une vieille dame revêche qui ne voulait pas laisser entrer chez elle cette jeunesse joyeuse, nous voulons dire l'Académie

française, qui tient fermé le domaine de Chaalis.

**

Des pèlerinages comme ceux-ci auraient bien étonné, sans doute, sinon Nerval et son siècle, du moins nos auteurs plus grands et plus anciens. S'il n'est pas proprement un signe de décadence, ce culte un peu stérile des maîtres

pour eux-mêmes, dans ce qu'ils eurent d'éphémère et de mortel, n'est sûrement pas non plus un symptôme d'une très vive santé créatrice. On peut le comparer à notre manie des vieux meubles, qui faisait dire naguère à un homme d'esprit : « Autrefois, on les recherchait aussi, mais c'était pour les démolir et se servir de leur bois. » Ainsi faisaient nos maîtres en littérature. Dieu sait s'ils cultivaient mieux que nous Homère et Euripide, Esopé et les fabliaux. Mais c'était pour se servir de leur bois, ou, pour parler le langage de la littérature, de leur moëlle ; c'était pour faire *Andromaque* et les *Fables* de La Fontaine. Quant aux paysages, ils avaient une trop haute idée de la valeur de l'homme pour l'incliner devant des pierres et des verdure, et c'est en fonction de l'esprit humain qu'ils les considéraient. M. de Guilleragues, ambassadeur de France à Constantinople, écrivait de Péra à Racine pour le complimenter de ses tragédies. Mais comme il avait visité les lieux des légendes homériques, il avouait être dégoûté de ces pays fameux. « Le Scamandre et le Simois disait-il, sont à sec dix mois de l'année : leur lit n'est qu'un fossé. Quant au port d'Aulide, il n'avait jamais pu contenir un nombre approchant de deux mille vaisseaux ou simples barques. Dans le fond, concluait cet homme de bon sens, les grands auteurs, par la seule beauté de leur génie, ont pu donner des charmes éternels, et même l'être, aux royaumes, la réputation aux nations, le nombre aux armées, et la force aux simples murailles. » Et il ajoutait que Linières ne pourrait pas consacrer Senlis ou la rue de la Huchette, quand même il y serait amoureux, mais qu'il n'importe guère si les grands poètes sont nés à Athènes ou à la Ferté-Milon.

Il est vrai que Linières n'a rien consacré, pas même son nom. Mais Sylvie est-elle seulement la fille d'un écrivain ?



En voiture vers Ermenonville.

Liste des abréviations

A.D. 60 : Archives départementales de l'Oise
A.D. 77 : Archives départementales de Seine-et-Marne
A.D. 78 : Archives départementales des Yvelines
A.M.C. : Archives du Musée Condé
A.M.V.S.L. : Archives municipales de Ver-sur-Launette
A.N. : Archives nationales
A.P. : Archives privées
B.M.S. : Bibliothèque municipale de Senlis
B.N.F. : Bibliothèque nationale de France
E.M.P. : École des Mines de Paris
I.G.N. : Institut géographique national
I.N.R.A.P. : Institut national de recherches archéologiques préventives
I.R.H.T. : Institut de la recherche et d'histoires des textes
P.N.R. : Parc naturel régional
S.H.A.S. : Société d'histoire et d'archéologie de Senlis
S.H.D. : Service historique de la Défense
S.R.A. : Service régional de l'archéologie
Z.I.C.O. : Zone importante pour la conservation des oiseaux
Z.N.I.E.F.F. : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
Z.P.S. : Zone de protection spéciale

a.st. : ancien style
ap. J.-C. : après Jésus-Christ
arr. : arrondissement
av. J.-C. : avant Jésus-Christ
ch.-l. : chef-lieu
dép. : département
et alii : et autres
fol. : folio
ham. : hameau
n.c. : non coté
N.G.F. : Nivellement général de la France
n.st. : nouveau style
passim : en différents endroits d'un livre
s.d. : sans date
sic : ainsi dans le texte

Table des matières

Fiche signalétique	5
Avant-propos	7
Le Valois : éléments de définition	11
La Goële : éléments de définition	15
Site et situation	19
<i>M. CHARTIER</i>	
Protections des milieux naturels	19
Le milieu physique : un paysage de plateau découpé par la vallée de la Launette.....	19
Étude archéogéographique du territoire de Ver	25
<i>M. CHARTIER</i>	
Étymologie.....	25
Occupation ancienne.....	28
<i>Préhistoire</i>	30
<i>Protohistoire</i>	32
<i>Antiquité</i>	34
<i>Haut Moyen Âge</i>	41
Organisation du territoire	49
<i>Toponymie</i>	49
<i>Hagiotonymie et titulatures des lieux de cultes</i>	51
<i>Habitats disparus</i>	52
<i>Un territoire de limites</i>	54
<i>Les voies de communication</i>	59
Cartographie ancienne du territoire de Ver-sur-Launette	67
<i>M. RAIMOND</i>	
Ver-sur-Launette : du territoire seigneurial à la commune contemporaine, XII^e-XX^e siècles	87
<i>M. HINARD</i>	
Un village entre comtés de Senlis et de Dammartin (XII ^e -XIII ^e siècles)	88
<i>Le chapitre cathédral de Senlis et les dîmes de Ver</i>	88
<i>Le roi de France et le seigneur de Nanteuil : un rôle actif à Ver et Loisy ?</i>	90
<i>Les Pomponne : famille seigneuriale de Ver</i>	91
Ver et Loisy entre guerres et paix (XIV ^e -XVII ^e siècles)	94
<i>Temps de crises et Guerre de Cent Ans</i>	94
<i>Un seigneur de Ver en 1387 : l'évêque de Lodève Ferry Cassinel</i>	95
<i>Une politique d'acquisitions menée par la famille Lorfevre</i>	96
<i>Un territoire seigneurial extrêmement morcelé</i>	98
<i>Le « beau XVI^e siècle » : l'exemple de location de la Grande Ferme</i>	100
<i>Une famille seigneuriale en proie aux péripéties successorales</i>	101
<i>Un territoire marqué par les guerres civiles de la fin du XVI^e siècle ?</i>	103
Mémoires d'un village de l'Ancien Régime (XVII ^e -XVIII ^e siècles)	105
<i>La création du prieuré brigittin Saint-Sulpice</i>	105

<i>Sainte-Geneviève de Paris : le nouveau seigneur de Ver</i>	106
<i>Foyers et feux : l'évolution de la population de Ver-sur-Launette au XVIII^e siècle</i>	108
<i>L'encadrement de la communauté villageoise : l'exemple de la justice</i>	109
<i>Villageois, charges et métiers d'après les registres paroissiaux</i>	109
<i>Quelques pratiques d'Ancien Régime : mise en nourrice, assistance et instruction élémentaire</i>	112
La commune de Ver-sur-Launette (XIX^e-XX^e siècles)	113
<i>Les changements de la période révolutionnaire</i>	113
<i>Une population rurale du XIX^e siècle</i>	115
<i>Ver face à la guerre franco-allemande de 1870</i>	118
<i>Un village au cœur des deux conflits mondiaux</i>	120
Paysage urbain de la commune de Ver-sur-Launette	127
M. CHARTIER	
Morphologie et réseau viaire	127
<i>Une probable enceinte urbaine</i>	128
<i>L'emplacement de l'ancien palais royal ?</i>	129
Architectures	131
<i>Protections patrimoniales</i>	132
<i>Architecture religieuse</i>	132
<i>Architecture monumentale commémorative funéraire et votive</i>	146
<i>Architecture agricole</i>	146
<i>Génie civil</i>	156
<i>Architecture civile publique</i>	158
<i>Architecture de culture, recherche, sport ou loisir</i>	160
Portfolio iconographique	163
M. RAIMOND	
Conclusion & perspectives	177
Sources & travaux	181
Annexes	197
I. Les actes carolingiens de Ver-sur-Launette.....	198
II. Archéologie du palais mérovingien de Ver-sur-Launette	209
III. Notice complémentaire sur la vigne	215
IV. Succession des seigneurs de Ver, XIII ^e -XIV ^e siècles	220
V. Schéma des relations féodo-vassaliques, XV ^e siècle	222
VI. Généalogie des familles Cerisay et Olivier, XVI ^e -XVII ^e siècles	224
VII. Évolution de la population de Ver-sur-Launette (XVIII ^e -XX ^e siècles)	226
VIII. Liste des biens nationaux	228
IX. Recensement de la population de Ver-sur-Launette en 1851.....	230
X. Répartitions des prélèvements imposés aux communes du canton de Nanteuil pendant la guerre de 1870....	234
XI. Poème <i>Sur les bords de la Nonette</i>	236
XII. Articles sur la fête de Sylvie	240
Liste des abréviations	245